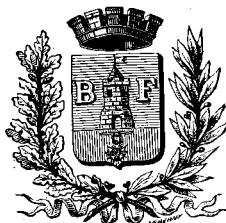


# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

---

N° 27



1908

---



BELFORT

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS

23 & 25, RUE THIERS, 23 & 25

1908

per. 8° 12550

---

Le Comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le *Bulletin* toute la responsabilité de leurs assertions.

---

Le Comité rappelle aux Sociétés correspondantes que la liste des ouvrages publiée dans la première partie du *Bulletin* sert d'accusé de réception pour les publications qu'elles échangent avec la Société *Belfortaine d'Emulation*.

---

# SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'EMULATION

---

## ADMINISTRATION

---

### PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. le Général de division Gouverneur.  
l'Administrateur du Territoire de Belfort.  
le Maire de Belfort.

---

### COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM. BERGER Philippe, professeur au Collège de France,  
membre de l'Institut, Sénateur du Haut-Rhin,  
Président.  
MÉNÉTREZ, avocat, Vice-président.  
DUBAIL-ROY, Secrétaire.  
PAJOT, professeur au Lycée, Trésorier.  
BARDY Victor, docteur en médecine.  
BAUMANN, peintre.  
BONNAYMÉ, contrôleur principal des mines en retraite.  
ENGEL Alfred, au Chênois, à Bavilliers.  
HERBELIN, agent d'affaires.  
JULIEN, avoué.  
LABLOTIER, propriétaire, à Bourogne.  
ROESCH, pharmacien.  
SCHEURER Ferdinand, industriel.  
TOUVET Charles, négociant.  
VAUTHERIN Auguste.

---

## MEMBRES HONORAIRES

MM. Papuchon, général de division en retraite, Poitiers.  
Berger Philippe, professeur au Collège de France, à  
Paris.

---

## MEMBRES TITULAIRES

MM. Abt, pasteur à Belfort.  
Arbeit, représentant de commerce, à Belfort.  
Bailly Louis, chef de bureau à la Préfecture, à  
Belfort.  
Barbier, président du Tribunal civil, à Belfort.  
Bardot Louis, administrateur à la Direction des  
manufactures de l'Etat, à Paris.  
Bardot, mécanicien au chemin de fer, à Migennes  
par La Roche (Yonne).  
Bardy Henri, à Fesches-le-Châtel.  
Bardy Victor, docteur en médecine, à Belfort.  
Bary (de) Emile, manufacturier, à Guebwiller.  
Baudin, avocat, à Belfort.  
Bauer Emile, caissier des houillères de Ronchamp.  
Baumann, peintre, à Belfort.  
Bauzon, propriétaire, id.  
Beaudoin, notaire, id.  
Beck, bibliothécaire honoraire, à Belfort.  
Bègue, employé au chemin de fer de l'Est, à Belfort.  
Belin, avocat à la cour d'appel, à Besançon.  
Beloux Auguste, pharmacien, à Giromagny.  
Benner, ingénieur, à Belfort.  
Benoit, notaire, id.  
Benoit, docteur en médecine, à Paris.  
Bernheim Simon, propriétaire, à Belfort.  
Berthier, pharmacien, id.  
Bertin, juge au Tribunal, id.  
Beurier, curé doyen, id.  
Bétry, chef de bureau au chemin de fer, à Belfort.

- M<sup>me</sup> Berthold (veuve), à Belfort.
- MM. Billot (l'abbé), économe au Grand Séminaire, à Delle.
- Bischoff, médecin principal à l'hôpital, à Epinal.
- Blaison, capitaine au 42<sup>e</sup> de ligne, à Belfort.
- Bloeh, professeur au Lycée, à Belfort.
- Blondé Charles, négociant, à Belfort.
- Blum, chef d'entretien du chemin de fer de l'Est, en retraite, à Belfort.
- Bochu, professeur de dessin au Lycée, à Belfort.
- Bock, chef de gare en retraite, id.
- Bohl Emile, propriétaire, id.
- Bohn, ingénieur à la Société Alsacienne, id.
- Boigeol Fernand, manufacturier, à Giromagny.
- Boigeol Armand, id. id.
- Bonnaymé, contrôleur principal des mines, en retraite, à Belfort.
- Bornèque Adolphe, manufacturier, à Beaucourt.
- Bornèque Eugène, id. id.
- Bourlier, capitaine en retraite, à la Turbie (Alpes-Maritimes).
- Bourquard Célestin, trésorier à la Caisse d'Epargne, à Belfort.
- Bourquard, professeur à l'Ecole normale, à Evreux.
- Bosch-Stein, industriel, à Danjoutin.
- Briqueler, propriétaire, à Belfort.
- Brun Emile, négociant, id.
- Brunhammer, régisseur de la fabrique Dollfus-Mieg, à Belfort.
- Bury Joseph, propriétaire, à Belfort.
- Butzbach, entrepreneur, id.
- Canet Gustave, ingénieur civil, à Paris.
- Cardot, éditeur, à Belfort.
- Cerf, négociant, id.
- Charpiot, directeur d'usine, à Morvillars.
- Charpentier-Page, ingénieur, à Valdoie.
- Chaudel Henry, à Valdoie.
- Chavin-Colin, professeur honoraire au Lycée, à Belfort.
- Chevalier, négociant, à Colmar.

- MM. Choquard, capitaine en retraite, à Beaucourt.  
Clavey Célestin, à Foussemagne.  
Clerc, vétérinaire au 19<sup>e</sup> dragons, à Carcassonne.  
Clerc, instituteur, à Belfort.  
Cordier, architecte, id.  
Coré Georges, principal du Collège, à Verdun.  
Cousin Paul, fabricant d'horlogerie, à Tramelan  
(Suisse).  
Crave, instituteur, à Lepuix.  
Cuenin, directeur honoraire des écoles, à Luxeuil.  
Cusin, officier d'administration en retraite, à Bel-  
fort.  
Cusin, caissier en retraite de la Banque de France,  
à Bordeaux.  
Cusin Abel, négociant, à Belfort.
- Dangel, vétérinaire en retraite, à Belfort.  
Danzas, négociant, à Delle.  
Daull, dentiste, à Belfort.  
Deshaie, capitaine des sapeurs-pompiers, à Belfort.  
Delsart, pharmacien, à Belfort.  
Devillers, lithographe, id.  
Deubel, négociant, id.  
Diény, préfet de Saône-et-Loire, à Mâcon.  
Ditisheim, horloger, à Belfort.  
Dietsch, avoué, id.  
Diringer Edouard, employé, à Fesches-le-Châtel.  
Dognon, inspecteur de l'Association des propriétaires  
d'appareils à vapeur, à Belfort.  
Dollfus Daniel, manufacturier, à Belfort.  
Dollfus Edouard, industriel, id.  
Dollfus Georges, id. id.  
Dollfus Gustave, ingénieur civil, id.  
Dollfus Pierre, industriel, id.  
Dolbeau, propriétaire, id.  
Doyen, bijoutier, id.  
Dreyfus, imprimeur, id.  
Dubail-Roy, propriétaire, id.  
Duplessis, lieutenant-colonel au 35<sup>e</sup> de ligne, à  
Belfort.

- MM. Droit, notaire, à Delle.  
Dupont Gustave, industriel, à Belfort.  
Duquesnoy, directeur des manufactures de l'Etat  
à Morlaix.  
Durr, instituteur, à Belfort.  
Duval, Directeur de la Banque de France, à Belfort.  
Duvernois, docteur en médecine, à Belfort.  
Eberlé, capitaine au 35<sup>e</sup> de ligne, à Belfort.  
Emonet, colonel en retraite, à La Flèche.  
Engel Alfred, au Chênois, à Bavilliers.  
Erhard Victor, manufacturier, à Rougemont-le-  
Château.  
Feilock, pharmacien, à Hérimoncourt.  
Feltin, agent d'assurances, à Belfort.  
Feltin, juge au tribunal, id.  
Feltin, notaire, à Delle.  
Feulpin, professeur au Lycée, à Belfort.  
Flach, professeur au Collège de France, à Paris.  
Flambart, greffier du tribunal de commerce, à Bel-  
fort.  
Flamand, directeur d'usine, à Belfort.  
Flotat, propriétaire, à Marseille.  
Fontaine (de), industriel, à Morvillars.  
Fournier, propriétaire, à Belfort.  
Fournier, professeur honoraire au collège, à Epinal.  
Freléchoux, directeur d'usine, à Grandvillars.  
Frenaye, banquier, à Belfort.  
Frisch, lieutenant-colonel du 60<sup>e</sup> de ligne, à Besançon.  
Frossard Edouard, maire de Cravanche.  
Frossard, capitaine au 160<sup>e</sup> de ligne, à Toul.  
Gallet Auguste, instituteur, à Belfort.  
Ganguillet, ingénieur à la Société Alsacienne, à  
Belfort.  
Garreau, directeur de la Banque de Mulhouse, à  
Belfort.  
Garteiser, hôtelier, à Belfort.  
Gasser, docteur en médecine, à Chagny.  
Gasser, propriétaire, à Remigny (Saône-et-Loire).  
Gasser, directeur de tissage, à Danjoutin.

— VIII —

- MM. Gasser, géologue, à Mantoche (Haute-Saône).  
Géant, professeur en retraite, à Belfort.  
Geist Alfred, négociant, id.  
Gendre Auguste, propriétaire, à Masevaux.  
Gérard, chef d'escadron en retraite, à Belfort.  
Giroud, huissier, id.  
Godard, docteur ès-lettres, professeur au Lycée, à Vesoul.  
Gotherot, professeur de musique, à Belfort.  
Granier, inspecteur des eaux et forêts, à Belfort.  
Grasser, négociant, à Beaucourt.  
Grisez, directeur de l'asile d'aliénés, à Le Mans.  
Grosborne, propriétaire, à Belfort.
- M<sup>me</sup> Grosborne (V°), propriétaire, à Belfort.
- MM. Gromier, docteur en médecine, à Delle.  
Guerbert, employé des douanes en retraite, à Belfort.  
Guillaumé, instituteur, à Vescemont.  
Haas Joseph, banquier, à Belfort.  
Hænsler, industriel, à Belfort.  
Hartman, professeur honoraire au Lycée, à Nancy.  
Hattenberger, brigadier d'octroi, à Belfort.  
Hattich, relieur, id.  
Hauser Léon, négociant, à Belfort.  
Hauser Alfred, négociant, id.  
Hautefeuille (de), professeur au Lycée, à Belfort.  
Hechinger, chef de bureau à la Société Alsacienne,  
à Belfort.  
Heilmann Josué, ingénieur à la Société Alsacienne,  
à Belfort.  
Hengy, président de la *Belfortaine*, à Levallois.  
Herbelin Eugène, propriétaire, à Belfort.  
Herbelin Louis, agent d'affaires, id.  
Hergott Camille, à Valdoie.  
Hirn (l'abbé), aumônier du pensionnat Jeanne d'Arc,  
à Fribourg (Suisse).  
Hoffmann, directeur de tissage, à Rougemont-le-  
Château.  
Hosatte, directeur des écoles, à Belfort.  
Houbre Léon, ingénieur en chef des ponts-et-chaus-  
sées, à Belfort.

MM. Huckel, libraire, à Belfort.

Humbrecht (l'abbé), curé de Saint-Joseph, à Belfort.

Huntzbuchler, instituteur, id.

Husson Georges, juge au Tribunal civil, id.

Ihler, docteur en médecine, à Belfort.

Ingold (l'abbé), à Fribourg (Suisse).

M<sup>me</sup> Jundt (V<sup>e</sup>), propriétaire, à Belfort.

MM. Jacquerez, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées,  
à St-Etienne.

Jacquot Félix, négociant, à Belfort.

Jacquez-Muller, id. id.

Japy Jules, manufacturier, à Beaucourt.

Japy Gaston, id. id.

Japy Henri, id. id.

Japy René, id. id.

Jeanpierre Nestor, propriétaire, à Plancher-Bas.

Joachim Joseph, négociant, à Belfort.

Joachim, pharmacien, au Valdoie.

Joachim, professeur au Lycée, à Nancy.

Jobin, avoué, à Belfort.

Jolivet, négociant, à Belfort.

Jollibois, dentiste, id.

Jourdain, propriétaire, à Altkirch.

Jourjon, orthopédiste, à Belfort.

Julien, avoué, à Belfort.

Juster, capitaine à l'état-major, à Briançon.

Keller Emile, ancien député, à Saint-Nicolas.

Keller Pierre, propriétaire, id.

Kessler Fritz, fabricant, à Soulztmatt.

Klopfenstein Jean, agriculteur, à Belfort.

Köhler, négociant, à Belfort.

Kohler, docteur en médecine, à Belfort.

Kubler, propriétaire, à Altkirch.

Lablotier, propriétaire, à Bourogne.

Lacreuse (l'abbé), vicaire, à Etueffont-Haut.

Lacreuse, instituteur, à Belfort.

- MM. Lallemand, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.  
Lalloz, capitaine en retraite, à Belfort.  
Laurent Paul, fabricant, à Plancher-les-Mines.  
Laurent Thiéry, rédacteur en chef de la *Frontière*, à Belfort.  
Lapostolet Noël, propriétaire, à Belfort.  
Lachiche Armand, coiffeur, id.  
M<sup>me</sup> Launois, à Belfort.  
MM. Lauthe, chef de bataillon en retraite, à Lachapelle-sous-Rougemont.  
Laroyenne, propriétaire, à Belfort.  
Lauxerois, négociant, id.  
Lebleu Xavier, id.  
Le Déroff, professeur au Lycée, à Belfort.  
Lefranc Fernand, négociant, id.  
Letterlé, sculpteur, id.  
Lévy-Grunwald Edouard, négociant, à Belfort.  
Lévy Jules, docteur en médecine, id.  
Lhomme Edouard, à Giromagny.  
Liblin, directeur de filature, à Rougegoutte.  
Loillier, médecin-major en retraite, à Belfort.  
Loup, propriétaire, à Perouse.  
Loviton, chimiste en chef au laboratoire du Ministère des Finances, à Belfort.  
  
Magnié, notaire, à Belfort.  
Maillard, propriétaire, à Belfort.  
Maître, ingénieur des mines, à Morvillars.  
Maîtrerobert, avoué, à Belfort.  
Marchal, pharmacien, id.  
Marchegay, industriel, à Belfort.  
Marcotte, id. à Chaux.  
Marion, commandant en retraite, à Belfort.  
Marmet, chef de division à la Préfecture, à Belfort.  
Marty, médecin principal à l'hôpital militaire, à Toul.  
Martz, conseiller à la Cour d'appel, à Nancy.  
Masson, pharmacien, à Belfort.  
Mathey, industriel, à Senones.

- MM. Mégnin, chef de bureau à la fabrique Dollfus et C<sup>ie</sup>, Belfort.
- Meillère, docteur ès sciences, chef des travaux chimiques de l'Académie de médecine, à Paris.
- Ménétrez, avocat, à Belfort.
- Ménétrez, général de division, à Amiens.
- Mény, chef de bureau, à Paris.
- Mercky, électricien, à Belfort.
- Mérot, percepteur en retraite, à Delle.
- Metz Arthur, négociant, à Paris.
- Metzger, clerc de notaire, à Belfort.
- Metzger, pharmacien à Delle.
- Meyer, inspecteur d'Académie, à Annecy.
- Meyer Lucien, naturaliste, à Belfort.
- Michel, commissaire-priseur, id.
- M<sup>mme</sup> Monnier, directrice de l'Ecole supérieure, à Belfort.
- MM. Monségur (de), colonel d'infanterie de marine en retraite, à Morlanne (Basses-Pyrénées).
- Morey, géomètre, à Luxeuil.
- Morlot, sous-chef de bureau à la Banque de Paris, à Paris.
- Mouzimann, fondé de pouvoirs de la Maison Viellard, à Morvillars.
- Muller Albert, négociant, à Belfort.
- Muller Eugène, propriétaire, à Antony (Seine).
- Mugnier, professeur au Lycée, à Belfort.
- Nardin, pharmacien honoraire, à Besançon.
- Netzer, professeur honoraire, à Belfort.
- Nicolas, inspecteur primaire, à Montbéliard.
- Nidergang, docteur en médecine, à Belfort.
- Page, propriétaire, à Belfort.
- Pajot, professeur au Lycée, à Belfort.
- Parisot, capitaine au 3<sup>e</sup> dragons, à Nantes.
- Paronelli, propriétaire, à Belfort.
- Pélot, libraire, à Belfort.
- Pélot, imprimeur, à Belfort.
- Pélot André, id.
- Petit, caissier à la Banque de France, à Belfort.
- Petitjean, docteur en médecine, à Jouarre.

— XII —

- MM. Petitjean, docteur en médecine, à Belfort.  
Pfiffelmann, employé, id.  
Picard Alfred, négociant, à Belfort.  
Picard Gustave, id. id.  
Pinault, capitaine en retraite, à Belfort.  
Plubel, professeur à l'Ecole normale, à Belfort.  
Pointet, président de la Société des Sauveteurs, à Belfort.  
Portier, capitaine en retraite, à Belfort.  
Pourchot Louis, à Giromagny.  
Poussigue, directeur des houillères de Ronchamp.  
Quiquerez, négociant, à Belfort.  
Rampont Lucien, capitaine au 13<sup>e</sup> dragons, à Lure.  
Reiset (le vicomte de), au château de Vic-sur-Aisne.  
Rémond, médecin-major, à Belfort.  
Renault, agent d'affaires, id.  
Riche Auguste, entrepreneur, id.  
Ricklin Ernest, négociant, id.  
Ricklin, ancien notaire, id.  
Riethmuller, propriétaire, à Perouse.  
Rœlly, négociant, à Belfort.  
Rœsch, pharmacien, id.  
Rollet, capitaine au 42<sup>e</sup> de ligne, à Belfort.  
Rozier, professeur en retraite, à Belfort.  
Rozier, secrétaire de l'Inspection d'académie, à Belfort.  
Roux, industriel, à Montbéliard.  
Roux, substitut du Procureur de la République à Belfort.  
Roy, agent-voyer, à Rimaucourt (Haute-Marne).  
Saglio Florent, ingénieur civil, à Sevenans.  
Salomon, négociant, à Belfort.  
Salomon, architecte, à Belfort.  
Salignac-Fénelon (le comte de), au château de Cirey, (Haute-Marne).  
Saugier, directeur d'usine, à Morvillars.  
Sauvageot, instituteur, à Châtenois.  
Schædelin Félix, juge suppléant au Tribunal, à Epernay.

— XIII —

- MM. Scheurer Ferdinand, industriel, à Belfort.  
Scheurer-Sahler Fernand, manufacturier, à Lure.  
Scheurer-Sahler Julien, id. id.  
Schieb, directeur d'usine, à Valdoie.  
Schlatter, pharmacien, à Belfort.  
Schlicklin, directeur des écoles, à Belfort.  
Schmitt, libraire, id.  
Schultz, propriétaire, id.  
Schwalm, id. id.  
Seiler, avoué, id.  
Seyrig, directeur de filature, id.  
Senglé, conducteur des ponts-et-chaussées, à Belfort.  
Sigrist, directeur de teinturerie, à Belfort.  
Simonin, inspecteur primaire, à Dijon.  
Sombsthay, fabricant, à Belfort.  
Spetz, fondé de pouvoirs de la Banque de Mulhouse,  
à Belfort.  
Spitzmuller, journaliste, à Belfort.  
Steiner, industriel, à Belfort.  
Taufflieb, docteur en médecine, à Giromagny.  
Thary, vétérinaire départemental, à Belfort.  
Thiault Michel, avocat, à Belfort.  
Thiault Camille, directeur d'assurances, à Belfort.  
Thuriot, pharmacien honoraire, à Dijon.  
Tisserand, architecte, à Belfort.  
Tournesac, entrepreneur, à Belfort.  
Toutey, inspecteur primaire, à Paris.  
Touvet, négociant, à Belfort.  
Touvet, chef de bureau au Ministère des Finances, à  
Paris.  
Touvet, notaire, à Giromagny.  
Touvet, avocat, à Belfort.  
Treil, professeur au Lycée, à Belfort.  
Troyon, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.  
Turillot, huissier, à Belfort.  
Vautherin Auguste, pharmacien honoraire, à Belfort.  
Vautherin Joseph, docteur en médecine, id.  
Verain, chef de bataillon en retraite, id.  
Vermelinger, directeur de tissage, à Etueffont-Haut.

— XIV —

MM. Vermot Arthur, industriel, à Châtenois.  
Vernier, instituteur, à Charmois.  
Verny, contrôleur des douanes, en retraite, à Dijon.  
Viellard Albert, maître de forges, à Morvillars.  
Viellard Louis, maire, id.  
Viellard Charles, industriel, id.  
Viénot, professeur à la Faculté de théologie protestante, à Paris.  
Vogelweid Hippolyte, à Ferrette.  
Voisinet Jules, propriétaire, à Offemont.  
Vuillaume, médecin au 21<sup>e</sup> d'infanterie, à Langres.  
Walser Ferdinand, négociant, à Belfort.  
Walser Xavier, id. id.  
Welté Alfred, pharmacien, id.  
Werner, entrepreneur, id.  
Yvonnet, ancien commissaire-priseur, à Belfort.  
Zeller, directeur d'école, à Delle.  
Zeller René, industriel, à Etueffont-Bas.  
Zeller, comptable à l'usine Steiner, à Belfort.  
Zigmann, conducteur principal des ponts-et-chaussées, à Belfort.  
Zweifel, directeur de la Société Alsacienne, à Belfort.

---

## **SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES**

FRANCE

— XVI —

- Nantes. — Société archéologique.  
Société des sciences nationales de l'Ouest de la France.
- Narbonne. — Commission archéologique.
- Nîmes. — Académie du Gard.  
Société d'études des sciences naturelles.
- Niort. — Société botanique des Deux-Sèvres.
- Orléans. — Société archéologique de l'Orléanais.
- Paris. — Société nationale des antiquaires de France.  
Société philomatique, rue des Grands-Augustins, 7.  
Société d'Anthropologie, rue de l'Ecole de Médecine, 15.  
Association philotechnique, rue Serpente, 24.  
Société géologique de France, rue des Grands-Augustins, 7.  
Société de l'Histoire de France, rue des Francs-Bourgeois, 60.  
Musée Guimet, avenue du Trocadéro, 30.  
Musée social, rue Las-Cases, 5.  
Ministère de l'Instruction publique.
- Reims. — Société d'études des sciences naturelles.
- La Rochelle. — Société d'histoire naturelle.
- Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.  
Société industrielle.
- Saint-Dié. — Société philomatique.
- Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.
- Semur. — Société des sciences historiques et naturelles.
- Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.  
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
- Vesoul. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

ETRANGER

- Bâle. — Naturforschende Gesellschaft.
- Berne. — Schweizerische Naturforschende Gesellschaft.  
Bibliothèque de la Société bernoise des Sciences naturelles, Kesslergasse, 41.
- Fribourg. — Société fribourgeoise des sciences naturelles.  
Société d'histoire du canton de Fribourg.
- Colmar. — Société d'histoire naturelle.
- Genève. — Société d'histoire et d'archéologie.  
Institut national genevois.

— XVII —

Lausanne. — Société d'histoire de la Suisse romande.

Société vaudoise des sciences naturelles.

Metz. — Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde.

Société d'histoire naturelle.

Académie (lettres, sciences, arts, agriculture).

Mulhouse. — Société industrielle.

Musée historique.

Neuchâtel. — Société neuchâteloise de géographie.

Porrentruy. — Société jurassienne d'émulation.

Strasbourg. — Geologische Landesanstalt von Elsass Lothringen.

Gesellschaft für die Erhaltung der geschichtlichen Denkmaeler im Elsass.

Washington. — Smithsoncan Institution.



## BIBLIOTHÈQUE

### Ouvrages reçus en 1907

#### A C H A T S

- Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 39<sup>e</sup> fasc.  
Portrait de J.-B. Guittard, député du Haut-Rhin en 1789.  
Les officiers du Royal Liégeois pénètrent à l'hôtel de ville en 1789, gravure.  
Répertoire des Sources historiques du Moyen-âge : bio-bibliographie, 8<sup>e</sup> fasc.  
La Suisse à travers les âges, par Vulliéty, un vol. in-4<sup>o</sup>.  
Sortie de Belfort à Bessoncourt et ma Captivité, par Anatole Doumergue, Lyon, 1872, 1 broch.  
Souvenirs d'un engagé volontaire, Belfort (1870-71), par Poilay, Paris, 1907, 1 vol. in-12.  
Les Vosges en 1870 et dans la prochaine campagne, par un ancien officier, Rennes, 1887, 1 vol. in-12.  
Kléber en Egypte, par Vagnair, Paris, 1899, 1 broch. in-12.  
Kléber en Vendée, par Vagnair, Paris, 1900, 1 broch. in-12.  
Abécédaire héraldique, par de Caumont, Caen, 1861, 1 br. in-12.  
Revue préhistorique de l'Est de la France, 1 fasc. de 1906, 2 fasc. de 1907.  
L'Alsace au 18<sup>e</sup> siècle, par Hoffmann, tomes 3 et 4, Colmar, 1907, 2 vol. in-8<sup>o</sup>.  
Revue d'Alsace, 1907, 6 n<sup>os</sup>.  
— (supplément), 5 fasc.  
Musée social, 1907, 24 n<sup>os</sup>.  
Revue alsacienne illustrée, 1907, 1 vol. in-4<sup>o</sup>.  
Revue lorraine illustrée, 1907, 1 vol. in-4<sup>o</sup>.  
Revue de Franche-Comté, 1907.  
Pays lorrain, 1907, 12 n<sup>os</sup>.

#### D O N S

- Voyage dans les steppes de la mer Caspienne, par M<sup>de</sup> Hommaire de Hell, Paris, 1860, 1 vol. in-12, don d'un anonyme.

Histoire de la vie de M. François Pierron, curé de Belfort,  
Strasbourg, 1826, 1 vol. in-16, don de M. Rœsch.

Annuaire de l'Association des anciens élèves du Lycée, 1907,  
1 broch. don d'un anonyme.

Description de la frontière des montagnes de Valangin, par  
Robert et de la Tour, 1907, 1 vol. in-4°, don de M. Jules Japy.

Quinze cartes d'état-major (Alsace, Lorraine et Franche-Comté),  
don de M. Pinault.

### ÉCHANGES

The Blind and the Deaf, 1900, Washington, 1906, 1 broc. in-4°.

Bulletin de la Société d'Emulation de Montbéliard, 33<sup>e</sup> vol.  
1906, 1 vol.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et  
scientifiques, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> liv. de 1906, 2 vol. ; 1907, 1<sup>re</sup> liv.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France (28  
Nov. 1905 au 3 Juillet 1906), 1 vol.

Mémoires de la Société des lettres et sciences de Saint-Dizier,  
T. 10, 2<sup>e</sup> fasc., 1906.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments  
historiques d'Alsace, 2<sup>e</sup> série, T. 21, 1906, 1 vol.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-  
Duc, 4<sup>e</sup> série, T. 4, 1906.

Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1906, 1 vol.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes,  
1906, 1 fasc.

Bulletin de la Société grayloise d'Emulation, n° 9, 1906.

Mémoires et documents de la Société d'histoire de France,  
1905, 1 vol., 1906, 1 fasc.

Annales du Musée Guimet : Essai de la bibliographie Jaina,  
par Guérinot, 1906, 1 vol. ; histoire des idées théosophiques  
dans l'Inde, par Oltramare, 1907, 1 vol. in-8°

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, T. 8, 1905  
et 1906, 1 vol.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes,  
T. 33, 1905.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, T. 28, 1905, 1 vol.

Bulletin de la Société historique de Langres, n° 76, 1907.

Verhandlungen der schweizerischen Naturforschenden Gesell-  
schaft in Luzern, 1905, 1 vol.

- Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1905, 1 vol.
- Bulletin de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François, 1904-1905, 1 vol.
- Congrès archéologique de France : Beauvais, 1905, 1 vol.
- Verhandlungen der Naturforschenden Gesellschaft in Basel, Band 18, Heft 3, 1906, 1 vol.
- Mémoires de l'Académie de Dijon, 4<sup>e</sup> série, T. 10, 1905-1906, 1. vol.
- Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1906, 1 vol.
- du Musée Guimet : les religions de la Gaule, par Renel, 1906, 1 vol. in-42 ; Conférences faites au Musée Guimet, 1906, 1 vol. in-42 ; les religions orientales dans le paganisme romain, par Cumont, 1907, 1 vol. in-42 ; la religion des anciens Egyptiens, par Vaville, 1906, 1 vol. in-42.
- Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 1906, 2 vol.
- publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 2<sup>e</sup> série, T. 6, 1907, 1 vol.
- Bulletin de la Société scientifique et médicale de Montbéliard, 1852, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, 1901, 1 vol. ; 25<sup>e</sup> vol., 2<sup>e</sup> fasc., 1896 ; 2<sup>e</sup> série, 1 vol., 1863.
- Mémoires de l'Académie nationale des sciences et arts de Caen, 1906, 1 vol.
- Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix, tome 2, n° 2 de 1906.
- Bulletin de la Société de statistique de l'Isère, 4<sup>e</sup> série, tome 9, 1906, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'histoire naturelle d'Autun, 19<sup>e</sup> bulletin, 1906, 1 vol.
- Annual Report of the Smithsonian Institution, 1<sup>er</sup> sem. 1905, 1 vol.
- Comité des travaux historiques et scientifiques ; bulletin historique et philologique, n° 1 et 2 de 1906, 1 vol. ; section des sciences économiques et sociales, 1906, 2 vol.
- Bulletin de la Société de statistique de l'Isère, 4<sup>e</sup> série, T. 9, 1906.
- Table alphabétique des trente premiers volumes des bulletins de la Société philomathique vosgienne (1875-1905), 1 fasc.

Bulletin of the géological Institution of Upsala, 1902-1905, 2 v.  
— de la Société des sciences naturelles de Reims, 1906,  
2 fasc.

Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1906, 1 vol.  
— — neuchâteloise de géographie, 1906, 1 vol.  
— — d'histoire de Genève, T. 3, livr. 1, 1907,  
1 fasc.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, 1906, 1 vol.

Mémoires de la Commission des antiquités de Côte-d'Or, T. 14, 1901-1905, 1 vol.

Bulletin de la Société de botanique des Deux-Sèvres, 1906, 1 vol.

Mémoires de l'Académie d'Amiens, 1906, 1 vol.

Mémoires de la Société Savoisienne d'histoire, T. 20, 1<sup>er</sup> fasc. 1907.

Bulletin de la Société archéologique de Soissons, tome 12 (1903-1904), 1 vol.

Mitteilunge der geologischen Landesanstalt von Elsass-Lothringen, Band 6, Heft 1, 1907, un vol.

Mémoires de la Société des antiquaires de Morinie, tome 28, 1906-1907, 1 vol.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 1905, 1 vol. et table générale récapitulative (1844-1905), par Kirchner.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, 1906, 1 vol.  
— — historique et archéologique de Langres, tome 5.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, tome 6, 1906.

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, 1907, 2 vol.

Bulletin de la Société historique de l'Orléanais, n° 3 et 4 de 1906, 1 fasc. ; 1<sup>er</sup> trim. de 1907, 1 fasc.

Précis des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1905-1906, 1 vol.

Bulletin du Musée historique de Mulhouse, 1906, 1 vol.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, tome 2, 4<sup>re</sup> partie, 1907.

Mémoires de la Société des antiquaires de France, 1906, 1 vol.

Revue historique et archéologique du Maine, 2<sup>e</sup> sem. de 1906 et 1<sup>er</sup> de 1907, 2 vol.

- Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde, 1906, 1 vol.
- Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, 1906, 4 fasc.
- Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 8<sup>e</sup> série, 1 vol. 1907.
- La Franche-Comté au milieu du 16<sup>e</sup> siècle ou description de la Haute Bourgogne connue sous le nom de Comté par Monot (publication de la Société d'émulation du Jura), 1907, 1 vol. in-12.
- Bulletin de la société académique de Laon, tome 32, 1<sup>er</sup> fasc. de 1907.
- Annales de la Société d'émulation des Vosges, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> partie 1907, 2 vol.
- Mémoires du musée Guimet : Conférences au musée Guimet 1903-1906, par de Milloué, 1 vol. in-12 : Conférences au musée Guimet, tome 25, 1907 : Conférences au musée Guimet, 1904-1903, par de Milloué, 1907, 1 vol. in-12 : Bouddhisme par de Milloué, 1907, 1 vol. in-12.
- Compte-rendu des travaux de la Société helvétique des sciences naturelles réunie à Saint-Gall, 1906, 1 broch. ; à Lucerne, 1905, 1 broch. ; à Winterthur, 1904, 1 broch.
- Mitteilungen der Naturforschenden Gesellschaft in Bern, 1906, 1 vol.
- Verhandlungen der Naturforschenden Gesellschaft in Basel, Band 49, Heft 1, 1 brochure.
- Mémoires de la Société fribourgeoise des sciences naturelles, 1907, 7 broch.
- Bulletin de l'Institut national genevois, tome 37, 1907, 1 vol.
- Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, tome 8, 3<sup>e</sup> livr., 1907.
- Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, n° 2 de 1907, 1 fasc.
- Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher : les jardins du château de Blois, 1906, 1 vol. ; les gens et les choses de la justice à Blois, 1904, 1 vol. ; une question d'hygiène municipale au 18<sup>e</sup> siècle, 1904, 1 vol. ; 16<sup>e</sup> vol. 4 livr., 1902 ; 17<sup>e</sup> vol. 4 livr., 1903.
- Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1<sup>er</sup> trim. de 1907, 1 fasc.

— XXIII —

- Bulletin de la Société d'Embellissement de Belfort, n° 42, 1907.
- Mémoires de la Société d'agriculture du Puy, tome 34, 1878-1889, 1 vol.
- Congrès des Sociétés savantes à Montpellier ; discours prononcés en 1907, 1 broch.
- Mémoires de l'Académie de Stanislas, 6<sup>e</sup> série, tome 4, 1907.
- L'Ecole d'anthropologie de Paris (1876-1906), 1907, 1 vol. in-8°.
- Verhandlungen der schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft, 89 Jahresversammlung, 1906, in St-Gall, 1 vol.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, 1906-1907, 1 vol.
- Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome 31, 1907.
- Mémoires de la Société d'archéologie, histoire et lettres de Beaune, 1905, 1 vol.
- Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens, 1907, 1 vol.
- Annales de l'Est et du Nord, 1907, 4 livr.
- Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles, 2 fasc. de 1906 et 2 de 1907.
- Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, 3 n<sup>o</sup>s de 1906 et 7 de 1907.
- Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1906, 2 fasc. ; 1<sup>er</sup> semestre de 1907, 1 vol.
- Bulletin de la Société géologique de France, 1 n<sup>o</sup> de 1906 et 10 de 1907.
- Bulletin de la Société lorraine de photographie, 2 n<sup>o</sup>s de 1906 et 9 de 1907.
- Bulletin de l'Association philotechnique, 1 n<sup>o</sup> de 1906 et 9 de 1907.
- Bulletin de l'Académie des lettres, sciences et arts de Besançon, 4<sup>e</sup> trimestre de 1906 et 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de 1907.
- Bulletin de la Société de géographie de l'Est, 4<sup>e</sup> trim. de 1906, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre de 1907.
- Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1<sup>er</sup> trimestre de 1906, 1 vol.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 2 n<sup>o</sup>s de 1906 et 3 de 1907.
- Annales de la Société d'Emulation de l'Ain, 4<sup>e</sup> trim. de 1906, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de 1907.

— XXIV —

- Revue de l'Avranchin, 4 livr. de 1906 et 1907.
- Bulletin de la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie,  
3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> fasc. de 1906.
- Bulletin de la Société des sciences de Nancy, 2 fasc. de 1906 et  
2 de 1907.
- Bulletin de la Société industrielle de Rouen, 2 fasc. de 1906 et  
2 de 1907.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ain, 4<sup>e</sup> trim.  
de 1906 et 2 de 1907.
- Bulletin de la Société industrielle de Rouen, 2 n<sup>os</sup> de 1906 et 2  
de 1907.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ain, 4<sup>e</sup> trim.  
de 1906 et 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de 1907.
- Bulletin de la Société des antiquaires de Morinie, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trim.  
de 1906 et 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de 1907.
- Bulletin de l'Alliance française, 4 n<sup>os</sup>.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la  
France, 4<sup>e</sup> trim. de 1906 et 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de 1907.
- Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, 2 fasc.  
de 1906.
- Bulletin de la Société archéologique de Touraine, n<sup>o</sup> 3 et 4 de  
1906.
- Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, n<sup>o</sup> 4, 5 et 6 de  
1906 ; n<sup>o</sup> 1, 2 et 3 de 1907.
-

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JUILLET 1908

---

**Le Secrétaire présente le rapport suivant :**

MESSIEURS,

Dans le rapport de l'année dernière, nous vous informions que le Congrès des Sociétés savantes de Franche-Comté qui n'avait pu se tenir, dans notre ville, en 1905, mais en 1907, nous avons eu le plaisir de pouvoir célébrer, le 1<sup>er</sup> Août, cette fête littéraire et scientifique où se réunissaient un grand nombre de membres des Sociétés savantes de la région et le 7<sup>e</sup> Congrès a laissé le meilleur souvenir aux membres participants.

Quel est l'objet de ces Congrès : faire revivre la petite patrie : la Franche-Comté à côté de la France. Mais le Territoire de Belfort ne lui appartient pas à cette Franche-Comté si intéressante. Depuis 1871, notre petit coin de terre était isolé, la Franche-Comté lui a prêté son appui, qu'il en soit fier. Nous voulons être scientifiquement une vedette comme nous sommes une vedette contre l'étranger. Unis à la Franche-Comté par une fraternité de mœurs, d'histoire, de géologie, puisque les terrains jurassique et vosgien viennent mourir au pied de notre ville, félicitons-nous de servir de trait d'union entre l'Alsace et la Franche-Comté.

Nos recherches archéologiques, en 1907, ont été très fructueuses et ont donné des résultats que les premiers travaux ne laissaient pas espérer : il s'agit du cimetière mérovingien de Bourogne. On sait qu'une station gallo-romaine a été mise à jour dans cette localité, en 1852, non loin de l'église et de la maison d'école. On découvrit, en creusant les fondations de celle-ci, des débris de l'époque

romaine : fragments de poterie et de tuyaux en terre cuite, des tuiles à rebords, etc. Une voie romaine devait passer à côté du cimetière et près de l'église, sur la pente dominant la rivière.

C'est en 1906 que notre Société commença les fouilles au lieu dit « à la Côte ». On savait depuis fort longtemps que des sépultures existaient sur cette friche communale. Sur les instances de plusieurs membres de la Société, celle-ci décida de faire des recherches méthodiques sous les auspices de MM. Lablotier, Pajot et Ferdinand Scheurer. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour ont dépassé l'attente. A la fin de 1907, le nombre des sépultures explorées dépassait 80. Excepté pour deux corps cloisonnés entre de petits murs, toutes les sépultures sont en terre libre à des profondeurs variant de 25 centimètres à plus d'un mètre. Le mobilier recueilli est important, autant comme richesse que comme nombre. Plus de 200 objets ont déjà été relevés : couteaux, seramasaxes, épées, haches, lances, umbo de bouclier, pointes de flèches, plaques de ceinturon en fer, niellées d'argent et en or, boucles d'oreilles en cuivre, colliers en grains de verre et de terre cuite, vases funéraires en terre et en verre, fermoirs de trousses, perçoirs, briquets en silex, clef, éperon en bronze et autres objets indéterminés.

Le cimetière de Bourogne, placé à la limite des Burgondes et des Alamans offrira, sans nul doute, aux archéologues d'intéressantes observations.

Déjà, on a pu remarquer que les inhumations y ont eu lieu pendant une période assez longue, et que cette période, étant donné le nombre relativement faible des armes trouvées, doit se placer dans la seconde moitié des temps mérovingiens. D'autre part, la forme des vases funéraires en terre, double tronc de cône, surmonté d'un manchon cylindrique semble indiquer que les squelettes mis à jour appartiennent aux Burgondes et non aux Alamans.

Enfin, remarque digne d'intérêt, quoique déjà faite ail-

leurs, des silex néolithiques se rencontrent dans les sépultures : les uns portent des marques de percussion du briquet ; les autres, tels une pointe de flèche triangulaire et un grattoir, muni d'un appendice destiné à recevoir un manche, sont indemnes.

Les fouilles ont été reprises cette année et nous espérons qu'elles seront encore très productives en objets de valeur.

Une section des sciences a été créée dans notre Société et a réuni de nombreux adhérents qui travaillent avec beaucoup d'activité et de zèle. Leur intention est de créer des collections scientifiques. Espérons qu'ils recueilleront de nombreux objets et feront honneur au dévouement des actifs membres de cette section.

*Bibliothèque.* — Les dépenses nécessitées par le Congrès de 1907 nous ont mis dans l'obligation de limiter nos achats de livres. Nous avons acquis, en 1907 : la Suisse à travers les âges, par Vuilletet ; Souvenirs d'un engagé volontaire, Belfort (1870-71), par Poilay ; les Vosges en 1870 et dans la prochaine guerre, par un ancien officier ; Kléber en Egypte et Kléber en Vendée, par Vagnair ; l'Alsace au 18<sup>e</sup> siècle, par Hoffmann, tomes 3 et 4.

*Bulletin.* — La plupart des articles lus au Congrès prendront place dans le bulletin de cette année. Pour les sciences, nous y trouverons un travail de M. Cardot, de Melisey, sur la flore de la vallée de l'Ognon ; du Dr Rollier, Polis et stries glacières dans le Jura français ; de M. Meyer, un article de géologie. En histoire : Kléber à Besançon, par Gazier ; Belfortains et Dolois en 1790, par Feuvrier ; Communication sur deux chartes du 10<sup>e</sup> et du 11<sup>e</sup> siècle, par Brun ; une lettre du comte de Fontaine et la nationalité du vaincu de Rocroi, par Cardot ; les Alamans et les Burgondes dans la trouée de Belfort, par Perrenot ; Belfort au XV<sup>e</sup> siècle, d'après les comptes communaux, par Dubail-Roy ; les cardinaux franc-comtois des maisons de Bourgogne, par l'abbé Mourlot ; Etudes étymologiques sur les noms de lieux du Territoire, par M. Pajot et rapports sur

— XXVIII —

les fouilles des ruines d'Offemont avec préface, par le même.

*Situation.* — Notre Société compte actuellement 2 membres honoraires et 354 titulaires. Nous correspondons avec 82 sociétés de France et de l'étranger. Comme les années précédentes, nous adressons un pressant appel à nos collègues pour que, par une propagande active et persévérande faite autour d'eux, ils nous amènent de nouveaux adhérents pour combler les pertes occasionnées par les décès ou pour toute autre cause dans notre Société.

Depuis notre dernière réunion générale, nous regrettons vivement d'avoir perdu, par suite de décès, plusieurs de nos collègues ; ce sont : M. le Dr Corbis, qui présida notre Société en 1892 et 1893 et s'intéressait tout particulièrement à la bonne marche de notre œuvre ; MM. Gesser, Greiner, Morlot Emile, l'abbé Marchal, Jenny, Pezet Joseph, Porterat et Petitjean, membres titulaires.

Notre situation financière est bonne et notre Trésorier va nous en rendre compte.

**EXERCICE DE 1907**

**Dépenses**

Achat de livres, abonnements, reliure. . . . .	451 30
Allocation au bibliothécaire . . . . .	150 »
Impression du Bulletin. . . . .	555 »
Frais de recouvrement, de port et d'envoi des Bulletins . . . . .	96 25
Frais de secrétariat . . . . .	47 45
Travaux aux ruines du château de Rougemont .	50 »
Fouilles au cimetière mérovingien de Bourogne	129 60
Congrès et réunions. . . . .	259 85
Assurance, gratifications et divers . . . . .	33 10
<b>TOTAL :</b>	<b>1472 55</b>

— XXIX —

**Recettes**

En caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1907 . . . . .	1332 37
Cotisations . . . . .	1420 »
Vente de Bulletins . . . . .	35 30
Subvention départementale . . . . .	250 »
Intérêts des sommes déposées à la Caisse d'Epargne . . . . .	<u>34 17</u>
	TOTAL : <u>3071 84</u>
Report des dépenses . . . . .	<u>1472 55</u>
Reste en caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1907 . . . . .	<u><u>1599 29</u></u>

Les comptes du Trésorier sont approuvés par l'assemblée.

L'assemblée procède ensuite au renouvellement du tiers des membres du Comité. Sont élus pour 3 ans : MM. Bonnaymé, Herbelin, Lablotier, Pajot et Scheurer Ferdinand, membres sortants et rééligibles.



## ERRATA

Au lieu de :

Lire :

Bloc serratiques, page 3, ligne 13 . . .	Blocs erratiques.
Par les roches diabasiques, page 3, ligne 2 de la note . . . . .	Par des roches diabasiques.
Nigella arveusis L. page 5 . . . . .	Nigella arvensis L.
Helianthemun, page 6. . . . .	Helianthemum.
Hyperium pulchrum L., page 7 . . .	Hypericum pulchrum L
Elodes palustris spach, page 7. . .	Helodespalustris-spach
Potentilla auserina L, page 9 . . . .	Potentilla anserina L.
Potentilla reptans L. page 9. . . . .	Potentilla reptans L.
Sauguisorba L, page 10, ligne 21 . . .	Sanguisorba L.
L'allium victoriae, page 21, ligne 14 de la note . . . . .	L'allium <i>victorialis</i> .
Anlacominium, page 22 . . . . .	Aulacomnium.
Sphagnum rufescens, page 24, ligne 14	Sphagnum rufescens.

A la page 4, ligne 6, le mot sous — espèces est trop long : sous-espèces. Puis mettre un — après « divers organes ».

---

## CONTRIBUTIONS A LA FLORE DE LA HAUTE-SAÔNE

---

# PLANTES ET STATIONS BOTANIQUES NOUVELLES DES VOSGES-SAONOISES

---

En 1873 pour la première fois, M. Renauld, en collaboration avec D. Laloy, publia un excellent catalogue des plantes phanérogames et des mousses observées jusqu'à cette époque dans le département de la Haute-Saône.

Quelques années plus tard, en 1882-83, MM. Paillot, Vendrely, Flagey et Renauld firent paraître un Complément à ce catalogue de 1873. Mais depuis, beaucoup de plantes rares ou nouvelles qui avaient échappé à leurs laborieuses recherches, ont été découvertes dans la partie montagneuse de notre département<sup>(1)</sup>.

Il devenait donc nécessaire de les ajouter aux listes précédentes, et de mentionner également les localités nouvelles où bon nombre de plantes intéressantes ont été signalées.

Il est un fait reconnu, c'est que la Flore d'une région change ; des plantes disparaissent, d'autres s'acclimatent et prospèrent. Comme causes principales de la disparition de certaines espèces et de l'anéantissement complet de stations botaniques, il faut signaler le défrichement, l'assainissement des marais aux plantes si intéressantes et si variées, et aussi la mise en exploitation des carrières creusées dans les grès et les porphyres de nos montagnes. Dans les éboulis de nos grès Vosgiens, il y avait des stations tout à fait uniques à Muscinées et à Fougères rares (*Allosurus*) ; aujourd'hui, depuis que l'on a utilisé ces énormes roches pour la construction, la station a pour jamais disparu !

---

(1) M. Humnicki, en 1884, a étudié spécialement les régions triasiques de Luxeuil et St-Loup où il a également remarqué et signalé beaucoup de plantes nouvelles pour le département.

Le déboisement qui enlève au sol sa fraîcheur est aussi une des causes de destruction. — Des sociétés se forment pour le reboisement, il faut les encourager. — D'autre part les voies ferrées introduisent des espèces nouvelles, soit par le ballast de rechargement des lignes, soit par les graines qui s'échappent des fourrages transportés. (Ex. Geranium, Isatis). Quelques plantes cultivées dans les jardins deviennent subspontanées et continuent depuis de nombreuses années à prospérer dans les stations qu'elles ont choisies et se propagent même. — Elles ont bien droit à faire partie désormais de la flore locale. (Ex Oxalix, Phlox, Robinia, Sedum, Impatiens, etc.)<sup>(1)</sup>.

Nous ne nous occuperons ici seulement que de la région des Vosges méridionales dites Vosges Saônoises et qui correspond aux cantons montagneux de Faucogney, Mélisey et Champagney. Nous ferons également une légère incursion dans la partie nord du canton de Lure, les tourbières et lieux marécageux du diluvium et des grès bigarrés étant des stations botaniques du plus haut intérêt — C'est la zone vosgienne de M. Renauld et une petite partie de la zone sous-vosgienne<sup>(2)</sup>.

La flore de la partie montagneuse de l'arrondissement de Belfort a déjà été étudiée d'une façon toute particulière par M. Parisot, et comme elle sort un peu de nos limites, nous n'en parlerons pas<sup>(3)</sup>.

La Botanique et la Géologie sont deux Sciences sœurs, mais l'étude même très succincte de cette dernière nous entraînerait trop loin ; elle fera plus tard avec la minéralogie de nos Vosges l'objet d'une communication spéciale.

Rappelons simplement qu'au point de vue géologique, la région qui nous occupe repose sur trois terrains anciens :

1° L'Eruptif (cristallin) avec ses diabases, porphyrites, syénite (massif des Ballons).

2° Le Carbonifère qui contourne le massif, grès rouge, schistes.

3° Le Trias inférieur (Werfenien), grès vosgien et bigarré.  
puis 4° Le terrain d'alluvions actuel.

Cette variété de terrains et de roches, la quantité d'étangs,

(1) Dans certaines régions de la France, une espèce américaine, l'*Elodea canadensis* Rich. — Hydrocharidées — a envahi une quantité prodigieuse de petits cours d'eau et de canaux.

(2) F. Renauld. Aperçu phytostatique sur le Département de la Haute-Saône (1873).

(3) Parisot. Flore des environs de Belfort.

de marais, de tourbières, de ruisseaux, de gorges profondes qui abondent dans cette partie de notre département, sont autant de stations botaniques différentes.

Dans nos vallées, c'est encore un peu la flore de la plaine, et c'est déjà la flore de la montagne dans toute sa richesse et sa beauté.

Le botaniste explorera avec fruit les tourbières du Diluvium des environs de Saint-Germain et Lantenot : la Pile, Billeu, les marais et tourbières des grès vosgiens et des hauts sommets. Il y fera ample moisson de Sphagnum et de Muscinées rares. Il éprouvera aussi un vif intérêt à parcourir les landes de nos Sigles<sup>(1)</sup> aux genêts dorés que tranchent ça et là la masse sombre des bloc serratiques ; puis, descendant dans les curieux escarpements ruiniformes des grès à poudingues, il y cueillera les mousses et fougères qui en tapissent les parois. S'avancant encore plus avant dans la montagne, il pénétrera dans une des profondes vallées qui descendent du Ballon de Servance, il détachera en passant quelques fragiles hépatiques aux rochers porphyriques d'une bruyante cascade, puis continuera son ascension en suivant le cours d'un ruisseau tapageur aux rives garnies de Cacalia, de Spirea aruncus, de Mulgedium et d'Aconit.

Peu à peu, il verra les noirs sapins se rapetisser, devenir de plus en plus rares, et enfin disparaître complètement. — Seuls les hêtres buissonnent encore ça et là, c'est la chaume Vosgienne, la zone subalpine avec sa flore spéciale.

Dans nos limites, cette zone subalpine est de faible étendue : Chaumes des Ballons de Servance et d'Alsace (1210<sup>m</sup>-1254<sup>m</sup>) — Chaume de la Planche des Belles-Filles (1150<sup>m</sup>) — reposant sur des granits porphyroïdes à amphibole ou syénite de certains auteurs.

Les plantes dont nous donnons la liste ont été classées par

(1) Les Sigles ou Cigles sont des plateaux de grès vosgien recouverts de genêts, de fougères et de bruyères. On y rencontre de nombreux blocs erratiques, constitués les uns par des granits porphyroïdes à amphibole, d'autres par des roches diabasiques, le plus grand nombre par des grès à poudingues d'un volume considérable. Le sol de ces landes est très humide, surtout dans les cuvettes formées par les légères ondulations du terrain — cela tient au peu de perméabilité de ce grès vosgien. Ce sont autant de petites tourbières en miniature où se développent Sphagnum Com-pactum, Drosera, Arnica, Eriophorum, etc....

Ils se terminent tous de tous côtés par des escarpements ruiniformes très caractéristiques de grès à poudingues. La base de ces îlots, en général peu élevés au-dessus de la plaine est formée par les roches diabasiques vertes, des microgranulites et des schistes — on y rencontre aussi quelques rares cultures — Sigle de Mélisey (400m), de Ternuay (450<sup>m</sup>), de la Rue de Mélisey (420<sup>m</sup>). — Stations botaniques très intéressantes. — Rechercher l'étymologie de ce mot.

familles avec nom scientifique et nom vulgaire. Celles que nous n'avons pas récoltées et observées nous-mêmes sont suivies du nom du botaniste qui les a signalées.

Les espèces Jordaniennes qui sont presque toujours formées aux dépens de l'espèce type ont été éliminées — à vrai dire, il y aurait autant de ces sous — espèces qu'il y a d'individus, l'habitat de la plante pouvant faire varier à l'infini la forme de ses divers organes. Il faut se limiter et ne tenir compte que des espèces bien nettement caractérisées. Dans nos Vosges, l'étude des Rubus, Rosa, Draba, Primula, etc.. au point de vue de ces espèces Jordaniennes est encore à faire.

La majeure partie du département de la Haute-Saône que se partagent les divers étages jurassiques — Arrondissements de Vesoul et Gray — est à peu près entièrement connue au point de vue botanique ; cependant il serait utile d'étudier avec soin certaines stations calcaires, et sûrement d'autres plantes viendraient s'ajouter à celles déjà signalées.

Que tous ceux qu'intéresse l'étude de la Botanique, en particulier, MM. les Conservateurs et Inspecteurs des Forêts, pharmaciens, instituteurs, prêtres, veuillent bien collaborer, par leurs recherches personnelles dans leurs régions, à l'achèvement d'un catalogue complet des plantes de notre département. Tant de choses échappent à un seul chercheur<sup>(1)</sup> !

Je suis heureux de rendre hommage ici à mon excellent confrère de Champagney, M. Vendrely père, qui a été dans notre Franche-Comté et en particulier dans notre région, le véritable et infatigable botaniste. En plus de ses nombreuses découvertes, il a dans son « Flora Sequaniæ », relevé bien des erreurs<sup>(2)</sup>.

La partie de cette notice, traitant des muscinées et hépatiques a été faite en collaboration avec M. L. Hillier, botaniste bisontin. C'est le résultat de ses laborieuses et savantes recherches aux environs de Melisey en 1905 et 1907. Remerciements sincères pour son précieux concours.

C. CARDOT, Pharmacien.

Melisey, 30 Juin 1907.

(1) Certaines régions ont déjà été explorées et on y a découvert beaucoup de plantes rares ou nouvelles pour la Haute-Saône.

MM. Bonati père et fils, pharmaciens (recherches dans les environs de St-Loup et Conflans), M. Maire dans la région de Gray. M. Blum à Vesoul.

(2) Vendrely et Paillet. *Flora Sequaniæ excicata.*

# LISTE DES PLANTES ET STATIONS NOUVELLES DES VOSGES SAONOISES

---

ABRÉVIATIONS : T. R. Très rare. — A. R. Assez rare. — R. Rare.  
— C. Commun. — A. C. Assez commun.

---

## DICOTYLEDONES

---

### RENONCULACÉES

**Ranunculus hederaceus L.** — Renoncule à feuilles de lierre.  
= Eté — Ruisseaux.

Dans un ruisseau au bois du Grand Morveau près Lure, à droite de la route de Lure à Lantenot. (Bonati) — A. R.

**Ranunculus peltatus Sehr.** — Renoncule peltée. — Pr. été.  
Marais.

Champagney. (Vendrely) — R.

**Ranunculus aconitifolius L.** — Renoncule à feuilles d'aconit.  
Pr. ruisseaux des montagnes.

Cette renoncule abonde sur les rives de l'Ognon, jusqu'en face de Montessaux (320<sup>m</sup>), plus bas elle disparaît. = Ruisseaux du Raddon (400-600<sup>m</sup>) — du Fourchon (400-650<sup>m</sup>) — Vallée du Beuletin à Saphoz (400<sup>m</sup>) — Cascade du Tempas à Corravillers (500<sup>m</sup>).

**Nigella arvensis L.** — Nigelle des champs — Eté — Moissons.

Cette plante est très rare dans la zone vosgienne — elle préfère les calcaires de la plaine. — Saint-Germain — Melisey — N'a pas été rencontrée plus haut — T. R. dans quelques champs.

**Delphinium consolida L.** — Dauphinelle Consoude — Eté, moissons, décombres. Subspontanée autour des jardins — semble vouloir se propager dans quelques champs.

Saint-Germain (300<sup>m</sup>) — Melisey, Champs autour du cimetière — Faucogney. A. R. = (Pied d'alouette).

## CRUCIFÈRES

**Hesperis matronalis L.** — Julianne des Dames. — Eté, lieux frais, buissons.

Cette plante d'origine cultivée se propage de plus en plus dans les haies, les buissons avoisinant les villages. — Malbouhans (320<sup>m</sup>) — Melisey (340<sup>m</sup>) — Servance (400<sup>m</sup>) — Faucogney (350<sup>m</sup>) — A. C.

## CISTINÉES

**Helianthemum vulgare Gärtn.** — Helianthème commun — Eté, pelouses et coteaux arides.

Abonde sur toutes les pelouses qui recouvrent les schistes et porphyres des environs de Melisey et Faucogney (350-400<sup>m</sup>). Vallée de Mansvillers (400<sup>m</sup>) — Avait été signalée comme T. R. dans le catalogue de M. Renaud.

## VIOLARIÉES

**Viola tricolor** var. *ruralis* Jord. — Pensée sauvage à petites fleurs. — Eté — champs — moissons.

Melisey — Belonchamp — (350<sup>m</sup>) dans quelques champs sablonneux A. R.

## DROSERACÉES

**Drosera rotundifolia L.** — Eté. Rossolis à feuilles rondes. —

Lors d'une herborisation faite en été 1892 à l'étang du grand Saint-Maurice près de Saint-Germain (alt. 300<sup>m</sup>), j'ai rencontré dans les fosses profondes qui bordent l'étang au nord, plusieurs droséra d'une longueur extraordinaire, 0<sup>m</sup>50 à 0<sup>m</sup>60. Les feuilles inondées, très longuement pétiolées sont renversées le long de la tige, et moins glanduleuses que les feuilles aériennes. — Cette déformation de la tige et des feuilles doit être attribuée à la submersion permanente de la plante.

## MONOTROPÉES

**Monotropa hypopitys L.** — Monotrope suce pin. Eté. Forêts — parasite sur les racines des arbres.

Ternuay au Ruz Jeannot (400<sup>m</sup>) A. R.

## PYROLACÉES

**Pyrola minor L.** — Pyrole à style court. — Eté — bois montueux frais.

Au mont de Vannes dans le ravin du Fourchon (500-700<sup>m</sup>) et le long du sentier qui conduit au Plainet. A. R.

### ELATINÉES

**Elatine hexandra D.** — Elatine à six étamines — Eté, étangs. Découverte à l'étang Pelvin près d'Ecromagny (450<sup>m</sup>). R.

### CARYOPHYLLÉES

**Silene oleracea Bor.** — Variante du Silene Inflata. — Bois Champagney (X. Vendrelly). A. R.

**Lychnis dioïca D. C.** — Lychnis dioïque — Eté. Bois, haies.

Dans quelques haies à Saint-Barthélemy (340<sup>m</sup>). R.

**Stellaria nemorum L.** — Stellaire des bois — Pr. Bords des ruisseaux des montagnes.

Gorges du Raddon à la base du Mont de Vannes (350<sup>m</sup>) — Ruisseau de Fourchon (400-600<sup>m</sup>) — Vallons du Beuletin à Saphoz. — Cascade du Tempa, à Corravilliers (500<sup>m</sup>). C.

**Stellaria Glauca With** — Stellaire glauque — Eté. Prairies humides.

Melisey à Mansvillers. R.

### GÉRANIACÉES

**Geranium pyrénaïcum L.** — Geranium des Pyrénées — Pr. Bords des routes.

Belonchamp en face la gare du tramway. — Plante introduite. T. R.

**Geranium dissectum L.** — Geranium découpé. — Eté. Pr. Champs.

Melisey le long de la voie du tramway. — Introduit. R.

### HYPERICINÉES

**Hypericum tétrapterum Fries.** — Millepertuis à quatre ailes. — Ruisseaux et lieux humides.

Vallée de Mansvillers — Mont de Vannes (400<sup>m</sup>) — Melisey, Belonchamp (350<sup>m</sup>). R.

**Hyperium pulchrum L.** — Millepertuis élégant — Bois — haies. Eté.

Saint-Barthélemy (340<sup>m</sup>). R.

**Elodes palutris spach.** — Elodes des marais. — Eté — Fossés tourbeux.

M. X. Vendrely a découvert cette plante pour la première fois à Saint-Germain (1). Je l'ai retrouvée également au Bas de Melisey (320<sup>m</sup>) où elle abonde dans les fossés des prairies marécageuses en face le bois de Question — grès bigarré — On ne la rencontre plus sur les grès vosgiens ni sur les porphyres.

— A. R.

A rechercher dans les prairies de marnes du grès bigarré et sur le Keuper.

Cantons de Saint-Loup = Luxeuil.

### BALSAMINÉES

*Impatiens glandulifera Royle.* — Cultivée et quelquefois subspontanée — Eté.

Cette balsamine est une plante essentiellement de jardins. — En 1894, j'en ai trouvé de nombreux pieds dans la gorge du Raddon qui proviennent sans aucun doute de graines échappées des jardins de Fresse et du Magny. — Depuis cette époque cette espèce continue à prospérer dans cette station R.

### OXALIDÉES

*Oxalis corniculata L.* — Oxalis cornue. Eté, lieux cultivés.

D'origine cultivée, cette plante tend à se propager autour des habitations, vieux murs. — Melisey au voisinage du cimetière. T. R.

*Oxalis stricta L.* — Oxalis droite. — Eté, champs.

Melisey, le long de la voie du tramway jusqu'au chemin des Echelets. — assez abondant. — Introduit.

### PAPILIONACÉES

*Ulex europaeus Sm.* — Ajonc d'Europe — Pr. lieux secs landes.

Dans son catalogue de 1873, M. F. Renauld a signalé l'*Ulex* à Ecromagny. Ayant parcouru en tous sens, depuis plusieurs années les landes de grès vosgien de la région Ecromagny-Melay, jamais je n'ai rencontré cette papilionacée dont la présence dans notre zône me semblait déjà plus que douteuse — Je n'ai jamais rencontré non plus le *Genista germanica* qui aurait

(1) X. Vendrely — *Flora Sequaniæ*. — Catalogue Renauld, 1873.

pu prêter à confusion. — *Ulex europaeus* avait été aussi signalé à Champagney<sup>(1)</sup>. M. X. Vendrely<sup>(2)</sup> a démontré que la plante ainsi dénommée n'était autre que le *Genista germanica*, trouvé par lui à Champagney. Au premier abord on peut faire confusion. — L'*Ulex europaeus*, jusqu'à preuve du contraire, doit être rayé de la zone vosgienne.

*Anthyllis vulneraria L.* — Anthyllide vulnéraire — Eté, lieux secs.

Melisey (340<sup>m</sup>) dans une sablière aux Corbodots où elle abonde.

*Medicago sativa L.* — Luzerne cultivée — Champs. Eté-Aut.

Lure Saint-Germain — Ne se cultive pas, ni sur les grès vosgiens ni sur les porphyres — Préfère les sols calcaires et quelquefois argileux.

*Melilotus officinalis Lam.* — Melilot officinal. — Eté. Champs — décombres.

Signalé comme rare dans la zone vosgienne — y abonde au contraire dans les lieux vagues, décombres, friches. — Saint-Germain — Malbouhans — Melisey — Servance — Faucogney — Fresse. C.

*Lotus tenuis Kit.* — Lotus grêle. — Sables, pelouses sèches. — Eté. Découvert à Melisey en 1905 près du remblai de la gare (340<sup>m</sup>) du tramway — Introduit par cette voie dans la région. R.

## ROSACÉES

*Potentilla auserina L.* — Potentille à bec d'oie. — Eté, lieux humides, fossés.

Cette espèce, signalée comme douteuse dans la zone vosgienne, s'y trouve au contraire en abondance le long des chemins et fossés humides au voisinage des habitations. — Saint-Germain — Melisey — Ternuay — Servance — (300-450<sup>m</sup>) — Ne remonte guère plus haut = La Voivre près Faucogney (340<sup>m</sup>).

*Potentilla reptans L.* — Quintefeuille — Eté, lieux frais. Mêmes observations que pour l'espèce précédente — Vallée de

(1) F. Renauld — Aperçu phytostatique sur le département de la Haute-Saône, 1873.

(2) X. Vendrely — Flora Sequaniae.

Mansviller, (400<sup>m</sup>) — du Beuletin — Prés de la Voirre (350<sup>m</sup>) — un peu plus rare que *P. auserina*.

*Spirea salicifolia L.* — Spirée à feuilles de saule — Eté, haies.

Cette rosacée tend à devenir subspontanée, se propage dans les haies, buissons, même éloignés des habitations = Saint-Germain aux Baraque (300<sup>m</sup>).

*Rubus saxatilis L.* — Ronce des rochers. — Eté — Escarpement, des montagnes.

Au ballon de Servance dans les escarpements du nord-est (Vendrelly). Je l'y ai retrouvé également en 1905 (alt. 1.200<sup>m</sup>). R.

*Mespilus germanica L.* — Néflier. — Pr. Eté, lieux cultivés.

N'avait pas encore été signalé dans la zone vosgienne. — Deux arbres vigoureux au lieu dit les Ivromards au bas du Sigle de Melisey (380<sup>m</sup>) près d'une chaumière en ruine. T. R.

*Malus acerba Mer.* — Pommier sauvage. — Pr. Eté, bois. — Abonde dans toutes les fouillies et taillis de la région depuis Saint-Germain à Château-Lambert — Faucogney — Corravilliers. Disparaît presque complètement à partir de 900<sup>m</sup>. C.

*Poterium sauguisorba L.* — Petite pimprenelle. — Eté Pelouses sèches.

Melisey au-dessus de Souhières (420<sup>m</sup>) — Faucogney — La Voirre (360<sup>m</sup>). A. R. Syn : *P. dictyocarpum* Spach.

### ONAGRARIÉES

*Epilobium molle Lam.* — Epilobe mou. — Eté, lieux humides.

Dans une petite tourbière aux Granges de Saint-Barthélemy à la base du mont de Vannes (360<sup>m</sup>) — Syn. *E. parviflorum*. Schreb. R.

*Epilobium hirsutum L.* — Epilobe hérissé — Neriette. — Bords des eaux. Eté.

Melisey sur les bords de l'Ognon près des Grands Jardins. T. R.

### CRASSULACÉES

*Sedum album L.* — Sedum blanc — Orpin. — Eté, vieux murs. — Espèce essentiellement calcarophyle — rencontrée à

Faucogney au Calvaire (450<sup>m</sup>), voisinant avec le *sedum dasypodium L.* déjà signalé (1). R.

*Sedum boloniense Lois.* — Orpin du bois de Boulogne. — Eté, vieux murs.

A Melisey sur un vieux mur près l'écluse du creux Barret (340<sup>m</sup>). R.

*Sempervivum tectorum L.* — Joubarbe des toits. — Décombres.

A Melisey — même station que le précédent. — Souhières (350<sup>m</sup>) — La Goulotte (320<sup>m</sup>) (2) A. R.

### OMBELLIFÉRES

*Bupleurum longifolium L.* — Buplèvre à longues feuilles. — Eté. Bois des montagnes

Ballon de Servance (1.200<sup>m</sup>) — (X. Vendrely) T. R.

*Hydrocotyle vulgaris L.* — Hydrocotyle commun. — Eté. Marais, fossés — Marais de Mansvillers (350<sup>m</sup>). T. C. — Tourbières d'Ecromagny (450<sup>m</sup>) — Annegray (380<sup>m</sup>) = Ecuelle d'eau.

*Cherophyllum hirsutum L.* — Cerfeuil hérissé — Eté. Pr. Bords des eaux.

Descend avec l'Ognon jusqu'à Montessaux. T. C. — Vallée du Breuchin jusqu'à la Voirre — Vallée du Beuletin C. — Vallons du Raddon et du Fourchon au Mont de Vannes (400-650<sup>m</sup>). C.

*Anthriscus alpestris Wim.* — Anthrisque des montagnes — Eté — Montagnes.

Découvert par M. Vendrely au col du Stalon (950<sup>m</sup>) — Je l'y ai retrouvé également sur le versant vosgien en 1906 — T. R.

Syn — *Anthriscus Torquatus Dub.* = A. à collier.

*Sium angustifolium L.* — Berle à feuilles étroites — Juillet. sept. — Marécages, ruisseaux.

Montessaux (330<sup>m</sup>) — Melisey, aux ruisseaux de Proz et de la Praille (340<sup>m</sup>). Cette espèce nonsignalée jusqu'à ce jour dans la zone, aurait-elle été confondue avec le genre voisin *Heloscadium nodiflorum Koch?* (3).

(1) F. Renauld — Catalogue.

(2) A noter la tendance qu'ont différents *sedum* cultivés, à se propager et à devenir subspontanés — Ex. : *Sedum roseum*.

(3) Le *Sium* a les pétales échancrés et les feuilles de la base plus longues que dans *Heloscadium* et les folioles plus profondément crénelées. — Les folioles de l'Involucré sont divisées.

## HÉDÉRACÉES

*Cornus sanguinea* L. — Cornouiller sanguin. — Eté. Bois, haies. — Assez abondant dans les moyennes montagnes — Melisey bois du Sigle (400<sup>m</sup>) — Mont de Vannes (400-600<sup>m</sup>) — Fresse — Faucogney.

Le *Cornus mas* est quelquefois cultivé — Fruit comestible.

## DIPSACÉES

*Knautia dipsacifolia* Host. — Scabieuse à feuille de Chardon. — Eté — Prairies des montagnes =

**Observations sur une Variété de *K. dipsacifolia*.** — Depuis plusieurs années je remarque dans quelques prairies des environs de Melisey et Montessaux, beaucoup de plants de *Knautia* différents de toutes les espèces signalées.

Tige droite, forte, recouverte çà et là de quelques poils blanchâtres, haute de 0,50 à 0,60 cm., très peu rameuse, se terminant par un seul ou par trois capitules de fleurs violettes à calice légèrement velu. Les feuilles sont toutes verticillées par 3 dès la base — ovales-acuminées, légèrement dentées à leur partie médiane — le plus souvent la nervure du milieu est rougeâtre — C'est cette disposition des feuilles qui fait distinguer cette *Knautia* des autres espèces.

On la rencontre dans les prairies où *K. dipsacifolia* abonde — jamais je ne l'ai vue avec *K. arvensis* Koch. — Elle ne peut se propager beaucoup car la fenaison vient empêcher la maturité de son fruit. — Est-ce une monstruosité botanique ? une hybridation ? je ne le crois pas, car le verticille des feuilles est d'une netteté trop parfaite et persiste toujours dès la base au sommet de la tige — et vu la présence dans la même prairie d'autres individus semblables, je pencherais plutôt à considérer cette espèce, tout au moins comme une variété non décrite encore du *K. dipsacifolia* Host.

Cette plante aurait fort bien pu être introduite dans la région par des fourrages étrangers lors de la grande sécheresse de 1893. Pour mieux l'observer j'en ai replanté quelques pieds dans mon jardin, afin de les laisser arriver à complète maturité. Appelons-la en attendant *K. dipsacifolia* Host-var. *verticillata*.

## COMPOSÉES

*Adenostyle albifrons* Rchb. — Cacalie velue — Lieux humides, ruisseaux des montagnes — Eté.

Cette superbe plante se rencontre aussi au Mont de Vannes dans le ravin du Fourchon (650<sup>m</sup>) où elle y est assez abondante. — Ne semble pas s'éloigner du massif des Hautes-Vosges. Je ne l'ai pas rencontrée dans les vallées du Breuchin et du Beuletin.

*Aster brumalis Nées.* — Astère. — Eté-aut. — Bords des eaux.

A Melisey sur les rives de l'Oignon en bas du grand pont A. R. Egalement à Champagney (Vendrely).

*Achillea ptarmica L.* — Achillée sternutatoire. Eté. Bords des eaux.

Non cataloguée par M. Renauld pour la zone vosgienne — abonde partout le long des ruisseaux, des terrains gréseux et porphyriques — Melisey — Servance — Fresse — Plancher-Bas — Annegray — Corravillers. c.

*Bidens radiata Thuil.* — Bident radié. — Eté. Lieux humides.

Trouvé au Grand Saint-Maurice par M. Vendrely. R.

*Girsium anglicum Lob.* — Cirse d'Angleterre. — Prairies humides. — Eté.

Découvert au marais de Mansvillers sur la lisière Est (8 juin 1901. T. R.) Signalé aussi à Conflans-sur-Lanterne.

### CAMPANULACÉES

*Campanula urticæfolia Schm.* — Campanule à feuilles d'ortie. — Eté — Collines herbeuses.

Sigle de Melisey (400<sup>m</sup>) — Ballon de Servance (1.200<sup>m</sup>) A. C.

*Campanula rapunculus L.* — Renoncule raiponce — Eté — Coteaux.

Même localité que le précédent. A. C. sauf dans les hautes vallées.

*Wahlenbergia hederacea Rchb.* — Campanille à feuilles de lierre — Eté, prairies montueuses.

Cagnevaivre au-dessus de Breuches près Faucogney (Humnicki) (1). T. R. — A rechercher cette rare plante sur les collines herbeuses des cantons de Melisey — Faucogney — Luxeuil.

### ERICINÉES

*Andromeda polifolia L.* — Andromède à feuilles de Polium. — Eté, marais, tourbières.

(1) X. Vendrely — Flora sequaniæ.

Très abondant et d'une forme très robuste au marais de Mansvillers (340<sup>m</sup>), mélangé à l'*Oxycoccus palustris* Pers.

### ILICINÉES

*Ilex aquifolium* L. — Houx commun. — Pr. bois, rochers.  
— A signaler aux Guidons (450<sup>m</sup>) une variété de houx dont les feuilles sont épineuses seulement au sommet. R.

Abonde au Mont de Vannes, flanc occidental (vers 450<sup>m</sup>).

### OLEACÉES

*Ligustrum vulgare* L. — Troëne commun. — Pr. automne, haies.\*

Quelques pieds dans une haie sur le chemin des Echelets à Melisey (340<sup>m</sup>) T. R.

### ASCLEPIADÉES

*Vincetoxicum officinale* Mench. — Dompte-venin. — Eté, rocailles élevées.

Sigle de Melisey dans des rocailles gréseuses au Montanjeu (380<sup>m</sup>) A. R. Vallée de Mansvillers (400<sup>m</sup>). Assez abondant à Faucogney au Calvaire (400<sup>m</sup>).

### GENTIANÉES

*Gentiana pneumonanthe* L. — Gentiane pneumonanthe. — Marais, tourbières. — Eté.

Les Guidons (450<sup>m</sup>). — Tourbière de Sempé à Montessaux. A. C. — Marais de Mansvillers (340<sup>m</sup>). R. — Semble préférer les sols argilo-siliceux.

### CONVOLVULACÉES

*Convolvulus arvensis* L. — Liseron des champs. — Eté — Champs. Semble A. R. dans la zone vosgienne.

Montessaux — Melisey — Belonchamp (320-350<sup>m</sup>). — La Viovre — Faucogney. — Ne semble pas remonter plus haut.

### POLÉMONIACÉES

*Phlox Drummondi. Phlox.* — Eté, cultivé — subspontané quelquefois. Cette espèce américaine tend de plus en plus à se propager dans quelques taillis voisins des habitations

Vallon de Mansvillers sur les porphyres, à la lisière du bois de Plambier (350<sup>m</sup>). R.

### BORRAGINÉES

*Symphitum officinale L.* — Grande consoude. — Pr. lieux humides.

Au-dessus de la Rue (Melisey) dans une prairie humide sur le grès vosgien (450<sup>m</sup>). T. R.

*Pulmonaria officinalis L.* — Pulmonaire officinale. — Pr. prés, bois.

Cette plante, presque nulle sur les grès bigarrés et surtout sur les grès vosgiens, redevient abondante sur les porphyres et diorites de la haute vallée de l'Oignon, et dans la vallée du Breuchin. — Haut-du-Them aux Chazeaux (550<sup>m</sup>) — Vallée du Miellin (500-650<sup>m</sup>) — Saut du Brigandoux (450<sup>m</sup>). A. C.

*Cynoglossum officinale L.* — Cynoglosse officinal. — Décombres, lieux secs — Eté.

A la Neuvelle-les-Lure le long dutalus de la partie haute du village sur grès bigarré (320<sup>m</sup>) — N'a pas été rencontré plus haut. R.

### SOLANÉES

*Solanum dulcamara L.* — Douce-amère. = Eté, bois frais. — Melisey, au Sigle, sur le bord des étangs (360<sup>m</sup>) — Ecromagny (450<sup>m</sup>) — Fauconney (360<sup>m</sup>) — Fresse (500<sup>m</sup>) — A. R.

*Hyoscyamus niger L.* — Jusquiaume noire. — Pr. — Décombres.

St-Germain, (300<sup>m</sup>) = Mélisey — Belonchamp — Fresse — Autour des habitations. A. R.

*Datura Stramonium L.* — Stramoine. — Eté — Aut. — Décombres.

Mêmes stations que le précédent — Servance (420<sup>m</sup>) — La Voirie (350<sup>m</sup>) — Plancher-Bas (420<sup>m</sup>). A. C.

### SCROFULARIÉES (<sup>1</sup>)

*Veronica anagallis L.* — Véronique-mouron. — Eté, fossés, lieux humides.

(1) Le *Mimulus Moschatus* originaire d'Amérique, a une tendance manifeste à se propager autour des habitations. — De même *Mimulus luteus* = Melisey — Saint-Barthélemy, etc.

Saint-Germain — Melisey — Ternuay — Ecromagny —  
Malbouhans = La Voivre (350<sup>m</sup>). A. C.

**Linaria striata D. C.** — Linaire striée. — Eté — talus, dé-combres.

Château-Lambert, au Col des Croix (670<sup>m</sup>) R.

### LABIÉES

**Ballota foetida Lam.** — Ballote fétide. — Eté. Chemins, dé-combres.

Melisey, dans des broussailles autour de l'Eglise, sur roches diabasiques (340<sup>m</sup>). R. Cette labiéee semble rare dans cette partie du département.

**Teucrium scordium L.** — Germandrée aquatique. — Eté. Marais.

Ce teucrium ayant été signalé aux étangs de Lure, M. Vendrely dit ne l'y avoir jamais rencontré (1). — Quant à moi, je ne l'ai jamais vu ni sur le diluvium ni sur le grès bigarré. — A rayer du catalogue Renauld pour la zone vosgienne.

### VERBENACÉES

**Verbena officinalis L.** = Verveine officinale. — Eté-autom. — Décombres, lieux incultes.

Saint-Germain — Melisey — Servance — Faucogney — Fresse — A. C.

### PLANTAGINÉES

**Littorella lacustris L.** — Littorelle des lacs. — Eté, étangs. Cette plante, jusqu'en 1901, n'avait pas été signalée dans le département ; je l'ai découverte le 8 juin 1901 sur la rive sud du Grand Rosbeck, mis à sec à cette époque (2). Toute cette rive gréseuse est tapissée de cette jolie petite plante aux longues et fragiles étamines. — Je ne l'ai jamais retrouvée dans les autres étangs de la région. — Semble être localisée dans cette unique station. R.

### SANTALACÉES

**Thesium pratense Ehrh.** — Thésion des prés. — Eté. — Prairies montueuses.

(1) X. Vendrely. — Flora Sequanæ.

(2) Le Grand Rosbeck est un petit lac ou plutôt un vaste étang de 14 hectares encaissé au-dessus de Belonchamp, entre des grès vosgiens et des roches porphyriques vertes du groupe des diabases et des schistes carbonifères.

Fresse au Sapoz (650<sup>m</sup>) = à l'Armet et au Mont Masson (600<sup>m</sup>) — Saint-Barthélemy, à la base du Mont de Vannes aux Granges (350<sup>m</sup>). A. R.

**Thesium alpinum L.** — Thésion des Alpes. — Eté. Prairies des hautes montagnes.

Ballon de Servance (1.200<sup>m</sup>) (X. Vendrelly).

### EUPHORBIACÉES

**Euphorbia lathyris**. — Euphorbe épurge. — Décombres, voisinage des habitations. — Eté.

Melisey à Souhières (350<sup>m</sup>). — Magny de Fresse (450<sup>m</sup>). — A. R. Plante aux graines violemment purgatives.

### CANNABINÉES

**Humulus lupulus L.** — Houblon. — Eté, haies, bois.

Melisey, bois autour du Sigle (360<sup>m</sup>) — Mont de Vannes (450<sup>m</sup>) — Fresse (450<sup>m</sup>) = La Voivre (350<sup>m</sup>). A. C. — Ne remonte guère au-dessus de 450<sup>m</sup> d'alt.

### BETULACÉES

**Betula pubescens Ehrh.** — Bouleau velu. — Pr. bois frais des sols tourbeux, marais.

Montessaux à la tourbière du Sempé (320<sup>m</sup>). A. R. — Marais de Mansvillers (340<sup>m</sup>) — R. = Très probablement nul dans les tourbières et marais des porphyres.

### SALICINÉES

**Salix viminalis L.** — Saule des vanniers. — Pr. bords des eaux.

Montessaux (320<sup>m</sup>) — Melisey (340<sup>m</sup>) — Belonchamp (350<sup>m</sup>) — Fresse (500<sup>m</sup>) — La Voivre (360<sup>m</sup>). — Nul dans les hautes vallées — R. — Préfère les sols calcaires et argileux.

---

## MONOCOTYLÉDONES

### ALISMACÉES

**Sagittaria Sagittæfolia L.** — Sagittaire à feuilles en flèche. — Eté, ruisseaux, marais,

Très rare dans notre zone vosgienne. — J'en ai découvert (1895) une vingtaine de pieds dans un fossé d'étang au bas du Sigle de Melisey (360<sup>m</sup>) — N'a pas été rencontrée plus haut dans la vallée. T. R.

### LILIACÉES

*Allium victorialis L.* — Ail victoriae. — Eté, Montagnes.

Au Ballon d'Alsace, escarpements du Nord (Vendrely) — Cette plante a été signalée dans le catalogue de M. Renauld, comme ayant été rencontrée dans la vallée du Rahin, c'est une erreur. Elle ne se maintient que dans la zone subalpine (1180-1250<sup>m</sup>). R.

### ORCHIDÉES

*Spiranthes autumnalis Rich.* — Spirande d'automne. — Eté. Pelouses humides.

Melisey aux Grands Bois (350<sup>m</sup>) — Montagne de Ternuay, au-dessus du Magny de Fresse (680<sup>m</sup>). A. R.

*Orchis viridis Crantz.* — Orchis vert. — Montagnes, prairies humides. — Eté. Dispersé ça et là sur les hauts sommets. — Ballons de Servance et d'Alsace (1.200<sup>m</sup>).

### JUNCAGINÉES

*Scheuzeria palustris L.* — Scheuzerie des marais. — Eté. Lieux humides, tourbières.

J'ai retrouvé cette plante en 1906 à Saint-Germain (300<sup>m</sup>) dans un pré marécageux à droite de la route de Lantenot — Grès bigarré — Signalée aussi à la montagne de Ternuay, à l'étang de la Folleterre (700<sup>m</sup>) (M. Vendrely). R.

### TYPHACÉES

*Typha latifolia L.* Massette. — Eté, étangs.

Etang Tessanne, au bas du Sigle de Melisey (360<sup>m</sup>). A. C.

*Sparganium minimum Fries.* — Rubannier nain. — Eté. Marais.

Etang du Bois du Roi, au-dessus de Ternuay (700<sup>m</sup>). — (X. Vendrely).

### LEMNACÉES

*Lemna minor L.* — Lentille d'eau. — Pr. Eté — Eaux vives et stagnantes.

Abonde dans toutes les sources, mares de la région à toutes les altitudes.

### CYPERACÉES

*Carex paniculata L.* — Carex paniculé. — Eté — Marais, tourbières.

Tourbière du Sempé à Montessaux (320<sup>m</sup>). R.

*Carex limosa L.* — Carex des bourbiers. — Eté, marais, tourbières.

Tourbière de la Pile, près Lantenot (300<sup>m</sup>) — Marais de Mansvillers (350<sup>m</sup>) — Tourbière d'Ecromagny (450<sup>m</sup>) — A. C.

*Carex elongata L.* — Carex allongé — Eté — Mares — Etangs.

A l'étang du Petit Rosbeck au bas du Sigle de Melisey (360<sup>m</sup>). A. R.

## ACOTYLEDONES

### CRYPTOGAMES VASCULAIRES

#### FOUGÈRES

*Ceterach officinarum* Wild. — Cétérach officinal. — Eté, vieux murs, rocallles.

Cette fougère, jusqu'en 1906, époque où je l'ai découverte, n'avait pas encore été signalée dans la région vosgienne — Je l'ai trouvée en assez grande quantité à la base du Mont de Vannes (350<sup>m</sup>) au milieu de rocallles provenant d'une ancienne halde de mine. Je fus très étonné de la rencontrer là, connaissant sa préférence pour les calcaires. En examinant plus attentivement la nouvelle station au point de vue géologique, je constatai que tous ces débris de roches étaient formés les uns de Serpentine (1), les autres de brèche porphyrique avec filonnet de Fluorine (2). Il ne faut pas oublier également que beaucoup de roches porphyriques renferment de la chaux. Toutes ces roches, sous l'influence des agents atmosphériques, se décomposent, et ont donc offert un habitat propice à la propagation de la Plante (3) T. R.

*Asplenium ruta muraria* L. — Asplenium Rue de Murailles. — Murs, décombres. Assez commun dans les fentes des rochers et des vieux murs voisins des habitations.

Melisey (340<sup>m</sup>) — Belonchamp (350<sup>m</sup>) — Servance (420<sup>m</sup>) — Faucogney (360<sup>m</sup>) — Château-Lambert (600<sup>m</sup>). A. C.

*Osmunda regalis* L. — Osmonde royale. Bois frais.

Mont de Vannes au bassin de Fourchon (500 700<sup>m</sup>). A. C. (4)

(1) Serpentine = Silicate de magnésie hydraté =  $H^4 Mg^3 Si_0^6$ .

(2) Fluorine = Spath fluor (fluorure de calcium) =  $Ca F^2$ .

(3) L'amphibole renferme de 10 à 12 % de chaux. Les porphyres amygdaliens verts contiennent beaucoup de vacuoles de calcite.

(4) C'est vraiment la plus belle fougère de France, et je crois que dans nos Vosges, jamais on ne rencontrera une station aussi considérable à *Osmunda* que celle du vallon de Fourchon au Mont de Vannes. A partir de 500<sup>m</sup> d'altitude en gravissant le flanc Sud-Est du ravin, on rencontre des hêtraies superbes, de noirs sapins qui poussent droits et vigoureux sur un sol sillonné de clairs ruisselets, courant se précipiter en petites cascadelles dans le lit du Fourchon ; — d'énormes blocs de grès vosgien, recouverts de multiples variétés

= Vallon de Mourières. Aux Granges Baverey près Melisey (420<sup>m</sup>), sur grès vosgien, le long du ruisseau de la Mer — espèce moins robuste qu'au Mont de Vannes. A. R.

### LYCOPODIACÉES

*Lycopodium selago* L. — Lycopode Selagine. Pr. Lieux frais.

Saint-Barthélemy au moulin du Fourchet (350<sup>m</sup>). A. R.  
— au Saut du Brigandoux (450<sup>m</sup>). R.

*Lycopodium clavatum* L. — Lycopode en massue. — Eté  
— bruyères humides.

Au Sigle de Melisey (400<sup>m</sup>) au bord d'un petit marais au milieu des bruyères. R.

### CRYPTOGAMES CELLULAIRES (1)

#### MUSCINÉES (2)

*Plagiothecium elegans* Schimp. — Eté, rochers frais.

Au Sigle de Melisey sur les Poudingues (M. Dismier) (380<sup>m</sup>).

de mousses avec toute la gamme de leurs tons verts et jaunes. — Sur le sol humide, de jolies sphagnes, ces sphagnes spéciales aux terrains gréseux non tourbeux, et au milieu de toute cette belle végétation, l'osmonde royale répandue à profusion, dresse ses touffes puissantes, dont les frondes aux larges folioles font songer un instant aux *Aletopteris* et aux *Nevropteri* des âges disparus. Certaines touffes atteignent et dépassent 1m60. C'est là un vrai paysage botanique, un des plus beaux de la chaîne des Vosges. — Ici je voudrais formuler un vœu pour la protection de certaines stations botaniques, comme on le fait déjà un peu partout pour la protection des paysages pittoresques. — Beaucoup de stations finiront par disparaître. Déjà dans le Jura l'*Edelweiss* = *Gnaph Leontopodium* est devenu introuvable — seuls quelques rarissimes pieds se cachent encore à la Dole (1700<sup>m</sup>) — En Suisse on défend maintenant de l'arracher. Dans nos Vosges, le *Streptopus amplexifolius* devient rare, même au Ballon d'Alsace, ainsi que l'*Allium Victoriae*. — L'*Alliurus Crispus* est presque introuvable = *Gentiana lutea* devient même très rare au Ballon de Servance. Cette station botanique de l'*Osmunda regalis* est à protéger. — On serait très reconnaissant à M. le Conservateur des Forêts de bien vouloir résérer intacte cette zone intéressante. — Il suffirait seulement de laisser subsister lors des coupes quelques arbres, hêtres et sapins qui entretiendraient une certaine fraîcheur. Les botanistes lui sauront gré de ce petit sacrifice = Coupe de la commune de Fresse.

(1) La plupart des muscinées dont nous donnons la liste, ont été récoltées par nous lors de nos excursions bryologiques. Beaucoup d'espèces nouvelles ont été découvertes et signalées par M. Dismier, vice-président de la Société botanique de France.

(2) En collaboration avec M. L. Hillier de Besançon.

**Plagiothecium undulatum Schimp.** — Eté, aut., rochers humides.

Au mont de Vannes — Ruisseau du Fourchon (680<sup>m</sup>). A. R. (Coppey).

**Mnium stellare Hedw.** — Eté, aut., lieux frais.

Mont de Vannes, ruisseau du Fourchon, vers le réservoir des eaux de Lure. A. R.

**Platygyrium repens B.-E.** — Pr. Troncs d'arbres.

Au grand Morveau près Lure et au Mont de Vannes (500<sup>m</sup>) (M. Dismier).

**Diphyscium foliosum Mohr.** — Eté. Bois frais, talus.

Assez commun au Mont de Vannes (400-500<sup>m</sup>) — Sigle de Melisey (400<sup>m</sup>).

**Anlacomnium androgynum Schw.** Var *polycephalum*. Pr. Eté. Bois, vieux troncs d'arbres.

Sigle de Melisey (400<sup>m</sup>) L. Hillier.

**Philonotis Cœspitosa Wils.** — Eté. Sources, chemins humides.

Melisey — Servance — Aux bords des étangs. (M. Dismier).

**Cinclidotus riparius B.-E.** — Eté Sur les cailloux des ruisseaux.

Mont de Vannes au Fourchet (350<sup>m</sup>).

**Grimmia leucophœa Gsev.** — Eté. Pr. sur les rochers siliceux secs.

Au Sigle de Melisey (M. Dismier) — Sur des blocs de grès près l'étang de la Noie Villerand (Hillier) = Ecromagny (450<sup>m</sup>) — y voisine avec **Hedwigia ciliata Ehr.** Var *leucophœa* mêmes stations. A. R.

**Barbula convoluta Hedw.** — Pr. Eté. Bois, murailles.

Mont de Vannes (500<sup>m</sup>).

**Barbula unguiculata Hedw.** — Eté. Prairies, champs.

Mont de Vannes — Plateau du sommet (690-700<sup>m</sup>).

**Campylopus fragilis B. E.** — Pr. lieux humides, tourbeux.

Melisey au-dessus de Souhières, à la tourbière de la Doye, sur le sol, dans les parties desséchées (450<sup>m</sup>). A. R. Doit se retrouver sur les tourbières des grès vosgiens et des porphyres.

**Pottia truncata B. E.** — Pr. Champs, sur la terre.

Dessus de Souhières (Melisey) à gauche de la route de Faucogney (450<sup>m</sup>), sur grès vosgien. A. R.

**Gymnostomum curvirostrum.** — Pr. Eté. Rochers frais.

Au Sigle de Melisey (380<sup>m</sup>), roches humides de l'est. A. R.

**Pleuridium subulatum** *B. E.* — Pr. Eté. Terre humide des bois.

Au mont de Vannes, près du Moulin des Oiseaux (380<sup>m</sup>).

A. R.

**Bruchia Vogesiaca Schw.** — Lieux humides, bords des étangs.

Servance, au bord d'un étang. La découverte de cette rarissime mousse est due à M. Dismier (1906). — On n'en connaît que quatre stations en France (1). T. R.

**Trichodon cylindricus Schmpr.** — Eté. Rochers.

Servance au Pied-de-la-Côte sur un porphyre. R. (M. Dismier).

**Andreae rupestris Ehr.** — Eté, rochers siliceux.

A signaler aussi sur les rochers porphyriques du Saut de l'Oignon à Servance (413<sup>m</sup>). A. R.

## SPHAIGNES (2)

Le catalogue de M. Renauld ne donne que huit sphaignes de notre région. M. Hillier, botaniste bryologiste, vice-président de la Société d'histoire naturelle du Doubs, après plusieurs recherches dans les marais et tourbières des environs de Saint-Germain et de Melisey, a découvert une assez grande quantité d'espèces nouvelles, une vingtaine, et en particulier une espèce non encore signalée en France et rare en Europe : *Sphagnum Dusenii* à la Pile (1905).

Signalons les espèces principales :

**Sphagnum papillosum Lindb.** — Tourbières de la Doye — de la Mercelle.

**Sphagnum medium Limpr.** — Tourbières du Sempé — Marais de Mansvillers.

**Sphagnum teres Sch. et variantes.** — Tourbière du Sempé. Sigle de Melisey.

**Sphagnum compactum D. C.** — Sigle de Melisey.

(1) *Bruchia Vogesiaca* dans la Haute-Saône. — M. Dismier. — Bulletin de la Soc. Bot. de France, 1906.

(2) Sphaignes des Vosges méridionales — L. Hillier, Besançon 1906.

**Sphagnum recurvum Warnst.** — Abonde dans presque toutes les tourbières de la région.

**Sphagnum fallax Klinger.** — Tourbière du Sempé.

**Sphagnum dusenii C. Jous.** — Tourbière de la Pile. R. en Europe. Le long de la route de Saint-Germain à Lantenot.

**Sphagnum rubellum Wils.** — Tourbières de la Doye — de la Ferasse — la Pile — de Mansvillers. C.

**Sphagnum Warnstorffii Russ.** — A la Pile.

**Sphagnum subnitens Russ et Warnst.** — Marais de Mansvillers — du Sempé.

**Sphagnum contortum Sch.** — Marais de Mansvillers.

**Sphagnum platyphyllum (Sull.)** — Marais de Mansvillers — du Sempé.

**Sphagnum rufesceus B. G.** = Tourbières de la Pile — de la Ferasse.

**Sphagnum turgidulum Warnst.** — Tourbière de la Doye.

**Sphagnum squarrosum Pers.**

Ruisseau du Fourchon au sommet du ravin près des sources (700<sup>m</sup>) = Ruz-Jeannot près Terreneuve — Fresse au Requesson (650<sup>m</sup>).

Presque toutes ces sphaignes se retrouveront dans les tourbières et gouttes (Feignes) des grès vosgiens et porphyres des régions de Faucogney — Ecromagny — Servance.

## CHARACÉES

**Chara flexilis Desv.** — Charaigne flexible. Mares. Eté.

Marais tourbeux dans les bois de la Rue près des Echelets (360<sup>m</sup>). A. C. Champagney (400<sup>m</sup>). (X. Vendrelly).

## HÉPATIQUES

L'étude si difficile des hépatiques n'a pas encore été faite d'une façon bien approfondie pour notre région. Aucune liste n'en a été dressée. Des recherches plus minutieuses feront découvrir encore bien d'autres espèces qui viendront s'ajouter à cette liste bien courte que nous donnons ici.

La quantité de russelets qui dévalent sur les grès, porphyres, schistes ; la diversité de ces roches, offrent aux hépatiques des stations spéciales de développement.

Suit une liste de trente-et-une espèces.

## I. HÉPATIQUES A FEUILLES

**Scapania undulata Dum.** — Pr. Eté. Lieux humides, ruisseaux.

Ruisselet en bas du Sigle de Melisey près l'étang de la Noie-Villerand (360<sup>m</sup>) — Mont de Vannes, ruisseau au-dessus du Moulin des Oiseaux, sur grès vosgien (500<sup>m</sup>) — Cascade du Tempa (500<sup>m</sup>) — Cascade du Cramillot (500<sup>m</sup>) près Plancher-les-Mines. A. C. — Ruisseau du Miellin.

**Scapania nemorosa Dum** — Bois frais, talus. Pr. Eté.

Mont de Vannes, au ravin de Fourchon (400-700<sup>m</sup>). A. C.

**Scapania æquiloba Schw.** — Ruisselets. Pr. Eté.

Au ruisseau du Moulin du Fourchet, sur grès vosgien (350<sup>m</sup>). A. R.

**Plagiochila asplenioïdes Dum.** — Lieux frais. Pr. Eté.

Ruisseau de Fourchon au Mont de Vannes (450<sup>m</sup>). A. C.

**Lophocolea heterophylla Dum.** — Pr. Eté. Sur la terre, les débris végétaux.

Mont de Vannes (400-650<sup>m</sup>), sur le sol des forêts. A. C.

**Lophocolea bidentata Nees.** — Pr. Eté. Mêmes habitats que le précédent.

Mont de Vannes — Sigle de Melisey. A. C.

**Lepidozia reptans Dum.** — Pr. Eté. Rochers, écorce des arbres

Mont de Vannes, rochers de grès vosgien (500<sup>m</sup>) — Sigles de Melisey et de Ternuay (400<sup>m</sup>) dans les escarpements. A. C.

**Mastigobrium trilobatum Nees.** — Lieux frais des bois siliceux. Pr. Eté.

Saint-Barthélemy à la roche des Sarrazins — Mont de Vannes, au-dessous des roches — Au Fahy (450<sup>m</sup>) — Ecromagny (450<sup>m</sup>). A. R.

Synon. = **Pleurochisma trilobatum Dum.**

### GROUPE DES JUNGERMANES.

1 **Diphlophyllum albicans Dum.** — Pr. Eté, bois, rochers siliceux.

Espèce très répandue dans la région — Melisey — Servance — Faucogney — Plancher-les-Mines, dans les ravins frais — Mont de Vannes au Moulin des Oiseaux (400<sup>m</sup>). T. C.

2 **Lophozia execta Schmidt.** — Bruyères, sentiers encasés Pr.

Mont de Vannes au Moulin du Fourchet (350<sup>m</sup>). C.

3 *Lophozia Schreberi Nees.* — Pr. Eté — rochers siliceux.

Sigle de Melisey (400<sup>m</sup>) sur des grès à poudingues. A. R.

4 *Lophozia socia Nees.* — Eté. Bois frais.

Dans un bois près de la ferme des Hauts (470<sup>m</sup>). (M. Dis-mier). A. C.

5 *Mesophylla crenulata Corb.* — Pr. Rochers humides.

Rochers humides du Sigle de Melisey (400<sup>m</sup>). R.

6 *Cephalozia bicuspidata Dum.* — Pr. Eté. Sur la terre humide des bois.

Melisey, le long du chemin près des Noies-Parrous (420<sup>m</sup>)

— Mont de Vannes, au sommet du ravin de Fourchon (680<sup>m</sup>). A. R.

7 *Aplozia autumnalis Heeg.* — Pr. Rochers humides-siliceux.

Rochers à poudingues des Sigles de Melisey et Ternuay (400<sup>m</sup>). A. R.

*Marsupella Funckii Dum.* — Pr. sol des forêts, sentiers.

Mont de Vannes, sentier du ravin de Fourchon (500<sup>m</sup>) = et près de l'abbaye (700<sup>m</sup>). A. R. Syn *Sarcoscyphus Funckii Nees* A. R.

*Calypogeia trichomanis Corda.* — Bois frais, dans la mousse, tourbières. Pr.

Mont de Vannes au ruz de Fourchon (500-650<sup>m</sup>) — Bois du Fahy (450<sup>m</sup>).

Synon. *Cincinnulus trichomanis Dum.*

*Tricocholea tomentella Dum.* — Marais, bords des ruisseaux. Pr.

Sigles de Melisey, de Ternuay (400-450<sup>m</sup>) — Mont de Vannes au Fourchon (400-700<sup>m</sup>). C.

*Chiloscyphus polianthus Corda.* — Pr. lieux humides des bois.

Mont de Vannes au Fourchon (400-700<sup>m</sup>). A. R.

*Radula complanata Dum.* — Tr. Troncs d'arbres, rochers.

Sigles (400-500<sup>m</sup>) — Mont de Vannes (400-700<sup>m</sup>). A. C.

*Frullania Tamarisci Dum.* — Pr. Troncs d'arbres, rochers.

Rochers gréseux au Mont de Vannes (500<sup>m</sup>) — Sigles (400-450<sup>m</sup>) — Faucogney — Plancher.

*Frullania dilatata Dum.* — Troncs d'arbres, rochers. Pr.

Mont de Vannes — Sigles de Melisey et de Ternuay (400-450<sup>m</sup>).

**Fossumbronia Dumortieri Lind.** — Eté. Marais, sur la vase. La découverte de cette minuscule hépatique est due à M. Dismier. — Trouvée dans un étang à Servance. T. R.

## II. HÉPATIQUES A THALLE

**Marchantia polymorpha L.** — Fontaines, rochers humides. Pr.

Rochers gréseux au Moulin du Fourchet, au pied du Mont de Vannes (350<sup>m</sup>). Rochers humides dans le Fahy (450<sup>m</sup>). A. C.

**Metzgeria furcata Dum.** — Rochers, vieux troncs. Pr.

Mont de Vannes (400<sup>m</sup>) A. C.

**Metzgeria conjugata Lind.** — Pr. Eté. Rochers ombragés.

Sigle de Melisey, sur grès à Poudingues (Coppey) = Gorge du Raddon près du réservoir, sur un rocher porphyrique. R.

**Pellia epiphylla Corda.** — Ruisseaux, rochers humides.

Mont de Vannes — Sigles de Melisey, de Ternuay, dans les escarpements humides — Faucogney, au Saut du Brigandoux (500<sup>m</sup>) — Cascade du Cramillot près Plancher-les-Mines — Cascade du Tempa, près Corravilliers (500<sup>m</sup>). T. C.

**Aneura pinguis Dum.** — Eaux vives, ruisselets. Pr.

Mont de Vannes, au-dessus du Moulin des Oiseaux (500<sup>m</sup>) — Ecromagny, dans un ruisseau du Fahy (400<sup>m</sup>). A. R.

**Aneura multifida Dum.** — Sources, ruisseaux des montagnes. Pr.

Mont de Vannes, au sommet du ravin de Fourchon (650<sup>m</sup>-700<sup>m</sup>). A. C.

## ADDENDA (1)

**Madotheca platyphylla Dum.** — Pr. Eté. Rochers, vieilles souches.

Au Mont de Vannes — Ravin de Fourchon. A. C.

**Anthoceros punctatus L.** — Aut, lieux humides.

Gorges du Raddon sur le sentier des Siphons où il forme de petites stations. A. C.

(1) Récoltées au cours d'une excursion botanique faite le 27 septembre 1907 en compagnie de M. Coppey, professeur d'histoire naturelle au Lycée de Nancy.

# Communications sur deux chartes de 946 et de 1021

## RELATIVES AU JURA

### et sur le prétendu Pagus Reversimontis

#### PREMIÈRE COMMUNICATION

Il y a dans le Cartulaire de l'abbaye de Cluny une charte datée du mois de mars 946 qui n'a encore été aperçue par aucun historien franc-comtois. Elle renferme la donation que les frères Erluin et Gontran font à ladite abbaye d'une partie des biens allodiaux et des serfs qu'ils possèdent à *Senacum, Spicum, Tederciacum, Veciacum, Sacriniacum et Longavallis, villae situées dans le pagus de Lyon.*

Les quatre premiers de ces villages existent encore et sont appelés : Senaud (Jura, canton de St-Amour), Epy (Jura, canton de St-Julien), Tarcia (hameau d'Epy) et Vessia (hameau de Nantey, canton de St-Amour.) *Sacrinia* se trouvait entre Florentia et la Balme d'Epy (Canton de St-Julien). La majeure partie du territoire de *Sacrinia* (lieu dit « en Sagregna ») est à présent unie à la commune de la Balme d'Epy ; l'autre, (lieu dit « en Chagrina ») à la commune de Florentia. — Quant à *Longval*, il se trouvait au nord d'Epy, dans la partie méridionale du territoire actuel de Nantey. Là on remarque, entre quatre gros murgers, un emplacement d'environ un hectare dont la terre est mêlée avec de nombreux fragments de tuiles plates à rebords ; cette particularité a valu à l'endroit le nom de Caronnière, synonyme de tuillerie. On y a rencontré de longs clous en fer, une clef et diverses monnaies romaines. Au levant et à peu près en face de la Caronnière se trouve le lieu dit « aux Fosses » où l'on a découvert, dans des cercueils formés de laves, des squelettes de grande taille et, plus haut, sur la côte, la dénomi-

(1) Lu à Belfort, le 1<sup>er</sup> Août 1907, au Congrès des Sociétés savantes de Franche-Comté.

nation de Château-Pillou (autrement dit : château ruiné) indique qu'un fortin défendait le chemin du val.

Il est évident que les villages de la Balme d'Epy et de Nantey ont succédé aux *villae* de *Sacriniacum* et de *Longavallis*.

---

## DEUXIÈME COMMUNICATION

---

Il y a dans le Cartulaire de l'abbaye de Cluny une charte datée du mois de mai 1021 qui a également échappé à l'attention de tous les historiens franc-comtois. Elle renferme la donation que Frodmund, son épouse Geyle et leurs fils Frodmund et Rainald font à ladite abbaye des biens allodiaux et des serfs qu'ils possèdent dans les *villae* de *Viriacum* et de *Naonna*, sises dans l'évêché de Lyon. Il est stipulé dans l'acte : 1<sup>o</sup> que l'abbaye payera chaque année 3 sous de cens dûs à l'église de Saint-Amour pour trois manses situés dans les limites de cette donation ; 2<sup>o</sup> que l'abbaye ne cédera pas en bénéfice les biens sus-indiqués, que par conséquent elle en conservera la pleine propriété. — Véria et son hameau des Granges-de-Nom font aujourd'hui partie du canton de St-Amour.

---

## TROISIÈME COMMUNICATION

---

Tous les historiens et tous les archivistes ont cru jusqu'à ce jour qu'il avait existé dans le grand *pagus* de Lyon un petit *pagus*, dit de Revermont, ayant Coligny pour chef-lieu.

Le *pagus Reversimontis* n'est cité dans aucun acte ancien, si ce n'est dans celui de 974 que J. du Bouchet (*Preuves de l'histoire de la maison de Coligny*, 1662) a tiré des archives de l'abbaye de Gigny. On y lit, ou plutôt on lit dans la copie faite par cet historiographe, que Manassès, comte, (ancêtre des Coligny) donne à ladite abbaye les églises de Treffort, de Marboz et de Chevreaux, sises *in pago Reversimontis*. Le titre primitif n'existe malheureusement plus, mais on peut affirmer qu'il portait

*in pago Lugdunensi et non in pago Reversimontis.* On peut l'affirmer : 1<sup>o</sup> parce que toutes les chartes du X<sup>e</sup> siècle placent les localités environnant Coligny (notamment St-Amour, Epy, Senaud, Tarcia, Vessia, Chevignat, Verjon, Roissiat) dans le *pagus Lugdunensis*. — 2<sup>o</sup> parce que l'expression de Revermont est en quelque sorte moderne. On la rencontre pour la première fois sous la date de 1226 dans l'obituaire de l'église archiépiscopale de Lyon, page 135. Ladite expression a d'ailleurs toujours été purement géographique : dans l'origine, elle servit à désigner la côte jurassique qui domine la Bresse (ou plutôt les Bresses), depuis la jonction du Suran et de l'Ain jusqu'au-delà de la Seille (depuis Pont-d'Ain jusqu'au-delà de Sellières). —

L'altération de la charte de 974 est du fait de J. du Bouchet, et il l'a commise volontairement afin de rendre plus illustre l'origine de la maison de Coligny.

Les résultats de nos recherches sur le prétendu *pagus Reversimontis*, sur la prétendue sirerie de Revermont et sur les Manassès, ancêtres des Coligny, seront publiés très prochainement sous ce titre : *La vérité sur le pagus Reversimontis, sur la sirerie de Revermont et sur les Manassès, ancêtres des Coligny.*

En résumé : le *pagus Reversimontis* n'a jamais existé ; il n'y a jamais eu de comte ni de sire du Revermont ; l'état de Revermont n'est qu'une fable ; les deux premiers Manassès, ancêtres les plus lointains des Coligny, furent, non pas des officiers du roi de Bourgogne, mais de grands propriétaires ; non pas des comtes fonctionnaires, mais des comtes honoraires.

XAVIER BRUN,  
Professeur au Lycée de Lyon.

---

# Les Alamans et les Burgondes dans la Trouée de Belfort vers la fin du V<sup>e</sup> siècle.

---

L'établissement des Alamans et des Burgondes dans la Trouée de Belfort est une des questions les plus ardues qui existent, parce que les textes nous manquent complètement ; nous n'avons pas la moindre ligne d'un seul chroniqueur, qui nous permette de le fixer à une date certaine ; nous ne pouvons que soupçonner le but dans lequel il s'est opéré. Malgré l'absence de documents, le sujet est bien fait pour piquer la curiosité du chercheur et provoquer de sérieuses réflexions. A Belfort même, la thèse qui semble obtenir le plus de faveur, admet que le Territoire fut autrefois partie du domaine alémannique. Une polémique s'engagea à cette occasion il y a déjà plusieurs années ; des arguments pour et contre furent habilement mis en lumière. Sans vouloir rouvrir le débat, nous nous proposons ici de démontrer que la frontière actuelle entre le français et l'allemand dut séparer Alamans et Burgondes dès la fin du V<sup>e</sup> siècle.

Pour atteindre notre but, nous envisagerons le problème à un point de vue nouveau et nous chercherons à présenter quelques observations tirées : 1<sup>o</sup> de l'histoire comparée des deux peuples rivaux ; 2<sup>o</sup> de leur mode d'établissement respectif ; 3<sup>o</sup> de l'étude des noms de lieux les plus anciens du Territoire de Belfort. Peut-être serons-nous assez heureux pour jeter quelque lumière sur un débat aussi contreversé.

## I. Histoire comparée des Alamans et des Burgondes.

A. Les Alamans sont les descendants directs des anciens Suèves ; ils se sont formés par la réunion de plusieurs petits peuples, qui se constituèrent en une grande confédération militaire (*ala manni* = hommes de toute espèce, et se fondirent en une nation unique derrière le « *limes romanus* ». Leur nom apparaît pour la première fois sous Caracalla en 223. Dans le

cours des III<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, ils ne cessent de pousser leurs incursions sur le territoire romain. Ennemis acharnés de Rome, ils sont souvent battus, mais toujours ils reviennent à la charge et envahissent l'Empire dans un but de *pillage* et de *conquête*. Longtemps contents derrière le « *vallum romanum* », ils débordent peu à peu sur le Danube, le Rhin supérieur et moyen. Après avoir été tour à tour vaincus par les empereurs Alexandre Sévère, Postumius, Probus, ils essuyent la sanglante défaite de Strasbourg vers 357. A cette époque, leur puissance semble atteindre son apogée et l'empereur Julien les soumet pour quelque temps. Dès la fin du IV<sup>e</sup> siècle, ils redeviennent plus menaçants et plus redoutables que jamais. Leur audace augmente, à mesure que l'empire faiblit et décline et, en 406 ils prennent une part active à la grande invasion. Au V<sup>e</sup> siècle, leurs incursions dans la Séquanie, l'Helvétie et la Rhétie se multiplient d'une façon inquiétante. Seule la victoire de Clovis en 496 brise à jamais leur élan et met un terme définitif à leurs expéditions. Bref, ce sont les adversaires les plus terribles pour Rome, ceux contre lesquels elle a le plus souvent à se défendre. Les généraux romains n'ont pas de meilleur moyen, pour les maîtriser, que de se servir d'autres barbares.

B. Les Burgondes sont un peuple de race vandalo-gothique, établi primitivement dans la Germanie orientale. Leur histoire est marquée par une suite presque ininterrompue de désastres. Sous la poussée des Gépides, tribu gothique (vers 250), ils quittent leurs demeures primitives et traversent l'Allemagne du Nord-Est au Sud-Ouest. Dès le IV<sup>e</sup> siècle, nous les trouvons en contact avec les Alamans, auxquels ils disputaient des salines : « *salinarum finiumque causa Alamannis saepe jurgabant Burgundii* » (1). Avec les Romains, ils entretiennent des rapports excellents. Lors de l'expédition de l'empereur Julien, leurs frontières touchent celles des Alamans : « *capellatum vel Palas, ubi terminales lapides Alamannorum et Burgundionum confinia distinguebant* » (2). Dès l'année 370, l'empereur Valentinien 1<sup>er</sup> conclut avec eux une alliance pour qu'ils l'aident à soumettre les Alamans ; au nombre de 80000 guerriers, ils se présentent sur le Rhin. L'empereur, effrayé de leur multitude, les

(1) Ammien Marcellin XXVIII, 5.

(2) Amien Marcellin XVIII, 2.

renvoie dans leurs foyers, et, dans leur retraite, ils massacrent les prisonniers qu'ils ont faits en territoire alaman (bassin du Main supérieur). Ainsi, dès 370, les Burgondes sont des alliés pour Rome ; ce rôle, ils le conserveront pendant tout le cours de leur histoire. En 413, ils sont admis à titre de « *foederati* » dans la Germanie supérieure et reçoivent des cantonnements autour de Worms et de Mayence ; leur mission consiste vraisemblablement à défendre la barrière du Rhin contre les Alamans. Dès lors, nous les voyons constamment au service de Rome ; en 451, ils combattent sous Aétius à Mauriacum contre Attila ; ils vont en Espagne dompter les Suèves en 456, et en 470 ils défendent l'Auvergne contre Euric, roi des Wisigoths. En toute circonstance, les Burgondes sont des alliés fidèles ; s'ils réussissent à s'agrandir, c'est plus par d'habiles négociations que par la force des armes.

En résumé, les Alamans sont, dès le début et pendant trois siècles, les ennemis acharnés des Romains qu'ils ne cessent de combattre jusqu'à leur écrasement complet par Clovis en 496. Les Burgondes sont pour l'Empire des auxiliaires, des alliés, « *foederati* » ; ils le défendent à titre de « *protecteurs* » et s'agrandissent en vertu de *traités* ; ils profitent, il est vrai, de toute occasion favorable et savent merveilleusement exploiter les embarras de l'Empire pour arrondir leur domaine.

## II. Mode d'établissement des Alamans et des Burgondes.

A. Nous venons de voir que l'histoire comparée des Alamans et des Burgondes offre un contraste frappant : de là découle une différence essentielle dans leur mode d'établissement.

Les Alamans étaient des *conquérants* ; leur but était de se procurer des terres dans l'Empire et, pour y parvenir, ils employaient la *force*. Durant trois siècles, ils renouvellement leurs incursions avec des alternatives de succès et de revers. Les généraux romains leur opposent une résistance vigoureuse et opinionnaire, mais cette nation, indomptée et tenace, leur arrache un à un des lambeaux du territoire romain. C'est d'abord le pays décumate qui tombe au pouvoir des Alamans, puis ils s'avancent jusqu'à la Forêt-Noire et touchent au Nord à Mayence et au Sud au Danube. Dans le courant du V<sup>e</sup> siècle, ils cherchent à franchir le Rhin et à prendre pied sur la rive gauche du fleuve ; leur objectif est de s'emparer de la plaine d'Alsace, en même

temps que de la Suisse orientale. Vers 472, ils se répandent dans la vallée du Rhin moyen et arrivent jusqu'à la Trouée de Belfort. L'établissement des Alamans est donc la conséquence de la conquête ; ils s'approprient de vive force le terrain qu'ils ont réussi à envahir, et, une fois installés, ils s'appliquent à y effacer toute trace du nom romain. La population gallo-romaine, au milieu de laquelle ils s'établissent en vainqueurs et en maîtres, est refoulée par eux dans la région montagneuse moins bien cultivée et s'y maintient longtemps contre les nouveaux occupants ; la plaine reste leur domaine privilégié. Ce fait, observé dans le grand-duché de Bade, se vérifie aussi en Alsace et M. Witte l'a fort bien mis en lumière dans sa brochure : *Deutsche und Keltoromanen in Elsasz und Lotrigen nach der Völkerwanderung, Strassburg 1891*, puis dans son livre : *Zur Geschichte des Deutschthums in Elsasz und Lothringen, Strassburg 1897*.

Ainsi, les Alamans sont des envahisseurs, ils s'installent dans un pays en vertu du droit du plus fort et occupent sans méanagement aucun les terres des indigènes.

B. Chez les Burgondes, nous ne voyons rien de pareil. Ce n'est pas un peuple indomptable, qui recrute sans cesse dans son sein de nouveaux guerriers pour marcher à la conquête de territoires ardemment convoités ; c'est une garnison de soldats barbares que les empereurs cantonnent dans une région déterminée avec une mission défensive bien définie. On les traite en alliés, comme des « *foederati* », auxquels on assigne des quartiers, tantôt autour de Worms, tantôt en Sabaudia. Pour leur permettre de se nourrir, on leur donne des terres à cultiver ; ils partagent avec les grands propriétaires gallo-romains une contrée fixée d'avance, suivant un taux qui est d'abord de 1/3, puis de 1/2 et enfin de 2/3. Ce partage n'est pas une spoliation violente, c'est une dépossession partielle que doit subir le « *possessor* » gallo-romain. Les Burgondes s'établissent donc sur les terres des indigènes en vertu de conventions qui ont reçu au préalable l'approbation impériale ; il n'y a pas de conquête à main armée ni écrasement de l'élément indigène ; il y a au contraire mélange et fusion des nouveaux venus et des anciens maîtres du sol. Les Burgondes sont considérés comme des défenseurs, des *protecteurs* « *patronus septipes* », comme

dit Sidoine Apollinaire, et non comme des conquérants farouches et intractables. Quelquefois ils sont appelés par les propriétaires eux-mêmes, comme le fait s'est produit dans le Lyonnais, où les « possessores » leur cèdent la moitié de leurs domaines en retour de la protection qu'ils en reçoivent.

---

Avant d'étudier les noms de lieux les plus anciens du Territoire de Belfort pour essayer d'en tirer quelques renseignements utiles, il importe, croyons-nous, de préciser, aussi nettement que possible, quelles sont les circonstances qui mirent en contact et aux prises les Alamans et les Burgondes dans la Trouée de Belfort vers la fin du V<sup>e</sup> siècle.

La question du séjour des Alamans dans nos contrées est particulièrement délicate, parce que nous ne possédons aucun document, aucune donnée certaine sur la matière. Nous avons étudié le sujet à plusieurs reprises et nous indiquons ici le résultat auquel nous sommes arrivé. Nous sommes d'avis que, pour l'occupation alémannique en Franche-Comté, il faut distinguer deux périodes : la première qui va du IV<sup>e</sup> siècle à la mort d'Aétius (454) ; la seconde qui s'étend de 454 à 496, pendant laquelle les Alamans cherchent à s'implanter d'une manière durable dans notre pays, mais où ils finissent par être lentement et définitivement refoulés dans la plaine d'Alsace par les fédérés burgondes. La période de 454 à 472 marque, à notre sens, l'apogée de l'expansion alémannique en Franche-Comté.

*1<sup>re</sup> Période (IV<sup>e</sup> Siècle-454).* — Dans le cours de ce siècle et demi, les Alamans font dans la Séquanie occidentale des incursions répétées, mais temporaires ; toujours battus, ils sont repoussés au-delà du Rhin, mais ils reviennent sans cesse à l'attaque, dans un but de pillage et de conquête. Ils ne séjournent en Franche-Comté qu'à des intervalles plus ou moins éloignés, pendant un laps de temps plus ou moins long. Dans ces conditions, il est peu probable qu'ils aient pu fonder des colonies nombreuses ; s'ils ont créé des établissements, ceux-ci n'ont pu être que clairsemés, isolés. Il en est ainsi jusqu'à la mort d'Aétius (454).

2<sup>e</sup> Période (454-496). — La situation change du tout au tout avec la disparition d'Aétius. Dès cette époque, l'Empire romain commence à décliner rapidement et manque de généraux énergiques pour défendre la ligne du Rhin. Il se produit alors une forte recrudescence d'incursions alémanniques, auxquelles Sidoine Apollinaire fait allusion dans plusieurs passages de ses écrits. Ces peuples farouches et tenaces renouvellent leurs tentatives d'invasion d'une manière plus suivie et plus fréquente. Il semble que de 460 à 470 ils aient réussi à gagner du terrain plus à l'Ouest de la Trouée de Belfort et qu'ils commencent à se répandre sur presque tout le sol de la Grande Séquanaise. En effet, le Cosmographe de Ravenne, le seul auteur qu'on puisse invoquer ici, cite, dans une carte, *Langres, Besançon, Portin, Mandeure*, comme villes alémanniques ; en d'autres termes, à l'époque à laquelle se rapporte la carte susdite, les Alamans devaient très-probablement être maîtres de la plus grande partie de la Franche-Comté. Dans une autre carte, le même anonyme mentionne les mêmes cités comme faisant partie de la Burgondie. De ce témoignage il se dégage cette impression très-nette que, de 454 à 472, les Alamans étaient parvenus à occuper une bonne partie de la Séquanaise occidentale. Peut-être étaient-ils en train de s'y installer définitivement, quand un obstacle imprévu vint arrêter leur extension. Vers 472, les empereurs romains, mesurant toute l'étendue du danger, et résolus à défendre à tout prix le passage naturel qui, de la vallée du Rhin, mène à Besançon et à Lyon, envoient les fédérés burgondes dans la plaine du Doubs et de la Saône avec mission d'en chasser les Alamans en voie d'installation et de les faire refluer dans la plaine d'Alsace. Les chefs burgondes, s'inspirant de ce plan défensif, partent donc de Genève et de Lyon, remontent les deux versants du Jura et s'efforcent d'arrêter l'essor de la puissance alémannique. Ils prennent position le long des deux grandes voies qui, de Genève et de Lyon, aboutissent à Epomanduodurum. A mesure qu'ils s'avancent vers le Nord-Est, ils jalonnent leur marche en avant par la création d'établissements le long de ces deux routes et débouchent ainsi dans le Pays de Monthéliard (1). Appuyés sur la for-

(1) Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur à notre ouvrage (qui paraîtra plus tard) sur « les noms de lieux en ans, ange dans la Séquanais occidentale considérés comme anciens établissements burgondes » où se trouvent développées, avec preuves à l'appui, les idées énoncées ci-dessus.

teresse de Mandeure, ils repoussent les Alamans à l'Est et finissent par les rejeter d'une part en Alsace, de l'autre dans la Suisse orientale. De 472 à 496 se déroule une série de combats incessants dans lesquels les deux peuples se disputent avec acharnement la Trouée de Belfort. Les Burgondes auraient peut-être échoué dans leur lourde tâche, si Clovis, roi des Francs, n'avait écrasé les Alamans en 496 près de Strasbourg et mis pour toujours un terme à leurs invasions dans la Séquanie.

Il résulte de ce qui précède que l'occupation alémannique a précédé l'occupation burgonde et s'est produite de 454 à 472. A ce moment, les Burgondes reçurent de l'Empire la mission de rejeter les Alamans dans la plaine d'Alsace et la Suisse orientale et de protéger la Maxima Sequanorum contre une nouvelle conquête alémannique. La venue des Burgondes en Franche-Comté a eu pour cause déterminante le séjour temporaire des Alamans dans la province, où ils projetaient de s'installer, et pour conséquence l'établissement définitif des Burgondes dans cette région. La Trouée de Belfort est donc le point extrême où les deux peuples se sont trouvés pour la dernière fois en contact ; et la frontière linguistique entre la langue française et la langue allemande est, à n'en pas douter, la ligne de démarcation qui dut séparer les Alamans et les Burgondes vers la fin du V<sup>e</sup> siècle.

### III. — Etude des noms de lieux les plus anciens du Territoire de Belfort.

La thèse, que nous venons d'exposer plus haut, est confirmée par la toponymie. Si nous ne possédons pas de texte précis sur l'établissement des Alamans et des Burgondes dans la Trouée de Belfort, l'étude des noms de lieux les plus anciens du Territoire de Belfort nous fournit néanmoins quelques données précieuses sur la position respective des deux peuples. Ce qui caractérise par-dessus tout les traces de l'occupation alémannique, c'est l'énorme quantité de lieux en *bach*, *brunn*, *brück*, *dorf*, *heim*, *hofen*, *furt*, *statt*, *thal*, qui pullulent en Alsace. Si donc nous rencontrons ces noms de lieux dans le Territoire de Belfort, nous pourrons en conclure que la partie occidentale de la Trouée dut appartenir au domaine alémannique ; si nous constatons le contraire, nous devrons admettre qu'elle relevait du royaume burgonde.

Examinons les uns après les autres les noms de lieux les plus anciens du Territoire.

1) L'Ajoie. Alsegaudia vico (triens trouvé à Allenjoie).

V. 610 provincia Alsgaugie, Trouillat, t. I p. 35.

V. 630 Elisgaugium territorium, Trouillat, t. I p. 44.

728 pagus Alsgaugensis (fondation de l'abbaye de Murbach).

866 Curtem Metiam in Alsgaugensi comitatu, Trouillat t. I p. 112.

870 Elischowe, partage des Etats de Lothaire.

884 Curtem Metiam in Alsgaugensi comitatu, Trouillat t. I. p. 120.

v. 915 in pago Algogensi in loco qui dicitur Bethoniscurte, Grandidier. Histoire de l'Eglise d'Alsace t. II. ps LXXIX.

v. 970 pagus Alsgodiensium, Vita Sancti Waldeberti (Mon. Germ. Hist. § XV 2, 1170-1176).

1040 in pago Alsogogensi, Viillard p. 101 (Charte d'Hugues I<sup>er</sup> en faveur de l'Abbaye de Baume-les-Dames).

1144 in pago Alsogogensi, Perreciot Hist. de Baume pr. n° 3.

1178 Guillelmus, archidiaconus de Ausjoya, Ann. du Doubs 1878, p. j. n° 1.

v. 1234 in Alsegaudia, Trouillat, I p. 536.

1236 in valle de Ajoia, ibid. I p. 544.

1232 Haymo de Paymes, archidiaconus de Ajoyâ, Obituaire du chapitre de Besançon p. 577 n° 542.

1284 Aduocatia de Ayogia, Trouillat, t. II p. 400.

1284 die vogtei de Elscowe, ibid. p. 343.

La forme la plus ancienne et la plus complète qui se présente à nous est Alsegaudia qui, combinée avec Elisgaugium (territorium) v. 630, nous mène à un primitif \*Alisegaudia. Dans Alsegaudia, contracté de Alisegaudia, le 2<sup>e</sup> terme gaudia est un mot bas-latin d'origine germanique ; c'est le goth. gawi, gén. gaujis (thème gaujō = allemand gau, canton (cf. legoth. gauja = gaubewohner. Alise, Alse, nous semble écrit pour Alisae, Alsae, qui se compose : 1<sup>o</sup> du thème alis (cf. goth. \*aluza = alise) et de a = rivière (a est l'aspect bas-allemand de aha = rivière, qui devient ach en haut-allemand. Alis-a signifie donc : rivière aux alisiers, sur les bords de laquelle croît l'alisier. Le même mot serait en h<sup>t</sup> all<sup>d</sup> elsach. Le composé Alsegaudia, Alisegaudia équivaut comme sens à : canton de la rivière aux alisiers. Si

Le mot était d'origine alémannique, il devrait être : Elsachgau. Un canton de champs sur le territoire de Brognard dans le voisinage de l'Allan s'appelle es alues, c. a. d. aux alisiers. Cette coïncidence n'est pas fortuite et, dans les deux cas, nous avons un mot burgonde. Remarquons qu'il existe en Savoie une localité dénommée : les Allues ; ce mot ne peut avoir été apporté ici que par les Burgondes, qui, dès 443, furent transférés en Sabaudia.

2) *Phaffans*. a. 792 in pago Pefferauga, Viellard, p. 63.

1168 Fafen ; 1188 Fafans ; 1286 Phaffans ; 1344 Pfeffingen, etc.

Le nom actuel Phaffans et l'appellation allemande Pfeffingen ne rappellent en rien l'ancienne orthographe. Ce qui nous importe, c'est de constater que Phaffans était sous Charlemagne le siège d'un pagus appelé Pefferauga. Le 2<sup>e</sup> terme du composé auga, écrit plus souvent augia, est un mot bas-latin, tiré du gothique aujô, qui donne en allemand au, aue = ile, prairie. Quant au 1<sup>er</sup> membre peffer, c'est, croyons-nous, une altération du nordique beofur, angl. sax. beofor = castor, qui est en haut-allemand bibar, all<sup>d</sup> biber. Le b primitif s'est durci en p sous la plume des copistes alsaciens et le f de beofur s'est redoublé à tort. Pefferauga, plus exactement Beserauga signifie : l'ile, la prairie des castors. Si le mot était d'origine alémannique, il serait Biberau (cf. Biberach). Selon toute probabilité, il a une provenance burgonde. La légende du tirborn semble confirmer notre explication. Phaffans, Pfeffingen, prouvent que le sens primitif du mot n'était plus compris dès le XII<sup>e</sup> siècle.

3) *Vauthiermont* (all<sup>d</sup> Waltersberg).

a. 796 in vico Waldarses, Viellard p. 63

équivaut à Waldarii ses (sæsz) = demeure d'un chef burgonde Waldar. Voir notre brochure : Les établissements burgondes à Montbéliard, p. 15.

4) *Bellemagny*. a. 796 in marca Baronewillare, Viellard, p. 63 = villa des barons. V. op. cit. p. 15 et 16.

5) *Humburc*. a. 797 juxta Humburc Ropac, Viellard, p. 63 = Hüneburc. cf op. cit. p. 15.

6) *Suarce*. a. 823. Suarza, Viellard p. 66 = swartz-a = eau noire. V. Annuaire de Belfort 1902 p. 143.

7) *Grosne*. 1105 Grona = Grôn-a, eau verte. Ann. de Belfort 1902, p. 154.

8) *Roppe*. a. 792 in marca Roabach, Viellard, p. 63.

a. 797 juxta Humbure Ropac, ibid. p. 64.

a. 823 Rotbach, ibid. p. 70.

Il existe près de Wildenstein (Hte-Alsace) une montagne appelée Rotembach ; nous ne croyons pourtant pas que les eaux de la Thur, qui y prend sa source, soient rouges. Malgré les objections de M. Pajot, nous persistons à croire que Roppe signifie : bach an der Rode ou der durch die Rode flieszende bach. cf. *Murbach* a. 728 Maurobaccus = der durch das Moor flieszende Bach. Voir, pour plus de détails, op. cit. p. 86.

9) *Delle* (all<sup>d</sup> Dattenried).

a. 728 Datira, finis Dadarinsis.

a. 913 Dadila, id est Dadenried.

Datira est, à notre avis, le nom celtique de Delle, mais dadarinsis nous semble contenir un nom propre burgonde, qui serait Dadarius, plus anc<sup>t</sup> Dadaarius, Dadaharius = der thætige Krieger. Dadila est, sous un aspect différent, une réminiscence du même mot ; c'est un diminutif tiré de la racine gothique dēd = action (cf. goth. missa-dēds = missethat, méfait, goth. waila-dēds = wohlthat, bienfait. Dad est contenu dans Dadar-(ius), Dadila est l'aspect réduit de dēd ; la racine dēd existe dans le nom burgonde Deidanus abbas (Piper). V. op. cit. p. 94.

Si maintenant nous passons à l'examen des noms de lieux patronymiques en ans, *Andelnans*, *Argiésans*, *Botans*, *Cra-vanche*, *Dorans*, *Goudans*, l. d. *Sévenans*, *Trétudans*, *Vour-vanans* d'une part, et en ingen de l'autre, *Beyssingen*, *Denney*, *Eguenigue*, *Vétrigne*, *Müningen*, nous constatons qu'ils présentent sans exception le caractère burgonde, avec cette différence toutefois que les premiers ont romanisé le suffixe ans comme en Franche-Comté ; voir op. cit. p. 45-56. Les autres, plus proches de la frontière alsacienne, ont mieux conservé le suffixe ingen. *Vétrigne* 1344 Vintringen remonte à un primitif \*Viniteringis et contient le nom burgonde Vinitarius (=der Wendenkämpfer) ; *Eguenigue* 1344, Egeningen 1458 Anguelingue, laisse percer un type Aginingis ou Agilingis tiré d'un nom propre Agino ou Agila, qui n'a rien d'alemannique. Quant à *Denney* 1347 Dernaix, il peut se rapprocher de Dannin l. d. près d'Héricourt, 1196 Darnins, v. op. cit. p. 57 et 58. L'ortho-

graphie allemande *Tueringen* 1347 dérive d'une forme *Durningen*, *Darningen*, d'où est sorti, par l'intermédiaire *Dürringen*, l'all<sup>e</sup> actuel *Düringen*. L'orthographe française aurait mieux gardé le type primitif que l'orthographe allemande.

Il nous reste encore *Beyssingen*, a. 823 *Beyssingen* qui offre la forme parallèle *Besoncourt* 1365 et *Menoncourt* *Müningen* 1344, *Menoncourt* 1347. Evidemment nous avons ici le même nom propre *Beyssa* ou *Beysso* et *Muna* ou *Muno*. Nous trouvons ailleurs deux localités analogues *Pessans* canton de *Quingey* (*Doubs*) et *Munans* canton de *Montbozon* (*Haute-Saône*). Tous ces noms de lieux ont une origine burgonde. Le nom propre qui figure dans *Beyssingen* se tire d'une racine *bait* = mordre. Le thème était *baitja* = celui qui mord, qui se changea en *Baissa*. Sur *Baissa*, écrit plus tard *Beiss*, on forgea un patronymique *Baissingen* = chez les descendants de *Baissa* ou de *Baisso*.

En résumé, de tous les noms de lieux que nous venons d'étudier, aucun ne nous paraît trahir une provenance alémannique : *Alsegaudia*, *Pefferauga*, *Waldarses*, *Baronewillare*, *Humburc*, *Suarza*, *Grona*, *Roabach*, finis *Dadarensis*, les noms de lieux patronymiques en *ans*, *Adelans*, *Argisans*, *Botans*, *Gravainges*, *Douerans*, *Sevenens*, *Trestoudens*, *Wulvenans*; ceux en *ingen*, *Egeningen*, *Vintringen*, *Darney*, *Beyssingen* et *Müningen*, tous portent la marque burgonde et doivent leur création à des nationaux burgondes. Nous sommes donc en droit d'étendre le domaine burgonde jusqu'au seuil occidental de la Trouée. En est-il de même sur le bord oriental ? Pas le moins du monde. Ce qui frappe surtout, quand on examine la carte au-delà de la frontière, c'est la multitude prodigieuse des noms en *bach*, *brunnen*, *brück*, *dorf*, *furt*, *heim*, *hofen*, *statt*, *thal*.

On sent qu'ici l'élément gallo-romain a beaucoup perdu de sa force et qu'il a été comme absorbé et submergé par cette couche de dénominations nouvelles, inconnues à Belfort. Ces innombrables noms de lieux ne peuvent être que la conséquence d'une invasion en masse. Le peuple qui a créé ces établissements a su conserver intacte sa nationalité germanique et a imposé sa langue au pays qu'il a occupé. Que conclure de cette constatation ? C'est que les Burgondes ont dû s'établir dans la partie française de la Trouée de Belfort, tandis que les Alamans prirent pied sur l'autre versant de la plaine d'Alsace. La toponymie

vient donc confirmer l'aperçu historique esquissé plus haut et tout tend à démontrer que le Territoire de Belfort appartint au domaine burgonde. Les Burgondes se laissèrent, il est vrai, rapidement absorber par l'élément gallo-romain, mais les établissements créés par eux se reconnaissent encore à leur physionomie particulière : ce sont comme d'antiques médailles ayant gardé fidèlement l'empreinte originale du peuple qui les a frappées.

Th. PERRENOT.



# UN MÉMOIRE DE KLÉBER

Architecte à Belfort<sup>(1)</sup>

Kléber a eu jusqu'à la Révolution de fréquents rapports avec la Franche Comté.

S'il n'est pas né à Besançon, comme d'aucuns l'ont prétendu pour avoir trouvé la mention d'un Jean-Baptiste Cleiber dans les registres de l'état civil de cette ville, ce sont du moins des familles bisontines qui l'ont accueilli à Paris, quand il vint pour la première fois dans la capitale en 1768, à l'âge de 15 ans, suivre des cours d'architecture.

Retournant ensuite en Alsace, il s'arrêta quelque temps à Besançon où l'on a gardé le souvenir de ses exploits quelque peu turbulents. Il s'y battit en duel aux Prés de Vaux avec un jeune homme qui avait eu l'audace de lui disputer le cœur d'une belle. Son adversaire fut blessé et Kléber, arrêté, passa quelques jours en prison pour y méditer sur les inconvénients d'une humeur un peu trop prompte.

En 1783, après avoir passé sept ou huit ans de sa vie dans l'armée autrichienne, au régiment de Kaunitz, il revint dans sa ville natale, à Strasbourg, décidé à y exercer la profession d'architecte.

M. de Galaisière, intendant d'Alsace, le fit nommer inspecteur des bâtiments publics de la haute Alsace, avec Belfort pour résidence. On connaît le pavillon qu'il se construisit dans cette ville, non loin des remparts et qui subsiste encore. « Son emploi ne lui prenant pas tout son temps, dit le général Pajol, son historien, il fit bâtir en qualité d'architecte le château de Grandvillars, l'hôpital de Thann et la maison des chanoinesses de Massevaux. On voit encore des dessins de lui au musée de Strasbourg. »

La Bibliothèque de Besançon possède un manuscrit de Kléber qui est relatif à ces travaux. C'est un mémoire, malheureusement incomplet et non signé, d'une vingtaine de pages, qui est entré dans notre grand dépôt comtois avec les papiers de l'ancien bibliothécaire Ch. Weiss. En tête une main inconnue a écrit ces mots : « Devis fait par le général Kléber, lorsqu'il était architecte à Belfort. »

(1) Lu à Belfort le 1<sup>er</sup> Août 1907, au Congrès des Sociétés savantes de Franche-Comté.

Le mémoire débute ainsi :

« Nous soussigné, architecte à Belfort, ayant été requis du noble chapitre de Massevaux, de procéder à la visite générale des bâtiments à sa charge, à l'effet de reconnaître les réparations et tous autres ouvrages à y faire en indiquant les charges respectives de parties, avons commencé notre tournée le 7 mai 1789 et continué les jours suivants du même mois, et en présence de maître Schirmer, syndic du susdit chapitre, reconnu ce qu'il suit. »

Kléber passe alors en revue les divers bâtiments qu'il a visités à Massevaux et aux environs, indiquant les travaux qui lui paraissent nécessaires, et exposant les charges qui incombent à chacun dans les frais de réparations. Les villages qu'il parcourt faisaient partie de l'ancien département du Haut-Rhin : Sentheim, Geuwenheim, Burnhaupt le haut et le bas, Ballschweiller, Spæbach, Gallfinger, Zillisheim, Suharce, Sewen.

Le mémoire de Kléber ne présente aucun intérêt particulier. C'est le travail consciencieux d'un architecte qui indique ici des toits à recouvrir de tuiles, là des bâtiments à recrépir, ailleurs des murs à consolider, des vitres à remettre. Rien ne dit même qu'il soit écrit de la main de Kléber et c'est bien plutôt le travail d'un commis. Peut-être tout au plus des indications au crayon indiquant les travaux qui seront exécutés ont-elles été écrites par le futur général. Aussi est-il absolument inutile d'insister sur le contenu de ce devis.

Il nous a paru toutefois bon de le signaler : tout ce qui de près ou de loin touche à Kléber, l'une des plus pures gloires de la Révolution, mérite d'être recueilli. N'est-il pas curieux aussi de remarquer la date de cette tournée d'inspection de Kléber ? Il visitait les dépendances du chapitre de Massevaux en mai 1789. Or ces mêmes jours, les Etats Généraux se réunissaient à Versailles, se constituaient en Assemblée Nationale et jetaient les bases d'une société nouvelle. Le modeste inspecteur des bâtiments de Belfort se doutait-il alors que quelques années plus tard, il allait, à la tête des armées de la Révolution, s'acquérir une gloire immortelle ? Songeait-il qu'il allait être l'un des principaux architectes d'un monument autrement important que ceux qui l'occupaient alors, gigantesque monument qu'il ne s'agissait pas seulement de réparer, mais qu'il fallait construire de toutes pièces ?

GEORGES GAZIER.

# BELFORTAINS ET DOLOIS EN 1790

PAR

**Julien FEUVRIER**

ARCHIVISTE DE LA VILLE DE DOLE

---

*Communication faite au Congrès de l'Association franc-comtoise à Belfort (section d'histoire) le 1<sup>er</sup> août 1907.*

---

Mesdames, Messieurs,

Bien que Dolois d'adoption depuis bientôt trente ans, je n'ai pas renié le pays belfortain, le coin de terre où je naquis voilà plus d'un demi-siècle — *fugaces labuntur anni* — auquel me rattachent tant de souvenirs d'enfance et vers lequel m'attirent de précieuses et inaltérables amitiés.

C'est la préoccupation de donner à mes deux petites patries un commun témoignage de vénération et de piété émue qui m'a incité à choisir pour objet de la communication que je me propose de faire devant vous, le titre que vous venez d'entendre.

Le sujet, à la vérité, n'est pas entièrement neuf, notre érudit confrère M. Henri Bardy, de la Société belfortaine d'Emulation, un passionné du vieux Belfort, à l'aide des archives de la Ville, a narré autrefois (1) la participation de la garde nationale à l'assemblée des milices confédérées tenue à Dole au mois de février 1790. De nouveaux documents puisés aux archives et à la bibliothèque de Dole nous autorisent, pour la compléter et l'élargir, à reprendre une question qui intéresse à la fois les deux villes.

L'idée de fédération prit naissance dès le début de la Révolution. « Elle résulta, dit Maurice Lambert, du besoin qu'éprouvèrent les municipalités au milieu du désarroi général et de l'énerverment de l'autorité gouvernementale, de s'entendre entre elles pour maintenir l'ordre et assurer les subsistances. Les campagnes qui

---

(1) Dans le journal *Le Ralliement*, année 1890.

se croyaient menacées des *brigands* et qui étaient réellement exposées aux entreprises des mauvais sujets, s'adressèrent aux villes pour obtenir des secours en cas d'alerte. Les villes, de leur côté, s'apercevaient que la panique entravait les relations commerciales, empêchait les approvisionnements et augmentait la cherté des vivres; elles avaient donc intérêt à promettre aux campagnes les forces défensives dont celles-ci pourraient avoir besoin (1) ».

La fédération des villes et communes eut pour conséquence celle des gardes nationales. Dès l'automne de 1789, des confédérations de milices se formèrent dans les provinces et la Franche-Comté en compta plusieurs. Elles ne tardèrent pas, et dans le Sud-Est tout d'abord, à s'étendre au-delà des limites de ces anciennes divisions territoriales condamnées à disparaître à bref délai.

Au mois de novembre, les quatorze villes bailliagères de Franche-Comté envoyèrent des députés à Besançon qui signèrent un traité fédératif. « Il y aura désormais, y est-il dit, intimité, fraternité et alliance perpétuelle..... de manière que tous les habitans d'icelle et tous ceux des villes et villages qui y adhéreront se regardent comme membres d'une seule et même famille. (2) »

Dole, qui ne pardonnait pas à Besançon de l'avoir, au mépris des capitulations, dépossédée de son rang de capitale de la Province, tint à avoir, elle aussi, sa confédération. La milice de la Ville, sous le commandement de Claude-François de Malet, celui-là même qui plus tard tenta de renverser Napoléon, était constituée depuis la fin du mois de juillet précédent. Malet, ancien lieutenant aux mousquetaires noirs, en disponibilité depuis la suppression de ce corps, jeune encore, ambitieux, vaniteux, désireux de se produire, fut peut-être le promoteur de l'idée ; en tous cas, il l'adopta avec empressement et déploya toute son activité à réunir dans la vieille cité déchue une grande affluence de miliciens. Toutes les gardes nationales de la Province ainsi que celles des marches d'Alsace et de Champagne furent convoquées pour le 21 février 1790.

A Belfort, la milice nationale était formée depuis le mois d'août. A côté, mais sans se confondre avec elle, subsistaient

---

(1) MAURICE LAMBERT, *Les Fédérations en Franche-Comté et la fête de la Fédération du 14 juillet 1790*. Paris, Perrin, 1890.

(2) *Registres mun. de Besançon*, 16 nov. 1789.

les chasseurs volontaires à cheval, jeunes gens qui s'adonnaient à l'équitation et aux exercices militaires sous le commandement de François-Xavier Mengaud (1). Les deux corps avaient pour colonel-général le comte de Gestas.

Aussitôt après réception de la lettre de convocation des Dolois, gardes et chasseurs choisirent les députés chargés de les représenter à la fête fédérative. Ce furent : Etienne Vernier, capitaine en second des grenadiers ; Henryet, sergent ; Noël Gérard, caporal ; Pierre Beauvais, fusilier, pour la garde nationale ; le commandant Mengaud et Grandidier l'ainé pour les volontaires. Ces noms, donnés par M. Bardy se retrouvent parmi les signatures apposées au bas du procès-verbal de l'Assemblée de Dole (2).

Mengaud et Grandidier sont des figures connues des Belfortains. Le premier, né à Belfort le 9 avril 1752 était avocat au début de la Révolution. Le 14 avril 1790, il sera élu colonel de la garde nationale et nommé peu après Procureur de la Commune. Parti en 1791 comme volontaire, général de division en 1793, puis mis en réforme sur sa demande en l'an VIII, il entrera dans l'administration et deviendra sous-préfet de Belfort en 1801. Comme beaucoup de républicains de l'époque, on le voit se rallier à l'Empire dont il sera créé baron en 1814. Mis à la retraite sous la Restauration, il meurt à Belfort en 1830.

Grandidier Marie-Claude-Dieudonné, né à Blamont (Lorraine) en 1762 était l'agent général du duc de Valentinois pour ses possessions de l'Alsace. En 1793, il occupera les fonctions de receveur de l'enregistrement, épousera à Bourogne la belle

---

(1) Le corps des volontaires à cheval, constitué le 20 septembre 1789 fut dissout le 22 mai 1790. Les membres payaient un droit d'entrée de 7 livres 15 sols. L'uniforme était : habit vert-foncé avec passepoil rouge, collet blanc à passepoil rouge, boutons blancs unis, grenades et cornets en drap au bas de l'habit, gilet blanc, culottes jaunes. (H. BARDY, *Les volontaires à cheval de Belfort en 1789* dans la *Revue d'Alsace*, année 1863).

(2) *Procès-verbal de ce qui s'est passé à l'Assemblée générale des Gardes-Nationales confédérées de Franche-Comté, partie d'Alsace et de Champagne, tenue en la Ville de Dole, le 21 février 1790.* Dole, Joly, 1790.

Un exemplaire de cette brochure (45 p p.) aujourd'hui très rare, fait partie du recueil factice portant le n° 1807 du Catalogue d'histoire de la Bibliothèque de Dole.

(3) Ces détails biographiques m'ont été fournis par M. Henri Bardy et mon ami Anatole Lablotier de Bourogne à qui j'adresse ici mes plus vifs remerciements.

Thérèse Minarie remarquée de Kléber, et se fixera dans cette commune dont il sera le maire de 1801 à 1814 (3). Enfant, j'ai maintes fois foulé la dalle funéraire sous laquelle il repose depuis 1829, dans l'ancien cimetière de Bourogne (1).

De même que celles de Belfort, les milices de Giromagny et de Rougegoutte envoyèrent des députés à la fédération de Dole. A l'exception de M. de Laporte dont le nom au bas du Procès-verbal est suivi de la qualité de colonel commandant la milice nationale de Giromagny, je n'ai pu identifier les autres. Toutefois, comme à la suite des noms des Belfortains, lesquels sont placés en tête de la liste des signatures, on trouve les noms de Dupont, Ecoiffier, Echeman, Xavier Haab, on peut supposer avec quelque raison qu'ils se rapportent aux députations de Giromagny et de Rougegoutte.

Le 18 février 1790, au matin, le détachement de Belfort, avec armes et bagages se mit en route pour Dole. La distance, de cent-quarante et quelques kilomètres, devait être parcourue en trois jours. Les frais du voyage incombaient à la Ville. Le Conseil municipal, prévoyant une dépense de douze livres par jour pour le commandant, le capitaine et le chasseur Grandidier, et de six livres pour chacun des autres gardes, avait remis à Mengaud une somme de cinq cents livres.

Le 21 février, la fête commence par une messe célébrée dans l'église collégiale Notre-Dame. Les délégués, au nombre de 367, représentant environ 150 000 hommes, au bruit du canon, au son des tambours et d'une musique militaire, au milieu des acclamations du peuple se rendent ensuite dans la grande salle du Collège royal de l'Arc, mise à leur disposition par la municipalité.

Après que les députés des différents bailliages de la Province ont pris les places qui leur avaient été assignées « sont entrés MM. les représentans des Gardes Nationales de Belfort, Giromagny et Rouge-Goutte, province d'Alsace, qui se sont rendus à l'invitation de leurs frères de Dole, avec qui ils étaient déjà

---

(1) Cette dalle a été placée récemment devant la porte d'entrée de l'église. J'y ai relevé l'inscription suivante :

CI GIT M<sup>e</sup> CLAUDE // DIEUDONNE // GRANDIDIER AGENT // DE M<sup>e</sup> MAZARIN //  
MAIRE A BOUROGNE // EPOUX DE D<sup>e</sup> MARIE // THERESE MINARIE //  
DECEDE LE 9 // JUILLET 1829 // AGE DE 68 ANS // R<sup>e</sup> IN PACE.

confédérés. Ils ont été reçus avec les témoignages de la plus grande satisfaction (!).

Après un discours de Malet et la vérification des pouvoirs des députés, on procède à l'élection du bureau. Malet, désigné par acclamation pour la présidence refuse tout d'abord ; mais « sa modestie a été forcée de céder aux acclamations réitérées et aux vives insistances de toute l'Assemblée ». Pour quatre secrétaires à élire, les suffrages se portent sur Quirot, capitaine-commandant, de Besançon ; Vaignedroye, capitaine, de Vesoul ; Mengaud, commandant les chasseurs à cheval de Belfort, et Sauvaget, secrétaire de la milice de Dole.

Des commissaires sont ensuite nommés pour rédiger le traité fédératif, avec des adresses au Roi, à l'Assemblée nationale et à La Fayette.

Le 23 février, après la séance du matin, tous les députés se rendent « dans un appareil militaire et l'épée à la main » sur la place Louis XVI, et là « au pied de la statue élevée au Restaurateur de la liberté de l'Amérique et de la France » (2) en présence des gardes nationales de Dole et du régiment de Royal-Etranger sous les armes, ils jurent d'observer le pacte fédératif suivant :

« Nous, citoyens, soldats nationaux, représentans les Gardes-Nationales de Franche-Comté et d'une partie des provinces d'Alsace et de Champagne, au nombre de cent cinquante mille hommes, sommes convenus de jurer sur nos armes, en présence de l'ETERNEL, en face de la statue de LOUIS XVI, notre auguste monarque, Restaurateur de la liberté françoise, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, de respecter et faire respecter la constitution ; d'exécuter et faire exécuter tous les décrets de l'Assemblée Nationale acceptés ou sanctionnés par le Roi ; d'assurer la perception de toutes les impositions légalement établies ; de rester inviolablement unis ; de nous secourir mutuellement dans toutes les circonstances où quelques-unes des Gardes-Nationales de nos villes, bourgs ou communautés pourroient être attaquées ou inquiétées injustement ; enfin, d'assurer

(1) *Procès-verbal*, etc.

(2) Cette œuvre due au ciseau du sculpteur dolois Claude-François Attiret (1728-1804) avait été érigée en 1783. Elle fut détruite en 1793.

Le matin du 4 Juillet 1791, on put lire sur le piédestal ces mots tracés à la main : *Premier et dernier Roi des François*.

les propriétés particulières contre tous individus ou associations quelconques qui tenteroient de les violer (1) ».

Avant de se dissoudre, l'Assemblée, sur la motion du comte de Narbonne, commandant la milice de Besançon, résout à l'unanimité « d'exprimer à Messieurs de Dole les sentimens de gratitude dont elle est pénétrée pour l'accueil plein de franchise et de cordialité dont ils lui ont donné les témoignages les plus flatteurs pendant tout le cours de l'Assemblée ».

Les députés d'Alsace ayant ensuite demandé la parole, M. de Laporte en leur nom prononce le discours suivant :

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS FRÈRES D'ARMES,

« En sollicitant la parole devant cette respectable Assemblée, je ne puis avoir pour objet de faire des réflexions sur le but de sa réunion ; il me paroît rempli avec l'ordre, l'intelligence et le patriotisme que nous n'avons cessé d'admirer en général et en particulier, depuis le moment qu'elle nous a fait l'honneur de nous admettre dans son sein, et d'accepter le projet de confédération qui faisoit l'objet de l'ambition de la Troupe-Nationale de Belfort et de Giromagny.

« Mais je croirois manquer à mes obligations, en qualité de Député de cette dernière, si, pénétré de l'accueil distingué et fraternel qu'elle a daigné faire aux députations d'Alsace, je ne m'efforçois au nom de toutes, à lui en témoigner leur juste sensibilité. Il est des sentimens qui perdent considérablement à la manière dont ils peuvent être exprimés : les nôtres sont de cette nature.

« Croyez, MESSIEURS ET TRÈS-CHERS FRÈRES, que le souvenir de vos vertus ne s'effacera jamais de notre mémoire ; que nos commettans informés par nous de la fraternité de votre accueil, en partageront et en conserveront une éternelle reconnaissance ; qu'ils ne s'estimeront vraiment heureux, que quand ils auront trouvé quelque occasion de vous en témoigner leur sensibilité.

« L'ASSEMBLÉE NATIONALE a fait tomber la barrière qui sembloit diviser les provinces et nous rendre étrangers dans le sein de notre famille. Désormais enfans de la Patrie, notre mère commune, nos intérêts vont devenir communs, nous allons être

---

(1) Procès verbal, etc.

dans le cas de soutenir ensemble ceux des travaux encore nécessaires pour le recouvrement de nos droits. Vous ne nous verrez pas en arrière au chemin de l'honneur, sur-tout lorsqu'il s'agira de vous donner des preuves de notre très-sincère et parfait dévouement.

« Nous devons des grâces particulières à Messieurs de la ville de Dole, pour l'affabilité et les prévenances avec lesquelles ils ont exercé envers nous les droits de l'hospitalité ; nous les adressons à M. le Président, dont le mode du choix fait assez l'éloge : il voudra bien se charger de les faire parvenir à ceux de ses concitoyens qui ne se trouveroient point en cette auguste assemblée ; de les assurer de notre reconnaissance particulière. C'est, nous pensons, le meilleur moyen pour leur en faire agréer le témoignage ».

Les Dolois devaient revoir Mengaud dans leurs murs. Le 3 brumaire an VIII (25 oct. 1799), étant général de division, il vint remettre solennellement un drapeau au bataillon auxiliaire du Jura récemment constitué par l'administration départementale pour être expédié à la frontière menacée.

A partir de ce moment, les fédérations se multiplient dans toute la France. Fin mai, la milice nationale de Strasbourg adressait un appel à celles d'Alsace, de Lorraine, de Franche-Comté et de Champagne pour le 13 juin. Dole envoya une députation de quinze gardes. Le nombre des délégués s'eleva à plus de deux mille. La cérémonie eut à la fois — c'était l'usage alors — un caractère patriotique et religieux. Une messe fut célébrée, des chœurs de jeunes filles exécutés, des discours prononcés par un chanoine catholique et deux pasteurs protestants. Le maire, baron Dietrich, prononça le premier la formule du serment civique qui fut repris ensuite par les confédérés (!).

En prévision du passage des gardes-nationales franc-comtoises, le Conseil de la commune de Belfort prenait le 14 Juin la délibération suivante : « Considérant que les députés de la garde nationale de Belfort, à la fédération qui s'est faite en la Ville de Dole, y ont reçu de la part des gardes nationales de la Franche-Comté des honnêtetés et des honneurs, avons arrêté que nous userons à l'égard des dites gardes nationales de la Haute-Saône et du Doubs, de représailles (*sic*) ; en conséquence, il leur sera donné un banquet à leur retour de Strasbourg à la

---

(1) MAURICE LAMBERT, *les Fédérations en Franche-Comté*.

dépense duquel nous prierons le district de subvenir ; sinon et en cas de refus, ladite dépense sera portée dans le compte des revenus patrimoniaux de Belfort (1).

Les délégués de Dole, aussitôt rentrés, se présentèrent au Conseil de la Commune pour faire rapport de leur députation. « Ils ont, dit le registre des délibérations, donné les plus grands éloges aux municipalités de Besançon, Héricourt, Belfort, Colmar et Strasbourg, ainsi qu'aux gardes nationales des mêmes villes, sur la réception qui leur a été faite et les honnétetés qu'ils en ont reçues ; en conséquence, il a été délibéré d'écrire à ces municipalités pour leur en témoigner la plus vive reconnaissance et les inviter à marquer la même sensibilité de la part de cette ville à MM. les commandants desdites gardes nationales (2) ».

Moins d'un mois après, avait lieu, au Champ-de-Mars à Paris, la fédération générale de la France.

Le Jura choisit dans ses milices les hommes les plus grands et les plus beaux et à chacun fut alloué trois livres par jour. On sait que leur apparition fit sensation dans la capitale.

Les gardes nationales d'Alsace rallièrent leurs foyers par Dijon, Dole et Besançon dans les derniers jours de juillet. Le 22, le conseil général de la commune de Dole avait décidé qu'en reconnaissance de l'accueil qu'elles firent aux Dolois en allant à Strasbourg, on emprunterait 1500 livres pour fêter le passage des gardes nationales d'Alsace au retour de la fédération nationale (3).

Cette fête, qui réunissait en un faisceau unique toutes les confédérations régionales devait, par cela même, être la dernière ; du reste bientôt et pendant vingt-cinq ans, la parole allait revenir au canon.

C'est sur ce lambeau de la vieille terre d'Alsace où se tiennent aujourd'hui nos pacifiques assises que prit fin cette grande épopee guerrière dont l'un des héros et non le moins illustre, un ancien député de la milice nationale de Ruffey à la Confédération de Dole, j'ai nommé Lecourbe, avec une poignée de braves — huit mille hommes, dont quatre mille gardes nationaux comtois — sut épargner à cette vaillante cité la souillure du pas de l'étranger.

(1) Communication de M. Henry Bardy.

(2) *Arch. de Dole*, D. 1 (1), 7 juil. 1790.

(3) *Arch. de Dole*, D. 1 (1), 27 juil. 1790.

# POLIS GLACIAIRES DANS LE JURA FRANÇAIS

Par le Docteur Louis ROLLIER

Professeur agrégé au Polytechnicum et à l'Université  
de Zurich (Suisse)

---

Tous les géologues admettent que durant la dernière période glaciaire, le Jura nourrissait un certain nombre de petits glaciers indigènes, qui se mouvaient sur les deux versants et particulièrement sur le revers nord-occidental de la chaîne, depuis le Haut-Jura, vers les plateaux jurassiens français.

Les feuilles Lons-le-Saunier et Besançon de la carte géologique détaillée de la France, indiquent par le monogramme a<sup>1<sup>er</sup></sup> les dépôts morainiques et fluvio-glaciaires de cette glaciation qui doit avoir effacé les traces des glaciations antérieures. Je suppose que ces moraines sont du même âge que celles du dernier glacier du Rhône dans son extension au pied du Jura suisse jusqu'à Wangen p. Soleure. Le Jura opposait une barrière assez compacte au glacier du Rhône de la dernière glaciation, et ce n'est qu'au col de Jougne qu'il a pu s'avancer quelque peu sur le Jura français. Les glaces indigènes, devaient du reste occuper à l'arrivée du dernier glacier du Rhône, les dépressions et les cols du Haut-Jura. On comprend bien qu'elles aient fusionné sur ces points avec lui, puis, qu'elles aient marché avec lui dans sa direction générale vers le Nord-Est.

Mais les grands névés du versant N.-W. du Haut-Jura, ont formé des glaciers locaux importants, puisque nous pouvons suivre leurs moraines dans plusieurs stades de retrait sur les plateaux de Pontarlier, de Champagnole et d'Ornans. Les quelques éléments valaisans que présentent les matériaux constitutifs de ces moraines, ne prouvent pas nécessairement un transport direct ou contemporain du dernier glacier du Rhône. Ainsi que le bloc d'Ornans et d'autres disséminés sur le plateau de Maîche et sur le Jura suisse au N. du Chasseral, ces éléments alpins peuvent très bien provenir de l'extension maximale du glacier du Rhône sur tout le Jura suisse et français du-

tant l'avant-dernière glaciation. Ils seraient alors remaniés dans les moraines de la dernière glaciation.

Les matériaux constitutifs des moraines du Jura français sont en grande majorité des galets plus ou moins arrondis de roches jurassiennes (Malm et Hils) ; il y a fort peu de roches provenant de l'Oolithique, tandis qu'on y trouve pourtant des fossiles pyriteux de l'Oxfordien, plus ou moins oxydés. On pouvait observer ces derniers dans les profondes fissures et les orgues géologiques, fraîchement mises à jour dans les tranchées de la ligne du chemin de fer à l'E. de la station de Lajoux, dans le Bathonien. Ils étaient mélangés à des galets de Malm, de Néocomien, à des fossiles néocomiens, etc. Dans le Bathonien de la station de Boujailles, il n'y a par contre que des argiles de décalcification, remplissant les lapiés et les fissures de ces calcaires (Forest-Marble, etc.). Les moraines sont en général assez clairsemées sur les plateaux situés au N. de Boujailles ; mais elles sont partout d'une composition identique et font bien admettre un long trajet sous la glace, depuis les hautes chaînes jusqu'au vignoble. On a rarement l'occasion de les étudier dans des tranchées récentes, et leur étude est encore peu avancée. On ne voit pas souvent le fond de ces moraines, leur contact avec le sous-sol jurassique. On n'y a pas encore signalé, à ma connaissance du moins, de roches polies, ni de surfaces striées.

En étudiant attentivement la tranchée de la gare d'Arc-sous-Montenot (Doubs), à 12 kilomètres au N.-E. d'Andelot-en-Montagne, je fus frappé de l'analogie de constitution de la moraine d'Arc avec celle de Frasne par exemple. Ici le sous-sol est constitué par le Dogger, tandis qu'à Frasne, c'est du Portlandien, du Néocomien, etc. Evidemment la moraine d'Arc n'est pas de formation exclusivement locale. Elle est ouverte actuellement au sud de la gare sur 3 ou 4 mètres de hauteur. Elle présente de nombreux blocs de Malm, surtout des calcaires argoviens et séquaniens. Il y a aussi des galets néocomiens, mais en petit nombre. Les cailloux sont tous plus ou moins arrondis, souvent polis et striés. Les travaux de terrassement ont découvert le sous-sol de la moraine, constitué par les bancs horizontaux du Callovien moyen. C'est une roche très caractéristique dans la région. On peut la voir aussi au Pont-du-Diable, à l'W. du Crouzet (Doubs), sur la route, sur quelques mètres d'épaisseur, au milieu

Freienbach Zürich  
17. Mai 1891

→ WNW  
ESE →

40 mm.  
5  
0

de l'étage Callovien, c'est-à-dire entre les marno-calcaires roux du Cornbrash et l'oolithe ferrugineuse de Clucy à *Peltoceras athleta*. Cette roche est assez irrégulière, âpre au toucher, ne prenant pas très bien le poli. Néanmoins toute la surface de cette roche actuellement découverte par l'enlèvement de la moraine à la gare d'Arc, est couverte de polis et de stries glaciaires. Je fus immédiatement frappé par la direction des stries qui est N.-W., ou  $42^{\circ}$  à l'W. du méridien magnétique du lieu (environ  $51^{\circ}$  à l'W. du méridien géographique, c'est-à-dire à peu près perpendiculaire sur la direction générale du Haut-Jura (Risoux). Quelques-unes des stries de la gare d'Arc ont 6, 8<sup>mm</sup> de largeur, ce qui indique une pression considérable dans la glace et une épaisseur également considérable de la masse du glacier.

Il y a encore une moraine plus au N. que celle d'Arc ; elle se trouve au S. de Saint-Anne, près des ravins de Chatornod au S. et tout près du Pont-du-Diable, de sorte qu'on peut admettre que les glaciers jurassiens venaient fondre sur la source du Lizon et prendre part à la formation du cours d'eau probablement très important qui a creusé les gorges si pittoresques de cet affluent actuel de la Loue. On pourrait démontrer une limite analogue des glaces sur l'emplacement actuel de la source de la Loue. La ligne sinuose des plateaux franc-comtois qui porte actuellement la limite inférieure des sapins montre assez bien, par une curieuse coïncidence, le bord des glaces quaternaires. En d'autres termes, le territoire occupé aujourd'hui par les sapins a été recouvert par les glaciers jurassiens et a été préparé par eux pour produire cette alternance de moraines et de surfaces rocailleuses, qui est le caractère propre des plateaux montagnards franc-comtois.

La surface polie mise dernièrement à découvert à la gare d'Arc mesure plusieurs dizaines de mètres carrés de superficie, et l'on peut voir qu'elle s'étend partout sous la moraine. C'est la plus belle preuve de la présence et de l'action des glaces quaternaires que l'on puisse voir dans le Jura français.

Je pus faire en outre, le 12 mai 1907, une très belle observation qui m'avait échappé dans de précédentes visites. Les plus larges stries glaciaires sont éraillées, c'est-à-dire qu'elles sont affectées de déchirures dans la roche oolithique, d'éraillures en petits arcs parallèles, disposés les uns derrière les autres, sui-

vant la direction des stries. La convexité de ces éraillures est toujours tournée vers le S.-E., ou bien, ce qui revient au même, la concavité de ces petits arcs est orientée vers le N.-W. Ce fait est significatif et permet de reconnaître la direction du mouvement de la glace qui a strié le roc oolithique d'Arc. Il est indiqué par le côté concave des éraillures. Ce mouvement de la glace se faisait ainsi : S.-E. « « « → N.-W., et non pas suivant la convexité des arcs, comme dans les lignes de trait des glaciers ou des liquides en mouvement. Cela montre donc que les glaces des plateaux français provenaient bien du Haut-Jura.

La démonstration de ces relations et propositions a été faite directement par l'observation des roches polies sous le glacier du Grindelwald par M<sup>r</sup> Hagenbach-Bischoff de Bâle, et sur les roches polies produites par le glacier du Rhône à Soleure (carrières de la ville). Voir le récit de l'Excursion de la Société géologique suisse au Weissenstein en 1888. (*Eclogæ geol. Helvetiæ. vol. 1, p. 264. et Actes ou Verhandl. Schweiz. naturf. Gesell. Solothurn 1888, p. 147*).

Ces lignes correspondent aux déchirures qui se produisent dans le terrain en voie d'éboulement. On peut aussi les reproduire par l'expérience, en striant une substance qui sous une forte pression s'éraille facilement, comme la cire à un certain degré de ramollissement.

Les plus fortes stries glaciaires que j'ai observées jusqu'ici sont celles que présente la molasse helvétique de Freienbach sur la rive S. du lac de Zurich. Elles ont une largeur considérable, qui peut atteindre 72 mm. La hauteur de flèche de l'arc ou du segment cylindrique arraché à la molasse est d'environ 5,5 mm. ; par places de 7,6 mm. Voir la planche ci-jointe avec une double strie de grande taille. Cette phototypie montre la molasse déchirée suivant les arcs de Hagenbach, dont la concavité est tournée vers l'aval de la vallée de la Limmat. La loi est générale et peut partout servir à prouver la direction des glaces quaternaires.

Il resterait à calculer le poids et la hauteur de la glace qui a produit des stries aussi fortes. En admettant à 450 mètres l'épaisseur du glacier de la Linth à Freienbach, d'après les lignes actuelles des moraines de la dernière glaciation, on obtient une pression d'environ 4000 kilogr. sur un décimètre carré de la roche horizontale. Je ne la crois pas suffisante pour produire au moyen

d'un galet emprisonné dans la glace, au contact du sous-sol rocheux, la strie de 72<sup>mm</sup> de largeur dont nous avons parlé. Le glacier de la Linth devait dépasser les hauteurs de l'Albis.

Les stries d'Arc font aussi admettre une nappe de glace considérable dans la bordure du glacier qui arrivait jusque sur la source du Lizon. Pourrait-on arriver par l'expérience à une détermination approximative des forces mises en jeu dans la nature ?

Fribourg (Suisse), le 30 juillet 1907.

Docteur LOUIS ROLLIER.



# BELFORT AU XV<sup>E</sup> SIÈCLE

D'après les comptes communaux <sup>(1)</sup>

---

En dépouillant nos comptes communaux, nous avons souvent songé à ce qu'écrivait, dans ses « Souvenirs de missions » l'éminent Lorédan Larchey « Quel trésor pour l'histoire de nos mœurs que ces vieux livres de comptes où tout est noté par le menu. Là, pas de phrases, mais aussi, pas de fictions. Et quel merveilleux texte pour ceux qui savent lire entre les chiffres des budgets du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle ».

En effet, ces vieux comptes communaux, si détaillés et si précis, même pour des choses insignifiantes, nous permettent de faire revivre et d'étudier le passé de notre vieux Belfort, de cette petite bourgade de l'Autriche antérieure.

Le plus ancien compte de nos archives remonte à l'année 1432 et le XV<sup>e</sup> siècle est représenté par 41 « budgets ». A l'aide de ces précieux documents, nous essaierons de faire une description de notre ville et surtout de sa vie municipale à cette époque. Des lacunes trop fréquentes nous obligeront, dans bien des cas, à hasarder seulement des hypothèses que des nouvelles recherches permettront vraisemblablement d'élucider d'une façon certaine.

Commençons, tout d'abord, par faire une description de ses moyens de défense : le château et l'enceinte fortifiée protégeant la ville.

Il est difficile, sinon impossible, de représenter d'une façon exacte ce qu'était le château du Moyen-âge dont la première mention figure en 1226. L'abbé Descharrières, dans son Histoire de Belfort (manuscrit) écrite au commencement du siècle dernier, en a fait une description trop fantaisiste, ne s'appuyant sur aucun document, pour que nous la reproduisions. Aussi,

---

(1) Lu à Belfort, le 1<sup>er</sup> Août 1907, au Congrès des Sociétés savantes de Franche-Comté.

en présence de la pénurie de pièces relatives à cette question, nous dirons peu de chose du château tel qu'il était du 12<sup>e</sup> jusqu'à vers la fin du 17<sup>e</sup> siècle, malgré l'abondance de détails fournis par le premier historiographe de notre localité.

En 1421, il est qualifié « vng tres bel chastel » (1).

La plus ancienne reproduction du château féodal date de 1579. A cette époque, l'archiduc Ferdinand II chargea François Hendel de Goldrein et Rodolphe Weigel, directeur de l'artillerie dans l'Autriche antérieure, d'une inspection de toutes les forteresses du pays; ils se rendirent d'abord à Belfort qui était une des places les plus importantes. Ils examinèrent les fortifications de la ville et du château et constatèrent que celles-ci étaient en assez mauvais état, notamment la porte principale pouvant être battue en brèche par de l'artillerie qui serait placée au Galgenberg (montagne de la potence) (2). Ils proposèrent également d'élargir les deux fossés du château.

Au rapport dressé par ces envoyés était annexée une vue du château faite suivant la méthode perspective. Ce dessin, conservé aux Archives départementales de Colmar, est d'un assez grand format; il mesure 93 cent. de longueur sur 40 de largeur. Il offre le plus grand intérêt par les détails d'architecture qu'il donne. C'est le plus ancien document connu sur notre vieux château. Ce dessin a été publié, dans un format très réduit, dans les *Curiosités d'Alsace*, Tome II (1863-64). Il est également reproduit par le colonel Papuchon, dans son bel ouvrage: *Notice sur l'histoire militaire de Belfort*, publié en 1889.

Le plan du tableau fait face à un observateur placé à l'Est du château, sur le prolongement de la crête des Perches, non loin du village de Perouse. Nul doute que nous n'ayons sous les yeux le château du 15<sup>e</sup> siècle et dont nous essaierons de rendre la physionomie. Il comprenait le donjon proprement dit et la tour des bourgeois (existant encore aujourd'hui, mais modifiée extérieurement) reliée au premier par une fortification de formes irrégulières. Le donjon était entouré d'un fossé taillé dans le roc (existant encore aujourd'hui sous le nom de

(1) Document extrait du Trésor de la Chambre des comptes de Dijon, 1421-22, 1423-24 et relatif à Catherine de Bourgogne duchesse d'Autriche, comtesse de Ferrette et d'Alsace publié par Stouff, Annales de l'Est et du Nord 1907, p. 238.

(2) Fort de la Justice actuel.

grand souterrain). Autour de la cour intérieure se trouvaient, à l'Ouest, les bâtiments d'habitation, à l'Est, les communs, au Nord et au-dessus de la porte d'entrée la chapelle Ste-Catherine.

La tour du donjon était située au sud de la cour. Enfin, à l'Est du fossé, existait une enceinte avancée comprenant un fossé, taillé également dans le roc.

La tour du donjon, démolie en 1780, existait encore lorsque l'abbé Descharrières, notre historien local, habitait notre ville. Voici la description qu'il nous en donne : « Cette tour était si solidement bâtie que dès avant 1228, elle a subsisté jusqu'en 1780 et elle eut duré plusieurs siècles encore, si on avait eu soin de l'entretenir. Elle était voûtée à trois étages, non compris le rez-de-chaussée. Elle était revêtue de pierres de taille de bossage et avait sa plate-forme à l'épreuve du plus lourd projectile et quatre embrasures, pour battre aux quatre points cardinaux les hauteurs voisines à une grande distance ».

Le puits se trouvait non loin de cette tour et, encore aujourd'hui, par ses dimensions et sa profondeur, provoque l'étonnement des visiteurs. Il remonte à l'origine du château féodal ; taillé dans le roc, il a une profondeur de 68 mètres.

Suivant l'abbé Descharrières, il se trouvait une ancienne chapelle située dans l'intérieur du donjon. Il y en avait encore, dans la cour, une autre plus vaste pour les gens de service et les étrangers.

Sur la Roche, du côté est, entre le château et la tour des bourgeois, étaient placés le vieux bourg et le bourg Résat. Quelle était leur importance au 15<sup>e</sup> siècle ? Il est difficile d'y répondre. Peu à peu, ces agglomérations disparurent et, dans un état des censes, dressé après la guerre de Trente ans, il ne reste plus que cinq maisons sur la Roche.

De l'Hermine (1) s'exprime ainsi au sujet de l'ancien château reconstruit vers 1675 : « Ce n'était qu'un nid à rats, mais présentement il a bien changé de face ».

Dans ce travail, il nous donne une excellente vue de notre ville, prise le 1<sup>er</sup> Mars 1675 et la représentant telle qu'elle était au 15<sup>e</sup> siècle. L'observateur se trouvait placé sur la rive gauche de la rivière, en amont de la ville.

(1) Mémoires de deux voyages et séjours en Alsace par de l'Hermine, 1674-76 et 1681, Mulhouse 1886, 1 vol. in 8°.

L'ensemble de l'enceinte de la ville formait un quadrilatère s'étendant de l'est à l'ouest, entre le château et la Savoureuse. L'un des côtés était formé par l'escarpement du château ; les trois autres se componaient d'un cordon de murs et de tours.

Nous voyons qu'en 1672, lors d'une réparation de la muraille de l'enceinte, elle avait 3 toises de hauteur et 5 pieds de Roy d'épaisseur (1). L'enceinte était double ; une intérieure formée par le derrière des maisons d'habitation sur les côtés nord et ouest et à une courte distance ; l'extérieure : muraille garnie de tours.

Les limites de l'enceinte extérieure peuvent être ainsi tracées : du côté nord, la rue actuelle des Bons-Enfants jusqu'au delà de l'ancien hôpital, un peu à l'ouest pour aboutir à la prison actuelle et à la caserne et remonter de ce point vers les escarpements du château par une simple enceinte longeant l'école actuelle de la rue de l'Etuve. Les bâtiments de l'ancien hôpital servaient d'enceinte intérieure. La distance entre les deux enceintes était d'environ vingt mètres sur le front nord et soixante du côté ouest.

Suivons le tracé, en prenant comme point de départ la tour des bourgeois, placée au nord du château. L'enceinte descend en longeant la rue actuelle des Bons-Enfants. Non loin, on trouve la tour du Rosemont ou de la Halle sous laquelle s'ouvrait la porte haute, dite de la Halle, du Rosemont ou d'Allemagne. Elle se trouvait (dans l'enceinte intérieure, très rapprochée de l'extérieure) un peu à l'est de l'Ecole Normale actuelle. Plus bas et vis-à-vis celle-ci, s'élevait la tour sous le château. En face de la rue de la Grande-Fontaine, non loin de la Porte de Brisach actuelle, était placée la tour de l'Arsenal et qui aurait été construite dans la seconde moitié du 15<sup>e</sup> siècle.

A l'intersection des côtés nord et sud se profilait la tour corrière de l'écluse ou de Chanteraine, de dimensions plus grandes que les précédentes. Le côté ouest de l'enceinte prenait à la rue des Bons-Enfants, passait derrière l'ancien hôpital, traversait la Grand'Rue actuelle près de la maison Noël (on voit très bien à cet endroit, la rectification faite d'après le tracé de Vauban) pour de là se diriger, en ligne droite, vers les tours portières (où se trouve le poste de police actuel). D'après

---

(1) Archives de Belfort BB 14.

l'Hermine (auteur cité) la porte de l'enceinte extérieure (à l'emplacement du poste de police), « était flanquée de deux tours rondes d'une espèce de pierre rouge fort dure. Il y avait au-dessus de l'entrée cinq armoiries de seigneurs de l'Empire et celles de l'Empereur se voyaient au plus haut de la seconde porte au-dessus d'une montre d'horloge ». Cette dernière a été démolie en 1738.

Sur ce côté s'élevait la tour des tanneurs, sur la Place d'Armes, vis-à-vis la rue Mény.

Enfin, sur le côté sud, à l'extrémité de la rue de l'Etuve, la tour de Montbéliard et au-dessus, vers l'escarpement du château, celle de Bourgogne.

L'enceinte intérieure présentait, sur le côté nord, une tour vis-à-vis la rue du Pavillon et à l'angle des côtés nord et ouest, celle dite de Ste-Barbe, proche l'ancien hôpital. La tour portière ou de l'Horloge était placée, entre les maisons Bardy et Charpiot, à l'entrée de la place de la Grande-Fontaine. Le côté sud ne disposerait guère de l'enceinte actuelle, depuis l'école des filles jusqu'au pied du château.

Les deux enceintes du front ouest étaient défendues par des fossés alimentés en eau, venant de la rivière passant non loin de là. Le premier longeait les bâtiments de l'ancien hôpital, la place de l'Arsenal et l'impasse du même nom. Le second suivait le trajet du canal actuel de la vieille ville. Quant à la rivière proprement dite, elle avait son emplacement où est tracée la rue du Manège.

Les noms des tours sont postérieurs, pour la plupart, au 15<sup>e</sup> siècle et datent, en général, des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles. Les comptes que nous avons compulsés ne nous fournissent que fort peu de renseignements à cet égard, de même en ce qui concerne les rues. Nous y avons trouvé la grand-porte (ou de l'horloge), la rue du mollin qu'on peut identifier avec celle de l'Etuve ; porte de l'aule en 1478 (côté nord) ; la tour de souhersse ou de souharsse ; la tour du mollin (ou de Montbéliard), à l'extrémité de la rue de l'Etuve ; la grosse tour des boillots (1) et la tour de la chaistre ?

Dans le partage de 1327, fait par la comtesse Jeanne de Montbéliard entre ses quatre filles, il est question d'une vieille ville

---

(1) Barrières, palissades protégeant les portes d'entrée. Il s'agit peut-être de la tour des bourgeois.

et d'une ville neuve. Nous croyons que la première, placée immédiatement au bas de l'escarpement du château, était limitée, à l'ouest, par la rue de la Grande-Fontaine, la déclivité entre cette rue et celle de Christophe-Keller permet de supposer que là se trouvait l'enceinte de la vieille ville. Quant à la neuve, elle se prolongeait vers la rivière, jusqu'à la porte de l'horloge, située près de la place de l'Arsenal.

Nous ne dirons que peu de chose en ce qui concerne les noms des rues au 15<sup>e</sup> siècle qui, le plus souvent, se trouvent désignées par ceux des propriétaires les plus marquants habitant les dites rues. Nous ne trouvons, à cette époque, que la « rue du molin » dont nous avons déjà parlé et la « rue sur laue » (Sur-l'Eau).

Les deux portes de la ville (de la halle et de l'horloge) étaient revêtues des armes des anciens possesseurs de Belfort, entre autres des archiducs d'Autriche (2).

De l'Hermine, en 1674, nous apprend qu'il y avait « au-dessus de l'entrée de la porte cinq armoiries de seigneurs de l'Empire et celles de l'Empereur se voyaient au plus haut de la seconde porte au-dessus d'une montre d'horloge ».

Les comptes nous apprennent qu'en 1478, une dépense de 12 sols est affectée « pour mettre une pièce de bois tenant le toit dessus les armes de M<sup>r</sup> d'Ostriche ».

En 14..., 12 deniers sont remis à Hug Colans qui a mené des crosses de bois à la porte de la halle pour faire les armes des princes.

Dans un autre compte de 147.., nous trouvons une dépense de 13 livres et 6 sols pour maître Jacob qui a fait la pierre de monseigneur d'Autriche où sont « les escutz de monseigneur, de madame et de la ville dessous ».

Les deux portes de la ville et celle devant le château avaient des portiers dont le salaire s'élevait à 10 livres par an. Se tenaient également aux portes les deux gardes de charité, afin d'empêcher les pauvres et mendiants étrangers à la paroisse, d'entrer en ville.

Les puits existant dans la bourgade sont mentionnés à différentes reprises : le puits proche la pierre du poisson se trouvait sur la place de la Grande-Fontaine actuelle. En 1489, nous

---

(2) Auteur cité. De l'Hermine.

trouvons le puis de l'aule, le puis dessous l'église, le puis girard boillot, le puis girard de grosne.

En 1493, il est question de trois puits : devant l'aule (école normale actuelle) celui devant la maison de ville (rue de l'Etuve) et le troisième devant lostel dud. mess. claude de bostans.

En 1499, nous remarquons « celuy deuant le chesaul de froideual en la rue sur leaug » (probablement à l'emplacement de la petitefontaine actuelle). La même année, nous trouvons dans les comptes, outre ceux déjà cités « cely dessoubz le mos tier » (sous l'église St-Denis, placée où est la caserne du Pavillon), « cely deuant le four » (le même probablement que celui de la place de la Grande-Fontaine, dénommé dans un autre compte « le puis proche la pierre du poisson ») et « cely deuant laustel monseigneur regnault » (1).

La ville devait pourvoir à sa propre sûreté et « guitter et escharguitter ». Il avait donc été nécessaire qu'elle organisât une milice bourgeoise, bien armée et soumise à un règlement militaire assez dur. Des postes étaient établis à chaque porte de la ville et du château. Les bourgeois, toujours en alerte à cette époque de guerres fréquentes, formèrent une milice capable d'assurer un service permanent et qui prit le nom de chevaliers de l'arbalète, ce qui existait, du reste, dans toutes les villes voisines.

D'après l'abbé Descharrières (auteur cité) « l'érection de cette compagnie est ancienne dans notre ville et remonte vers le temps de l'affranchissement de 1307, où les bourgeois se trouvèrent obligés à la garde de la place. Le lieu de leurs assemblées était vraisemblablement la face de la Pierre de la Miotte qui servait de but à leurs arcs, puis à leurs arquebuses. Depuis Vauban, ils se réunissaient sur le front occidental des nouvelles fortifications où était autrefois la porte du couchant. dite de Bourgogne » (entre l'Avenue de l'Arsenal actuelle et les rochers du château, où est édifié le moulin de siège).

Dans le terrier de Belfort de 1742 (2), art. 19, nous lisons : Que dans ladite ville il y a une compagnie de chevaliers de l'arquebuse qui fait ses assemblées et Exercices dans les Temps marqués avec la permission desd. Prevots et Magistrats et en

(1) Archives de Belfort BBI. En 1458, il y avait déjà deux fontaines dans notre ville.

(2) Archives de Belfort, manuscrit n° 9.

cas que le dit Prevot et maître bourgeois se présenteront pour tirer à l'arquebuse, les officiers de la compagnie doivent leur déferer les premiers honneurs suivant les anciennes coutumes. Et lesd. statuts de lad<sup>e</sup> compagnie et s'il arrive des contestations et difficultés à l'occasion de leurs exercices ou pour les Rangs entre officiers et chevaliers, la connaissance en appartient aux dits Prevost et Magistrats, de même que le choix de tous les officiers et Bourgeois qui doivent composer la dite compagnie ».

Celles qui avaient des lettres de franchises, tenaient beaucoup à cette institution qui se rattachait à leur droit d'avoir une milice armée pour protéger leur défense.

L'exercice de l'arc et de l'arbalète, avant l'invention des armes à feu, exigeait beaucoup d'exercice et même de l'art.

Les comptes du 15<sup>e</sup> siècle fournissent de nombreux renseignements sur les dépenses afférentes à cette milice et les récompenses qu'elle recevait.

Nos arbalétriers se rendaient aux concours tenus dans les villes voisines : Montbéliard, Porrentruy, etc., et réciproquement, ils recevaient leurs camarades venant leur rendre visite dans notre bourgade. C'est ainsi qu'en 1469, ils remportent un prix à Masevaux et, pour ce fait, sont gratifiés, par le Magistrat (!) de Belfort d'un « quartal de vin ». Peu de temps après, nous trouvons une dépense de 16 sols et 6 deniers faite à l'occasion de l'arrivée de ceux de Masevaux et un florin d'or pour « les arbaletriers et arthiers de mōbeillard » venus le même jour à une assemblée tenue le dimanche avant Sainte-Croix.

Il y avait, de même, une compagnie d'arquebusiers (2), car, en 1489, le jour de la Saint-Christophe, le Magistrat versa 3 livres pour leur acheter un mouton, probablement à titre de récompense. Ils avaient une maison et une cible et, chaque dimanche de tir, la ville leur accordait deux channes de vin (3).

En 1495, une dépense de 22 sols et 8 deniers est affectée au vin

---

(1) Le Magistrat se composait de 9 membres élus par les bourgeois de la localité. Les 9 désignaient un des leurs pour exercer les fonctions de maître bourgeois. C'était le conseil municipal de cette époque, renouvelable tous les ans à la Saint-Jean-Baptiste.

(2) Les arquebusiers se servaient de haquebutes, hogues ou couleuvrines,

(3) La channe valait environ 2 litres,

offert aux arbalétriers pour la période de Pâques à la Saint-Jean-Baptiste.

Nous trouvons encore des couleuvreniers s'exerçant au tir et recevant 26 channes de vin pour 13 dimanches d'exercice.

Au 15<sup>e</sup> siècle, notre ville possédait deux églises : la paroissiale sous le vocable de Saint-Christophe et la collégiale sous celui de Saint-Denis.

La première, sise à Brasse, remontant à une haute antiquité, était probablement un des plus anciens édifices religieux du pays ; elle avait été reconstruite au 14<sup>e</sup> siècle (1). Le chœur actuel date de cette époque. Quant à la nef, elle fut incendiée pendant le siège de 1654-55, rebâtie ensuite et telle qu'on l'a vue jusqu'en 1876, où elle a fait place à la construction actuelle. Elle resta église paroissiale, jusqu'à l'érection de celle de Saint-Christophe, malgré tous les efforts du chapitre de la collégiale qui cherchait à enlever à la commune ses droits sur Brasse dont la paroisse comprenait, outre Belfort, les localités de Cravanche, le Salbert, Valdoie, Ossemont et Essert.

En 1342, Jeanne de Montbéliard, veuve du comte de Ferrette, fonda la collégiale de Belfort. A ce moment, l'église Saint-Denis qui occupait l'emplacement de la caserne du Pavillon existait-elle ? Aucun acte ne vient confirmer le fait. Liblin écrit : « En quelle année, la première église collégiale fut-elle achevée ? Aucun document ne permet de le dire ; cependant il est permis de présumer que cinq années après la fondation du chapitre, la construction n'était pas arrivée à son terme ». (2)

Nous croyons que son érection est contemporaine de la fondation du chapitre.

« Sa nef, dit l'abbé Schuler (3), n'avait, à droite, qu'un bas côté et était fort obscure. Elle ne recevait de lumière que par les fenêtres de ses chapelles bâties à la gauche et par celle qui se trouvait au-dessus de son portail. Le chœur était aussi grand que la nef, mais mieux éclairé ».

Dans une visite faite par l'archevêque de Besançon en 1717, nous relevons le passage suivant de son rapport : (4) « il n'y a

(1) Les églises de Belfort, par Liblin, page 6.

(2) Les églises de Belfort, par Liblin, page 43.

(3) Chronique belfortaine, Revue d'Alsace, 1903.

(4) Arch. de Belfort, G.G. 1-4.

qu'une seule nef à plafond de bois de sept toises de longueur seulement et cinq de largeur ».

En 1495, les comptes mentionnent l'endroit de l'église où on installera les orgues faites par Michel, organiste et placées en 1496.

Le clocher se trouvait à la gauche de la nef, et du même côté se voyaient les chapelles du Saint-Sacrement et de Sainte-Catherine. Nous croyons qu'elles n'existaient pas encore au 15<sup>e</sup> siècle ; la première, érigée en 1631 était attenante au clocher et la seconde aboutissait à la rue.

En 1455 (?) il est question des dépenses « de ceulx quilz aiderent a pendre la clouche q. lon auoit pris de maistre jehan, cloichier de poirentruy ».

Cet édifice, dont le chœur se trouvait au pied de l'escarpe-ment du château, avait son entrée dans la rue du Rosemont (actuellement du Pavillon). La collégiale de Saint-Denis subsista jusqu'en 1750, date à laquelle elle fut démolie pour faire place à la caserne du Pavillon.

A cette époque de guerres et d'alertes continues, les gens de Belfort, par crainte du pillage dans le cas où la ville aurait été surprise par l'ennemi, ne conservaient pas, dans ce lieu, leurs archives et, en particulier, la charte des franchises de 1307, si précieuse et pour laquelle on prenait les plus grandes mesures de conservation. On les mettait en sûreté à l'église Saint-Jean de Besançon et des membres du Magistrat étaient choisis par leurs collègues, pour aller, de temps en temps, les visiter, les repérer et voir si elles étaient en bon ordre et bien gardées dans le trésor de la cathédrale de Besançon. C'est en 1412 (?) que nous voyons, pour la première fois, le Magistrat déposer ses précieux titres à Saint-Jean de Besançon.

Le compte de 1466 nous apprend que « iehan colin et freryat » vont à Besançon à ce sujet et font quelques dépenses pour la conservation et la sûreté des dites archives. Ils achètent notamment deux clefs et une paumelle pour l'écrin où sont renfermées les lettres de franchises, donnent une gratification au marguillier de Saint-Jean, ainsi qu'au notaire qui a fait la vérifi-

---

(1) Arch. de Belfort, GG. 7.

(2) Arch. de Belfort, AA1. 2.

fication des dites pièces. Ces deux bourgeois reçoivent du Ma-  
istrat 40 sols pour leurs frais de voyages et leurs chevaux.

En 1470, le dimanche de Quasimodo, nous trouvons une dé-  
pense de 12 sols et 5 deniers à la suite de la réception faite au  
« poille » de la maison de ville par le conseil et une partie de  
la communauté lorsque les deux « soichaulx de Saint-Jean de  
Besançon » gardant les franchises de notre ville vinrent à Bel-  
fort.

Notre bourgade possérait une école au 15<sup>e</sup> siècle. Suivant  
l'abbé Descharrières (1), « c'est en 1415 qu'on trouve pour la pre-  
mière fois, mention d'un maître d'école et d'écoliers, rétribués  
sous les auspices de la religion ».

Le 12 juillet 1459, Pierre de Morimont, grand bailli du comté  
de Ferrette, à la suite d'une requête présentée par le chapitre  
de la collégiale à l'archiduc Sigismond ordonne la création  
« de quatre enfans de cœur et un M<sup>re</sup> d'escole soit ecclésiasti-  
que ou seculier pour enseigner les dits quatre enfans de cœur  
affinque le seruice de Dieu soit tant mieux obserué... » (2)

La nomination du maître d'école et des quatre enfants de  
chœur fut laissée à la discrétion du chapitre de la collégiale.  
En consultant les comptes, nous voyons que la commune, à  
cette époque, avait une d'école lui appartenant en propre. En  
1435, en 1475 et notamment en 1489 où figure dans les comptes  
« martin courtot m<sup>re</sup> descolles » et « en lescolle » il doit s'agir du  
maître dépendant exclusivement de la ville.

La maison de ville était placée dans la rue de l'Etuve où se  
trouve l'école actuelle. Nous ne savons rien de précis sur cet  
édifice qui abrita nos services municipaux jusqu'au commen-  
cement du 17<sup>e</sup> siècle.

C'est en 1425 « le mardy deūat la feste saint george (3) que  
la ville acheta pour la somme de soixante fort florins de Jehan  
de Morimont « la maison de l'estuue pres du molin, la chau-  
diere d'y celle, le culty seant deūat la maison » afin de la trans-  
former en maison de ville qui devait, pour nos bourgeois de  
Belfort, présenter une certaine élégance car nous voyons, en  
1499 que 5 sols sont dépensés pour le vin du marché conclu  
avec Rudolphe, peintre de Bâle, chargé de représenter le Juge-

(1) Auteur cité.

(2) Archives de Belfort GG. 44-42.

(3) Archives de Belfort, DD. 45.

ment dernier et autres peintures dans le « poille » de notre maison de ville.

Il est souvent question du « poille » ou « paille » dans nos comptes. Cette dénomination s'appliquait à la principale pièce d'habitation, celle où l'on se rassemblait ordinairement parce qu'elle était chauffée par un grand poêle ou fourneau de forme spéciale.

Belfort possérait deux hôpitaux : l'hôpital des poules, fondé en 1349 par la comtesse Jeanne de Montbéliard et qui devait abriter dix pauvres. Il était placé « près de la grande porte de la ville, les murailles d'un côté, les héritiers de Henri Lamblin de l'autre ». Cet hospice se trouvait donc à côté de la porte de l'Horloge (près de la maison Bardy), adossé à l'enceinte intérieure de la ville d'un côté, la rue de l'Etuve et la place de la Grande-Fontaine de l'autre. Il était administré par le chapitre de la collégiale.

L'hôpital bourgeois ou de Sainte-Barbe dont il est difficile, sinon impossible, de fixer d'une manière précise, l'époque de fondation, existait déjà en 1405. Nous croyons pouvoir affirmer qu'il occupa, dès le début, la même place où nous l'avons vu et était contigu à l'enceinte intérieure de la place.

Belfort, comme les bourgades voisines, avait ses fêtes populaires, et le mystère de la Passion qui devait ressembler, dans une certaine mesure, à celui d'Oberammergau, y était représenté de temps en temps. Aux jours de grandes fêtes, les fils des bourgeois donnaient en spectacle une moralité, une comédie, une histoire préparée pour la circonstance.

C'est ainsi qu'en 1494, une dépense de 4 sols et 4 deniers est affectée à ceux qui « dans la semaine de païsque charnel » allèrent chercher des perches de bois pour jouer la Passion le grand vendredi. Dans un autre compte de 14.., nous remarquons une dépense de 18 sols et 4 deniers, le jour de la Fête-Dieu, pour ceux qui représenterent le mystère de la Passion.

Le Moyen-âge a connu des cérémonies burlesques appelées « la fête des fous » se célébrant depuis Noël jusqu'à l'Epiphanie et notamment le premier jour de l'an. Cette fête n'était pas oubliée dans notre ville, si nous en croyons les comptes communaux. Des travestissements, des danses, des chants et des repas avaient lieu à cette occasion même jusque dans les églises et la dite fête fut censurée par le concile de Bâle en 1435.

En 1461, 10 sols sont dépensés par ceux qui ont fait la fête des fous, le troisième jour de Janvier. L'année suivante, les comptes accusent 26 sols donnés pour les frais faits sur le paille par « les roys » et les musiciens qui les accompagnaient. En 1469, 15 sols sont offerts au roy des fous et à ses quarante compagnons, plus 5 sols pour les fous de Phaffans le jour de l'apparition de N. S. et le dimanche après l'apparition de N. S., ce sont ceux de Vézelois qui reçoivent 5 sols. En 1470, 3 sols et 4 deniers sont versés aux compagnons qui ont fait la dite fête. En 1478, 11 sols sont distribués au roi de la fête des fous ; le roi des fous de Chèvremont, le jour de l'Epiphanie, reçoit 12 sols et 4 bichets de vin ; en 1499, 8 sols sont accordés au roi et à ses compagnons et celui de Chaux a, pour sa part, 16 sols et 8 deniers.

Ce qui attirait le plus nos aieux, à ce qu'il semble, d'après l'examen des comptes, étaient la fête et foire de Froideval qui se tenaient, chaque année, le premier jour de Mai. Cette fête dite des bergers, s'est maintenue jusqu'à la vieille de la Révolution (1).

Par respect pour les religieux du prieuré de Froideval, il était d'usage de laisser paître en liberté le troupeau du monastère sur toutes les terres du voisinage. Les bergers du canton en avaient soin et, en retour, le 1<sup>er</sup> mai, tous les bergers, pasteurs et gardiens pouvaient venir se régaler à discrétion au couvent ; depuis le matin jusqu'au soir, la table était ouverte en permanence et ils y venaient, revêtus de leurs plus beaux habits, leurs chapeaux garnis de rubans.

A l'origine, les bergers des communes tributaires de ce prieuré devaient être les seuls conviés à cette fête ; mais, dans la suite, elle attira tous les pâtres de l'Alsace romane. Plus tard encore, ces réunions périodiques, devenant toujours plus nombreuses, en modifièrent le caractère primitif et une foire s'ajouta à la fête et se confondit avec elle. L'importance de cette fête devait être considérable, si nous en jugeons par les mesures d'ordre qui y étaient prises et nécessitaient la présence du grand maire de l'Assise (2), assisté d'un sergent et de plusieurs hommes d'armes qui étaient hébergés par le prieuré. Celui-ci

(1) Froideval et la fête des bergers, bulletin de la Société belfortaine d'éducation, 1894.

(2) Une des quatre mairies composant la seigneurie de Belfort.

essaya de se soustraire à cette obligation, car nous trouvons (1) qu'à l'audience du château de Belfort, le 21 janvier 1598, un jugement est rendu « entre les envoyés de la seigneurie de l'Assise demandeurs et jacques Jehannenat, prêtre administrateur de froidevaux d'effendeur qui est condamné à fournir la nourriture au grand maire de la dite Assise, ainsi qu'à son surmaire ou sergent et aux trois ou quatre de la justice de la dite assize le jour où ils gardent la fête et ce raisonnablement, retranchant toutes superfluités et font remise pour les deux dernières années que le fait était en litige ».

Pour exiger des débitants de boissons un florin de droit, il fallait que ces derniers fussent assurés d'un grand bénéfice. Comme aux grandes foires de nos jours les marchands forains, les charlatans, les bateleurs et les baladins devaient s'y donner rendez-vous pour exploiter la crédulité de ces populations naïves. D'après les comptes du 15<sup>e</sup> siècle, il semble que la fête de Froideval attirait tout particulièrement nos ancêtres. Tous les Belfortains s'y rendaient en foule et ne restaient, dans la bourgade, que ceux qui y étaient obligés. Très nombreuses se rencontrent dans nos comptes les indications relatives à cette fête.

Dans notre plus ancien budget, celui de 1432, il est déjà question « des despens des compagnons le jour de la Froideual ». En 1435, 1440, 1447, les dépenses se partagent, pour la dite fête, entre ceux qui se rendent à Froideval et ceux qui ne peuvent s'absenter de Belfort. En 1461, on remarque que partie du Magistrat et partie de la communauté qui n'ont pu aller à la fête, participent à des réjouissances organisées dans la ville et les ménétriers qui sont allés à la fête ne sont pas oubliés. En 1466, ceux de Belfort qui, le jour de la fête, gardent les portes, font un repas dans l'après-midi ; il est également question des frais occasionnés par ceux qui se rendirent à la dite fête, de même pour les ménétriers qui les accompagnaient. En 1478, 10 livres et 7 sols sont inscrits, dans les comptes, pour le jour de la fête, tant pour les compagnons de la ville que pour les ménétriers et autres menues dépenses.

En 1496, 54 sols et 6 deniers sont versés pour fêter à Froideval le premier jour de Mai, tant pour le souper desbour-

---

(2) Archives de Belfort FF. 41.

geois et ceux de la commune, ainsi que pour le vin et le don fait aux tambourins.

En 14.., le tambourin reçoit 2 sols pour son vin et avoir tambouriné à la fête ; dans un autre compte de 14 ., on remarque que le pavillon de la ville a été teint pour le jour de Froideval.

A plusieurs reprises, dans le cours, du 15<sup>e</sup> siècle, Belfort reçut la visite de ses souverains seigneurs, les archiducs d'Autriche, accompagnés d'autres grands personnages. C'était, pour notre bourgade, l'occasion de grandes réjouissances et la manifestation la plus éclatante du vif attachement des habitants envers leurs maîtres.

En 1466, notamment, l'archiduc d'Autriche, Albert II et sa dame arrivent à Belfort et un florin d'or est donné aux trompettes de Mgr, ainsi qu'aux musiciens ; le héraut d'armes reçoit 10 sols et les huissiers 4 sols. Un florin est dépensé pour le poisson servant aux repas de Mgr. De Belfort, les souverains doivent se rendre à Thann, car Claire le tuilier reçoit 4 sols pour conduire le chevalier de Mgr d'Autriche jusque dans cette localité. Dans le courant de Janvier 1474, Charles le Téméraire s'arrête dans notre ville, mais nous ne trouvons aucune trace de son passage dans nos comptes.

65 sols et 6 deniers sont affectés à deux réceptions données « sur le poille » le jour de carême entrant 1474 et le lendemain lors de la venue, à titre d'ambassadeurs, de Pierre de Morimont, de la comtesse et de leur fils. Le lendemain, l'archiduc d'Autriche arrivait dans nos murs.

En 1493, les comptes mentionnent encore des dépenses variées, lors de la réception de l'archiduc d'Autriche Maximilien : 15 sols sont donnés aux musiciens de Mgr d'Autriche le mercredi avant la St-Simon et Jude ; deux florins le dimanche après la St-André au héraut et trompettes de V. S. le roi des Romains ; 11 sols et 6 deniers sont consacrés à l'achat de papier et de peinture afin de fabriquer des bannières pour aller recevoir le souverain ; 14 livres et 7 deniers représentent le don offert à l'archiduc.

En 1495, il est encore question de la présence du roi Maximilien à Belfort. Enfin, en 1499, le mercredi avant la conversion de St-Paul (1) un souper est offert à la maison de ville pour

---

(1) 25 Janvier.

souhaiter la bienvenue à l'archiduc Maximilien, accompagné de Ferry Capler, chevalier, châtelain de Masevaux, Ferry de Ferrette et autres chevaliers de sa suite.

En 1442 (1), Belfort comptait 106 bourgeois. Parmi les noms des bourgeois du 15<sup>e</sup> siècle, on en trouve quelques-uns qui se sont perpétués jusqu'à notre époque, ainsi les Keller, les Char-dorillet, les Noblat, les Bourquenot, les Moillesaux et les Hechemand.

Au 15<sup>e</sup> siècle, Belfort possédait sa corporation des marchands qui comprenait non seulement ceux-ci, mais encore des artisans tels que maçons, charpentiers, forgerons, etc.

La corporation des marchands de Belfort (2) a été constituée en 1462, époque à laquelle l'empereur Albert d'Autriche lui concéda des priviléges, confirmés en 1515, 1567, 1592 et 1698 et qui restèrent en vigueur jusqu'à la Révolution. D'après les statuts délivrés en 1472 par l'archiduc Sigismond, il y avait dans cette ville une halle aux marchandises. L'article 19 stipulait : « le marché de Belfort est franc à partir du mercredi jusqu'au vendredi à midi. On ne peut opérer de saisie sur les marchandises ou produits d'un étranger, ni arrêter sa personne, à moins qu'il ne s'agisse des deniers du seigneur, mais on peut barrer celles ou ceux qu'il achète. L'art. 48 disait : quand un commerçant ne peut être payé de ce qui lui est dû par un autre commerçant, le créancier peut faire interdire à son débiteur de vendre pendant trois marchés consécutifs. Si après ces trois marchés, le créancier n'est pas payé, il peut s'il trouve de quoi, prendre gage sur le débiteur ».

Les dits marchands avaient pour patronne et protectrice Sainte-Barbe.

Les fossés entourant les deux enceintes de la ville et alimentés par la rivière semblent avoir été très poissonneux, suivant les comptes communaux qui en font mention à différentes reprises. En 1466, une recette de 66 sols provient de la vente du poisson des fossés ; en 1482, nous trouvons 7 livres ; en 1493, la vente du poisson recueilli dans le grand fossé rapporte 17 livres 8 sols et 9 deniers ; le fossé devant la ville 13 sols 8 deniers ; en 1495, la pêche donne 12 livres 7 sols et 9 deniers.

---

(1) Archives de Belfort, BBI.

(2) Les statuts des marchands de Belfort, par Tuefferd, Revue d'Alsace, 1886 et Archives de Belfort FF 26.

La vigne était cultivée aux environs immédiats de notre bourgade et elle s'y est maintenue jusqu'à la fin du 17<sup>e</sup> siècle. Le lieu dit en la Vaulx (le Vallon actuel entre la Justice et la Miotte) où le versant rocheux de celle-ci, exposé au midi et bien ensoleillé, abrité du vent par les rochers de la Justice, offrait un terrain favorable à cette culture.

Dans le compte de 14..., nous voyons que « jerome a reçu 8 deniers pour avoir taillé les vignes sises sur le petit fossé » ; dans un autre compte de 14..., « jean ravet relève la vigne placée sur les fossés de la ville et qui était tombée à terre ». Plus loin, les comptes mentionnent encore la vigne qui se trouvait sur la chaussée du grand fossé de la ville.

Nos comptes font encore mention de dépenses inscrites sous le nom de mortuaires et faites au « poille » de la ville ou à une des portes. De l'examen des comptes, il semble résulter que c'était un repas auquel assistaient la famille du bourgeois décédé qui venait d'être conduit au cimetière et probablement aussi les bourgeois de la commune.

En 1492, nous comptons 12 mortuaires ; en 1496, 8, dont la dépense s'élève à 26 sols 8 deniers ; en 1498, 18 ; en 1499, 8, et dans ce dernier compte, on remarque que le repas s'est fait « au poille » de la maison de ville, et parmi les invités, figure le commandeur (1) de Froideval.

Une copie du livre rouge renouvelé par tous les maires et jurés de la seigneurie de Belfort en l'an de grâce 1487 (2) nous fournit de précieux renseignements sur les revenus de la dite seigneurie et touchés par le souverain ou son représentant.

« Les rentes de l'alle et du marchef de Belfort vallent d'annees a autres chascun en plus ou moins cent liures monoye courante aud. Belfort selon le temps et que l'on les peut mieux faire valoir. Le four dud. Belfort appartient au seigneur, est bannal et se laisse, s'il plaist aud<sup>1</sup>. seigneur pour le faire cuire chascun an ou plus ou moins au plus offrant et dernier encherissant ainsy qu'il se peut mieux laisser d'annees a autres a trente six liures monoye courant aud. Belfort. Le moulin dud. Belfort appartient au seigneur est bannal et se laisse s'il plaist

---

(1) Prieur.

(2) Archives de Belfort, manusc. n° 4.

aud. seigneur par termes ou par années au plus offrant et dernier encherissant plus ou moins par communes années, dix, onze ou douze bichots graines nues, dix, onze ou douze liures de cyre desquels les preuosts et chapitre de Belfort prennent quatre bichots et la fabrique Monsieur Saint-Christophe de Brasse dud. Belfort quatre liures de cyre tous les ans. Mais de plus par chascun an le musnier fermier quatre liures bas-loises en argent pour monseigneur. Les dixmes des graines dud. Belfort sont a monseigneur et se laissent tous les ans s'il plaist a monseigneur au plus offrant et dernier encherissant plus ou moins et vallent par chacune année dix huict bichots et dix huict liures de cyre dont le chaspel-lain de la chapelle du chasteau prend pour la deserte de lad<sup>e</sup> chapelle tous les ans cinq bichots par moitié et ne prend point de cyre. Les glandages des bois sont a monseigneur et doit payer chasque bourgeois ou habitant dud<sup>t</sup> Belfort pour chasque porc de son entretien qu'il met aud. glandage trois deniers et pour chasque porc d'achapt c'est a scauoir de ceux qui auront esteachepte depuis le jour de St-Jacque et St-christoffe payeront douze deniers forte monnoye faisant chasque solz huict deniers. Et sont comptées deux porcs suivant la mère pour un et payant trois deniers monnoye comme ci-dessus. Un chacun trouué malusant dans les bois de monseigneur qui coupent bois de fau, pommier ou poirier, paye l'amende a mond<sup>i</sup> seigneur soixante solz estuuenants ou forte monnoye, faisant huict pour vn solz. Et chascun trouué coupant chaisne paye d'amende aud<sup>i</sup> seigneur trente solz dite monnoye. Quiconque fait ou commet amende en la ville ou finage de Belfort doit pour chasque grosse amende soixante solz a monseigneur et a la partie douze solz reserué la corde en cas criminels. Amende pour coups sans effusion de sang se monte pour mond<sup>i</sup> sei-gneur a trente solz estuuenants et a la partie six solz. Reseruees les amendes faites aux jours de foirs ou de marché depuis le midy du jour vueille des foires ou de marché auxquels les amendes se doient doubles. Les petites amendes qui se font aud. Belfort ou dans le finage vaillent a monseigneur chasques petites amendes quatre solz et a la partie trois solz dite monnoye et par iours de foires ou de marché le double comme cy dessus. Et les petites amendes sont au prouost qui tient lad<sup>e</sup> justice pour le seigneur. Le prouost qui tient la justice pour le sei-

gneur prend vn marché tout les ans entre noel et le jour de la fête st hilaire (14 janvier). Et le proust n'a point d'autres gages s'il ne plaist a monseigneur, pas dauantage que les petites amendes et le marché entre noel et la st-hilaire pour tenir la justice ».

Nos ancêtres prirent part aux guerres fréquentes ravageant notre contrée au 15<sup>e</sup> siècle.

Les comptes sont muets au sujet de l'expédition, en 1439, des Armagnacs dans nos environs et auxquels on donna le nom terriblement significatif d'*Ecorcheurs* et dont les cruautés dépassèrent tout ce que l'on peut imaginer de plus terrible. Au mois de Mars 1439, Tuetey (<sup>1</sup>) nous apprend que les Armagnacs étaient près de Belfort et avaient pris les villages de Grandvillars, Montreux, Chèvremont, Phaffans et poussaient leurs incursions jusqu'à Montbéliard et Thann où ils commirent tant d'atrocités. Nous croyons que Belfort n'eut rien à souffrir de leur voisinage, car nos comptes de 1439 et 1440 n'en font aucune mention.

L'armée du Dauphin, fils de Charles VII, au mois d'Août 1444 se dirigea de Luxeuil et de Lure sur notre petit coin de pays. Grandvillars et Montbéliard sont occupés par elle ; mais il semble que Belfort resta indemne. Les comptes de 1444 et 1445 n'existent plus dans nos archives et ne peuvent nous fournir aucun renseignement positif au sujet de cette expédition.

Les documents publiés par Mossmann, dans le Cartulaire de Mulhouse (2<sup>e</sup> vol.) nous fournissent quelques renseignements au sujet de la présence des Armagnacs dans les environs de notre ville. Le 9 Juillet 1445, le chanoine Hugues Briat, de Belfort, informe le Conseil de la ville de Mulhouse que la veille même du jour où il écrit, ils ont battu l'estrade autour de « Befort » et ont enlevé des bêtes et des gens.

Pour ce Hugues Briat, personnage important de l'époque, voir la note que nous lui consacrons au compte de l'année 1432.

En 1470, 23 compagnons partent de Belfort pour aller en campagne dans la Basse Alsace où ils assiègent Ortemberg ; les comptes enregistrent une dépense de 44 livres pour cette expédition.

---

(1) Les Ecorcheurs sous Charles VII.

La Ligue de Constance conclue en Mars 1474 (1) entre Sigismond, archiduc d'Autriche et les Suisses avait pour but de combattre Charles le Téméraire et de lui reprendre le landgraviat de la Haute-Alsace, le comté de Ferrette, le Brisgau et les quatre villes forestières qui lui avaient été engagés par le traité de St-Omer en 1469. Les hostilités entre les alliés suisses et autrichiens commencèrent immédiatement après la mise à mort de Pierre de Hagenbach, le bailli de Charles le Téméraire dans les pays engagés à ce dernier (9 mai 1474). Le 18 Août de la même année, 5.000 Bourguignons pénétrèrent dans le Sundgau sous la conduite d'Etienne de Hagenbach, ensanglantèrent toute la région en jetant la terreur parmi les populations rurales, lorsqu'elles ne pouvaient pas trouver d'abri dans les châteaux fortifiés.

Les chroniques de l'époque contiennent de nombreux renseignements sur cette période de notre histoire régionale et nos comptes communaux fournissent d'intéressants détails sur la collaboration prise par les Belfortains à cette campagne contre les Bourguignons qui se termina par la bataille livrée à Héricourt (13 Novembre 1474) et la victoire des confédérés. Dans le chapitre des « missions pour la guerre » (compte de 1475 allant de la fin Juin 1474 à la même époque de 1475) nous voyons que nos voisins de Masevaux vinrent tenir garnison à Belfort et renforcer sa défense. Douze Belfortains partent devant Héricourt pour concourir au siège de cette localité. Huguenin Thueffert et son fils sont employés à tirer les bombardes, ainsi que Etienne le menétrier. Le 9 octobre, 4 compagnons vont faire le guet devant Héricourt. Quelques jours après la Toussaint, notre ville fait une acquisition de fer, afin de fabriquer des haches et des pioches devant servir aux assiégeants de la petite ville voisine.

Un autre chapitre du même compte est consacré aux dépenses pour l'artillerie de notre ville. On est à la veille d'une guerre contre les Bourguignons et Belfort croit être menacé d'un siège par l'ennemi, c'est pourquoi le Magistrat veut renforcer ses moyens de défense et résister vigoureusement en cas d'attaque. Aussi les bourgeois composant le Magistrat ne crai-

---

(1) La guerre de Bourgogne en 1474-75 et les Belfortains, bulletin de la Société belfortaine d'Emulation, 1903.

gnent pas de faire des dépenses pour augmenter l'artillerie de la place. Ainsi, le 1<sup>er</sup> août 1474, haug goliter part à Montbéliard pour aller chercher le maître des bombardes. Notre petite bourgade est tributaire de sa voisine, Montbéliard, beaucoup plus peuplée, riche et où l'industrie est bien développée. Le 10 Août, deux Belfortains conduisent la serpentine (1) chez nos voisins pour la mettre en état. Quelques jours après, Vuillat, le banvard, se rend dans cette ville, afin de s'assurer si l'on active la réfection de cette serpentine. 18 livres et 8 deniers sont consacrés au travail de réparation, mais ce n'est que dans la semaine des Rameaux, en 1475, que la serpentine est coulée. Plus loin sont enregistrées les dépenses occasionnées par les roues de ce canon, ainsi que pour le charroi à Belfort.

En 1498, la Ligue de Souabe fut fondée (2); elle avait pour but de rétablir la sûreté des routes et de poursuivre les nobles qui se faisaient volontiers des voleurs de grand chemin. Différents incidents provoquèrent de l'animosité dans les rapports de la Ligue de Souabe et les Suisses. Au commencement de 1499, Louis XII, roi de France, contractait une alliance avec les Suisses qui, au mois de Mars, ravagèrent les environs de Bâle et battirent, le 25 du même mois, les troupes de la ligue de Souabe, à peu de distance de Bâle. Les Suisses, ayant appris que les Autrichiens se fortifiaient dans le Sundgau et les environs de Bâle, firent marcher des troupes de ce côté, où l'empereur Maximilien avait rassemblé 20.000 hommes. Le 22 Juillet 1499, les Suisses défirerent les Impériaux à la bataille de Dornach, près Bâle, et s'emparèrent des bannières de Strasbourg, Fribourg et Ensisheim.

A la même époque, l'empereur Maximilien leva une armée de 30.000 hommes pour marcher contre les Français, en traversant le comté de Bourgogne. Il s'avança jusqu'à Gray et Vesoul. A la suite d'un accommodement avec les Français, cette campagne prit fin au mois d'Octobre 1498.

Nos comptes nous renseignent sur la participation des Belfortains, sujets de l'empereur Maximilien, à ces deux expéditions. Nous voyons que Thiebauld Blanchard et Thiebauld Aymé, les chefs des Belfortains qui prirent part à la guerre contre les

---

(1) Canon plus gros que la couleuvrine, en fer forgé ou en alliage de cuivre.

(2) Les guerres de Souabe et de Bourgogne en 1498-99 et les Belfortains ; bulletin de la Société belfortaine d'Emulation, 1907.

Français vers Gray en Bourgogne, rapportèrent au Magistrat un reliquat de 15 livres 6 sols et 3 deniers sur la somme qui leur avait été confiée au départ. Nous remarquons également que 3 sols ont été versés à adam portier pour ceux qui gardèrent la porte lorsque les gens d'armes du duc de Bavière entrèrent dans notre ville pour marcher contre les Français, le vendredi après la translation St-Martin.

Pour cette expédition, les Belfortains firent confectionner une nouvelle bannière par Pierre Cramer de Thann, elle était en soie rouge et blanche et coûta 30 sols et 4 deniers. Thiebauld Blanchard fournit un fourreau pour la dite bannière.

6 livres et 7 sols sont versés le jeudi avant la nativité N. D. à six Belfortains partant en guerre contre les Français en Bourgogne. Le dimanche après l'exaltation de la Ste-Croix, le Magistrat fait acheter deux pots de beurre, trois fromages, une tine de vin, du froment et quarante-huit livres de lard pour les combattants belfortains. Le samedi après la St-Luc évangéliste (1), 20 sols et 8 deniers sont dépensés au retour des Belfortains partis en expédition contre les Français. Ce repas de bienvenue fut donné à la maison de ville.

Thiebauld Aymé, dit Rolland, maréchal, était bandelier des Belfortains et portait la bannière ; Jean Noblat ruyer en était le cuisinier.

40 sols sont également dépensés le mardi avant indica au poële de la maison de la ville lors du retour des Belfortains de Dannemarie, à la suite de l'expédition contre les Suisses. Le goûter et le souper offerts par le Magistrat se composaient de vin, harengs, poissons et autres choses. Dix belfortains viennent compléter les huit déjà partis en guerre contre les Suisses, près d'Altkirch. Henri Colin était tambourin de la petite troupe.

---

(1) 18 Octobre.

— 80 —

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

## Compte de 1432 (¹)

Compte de henry chappart bourgeois de Belfort eslut et nomez pour gouuerneur de la ville des neuf bourgeois et henry baudat eslut et nomez pour le commun pour ceste pñte anee de l'an 1432 (²).

pour despens des compaignons le jour de la froideual.

baillie a girard amat p auoir garde vng an la porte du bourg et gaitie sur le chaffault (³) X  $\alpha$

bourquard du bourg p, gaitier au bourg XX  $\beta$

baillie p ceulx qui gardirent la porte le iour de la foire de st-mathieu iii ij  $\beta$  i d

## 1435 (⁴)

baillie p les despens de la feste de Froideualx p vne tine (⁵) de uin XXV  $\beta$

## 1438

bailler pour XX ii ij libz de fert pour loier la bombarde X ij  $\beta$ .

(¹) Archives de Belfort CCI.

Dans les comptes figurent de nombreuses abréviations, notamment p ou po remplace pour ; q désigne qui ou que ; p = par, etc.

(²) Il est question dans ce compte, du pont le bourg, de la porte de ratenans de différents notables tels que hugues briat et malangin.

Ce Malangin a probablement donné son nom à cette époque, à une des rues de la ville (rue Christophe-Keller actuelle).

Quant à hugues briat ou briot, il est souvent cité dans les comptes. C'était un chanoine. Dans les comptes du domaine de Catherine de Bourgogne, fille du duc Philippe le Hardi qui épousa Léopold le Superbe, duc d'Autriche, nous trouvons un Hugues Briot (1424) qui était son chancelier (Cf Stouff, compte du domaine de Catherine de Bourgogne duchesse d'Autriche (1424-1426) p. 33). Nous croyons que c'est le même personnage. En 1443, nous retrouvons « le chanoine hugues briat de Belfort » mêlé à différentes reprises à des négociations avec le conseil de la ville de Mulhouse (Cf Mossmann, Cartulaire de Mulhouse, 2<sup>e</sup> vol.).

(³) Allées en charpente, élevées à l'intérieur des murs de l'enceinte et servant aux guetteurs pour faire le tour de la forteresse, en surveillant ce qui se passait à l'extérieur.

(⁴) En 1437 « Jehan glhme de chalx puost de Belfort » Archives de Belfort GG 11-12.

(⁵) D'après Tuetey (Droit municipal), la tinne de vin équivaut à 50 litres.

bailler pour la cense que lon doit es dames de cliquetal <sup>(1)</sup> a  
basle pō ce V flor dor q̄ vallent XXii j̄ β pō le florin V R̄ XXV β.

1439

Dans le compte de 1439, on trouve un Maloingin, ainsi que « le maistre de l'escole » qui est allé à Anguessey (Ensisheim) et a reçu X β pour ses missions. La grand'porte et la porte de l'aule sont citées dans le dit compte.

1440

Guille ruedol maistre bourgeois.  
baillie p. deux tines de uin et quatre bichets le iour de la  
feste de froideual <sup>(2)</sup> XXVβ iiijδ

1450

jehan estroitat maistre bourgeois et jean malégin maistre du  
qmung <sup>(3)</sup>.  
baillie p. les menestriers du iour de st-syluestre tant p. le  
menestrier son fils que iacob de montbliart XVI β

1451

Le iour de la feste st jean baptiste fut plaide iacques garrat p  
garder la grant porte et gaitier sur le chaffault de lad. porte  
pour le tems de vng an VIII R̄ .

Lan et iour que dessus fut plaide iean noblat p garder la  
porte dairier pour le tems de vng an VIII R̄ .

Le iour de la st thiebault fut plaide richard borriel pour  
garder la porte deuant le chastel p vng an VIII R̄ .

---

(1) Kligenthal.

(2) Dans ce compte nous voyons que Noblat est « plaidé » pour guetter sur la grande porte pour la durée d'un an et la garder moyennant 8 R̄ ; pour garder celle du bourg, il n'en coûte que 5 R̄ et enfin pris malagin est le gardien de la porte de l'ale (halle) au prix de XXV β.

(3) Dans la liste des bourgeois (Arch. de Belfort BBI) en 1442, on trouve la mention : Messire Jean henri de Froideual pour ce qu'il a pour sa part du bois de Salbert ».

(3) « Commun » = qmung.

1453 (1)

Compte de symon bidrement maistre bourgeois et iacquat  
gayrant maistre du q̄mung. (2)

1454

huguenin de charmoy maistre bourgeois.

1455

iehan colin maistre bourgeois.

baillie aux dames de cliquetales (3) p la cense que la ville leur  
doibt pour le bois de salebert pour ce V ij florins.

baillie XX deniers a vng de meroux qui aporta du poisson de  
letang de meroux p mettre dans les fosselz de la ville.

1456

huguenin fetaill maistre bourgeois.

baillie a hugues michelin pour son selaire de gouerner la  
reloige pour ce X ij (4) β.

baillie au vallat du paille p sa roube po. ce XXX β.

1457

iehan ruedol maistre bourgeois

baillie po les toises de lestue X β.

rue du molin.

baillie po trois tine de uin bues tant a froideual le iour de  
la feste comme a belfort po ce XXX β (5).

1458

huguenin de charmoy maistre bourgeois.

1459

iehan ruedol maistre bourgeois.

1460

huguenin charmoy maistre bourgeois.

(1) Archives de Belfort CC. 2.

(2) Le nom de Malangin est encore cité dans ce compte. Parmi les dépenses figure la visite des lettres de franchises déposées à Besançon le jour de st-valentin et « l'aachat de sept chandeliers de bois pour le poille ». M. de Montreux était bâilli la même année.

(3) Klingenthal, à Bâle.

(4) Il est déjà fait mention de l'horloge dans les premiers comptes.

(5) Archives de Belfort DD 20-21. En 1457, Jehan tabellion de Belfort, notaire de la cour de Besançon.

1461

guillaume belhoste maistre bourgeois symon bidrement  
maistre du qmung.

baillie pour un estot <sup>(1)</sup> faict sur le paille <sup>(2)</sup> par messieurs  
iehan de monstureux conrault de morimot estienne de chastel  
vouhay fery de monstreux madame la baillie la fame mess.  
conrault madame de chatel vouhay vne partie du qseil <sup>(3)</sup> et de  
la communaulte le mecredj auant s<sup>t</sup> thomas quand lon receut  
des noppes de montblirt X i i j β.

baillie a ceulx qui ont faict la feste es folz la i i j<sup>e</sup> jo de janier  
po ce X β.

baillie a symonot po vne tine de uin po mener a froideualx le  
iour de la froideualx.

baillie ced. iour IX channes <sup>(4)</sup> de uin que les vales du chastel  
et partie des compaignons de la ville qui estoient este a froi-  
deualx...

baillie ced. iour a henry le pōtier po despens faiz a la pōte po  
partie du qseil partie de la communaulte qui n'estoient point a  
froideualx.

baillie po les despens des menestriez qui furent a la froi-  
deualx.

1462

guillaume belhoste maistre bourgeois et huguenin charmoy  
maistre du qmung.

iehan colin d'argiesans clerc de la ville.

Le poix <sup>(5)</sup> dessoubz le mostier.

la breuche <sup>(6)</sup> de la malatiere.

pont de la muate <sup>(7)</sup> pont de la croix dessus la muate.

Pour despens faiz po lesd. roys sur le paille et po les com-  
paignons qui ioyerent la musique XXV j β.

henry portier de la grant porte po vng an V i j R.

iehan maigui po son salaire daquier gouerne vng an les fon-  
taines X i j R.

(1) Réception.

(2) Pièce principale de la maison.

(3) Conseil.

(4) La mesure de vin (50 litres) se divisait en 27 pots 3/4 ou channes.

(5) Puits.

(6) Pont-Aqueduc.

(7) Miotte.

1463

iaquat cheuillot maistre bourgeois.

1464

symon bidrement maistre bourgeois.

1466 (1)

Guillaume belhoste maistre bourgeois et iehan claire maistre du qmung.

iaquat garrant maistre bourgeois lan precedant.

dame ysabelle de roppe.

baillie le iour de la froideual po ceulx qui garderent la porte et po leurs vespral (2).

baillie ced. iour po les compaignons qui furent a froideual po leurs sopper trois tines de uin.

baillie po le residuz de l'estot des compaignons qui fut faict sur le poille le iour de froideual.

baillie a prin le menestrey et son filz pour leurs despens faict le iour de froideual et po le lundj iiiij<sup>β</sup>.

construction de la « noue tort ».

Despens faictes a loccasion de la venue de mgr d'ostriche et de madame.

baillie es trompetes de monsgr po lordonnance des bourgeois un florin dor (3).

baillie es menestriers de monsgr un florin dor.

baillie au herault de mgr X<sup>β</sup>.

baillie aux huissiers de mgr iiiij<sup>β</sup>.

baillie a huguenin freryat po estre este querir vn poisson pour mgr le lundj et mardj après la consecration de notre Dame po ce vn florin dor.

baillie po les despens dud. huguenin freryat de luy et de son chāl po ce iiiij grant blanc.

baillie po la iournee de luy et de son cheual po ce iiiij<sup>β</sup>.

baillie po deux estot fait dessus le paille quand ilz retornaz dapres mond. sgr po ce XXiiij d.

(1) Le poisson des fossés est vendu 66<sup>β</sup>; les gages du maître bourgeois sont de 6<sup>ℳ</sup>; ceux de Jehan tabellion comme clerc de la ville 4<sup>ℳ</sup> et de richard le pelletier maître du commun 4<sup>ℳ</sup>.

(2) Repas de l'après-midi.

(3) Le florin d'or équivalait à 1 livre 3 sols et valait en 1466, d'après Hanauer, 7 fr. 10.

baillie a claire le tiellie (<sup>1</sup>) po auoir aidie amener le chr<sup>(2)</sup> de monsgr d'ostriche jusque a tane po ce iij β.

baillie a thueffert et a son filz et a effie po auoir faict deux maigoures (<sup>3</sup>) de cheual en la maison de guille de chaulx po ce Vj β.

baillie po le deffault du pain que lon auoit achetey po mond. Xij δ.

baillie a mond. po XVij laons (<sup>4</sup>) po faire cesd. maijoires po ce X β.

baillie a vng chlī (<sup>5</sup>) de la court de mond. sgr d'ostche po poisson.

baillie a guille po auoir nettoie deuat la porte pō ce iij δ.

baillie a gouleter po les despens de mons. le mareschault faict en son hostel po ce X β.

baillie po les vaissaulx (<sup>6</sup>) de uin que lon a baillie a mond. seigr d'ostche (<sup>7</sup>) le lundj auat la saint saluestre po ce XXVj β.

baillie po treze carpes et six broiches a madame le lundj apres indica.

baillie a henry girardot po auoir mener led. poisson a leur pō son salaire po ce Vj β.

baillie a jehan claire po son salaire destre este dauec led. henry girardot po ce iij β.

baillie pour les despens des dessusd. faict en chemin pō ce Vj β iij δ.

baillie pō les despens de iehan colin et de freryat po estre este a besancon la sepmaine de la paricion po leurs despens de lesd. et de leurs cheualx, po ce XLVij β.

baillie po deux clefs et vne pames po lescrin des franchises iij β ij δ.

baillie au marguiller de saint iehan po ce iij β iij δ.

baillie au not. qui a faict la iustificacion po ce iij β iij δ.

baillie pour achat dune boite po mectre les lres (<sup>8</sup>) po ce Xij β ij δ.

---

(1) Tuilier.

(2) Chevalier.

(3) Mangeoires.

(4) Lavons-planches.

(5) Chevalier.

(6) Tonneaux.

(7) Autricha.

(8) Lettres de franchises.

baillie pour les salaires desd. iehan colin et hugues freryat de lesd. et de leurs cheualx po ce XL β.

baillie po le disner de iehan pequignat, de garrant, de gouleter et de symon quant il alerent deners noss. d'ostrche pour la iournee de la sal <sup>(1)</sup> le ieudj apres indica.

baillie pō les despens faict du puost de belfort de iaquat garrat de iehan tabellion de symon de iehan pequignat de huguenin freryat et de gouleter du jeudj uenredj samedj dimanche et lundj apres letare <sup>(2)</sup> po eux et de leur cheual po ce Viiij ™ Xij β.

1469

Guillaume beloste elehuz et nomez par les neuf bourgeois et conseil de la ville de belfort et iehan thierry elehuz et nomez pour le commun le iour de la natiuitey saint iehan bap<sup>e</sup> lan mil iiiij soixante et neuf.

anthoine mercier maistre bourgeois lan precedant.

iehan tabellion pour ses gaiges quatre florins d'or que vailant iiiij ™ Xij β.

baillie po vng estot fait le lundj aprs la saint iehan par mons<sup>r</sup> gaspart <sup>(3)</sup> et le conseil quat lon fit les ordonnances po ce XXj β.

baillie aux arbelestriers le dimanche auat la decollacion saint iehan bap<sup>e</sup> quat il apportiret le pris de moiseual <sup>(4)</sup> vng quartal de uin pō ce iij β.

baillie pour vng estot fait quant moss. conral de morimont fut es journées de monseig<sup>r</sup> tat pour luy que pōr iehan de grantuillars et pour monsgr<sup>r</sup> le command<sup>r</sup> de fraideual et pour deux valet que luy auoit.

baillie aux arbelestriers de moiseual le dimanche auant s<sup>te</sup> croix pour ce Xj β Vj δ.

baillie cedit iour es arbaletriers et arthiers de mōbelliard po ce vng florin d'or.

(1) C'est le jour de la St-Valentin (14 Février) 1450 que Albert, archiduc d'Autriche, étant à Belfort, octroya à notre ville le droit de vente du sel.

(2) 3<sup>e</sup> dimanche avant Pâques.

(3) Chacun de ces bourgeois reçut, comme salaire, pour lui et son cheval pendant quatre jours XVj β.

(3) Gaspard de Morimont.

(4) Masevaux.

baillie au roy des fol le iour de la feste es fol pour quarante  
qpaignons (<sup>1</sup>) quil estoit pour ce XV β.

baillie es fol de la proiche (<sup>2</sup>) de faffans le iour de la pricion (<sup>3</sup>)  
de nostre sgr po ce V β.

baillie encor ce dit iour po vne channe de uin pour lesd. fol  
po ce Vij δ.

baillie le dimanche apres la paricion N. S. es folz de vezellois  
po ce V β.

baillie po despens faict par la communauetey le iour des  
bordes pour ce XXXV β.

baillie po despans faict par la communatie et le qseil (<sup>4</sup>) de la  
ville le soir de la froideual po ce XIX β.

baillie a jehan richart a henry girardot et a henry bonnarde  
pour auoir nettoier les trois poyys (<sup>5</sup>) de la ville.

baillie a hubert le chappuis pour auoir gouuner les fontaines  
de la ville pour le tems de vng an pour ce Vj & V β (<sup>6</sup>).

#### 1470 (<sup>7</sup>)

baillie es qpaignons quil ont fait la feste es fol vng quartal de  
uin po ce iiij β iiiij δ.

baillie quant maistre pierre maistrot fut en ceste ville et les  
deux soichaulx de saint iehan le grant de besancon que gardant  
les franchises de ceste ville et pour vne partie du qseil et vne  
partie de la qmaltey (<sup>8</sup>) pour la moitie de vng estot faict sur  
le paille le dimanche de quasimodo po ce Xij β V δ.

le queuercle de la grosse bobarde.

dessus le viez bourg.

baillie pour vne vanne de charbon a iehan des bombardes po  
faire la porre (<sup>9</sup>) X δ.

le pois deuant lostel de froideual.

Missions pour le faict de la guerre

baillie pour les despens et les salaires de XXiiij qpaignons qui

(1) Compagnons.

(2) Paroisse.

(3) Apparition.

(4) Conseil.

(5) Puits.

(6) Archives de Belfort CC 3.

(7) Les sires de Montreux avaient un « hostel » dans la ville.

(8) Communauté.

(9) Poudre.

sont ester en la guerre deuat ortemberg (<sup>1</sup>) et pour les chers et pour les salaires et despens du valot du paille qui leur porta deux fois de largent pour tout compte LXiiij libz.  
en la guerre de bourgog<sup>e</sup>.

1472

Symon bidremāt maistre bourg. lan preced. jehan tabellion.

1473

Guille belhoste maistre bourgeois hernement le faids maistre du qmung.

iehan guille le mercier maistre bourgeois lan precedent.  
baillie a thiebault dangeat pour la cense que la ville luy doit chun ans pour XX florins d'or qui vallet XXiiij libz.  
baillie pour la cense que on doit a mess. saint anthoine du bois ij β.

Le iour que monsg<sup>r</sup> de bourgog<sup>e</sup> fut a belfort (<sup>2</sup>).  
baillie pour deux estots fait suz le paille le jo de caresmes atrant et lendemain tant pour mess. pie. de morimont et son fils que pour madame la comtesse quet pour l'ambassade de mons' d'osteriche que fut le lendemain a belfort tout comptes ansamble p les borgs po ce LXV β Vj δ.

baillie pour les comp<sup>ons</sup> qui garderent la porte jusque les Allemands en furent allez.

baillie a mons<sup>r</sup> Pier de haultguenbach (<sup>3</sup>) po allez a ses nopces Vj florins d'or chasque flor. XXiiij β pour ce Vij libz iiiij β.

baillie po les soixantes compagnons qui sont estez deuat mons<sup>r</sup> le duc cherle de borgoigne et ont demourez neufz iours pour foire les mōstres tant po despens que les d. compagnons ont faict.

baillie a mons<sup>r</sup> Pie de Morimont por ce que y noz ait aidiez deuers pour lordenances des bourg. le mercredj apres la st tiebalx pour V florins d'or que vallet V libz XV β.

Pour auoir refaict les verrières dessus le poille.

baillie po alle es nopces monsg<sup>r</sup> pie de haulguebach.

(1) Ortemberg (Basse-Alsace).

(2) D'après Toutey (Charles le Téméraire et la Ligue de Constance) ce prince se trouvait à Belfort vers le 11 Janvier 1474.

(3) Pierre de Hagenbach.

1474

Guille belhoste maistre bourgeois et anthoine le maistre du qmung.

baillie es deux pourtier qui ont garde la pourte le iour de la foyre de la saintc maithieu (<sup>1</sup>) pour vng chun Xij  $\beta$ .

1475

baillie pour le vespra et le disner messgr<sup>s</sup> pre de morimont de monsg<sup>r</sup> marc de la pierre iiiij  $\beta$  iiiij  $\delta$  (<sup>2</sup>).

baillie le iour de la s<sup>t</sup> laurent (<sup>3</sup>) es menestriers Xij  $\delta$ .

baillie le iour des bourdes pour le vespra de la qmumatey tant pour vin, pain, noix XXiiij  $\beta$ .

les chesalx du bourg ressat.

Guillaume belhoste quest ester maistre bourgeois lan. precedant harment le faivre maistre du qmung.

iehan tabellion.

dessus le chastel et es baillat.

baillie a mastre de lescole po auoir translate lad. supplication du romains en thiois (<sup>4</sup>) po ce ij  $\beta$ .

a huguenin tueffert po trois iournees a trois soubz IX  $\beta$ .

baillie a huguenin michelin po auoir gouerner le relouge pour vng an Xij  $\beta$ .

baillie pour les despens des quatre iuriez de la ville et de iehan estroitat pour auoir esborne les chesalx du bourg ressat pour les souppers pour ce Vj  $\beta$ .

Pour la cense que la ville doit a saint anthoine du bois (<sup>5</sup>) ij  $\beta$ .

baillie pour le residut dung estot quand la feme anthoine le mercier fust morte pour ce Xiiij  $\delta$ .

baillie le samedj apres la s<sup>t</sup> michiel pour le messaigie nosr d'osteriche que apportit les lres de la donation de la sal vng florins-dor vault XXiiij  $\beta$ .

Mission pour la guerre

po ceulx de Moiseual (<sup>6</sup>) q venrant en garnison a belfort.

baillie pour les despens de douze qpaignons que sont estes

(1) 21 Septembre.

(2) Pierre de Morimont était seigneur engagiste de Belfort et Marc de la Pierre, bailli de Montbéliard.

(3) 10 Août.

(4) Allemand.

(5) Froideval.

(6) Masevaux.

en la guerre de hericourt pour leurs despens pour ce Vj libz Xijj β.

baillie a huguenin thueffert et a son fils po deux iournees quil ont leuer le matel (<sup>1</sup>) deuant hericourt de la bombarde pour chacune iournee trois soulz pour ce Xij β.

baillie a estienne le menestrey po auoir aidie a leuer led. matel po deux iournees pour ce Vjj β.

baillie pour les qpaignons pour les despens quils ont fait a mobillt (<sup>2</sup>) pour deux iours quilz lui sont demores po ce uingt et sept grand blanc que vaillat XXij β Vj δ.

baillie a huguenin joffroy po auoir gaitier en la haulte tort du chestel po la guerre XXXiiij β.

baillie a certains qpaignons de basle qui alours en garnison a mobillt le ieudi deuant la saint claude pour tyne de uin que la ville leurs ay... pour ce Vjj β.

Missions faites pour lartaillerie de la ville.

baillie es maistres des bombardes pour leurs plaidement deux florins dor qui vaillat XLVj β Vjj δ.

baillie audit iehan claire pour estre este a mobillt pour veoir si la spetyne (<sup>3</sup>) étoit faite le mdj du quartemps de noel V β.

baillie pour les mastres que visiterent lad. spetyne cy estoit bonne pour leurs vespra ce Vjj β iiiij δ.

baillie a charretoy qui ait amene led. spetyne pour sa voiture pour ce V β.

baillie a symon le chappuis pour auoir faict les deux roues de la spetyne come il appt pour ce XV β.

baillie a jehan guille le mercier pour ocquebusse (<sup>4</sup>) que le prieur de froidesfontaine a donner a la ville pour ce XXiiij β.

Missions pour la guerre.

baillie le iour de s<sup>t</sup> btholomey pour ceulx quij ont penduz la cloche en la tort Xiiij δ.

baillie le iour de la feste nostre dame d'aost po les qpaignons quilz furent voillies sur les tierraux de hericours pour leurs despens pour ce iiij β.

baillie le soir de la s<sup>t</sup> denis (<sup>5</sup>) pour quatre qpaignons que furent

(1) Epaulement de la bombarde.

(2) Montbéliard.

(3) Serpentine, canon plus gros que la couleuvrine, en fer forgé ou en alliage de cuivre.

(4) Arquebuse.

(5) 9 Octobre.

voillier sur les tierralx <sup>(1)</sup> de hericourt cest assauoir a guille norry mercier et a jh preuost de chalonuillars a guille de crauioche et a vng de bauillers pour leur diner pō ce iij β iiiij δ.

baillie le vendj apres la toussains pō fert pour faire des aiches et des pioches pour aler déuat hericourt a jhan guille le mēier pō XXXij libz de fert pō ce Viji β iiij δ.

baillie la sepmayne de la sainte annes <sup>(2)</sup> pour la facon de cinq aiches quatre sp̄es et vne sarpe X ij β.

baillie a ieh. Jehaudel de bauillers pour mettre les deux aisses au chers.

baillie a huguenin le mareschaulx pour auoir fait les aiches et les pioches pour ce Xij δ.

baillie pour le salaire de dix q̄paignons q̄ sont ester déuat hericourt a chacun quinze soubz pour ce Vij libz X β.

baille a jehan pour ce que estre en lad. guerre pō ses iournees pour ce X β.

baillie a grand Ihan pour ce que estre en lad guerre pour ses iournees pour ce X β.

baillie le iour de la st dele a LXij q̄paignons que furent enuoyer au vaulx de chaulx <sup>(3)</sup> pour ce q̄pte pour le maistre du qmulz pour ce XL β.

baillie le iour de la chandeleure pō uingt et quatre q̄paignons que sont ester a mobilld p̄ qmademt de monsgr tant pour leurs vespra quāt il partiret q̄me <sup>(4)</sup> le iour de la chandeleure au sopper pour ce XViji β.

#### Missions pour lartaillerie de la ville

baillie a hang goliter le iour de st pierre <sup>(5)</sup> en ost pour estre querre le mastre des bombardes a mobilld pour ses despens de ly et son cheualx pō ce XXj δ.

baillie le mdj apres la saint lauret <sup>(6)</sup> a iehan et Ihan claire pour auoir mener la spentine a mobillr pour leurs missions de leurs et de leurs cheualx pō ce Vij β ij δ.

baillie le mecredj suivant a vuillat le banuers p̄ le q̄mandt

(1) Glacis de la place forte.

(2) 26 Juillet.

(3) Seigneurie du Rosemont dont Chaux était le chef-lieu. Correspond au canton de Giromagny actuel.

(4) Comme.

(5) 1<sup>er</sup> Aout.

(6) 10 Août.

des bourg pour estre ester a mobilir pour ueoir que lon fit la spetyne pour ce ij β Vj δ.

baillie pour deux cent de matiere pour la spetyne et pour le cent sept florins dor et pour deux florins destain pour chuns florins uingt et trois soubz pour ce XVij libz Viji β.

baillie aud. jeh. claire pour estre ester a mobilld pour ueoir fondre la spetyne la sapmaine de pasque florie pour ses despens de ly et de son cheualx q̄pris V soubz.

baillie a colin chappuis pour trois chaudiere de butin pour mectre en la spetyne po ce Xij β.

baillie a jehan folat ḡdre monsgr jehan hory pour porte vne fr̄e a mobilla pour le fait de la spetyne pour ce iij β iiiij δ.

baillie aud. jehan claire pour estre ester a mobilir pour ueoir fondre la spetyne la sapmaine de pasque florie pour ses despens de ly et de son cheualx q̄pris cinq soubz quilz ait a bailler es mastres po ce XV β X δ.

baillie aud jehan claire pour ses jours de ly et de son cheualx de deux iours et demy pour ce X β.

baillie a jehan guille le mercier pour uingt et deux liures de fert po faire les cloux des roues de la spetyne la liure V δ. po ce IX β ij δ.

baillie a ayme le faiure pour neuf bades de fer pour faire les roues de la spetyne qui pesent c̄qte liures la liure Vj δ pour ce XXIX β ij δ.

baillie a maistre bourgeois pour quatre bandes de fert pour faire les roues de lad. spetyne pesant Xj liures la liure six δ po ce V β Vj δ.

baillie a filz le selosser<sup>(1)</sup> po auoir de la poix pour nory louuraige de lad. spetyne po ce iiiij δ.

baillie aud. selosert pour faire lad. spetyne et pour auoir ce questoit a faire atourt q̄me<sup>(2)</sup> il appt<sup>(3)</sup> pour ce XXXiiij β.

baillie a symon bidrement pour les despens des chappus qui ont mis en bois lad. spetyne pour ce XXVj β.

baillie es maistre qui ont fait lad. spetyne come il appt pour ce XXX libz.

(1) Schlosser = serrurier.

(2) Comme.

(3) Appert.

1478

Guille belhoste maistre bourgeois iehan guillaume pepol  
maistre du qmūng.

iehan guille estoit maistre bourgeois lan precedant.  
pour une code po la clouche de la pote de laule.  
lospital.

pour recouruir les deux ponts leuis de la ville.  
baillie au roy de la feste es folz Xij β.

baillie au roy de chieuremont et a ses gens le iour de la  
piphanie po le qmāndement des borg. Xij β et iiij bichiez de uin  
plus en lostel du maistre bourg. chūn bichiez iiij d. pour ce  
Xij β iiij δ.

pour mettre une piece de bois pour tenir le toy dessus les  
armes de mons<sup>r</sup> d'ostriche Xij β<sup>(1)</sup>.

baillie le iour de la froideualx po les compaignons de la ville  
pour pain uin po les menestriers et pour toutes autres chouses  
po ce X libz Vij β.

le iour que les Alemans passirent.

baillie a iehan voillat le iour de la feste dieu pour auoir gai-  
tier sur les murs tandis que lon faisoit la prossion iiij δ.

le baillat du molin.

baillie au bauldaire<sup>(2)</sup> pour auoir gouuerner les fontaines  
vug an pour son salaire pour ce Vij R.

1479

jehan noblat le chappuis des vettes est borg<sup>s</sup> po la soc de  
quarante solz.

1482

compte de iehan guillain maistre bourgeois et voillat pour le  
commung. Guille belhoste maistre bourgeois et jolycoeur pour  
le commung lan precedant.

receu du poisson du foussez po ce Vij R.

baillie a s<sup>r</sup> anthoine du bois po la cense que la ville ly doit  
chacuns an po ce ij β.

baillie a iehan filz iehan prince le iour de pasque et lende-  
main pour auoir garder au hault chauffault tendy q lon chan-  
toit a brasse pour ce iiij δ.

(1) Les armes des ducs d'Autriche étaient placées au-dessus des deux portes de la ville.

(2) Bader, baigneur.

baillie a iehan voillat pour auoir uaitier sur le haut chauf-  
fault le iour de la feste dieu en alant a la prosession po ce iiiij  $\delta$ .

baillie es arbelestriers le dimanche deuant la s<sup>t</sup> iehan bap<sup>e</sup>  
pour deux bichiez de uin.

baillie a trois qpaignons q firent le gay le soir que ion alit  
apres les brigants po ce XViiij  $\delta$ .

baillie a prince golz pour estre estey a lieu danguessey (<sup>1</sup>) le  
dimanche lundj et mardj auant noel pour lordonance deuers  
les brigants po ses despens desd. trois iours, po ce Xiiij  $\beta$  iiiij  $\delta$ .

#### 1486

Anthoine de hostans maistre bourgeois, lan precedent colin  
chapuis.

charle pber du chaistel.

la tour de souhersse.

baillie aud. labolat chappuis po auo faict le poille du fossel  
de la ville et les tables carre et bances soubz les tillos po six  
iours uingt et vug  $\beta$  po ce 1 lib. Xij  $\delta$ .

baillie pour despens faits po madame la fille de mons<sup>r</sup> leurs  
damoiselles plusieurs bourgeoises de la ville faitz soubz les  
tillos a la porte le dymanche apres la feste dieu XV  $\beta$ .

#### 1487

Regnault Preuost m<sup>e</sup> bourgeois.

#### 1489 (<sup>2</sup>)

Iehan thoyard maistre bourgeois anthoine le picardt maistre  
du qmun Iehan jolycoeur maistre bourgeois et iehan doffemot  
maistre du qmun lan precedent.

vng verrier de baisle po auo refait les fenestres du poille de  
la pourte.

auoir pesche le fosse du molin.

la tour de la chaistre.

reception de iehan de morimont.

baillie landemain des innocens aux fr<sup>s</sup> prescheurs de rou-  
gemot en borg<sup>e</sup> p lordonnance des borgois Vj  $\beta$ .

baillie landemain des brandons (<sup>3</sup>) pour despens fais le jo des  
bordes tant po quatres tines et demi de uin uingts et vng et

(1) Ensisheim.

(2) Archives de Belfort CC 2 bis.

(3) Dimanche des brandons était le 1<sup>er</sup> dimanche de carême.

demy pain que pour noix comptez p mess<sup>rs</sup> les borg. po ce  
Vj libz IX β Vj δ.

reception de mons. thomas seig<sup>r</sup> d'exers.

baillie a noble hom<sup>e</sup> thiebault d'ageot lieutenant po les censes  
que la ville luy doit chūn an uingts florins d'or po le florin  
XXij β que pour deux florins quil ait sur lestue le florin  
XXij β pour ce XXV ™ Vj β

la ramure de la chaire.

uuider le puix de laule le puix dessoubz le motier le puix gi-  
rard boillot et le puix giraerd de grosne po ce XL ij β.

les prels de froideualx derriere les tanneries.

Rapporte de augustin breyer de thann pour auoir tirez son  
epee sur le fils Nicolas clauye grand maire X β.

amandes pour auoir faict pain trop petit X β.

Baillie pour missions et frais de bouches faictes le iour de  
natiuite s<sup>t</sup> jehan baptiste de lan octante huict tant par messrs  
du conseil que de la qmune pour pain vin poissons et aultres  
pitances le tout selon le compte.

la fontaine de raitenant.

Pour achapt dung mouton pour les arquebusiers le iour de  
s<sup>t</sup> christoffel iij ™.

Baillie a M<sup>re</sup> Daniel pour auoir faict quatre banderolle deux  
pour la porte de lhalle et les aultres deux sur la thour du  
mollin XXV β.

bastien henrisat tabellion.

baillie a pr<sup>a</sup>t lhoste m<sup>re</sup> des arquebusiers pour la chasse que  
la ville leur donne a tirer entre eulx XV ™.

martin courtat mre descolles.

le puix proche la pierre du poisson.

foussez devant foussez du moitan la porte basse.

baillie aud. ruesset pour ses pennes dauoir faict vne sible  
pour les arquebusiers Vβ.

la maison des arquebusiers.

en chanteraine.

baillie es massons pour leur vin apres auoir assis la première  
pierre sur le fondement de la fontaine de raitenant p le fonde-  
ment de mess. du qseil (1) deux carteaulx de vin XXXVIj β iiij δ.

baillie es jeunes filles de la ville apres auoir chantez selon

---

(1) Conseil.

que de coustume le 1<sup>er</sup> iour de maj vng cartea de vin po ce XViiij β Viij δ.

baillie pour mission de iournees de menestriers apres auoir faict les mōstres derniers passez iij & Xiij β iiiij δ.

baillie a jehan guille theusnet seruiteur du poille pour quarante huict channes de vin baily es arquebusiers dud. belfort p uingt et qualtre diemenche de l'annee chūn diemenche deux channes de diener.

vers la boucherie      la thour du mollin.

le pont doffemont.

en lescolle.

Missions du m<sup>e</sup> bourgeois et de jehan guille keller enuoyiez a lieu danguessey pour arreter le marchiesz de l'achapt fait par mrs de la chambre de lestang de raitenant selon le compte fait a conseil Xiij & j β (1).

balthazard keller clerc de la ville.

Aultres missions soutenues p les m'rebourgeois pour ausmosnes.

baillez en lhonneur de dieu tant aux gens bruslez que aultres pauures Vj & Vij β Viij δ.

baillie a vug seruiteur boulangier en lhonneur de dieu lequel p froidure fut contraint de se faire coupper les artoilles dung pied ij β.

a vng pauure hōe lequel estoit este prier<sup>(2)</sup> des Thurcs Vij β Vj δ vng autre prier des Thurcs a receu X β.

### 1493

iehan bertin maistre bourgeois lan precedent preuost jaicquez de roppe.

pour la vendue du poisson du grand fossel de la ville XVij & Viij β IX δ

receu pour la pesche du fosselz deuat la ville pour le poisson Xiij β Viij δ.

charle radhemer chaistelain de belfort.

baillie le mercredj auat la saintc symon et jude<sup>(3)</sup> apostres

(1) C'est en 1489 que fut acheté par le Magistrat, l'étang de Rethenans, appartenant au seigneur, pour doter la ville en eau potable.

(2) Prisonnier.

(3) 28 Octobre.

es haults menestriers du roy des romains u. sgr d'aulsteriche p lord. desd. borgois XV β.

baillie la veille de toussaints a la troppette estans sur la grosse tour du chaistel de belfort pour ce que la ville luy debuoit de ses gaiges et sailleres po ce LXXV β.

baillie le iour de dymanche apres la saint andre apostre aux heraulz et trompettes de n. sgr le roy des romains deux florins XLV j β.

baillie ced iour tant pour aichet de deux quualz de papier vne libz de tincture deux lotz de vmoillon (<sup>1</sup>) et pour la facon dauoir fait les banderottes pour aller adeuat dud n. sgr le roy po ce Xj β Vj δ.

baillie le iour que dessus p l'ordonn. des bourgeois pour le don quest este faitz par lad. ville de belfort aud. mgr le roy pour sa bienvenue tant po beuff q po quatre bichotz dauoinne la quarte dix huict deniers compte les vins la garde desd. beuff pour ce XIIIij libz Viij δ.

baillie led. iour a iehan roy le ieusne pour huitz iours quilz ait gdr la porte quat nrd. sgr le roy vinst ad belfort pour ce XIIij β iiiij δ

baillie le iour de saint nycolais diuers (<sup>2</sup>) pour vne srûre deux clefs et remis a point larche a menez viures en la guerre qt (<sup>3</sup>) les francois po tout comptez po ce iiij β. iiijδ.

baillie le sambedj auat la saint ylaire (<sup>4</sup>) pour despens fais a lieu dud. motbliard en menans lesd. bombardes tant en despens traictz fers a referrez cheualx q autres choses tant p les chais-tellain maistre bôgeois homes du qseil et de la qmune dud. belfort LXij β.

baillie le mardj aps lad. ste agathe tant a jehan roy le ieusne q a iehan gratalat pour auoir garder la porte lorsq ceulx de costance (<sup>5</sup>) paisoient pr aler en la guerre qt les francoi en bourgoigne pr ce X δ.

---

(1) Vermillion.

(2) 6 Décembre.

(3) Contre.

(4) 14 Janvier.

(5) L'empereur Maximilien, venant de la Haute-Alsace se trouvait à Lure dès le 27 Novembre 1492 et y établit son quartier général. Il y était encore le 17 Décembre prêt à marcher avec un corps de troupes suisses et allemandes qu'il avait mis sous les ordres de Wolfgang de Polheim et de Gaspard, comte de Morimont. Il prit Rougemont, Fauconney et Montmartin où il y avait des garnisons françaises.

(Mémoires historiques sur la République séquanaise de Gollut, par Duvernoy).

baillie le jeudj auat la saint gregoriés a douzes compaignons  
questoient esleuz po aller en la guerre lors q messire le roy fut  
icy aussi po les abilliers Vj & Vj δ.

baillie le mdj auat paisque florie a jehan roy le ieusne po  
auoir gardez la porte le sabedj q (<sup>1</sup>) les allemans retornerent de  
salin (<sup>2</sup>) X δ.

baillie le iour que dessus aux cordeliers q ont preschier la  
carme aud belfort p. lord. des bourgeois po ce Xij β

baillie la sepmaine de la penthecoste a iehan monier chappuis  
po vingtz et deux iournées faictes p luy a faire trois puix ass'  
deuāt laule icelluy deuāt la maison de la ville c. deuāt lostel  
dud. mess<sup>e</sup> claude de bostans iiij libz ij β Vj δ.

baillie lad. sepmaine dessus a jehan noblot ruyer pour vingtz  
iournees p luy faictes avec led. iehan monier auxd. puis la  
iournee iiij β iX δ. LXXV β.

baillie le jeudj auat la sainctz ylaire a jehan claire besancon  
pour estre este a dele p (<sup>3</sup>) deuers le roy mgr a fait des bombar-  
des.

some de toutes receptes (<sup>4</sup>) cinq cents quatre vingtz seze  
libz quinze solz 6 deniers.

some de toutes missions quatre cents septante quatorze libz  
cing solz cinq deniers.

#### 1494

bailler la sepmaine de paisque charnel a ceulx que allerent  
querre pches (<sup>5</sup>) de bois a iouher la passion le grant vendredj  
iiij β iiij δ.

le cent de tielles iiij β.

richard briot cleric notaire.

#### 1495

Regnalt preuost esleu maistre bourgeois guillaume freriot  
maistre du qmung leonard singuerlin estoit maistre bourgeois  
et iehan noblot maistre du qmung lan precedent.

La vendue du poyssons de la pasche des fosselz de la ville  
Xij & Vij β IX δ.

(1) Quand.

(2) Salins avait été pris par les Allemands.

(3) Par.

(4) Les recettes consistaient en amendes, procès-verbaux, impôt sur le vin, etc.

(5) Perches.

iehan griffon cleric de la ville son saillere LX  $\beta$ .

baillie le iour de la natiuite sainte iehan baptiste pour des-pens<sup>(1)</sup> faictes en la maison de la ville tant p les preuostz, maistre bourgeois q seil q po la commune tant en pain chars q eppices po compte faict po mess. les bourgeois po ce Viji libz Viji  $\beta$  iiiij  $\delta$ .

po auoir recouert les allees et murs de la ville des lospital jusques a chaistel V libz Viji  $\beta$ .

la grand fontaine.

le mecredj devant la sainte barbe<sup>(2)</sup> pour despens tant p le maistre des oulgres<sup>(3)</sup> aussi lorganiste... pour visitez le lieu ou mettre icelles orgres...

les bances sous les tillotz<sup>(4)</sup> a la porte.

baillie le mdj aps lad. penthecoste a noble home thiebault d'angeat lieut. a belfort deux florins que la ville luy doit chun an sur lestueue po ce XLVj  $\beta$ .

baillie po le vin des arbalestes depuis paisque charnel jusques a la sainte iehan baptiste po ce XXij  $\beta$  Viji  $\delta$ .

baillie la voille de la natiuite sainte iehan baptiste ad. ayme pour auoir amenez de lure certains hocqbusses q estoient ad. lieu alors que le Roy fut icy lesquels ont leurs auoit preste po ce X  $\beta$ .

Some de toutes receptes sept cents quarante sept libz.

Some de toutes missions cinq cents six libures quatres solz et deux deniers.

#### 1496

iehan pbre dit huguenat de chieuremont maistre bourgeois et iehan preuost maistre du qmung.

droits de bourgeoisie XL  $\beta$ .

la grosse tour de souharce la grosse tour des boillots ceulx qui ont leue la ramure de la tour des boillotz et albelestriers des la grant porte jusques a la tour de souharce.

aichet de deux feuilles de blanc fer pour les deux banderolles de la tour des boillotz vers la porte et pour le chauffault de suarce XXj  $\delta$ .

aux poitres de basle pour auoir poitturez la banderolle du

(1) Les depenses comprenaient : l'entretien des batiments communaux et des fontaines, les aumones, les frais de messagers, etc.

(2) 4 Decembre.

(3) Orgues.

(4) Tilleuls.

chauffault de suarce et y celle de la tour desd. boillotz pres de la porte pour ce ij  $\beta$ .

la tour quest vers la loige des albelestriers.

la tour des albelestriers.

noble hōme charle radhemer chaistellain.

leonardt fingerlin notaire et tabellion de belfort.

baillie le iour de la froideual premier iour de maj a soupp des bourgeois et de la qmune de belfort tant pour pain vin qualtres frais compris le don des tabornes Liiij  $\beta$  Vj  $\delta$ .

baillie a regnauld preuostz pour deux esguisses quil acheta XXV  $\beta$ .

maistre michel lorganiste lequel ait faict les orgues de belfort.

some de toutes receptes septz cent quatres vingts dix lib. douzes solz et dix deniers.

some de toutes les missions septz cent quarantes quatres libz septz sols et neufz deniers.

#### 1497

Iehan bertin dandellenans m<sup>e</sup> bourgeois.

Iehan Willot pottier d'esteing m<sup>e</sup> du commun.

#### 1498

Pierre bertin maistre bourgeois et thiebault preuot maistre du qmung. jehan berthin maistre bourgeois et iehan voillot potie maistre du qmung lan precedent.

guille litol de la chappelle les chaulx pō sa bogeoisie V libz la fontaine des estaulx.

despences faictes en la maison de la ville tant le iour de la natiuitey st iehan bap<sup>t</sup>e a rendre les comptes Vj libz V  $\beta$  Viiij  $\delta$ .

guille noblat.

baillie le mdj auat letare en lostel de ayme verlin pō despens faictes p les menestriers du roy des romains nre seig venuz a belfort p lord. desd. borg pour ce XViiij  $\beta$  Viiij  $\delta$ .

baillie a iehan noblot ruyer pō deux iourn. faictes dauoir reloyer les gros vesseaux<sup>(1)</sup> de la ville et iceulx lauer pō eau appotez et remettre les fonds et sercles pō ce Viiij  $\beta$  Viiij  $\delta$ .

vne eschielle de bois a descharger vin en la caue de la ville XX  $\delta$ .

---

(1) Tonneaux.

le pont a dessus du grans pecquis de brasse aussi q lon va a offemot.

baillie le mdj auat la exultation s<sup>te</sup> croix a iehan francois po auoir potez deux lres a grantuillars et lautre a dele et vne ault. a chaulx a fait de la guerre qtre lesuesq. de estrabog<sup>(1)</sup> et de ses allies p. lord. des borg. pour ce iij β V δ.

le baillif questoit a siege deuat soulce<sup>(2)</sup>.

receptes : six cent vingt sept libz et vingt vng deniers.

missions : cinq cent quarante libz vng solz et trois deniers.

#### 1499

iehan pbre dit huguenot maistre bourgeois et corauld de botans maistre du qmung.

receu tant de thiebald blanchard et de thiebauld ayme gourneurs des compaignons qui furent en la guerre vers gray en bogoigne contre les francois pour les restes des argens que lesd. furent chargees pour les despens des compaignons po ce XV libz Vj β iij δ.

les compaignons qui alirent a lieu de dampnemarie vers alkilch pour la guerre contre les swizchetz.

alors que les allemands retournent de gray.

receu de richard roy pour estre trouuer en la riuiere poischans a gros filers pour ce V iij β.

baillie le sambedj aps la st pierre et st pol<sup>(3)</sup> apostres pour les despens des compaignons de belfort et daultres q sont aller aux mostres avec le pays a la venue de nsr. le roy des romains sgr et prince d'olstriche a lieu de yrsvelden<sup>(4)</sup> vers aiguessey<sup>(5)</sup> le mecredj jeudj vendj et sambedj de lad. st pierre tant en pain vin chars charrois et sailleres des taborins et ceusses daultres fais po preuot maistre bourgeois XX libz XVij β Vj δ.

iehan voullot pottier refaict le taborin po aller aux monstres a la venue du roy.

baillie a vug de tane po auoir apporter led. qanon iiij β V δ.

baillie le vendj apres la translation st martin a adam potier po despens faits pour ceulx quont garder les portes quant les

(1) Strasbourg.

(2) Soulz.

(3) 29 Juin.

(4) Hirzfelden, canton d'Ensisheim.

(5) Ensisheim.

gens darmes du duc de Baviere entrerent a belfort pour aller contre les francois po ce iij  $\beta$ .

baillie le sambedj suivan<sup>t</sup> a peter cramer de tane pour la soie du noueal paon<sup>(1)</sup> tat rouge q blanche po ce XXV  $\beta$  iiiij  $\delta$ .

baillie le mesme iour de la translation st benoit a thiebauld blancherd pour le fourrel quil a faict pour led. paon pour ce iij  $\beta$  Viiij  $\delta$ .

baillie le mdj voille de lassumption nostre dame pour les despens de ceux quont garder la porte de la ville quant les allemands cheualcheurs et pietons retournoient de france tant a dinez que a la colacion pour ce Xij  $\beta$ .

six cens clos Xij  $\beta$ .

le pont des armes entre les deux ponts.

baillie le jeudj auant la natuuite nostre dame tant a guille jehan estienne bourquin, iehan pequignot fils de richard ruedol iehan loste serr<sup>r</sup> que aux deux verlets de maistre andrey pour estre aller en la guerre contre les francois en borgoigne copris leurs dinez quand ils ptirent le mdj auant lad. natuuite nostre dame po ce Vj libz Viiij  $\beta$ .

baillie le dymanche apres l'exaltation ste-croix... aux compagnons po aller en la guerre contre les francois pour deux pototz de beurre et po trois formageis po ce Vj  $\beta$  Viiij  $\delta$  plus vng tine de vin Lj  $\beta$  froment V  $\beta$  quarante huict liures de lard XL  $\beta$ .

le donzel phelebert de granduillers.

le pont quest oultre le hault pont dit le pont preuot.

baillie le sambedj apres la saint luc euangeliste pour despens faites a la venue des compagnons quils estoient en la guerre contre les francois pour pain vin et aultres en la maison de ville po ce XX  $\beta$  X  $\delta$ .

baillie le mecredj auant la st thomas a mess. richard estroitat gouvern<sup>r</sup> de saint anthoine de la froide motagne<sup>(2)</sup> po ce q la ville de belfort ils doit chacun an po ce ij  $\beta$ .

baillie le jeudj voille de lad. saint thomas a noble hom. charle radhemer chaistellain recepueur a belfort pour les six libz de cire dehues a la seigneurie et chaistel de belfort pour le bois de sallibert de cette pnte annee po chun V  $\beta$  Viiij  $\delta$ . po ce XXXiiij  $\beta$ .

---

(1) Etandard.

(2) Prieuré situ<sup>e</sup> dans la vallée du Rahin, en amont de Plancher-les-Mines.

baillie au roy et cōpaignons de belfort p lordonn<sup>e</sup> desd. bouri-  
geois po la feste aux folz pour ce Viiij β.

quatre cents de thielles XVj β.

baillie le vendj iour de st dele pour le vin du marchier faict avec  
maist ruedolf poinctre de basle pour faire le iugement et aultres  
poinctures aud. poille de lad. maison p lord<sup>e</sup> des bgois po ce V β.

baillie le mecredj auat la quersion saint pol (<sup>1</sup>) apost. pour  
despens faictes en la maison de lad. ville a soupp. a la bienue-  
nue de mons<sup>r</sup> d'aust<sup>e</sup> (<sup>2</sup>) de monsg<sup>r</sup> mess<sup>e</sup> fery capler chlier  
chaistellain de maisoual aussy de mess. fery de pharrette  
chliers et aultres p lord. des borg. pour tout po ce LXV iiiij β  
iX δ.

baillie ced iour a iehan voullo trottier et symon sceloschet  
pour auoir mis a point vng gros hocgbuesses et refaire le ptuys  
a bouter iiiij β.

derrier lostel du prieur de froidefontaine.

pour les batons a feug de la ville (<sup>3</sup>).

en la grosse tour de souherce.

en la grant place (<sup>4</sup>) vers la grant porte.

baillie le iour de foire a iehan voullo le viefx pour auoir fait  
le gaytz sur la grosse tour du chaistel ced. iour po ce Xij δ.

six iournee et demy d'vng manœuvre XV β.

auoir fait les margelles du puix deuant laule et icelluy  
deuant le chesaul de froideual en la rue sur leaug.

pour auoir faict des trestolz pour les bastons a feug.

deux fenestres de la tour bossue de la grant porte.

missions po les guerres cotre les francois et les swychetz  
guille iehan pour ses gaiges d'estre este pour la ville en guerre  
en bourgogne contre les francois pour le terme de cinq sep-  
maines apres les premiers quinze iours L β.

baillie a thiebaut ayme dit roland mareschault po ses gaiges  
desd. cinq sepmaines et dont il estoit bandelier pourtant le  
paunon pour ce LX β.

iehan noblot ruyer pour estre cuysinier desd. compaignons  
pour ce LX β.

---

(1) 25 Janvier.

(2) Autriche.

(3) Fusils.

(4) Place de la Grande-Fontaine.

a iehan haye po ly ses cheualx et chers pour conduire des viures auxd. compaignons.

iehan roy pbre a este avec lesd. compaignons en lad<sup>e</sup> guerre po ce XX β.

thiebault coullerey de roppe tabourin des compaignons.

baillie le mardj auant indica pour despens faict au poille de la maison de la ville quand les copaignons de belfort retournarent de dapnemarie au fait de la guerre contre les suychetz a la reuenue desd. copaignons tant a vespral que souper tant vin harens poisson et aultres p lord. desd. bourgeois comprises les estuues eschauffees po lesd. compaignons po ce XL β.

baillie les vendredj et sambedj auat indica tant a jehan pbre dit huguenot maistre bourgeois que a prin bechin po estre ales au mand. de mgr le roy et de la royne au lieu d'alkilch au fait de la guerre contre les suychetz XVj β iiij δ.

huict compaignons pour la guerre pres d'alkilch despens V libz quand ils reuinrent de carspach<sup>(1)</sup> recepcion a la maison de ville X β.

henry colin macon estoit tabourin dans la dicte guerre.

despens des dix neuf compaignons qui sont aler en la dite guerre a carspach.

baillie le sambedj apres la feste dieu a symon preuostot pour estre aler a dele quand les suychetz brullerent autour de morimont seig<sup>e</sup> de monsg<sup>r</sup> iij β.

baillie les lundj (et autres iours de la même sepmaine) de la decolaon saint iehan baptiste tant aud. maistre bogois que a prin bichin pour estre aller a brisac a mandement de nsgr le roy et de la landschafft a fait de eslire gens po aller en la guerre contre les francois LVj β iiij δ.

baillie les mecredj et jeudj auant la saint mathiey<sup>(1)</sup> appostres au dit maistre bogois pour estre aler aicheter du vin a lieu de tane pour la ville XVj β X δ.

receu du chastellain de passauant<sup>(2)</sup> pour Xiiij libz de pouldre de canons la liure V β LXX β.

iiij francs et demy qui vaillent iiij ♢ Xij δ.

baillie pour le pauon de la ville tant a colin pour le rouge et

(1) Haute Alsace.

(1) 21 Septembre.

(2) Château situé entre Champagney et Plancher-Bas.

a anthoine de bostans pour les autres couleurs et a iehan joly-coeur pour la facon pour ce X β.

baillie la sepmaine des rois au roy de chaulx XVj β Viiij δ.

baillie au urlat du paille et a fils au selozer po auoir vuidier six pois cely devant laule cely dessoubz le mostier cely deuant le four cely deuant l'estyue cely deuant lostel de froideualx et celuy deuant laustel mons<sup>r</sup> regnault po ce L β.

la tour de suarce      la tour de la porte de laule.

baillie a vuillemin des estaz pour le quadment du lieut et du qseil pour guyder les Allemands que monseig<sup>r</sup> le bailly... a lure... pour les francois Xij β.

Some des receptes six cents quatre vingt liures et dix neufz sols baslois.

Some des missions sept cents quatre vingt sept liures et dix neufz solz et douze deniers

Année 14.. (¹)

thiebault blanchart a este maistre bourgeois lan precedant.  
hugue estroitat maistre du qmung.

pierre fingerlin scribe de la ville.

phelibert pichon pellesonnier po sa bourgeoisie ij β.

pour la grille questoit au petit fossel deuant la ville.

iehan mainguin po auoir faict le gait en la grosse tour du  
chastel vne sepmaine Vj β.

po auoir coup le bois along des baillot vers la grosse tour  
jusq. a bourg Viiij β.

baillie a hug colans pour auoir menez des crosses de bois a  
la porte de lale po faire les armes des princes Xij δ.

baillie pour despens faite en la maison de ville le diemanche  
lundi et mardi auat la diuision des apostres p monsg<sup>r</sup> madame  
et les seigrs et leurs arbitres po le proces deuers le vaidoye p  
messrs les offliers maistre bourgeois et qseil et ault. de la  
qmune tant pour pain vin char veau moutons puisquis poyssons  
cerises fromages burre po ce Vii libz iiiij β.

le fossel du moitant.

baillie a genin bolleret seruant de la maison de la ville pour  
vingt six channes de vin ballez aux colouureniers qui ont tirez

---

(¹) Plusieurs comptes du 15<sup>e</sup> siècle ne portent pas d'indication suffisante en ce qui concerne l'année, souvent par suite d'usure ou de déchirure de la première page.

po treze diemanche depuis la s. jehan jusques a la st gal  
XXXij β Vj δ.

baillie aux arbalestriers po vingt et deux channes de vin trois  
cruchots po vnze diemanche qui ont tirez XXVij β Vj δ.

baillie le iour du pmier an p lordonn. des bourgeois aux  
enfans de mons<sup>e</sup> de bonne estraingne alors q les bourgeois il  
furent disner po ce vng escuz q vault XXXV β Vj δ.

baillie à jerome po auoir taillie les vignes sur le petit fossel  
Vijj δ.

baillie a vng de chalonuillars quy ensoingna a maist bour-  
geois vne medecine po les porcs Xij δ.

en la fosse es juifz.

baillie p lordon du puost et qseil le iour de la feste dieu po  
despens faite p ceulx qui firent le mistere de la passion mgr  
XVijj β iiiij δ.

#### Année 14...

receu de jehan maistrot gouuerneur de saincte barbe (¹).

baillie au noble home thiebault d'angeat pour les censes que  
la ville luy doit chun an vingt florins le florin XXiij β que pour  
deux florins quil ait de ceux sur lestuee pour ce XXV libz Vj β.

baille le iour de la froideualx po la facon d'auoir teingt le  
pauon de la ville po ce Vjj δ.

Le pont de la cuuote.

baillie p lordonnance et comand. de mess. bourgeois au ta-  
borin pour auoir mener le taborin a la feste de froideual po son  
vin po ce ij β.

#### Année 14...

baillie a symon le masson po auoir surmurez la pierre du  
poisson (²) iiiij β.

baillie a jehan horry la sep<sup>me</sup> de la feste dieu pour auoir des-  
combrey le conduye de la ruue sur laue pres de lostel du chas-  
tellain iiiij β.

#### Année 147..

baillie po la moytie des despens dud. legalx fait en lostelz de  
pequignat iehan XXiiij β.

(1) Hôpital bourgeois.

(2) Était placée sur la place de la Grande-Fontaine et a été transportée à l'an-  
cien abattoir vers 1865.

baillie po despens fait le iour que Theubert (qui tuyait iehan de roppe) fut executer p les bourgeois pour ce Xijj β.  
nardin de giraulmaigny.

baillie la voille de la st martin quat lon sonoit allarme po les borgoignons et po les qpaignons que furent sur le pons et sur les meurs de la ville Xj β.

baillie a maistre iacob po ses despens po auoir fait la pie (<sup>1</sup>) de monsg<sup>r</sup> d'ostriche ou sont les escutz de monsg<sup>r</sup> de madame et de la ville desoubz pour ce Xijj libz Vj β.

#### Année 14..

receptes des nouueaux bourgeois et des nouuelx muryez.  
son seruiteur le Knecht.

keller maistre bourgeois lan precedent pour ses gaiges 14 libz.

henry hechemand maistre du qomung lan precedent pour ses gaiges Vj libz.

baillie pour faire la qhauane (<sup>2</sup>) de la sainct pierre tant pour achat d'une charrēe de bois q pour la facon de la dite qhauane po ce iij β iiij δ.

six libures et deux solz pour aichet de deux mil huict cents thielles et quarante thielles de friette.

baillie a iehan rauet tant pour ses pennes et sallaires dauoir releuer la vigne quest sur les fossez de la ville laquelle estoit cheutte a terre q aussy pour y auoir mys vne crosse de bois toute neufue pour la faire tenir la veille de la sainct cristofle pour ce Viij δ.

baillie a ncolas frayers tant pour ses pennes iournees et sallaires dauoir faict vne table de bois ensemble de trois bancsz et vng trauers pour mettre dessoubz le tiglot (<sup>3</sup>) quest a la grand porte que aussy pour auoir faict vne table toute neufue a la porte de la halle ensemble de deux bancsz et deux trauers pour asseoir les gens de la ville de mesme pour auoir refaict la table quest au poille de lad. porte de la halle qment appert pour tout po ce XVij β.

(1) Pierre.

(2) Chavane — feu de joie — à ce sujet, nous trouvons dans le Terrier de Belfort de 1762 art. 20 : que les feux de joye qui se font ordinairement les veilles de Saint-Jean et de Saint-Pierre et autres qui pourraient se faire pour réjouissances publiques doivent être allumés par le sieur Prevost suivi des magistrats en corps.

(3) Tilleul.

baillie vingt solz tant a claudot de hostans que a jehan viron  
lesquels leur sont estes accordes par mess. les bourgeois pour  
auoir venduz vin et estez hoste a brasse le iour de la saint  
crestofle a cause quilz nont point eus de bois en sallebert.

la ramure de bois quest sur la pierre du poisson.

baillie pour vng quartault de vin qui fut donner a ceulx quy  
garderent les portes de la ville le iour de lad. foire saint  
mathey apostre po ce iiiij  $\beta$ .

lhuy de la neufue tour <sup>(1)</sup> q lon a fait es murs de la ville en  
la rue sur leue.

baillie pour achat d'une douzaine de seruyette q furentache-  
tees par les mre bourgeois pour seruir sur les tables de la mai-  
son de la ville tant pour laichat desd. seruyettes q aussy pour les  
auoir fait orler es deux boutz po ce ij  $\alpha$  ij  $\beta$ .

la vigne quest sur la chaulsier du grat fossez de la ville.

baillie pour vng quartault de vin que fut donne es filles de la  
ville pour leur confoirement po ce Vj  $\beta$ .

baillie cinq solz tant pour achat dung demi cents de clous po  
faire vne sible es couleureniers de la ville q aussy po les pennes  
et sallaires de iehan paulinger dauoir faict lad. sible ensemble  
dung banc tout neufz q lesd. maistre bourgeois a faict faire po  
mettre les baptons es couleuryne desd. couleureniers de la  
ville qment y appert po ce V  $\beta$ .

baillie au seruiteur de la ville po le vin q lon a donez chun  
dymanche es couleureniers apres auoir tirer a la couleuryne  
tat des dymanches apres la sainte iehan aud. an du pnt qpte  
aussy des dymanches dernierement passez assauoir po vingt  
huict channes a chune channe vng solz six deniers po ce icy ij  
libz ij  $\beta$ .

baillie a qrestofle besancon qome recepueur de la seigneurie  
dud. bellort po six lyures de cyre q la ville doit annuellement  
au sgr a cause du bois de sellebert au prix de cinq solz po  
chune lyure de cyre po ce icy j lib. X solz.

baillie a la chasse monsgr saint anthoine du bois po la cense  
q la ville luy doit chun an escheutte en lan dud. present  
qpte <sup>(2)</sup> po ce ij  $\beta$ .

baillie trois solz et quatre deniers tant pour achat d'une

(1) Cette tour était placée dans le prolongement nord de la rue de la Grande Fontaine, près de la porte de Brisach actuelle.

(2) Compte.

chariere de bois pour faire la chauane de la sainte iehan q  
aussy pour la fasson dicelle.

Quiert led. maistre bourgeois luy estre passez la some de  
quarante et deux libz ballois quil a payer et delyurer pour  
achat de deux bœufs q furent enuoyer a monsgr le bailly den-  
guessey (<sup>1</sup>) pour vng pnt (<sup>2</sup>) que messrs du qnseil luy ont fait po  
et en nom de la ville po sa bienueue au pays lesquels furent  
achetez le ieudj foire de penthecoustes dernierement passees  
po ce icy ij XX ij libz.

baillie au beau pere quy a prescher en la ville es aduent du  
noel en lan du pnt qpte po ce icy Xij β.

Encor baillie aud. beau pere p les ordonnances de messrs les  
bourgeois alors quil fut icy prescher le caresme aud. an du pnt  
qpte po ce j libz XVj β.

baillie a la bonne femme quy receoit les enfans de la ville  
po son sallaire de lad. annee ij libz X β (<sup>3</sup>).

prin de chaulx chastelain dexers pour sa bourgeoiserie iiiij  
libz.

#### Année 14..

iehan prin heynemant maistre bourgeois et balthazar maistre  
du qomung.

quatre millier de tauellon p couurir la loge des arbrlstiers  
V  $\frac{1}{2}$  XVj β.

guillaume chardoilleit.

baillie es pauvres q ont pauvez p la ville pour quatre vingt  
deux toises et demy pour chascune toise quatre solz faitz pour  
ce XVj libz X solz.

po achetz de deux cent et cinquante cloz la teratz le centz po  
trois solz po ce Vij β Vj δ.

D.-R.

---

(1) Ensisleim.

(2) Présent.

(3) Sage-femme probablement, car nous trouvons dans un compte de 1619 que  
la ville appointait deux sages-femmes.

# UNE LETTRE DU COMTE DE FONTAINE

## et la nationalité du vaincu de Rocroy. (A)

La gloire du duc d'Enghien n'avait pas fait oublier l'héroïsme des vaincus de Rocroy et Bossuet a, d'une phrase, immortalisé le commandant de l'infanterie espagnole.

Le nom du valeureux comte de Fontaine avait cependant disparu de l'Histoire. Sa gloire absorbée par celle du Comte de Fuentès de Valdepero, (1) son existence même avait été mise en doute. La découverte d'un manuscrit à la bibliothèque de la ville de Bruges l'a enfin tiré de l'oubli et, en 1884, 86 et 88, trois études, l'une de MM. Guyot et Germain et les deux autres de M. Weil, ont remis en lumière cette belle figure de guerrier. (2).

Ces historiens ont tiré des archives un grand nombre de documents qui jalonnent la vie si remplie de Paul Bernard de Fontaine. Nous n'avons pas la prétention de mettre nos faibles moyens en parallèle avec ceux de ces savants. Aussi notre but n'est-il pas de retracer après eux l'existence du général espagnol.

MM. Guyot et Germain ont pensé avoir résolu le problème de sa nationalité et ils ont revendiqué le comte de Fontaine comme une des illustrations de la Lorraine. Nous avons eu la bonne fortune de trouver de nouveaux éléments d'informations échappés

(A) Lu à Belfort, le 1<sup>er</sup> août 1907, au Congrès des Sociétés savantes de Franche-Comté et du Territoire de Belfort.

(1) Don Pedro Enriquez de Acevedo, comte de Fuentes de Valdepero, le général espagnol adverse de Henri IV. Le comte Paul Bernard de Fontaine avait été confondu avec le général espagnol à tel point que le nom de Fontaine avait été remplacé par celui de Fuentès même dans les éditions classiques des oraisons funèbres de Bossuet.

(2) Ces trois études sont :

Alfred Weil, président de la Société française de bienfaisance, d'assistance mutuelle et d'enseignement de Madrid. — *Un soldado de España*, publié dans la Revista de Espana, livraisons 10 et 25 janvier, 10 et 25 février et 10 mars 1884.

Ch. Guyot et Louis Germain. — *Paul Bernard, comte de Fontaine*, publié dans le Bulletin de la Société d'Archéologie Lorraine, année 1886.

Alfred Weil. — *Le comte Paul Bernard de Fontaine*, publié dans les Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, 1888, pages 143 à 204.

aux recherches qui ont précédé les nôtres et nous les pensons suffisants pour modifier leurs conclusions.

M. Weil avait été moins affirmatif que MM. Guyot et Germain :

« Sans doute, de son temps, dit-il, il fut tenu pour lorrain tant en Flandres qu'en France. Nous sommes nous-mêmes portés à croire avec Désormaux (*Hist. de Louis de Bourbon, T. II., p. 87*) et Henri Martin que notre chère Lorraine a le droit de le revendiquer comme l'un de ses enfants ; mais, quoique lorrain de naissance, Fontaine se considérait-il sujet des ducs de Lorraine ?

Bien que la réponse soit douteuse, nous penchons pour la négative...» (1)

M. Weil avait pressenti la vérité : le comte de Fontaine n'était pas lorrain et lui-même nous en fournit la preuve par une lettre qu'en octobre 1627 il adressait à l'infante Isabelle (2). En voici le texte que nous avons relevé nous-même :

« Madame

« Son Alteze de Loreine estant sur point de rompre avecque La France a cause des entreprises continues que de la se font sur les pays de sa Jurisdiction, mat fayet escrire par mon beau-frer quit desireroyt bien après auoir rendu à Vr A. S. tous debuoys convenables memployer en ceste occasion, mofrant à cest effect la charge de Mareschal de Camp de son Armée avecque promesse de ne rien attenter au preuidice de latrez Auguste mayson d'Austriche au contrair que y rencoûtrer occasions de Luy rendre seruice et que je ne demeureray au sien que le temps que tre Alteze Serme aurat pour agreable

Et comme je nay et ne doys auoyr aultre volonté que dobeir et seruire Sa Majesté et Tré Alteze Sérme je suplye trez humblement quil Luy playse me prescrire la response que je deburay donner.

« Et sy son intention est que jentre en cet raycte et le cas arrivant que je tōbe daccord. Jause avec le Tres profô respect

(1) Il n'est peut être pas exact de dire que Fontaine ait été de son temps tenu pour lorrain. On verra par la suite que ni la France, ni Charles IV de Lorraine, ni la duchesse douairière de Lorraine ne le considéraient comme tel. Le lieu de naissance ne fait pas la nationalité et l'on n'a d'ailleurs sur lui que des probabilités tirées de ce que son père aurait été au service du duc de Lorraine. La nationalité que nous attribuerons à la famille de Fontaine n'aura rien excluant la possibilité du service de la Lorraine, où Paul Bernard et ses ancêtres possédaient des fiefs.

(2) Cette lettre se trouve à la Bibliothèque de Besançon, collection Chifflet, Vol. 30, fol 226.

que je doys suplyer Tres Alteze me faire la grace, de me reseruer les charges que jay lhonneur de posseder par deça afinque je puisse mourire comme jay toussiours vescu.

« Madame

« De Trê Altese Srenissime

« Tres humble tres obeïssant et tres fidel serviteur

« Fontaine

« De Bruges ce 6 octobre 1627. »

Sollicité par Charles IV de Lorraine, levant des troupes contre la France, de servir dans son armée en qualité de Maître de Camp, le comte de Fontaine en demandait la permission à l'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas. Il ne se considérait donc pas comme lorrain et Charles IV ne l'estimait pas de ses sujets. Fontaine ne paraît pas avoir obtenu l'autorisation qu'il sollicitait et il n'a d'ailleurs jamais servi que dans les armées de l'Espagne.

On sait qu'en novembre 1626, Paul Bernard de Fontaine avait acheté la Terre de Fougerolles. Lors des invasions françaises en Lorraine, cette terre ne paraît pas avoir été atteinte par la confiscation dont étaient menacés les gentilshommes lorrains par la France. (1) Cependant elle avait servi en 1632 de centre de rassemblement pour les troupes levées par Gaston d'Orléans après sa fuite du royaume (2). Le possesseur de Fougerolles n'était donc pas un gentilhomme lorrain. Ce n'est que lorsque Richelieu sera sur le point de déclarer la guerre à l'Espagne qu'il fera passer les troupes du duc de Rohan (3) par Fougerolles dont il prendra possession provisoire en janvier 1635 pour y établir un centre de ravitaillement des troupes françaises.

---

(1) Paul Bernard était allié à la famille de Beauveau dont les affinités étaient aussi françaises que lorraines.

(2) Lors de son passage en Comté de Bourgogne et en Lorraine, Gaston d'Orléans avait fait réunir des troupes dans les terres souveraines de St Loup et de Fougerolles. Louis XIII avait fait demander des cartes de St Loup et se mettait en marche avec une armée lorsqu'il reçut la nouvelle de l'évacuation de ce pays et s'arrêta. Les troupes s'étaient retirées dans la terre de Fougerolles.

Louis XIII avait pu faire évacuer la baronnie de St Loup parce que le seigneur souverain, Saladin d'Anglure, marquis de Coublanc était un gentilhomme de sa cour.

(3) Richelieu, à la veille de déclarer la guerre à l'Espagne, avait fait réunir à la fin de 1634, à Rambervillers, une armée que le duc de Rohan devait conduire en Alsace et de là à la Valteline dont il devait s'emparer pour couper en deux les possessions espagnoles. Il avait choisi Fougerolles comme centre de ravitaillement de son armée et en faisait occuper le château en janvier 1635, sachant bien qu'il ne pouvait attendre tous les vivres des munitionnaires qui lui étaient promis.

Cependant le comte de Fontaine n'était pas sujet de l'Espagne si l'on s'en rapporte à une relation du marquis d'Aytona au roi Philippe IV où l'on lit :

« Quant aux mestres de camp *qui ne sont pas espagnols*, Votre Majesté dispose du comte Jean de Nassau, du comte de la Mothe-rie, de Paul Vaglion, Valenson et du comte de Fontaine. » (1)

Quelle était donc la nationalité de Fontaine fait comte de l'Empire, sur la demande de la Duchesse douairière de Lorraine, (2) en avril 1627 et qui avait acquis au mois d'octobre précédent la terre souveraine de Fougerolles ?

Entre Lorraine, Bourgogne et France, les frontières étaient, en partie, formées par ce que l'on appelait les *Terres de Surceance*, pays dont la souveraineté, contestée entre leurs puissants voisins, avait été laissée en surcéance et attribuée en attendant au seigneur haut-justicier de chacun d'eux.

Les principaux de ces pays étaient la Terre de Fougerolles (3),

---

(1) Général comte Clonard, Historia organica de las armas de Infanteria y caballeria, T. IV p. 398, note. — Cf. Le comte Paul Bernard de Fontaine, par A. Weil.

(2) Nous donnons ici la lettre de la duchesse douairière de Lorraine qui est à la Bibliothèque de Besançon, collection Chifflet, Vol. 30, fol. 225.

« Madame de Fontayne, Il faudrait n'auoir pas memoire de tant de bons et agreables seruices que cy deuant m'auriez rendus, et n'auoir point estimé comme j'ay tousiours faict fort particulieremt les vertus et merites du sir de Fontaine pour faire que ne me soyez en consideraōn singulière pour ne porter favorablemēt a vous assister en la preténōn des descomptes que ledict sir de Fontaine pretends de l'Empereur pour les seruices qu'il luy a rendus ez guerres de Julliers; Mais comme l'Estat auquel se retrouue les affaires de sa Majesté Impériale me fait pour le pñt [présent] dessapprouver ceste poursuite et la remettre a un autre temps plus propre et commode que celui où nous sommes, je me suis proposée maintenant que les titres sont plus recherchés que jamais moyennier enuers sa Majesté a ce qu'il luy plust honorer ledict sir de Fontaine au la dignite de Comte du Saint Empire, ce qui me sera tres facile a obtenir cōme j'espere puis-que semblable qu'älité a esté octroyée a tant d'aées personnes qui luy sont inferieur et de naissance et de mérite, singulièrement en considéraōn qu'il s'est tousiours tres dignement acquittes de ses tres humbles devoirs et seruices enuers la tres auguste Maison d'Austriche ; j'ay estimé deuoir vous rendre ce bon office et ce en attendant dautres occasions esquelles je pense vous faire cognoistre les effectz de mes bonnes volontez que je seray tres aise vous produire lors que le desirerez de moy, qui suis plus que je ne dis.

« Madame de Fontaine  
« Vre très affinée amie  
« Margte Duchse doure de Lorrene  
« A Nancy le 17 octobre 1626

(3) Aujourd'hui Fougerolles, commune de 6000 hab. est du canton de St Loup sur Semouse (Hte-Saône). La terre de Fougerolles avait été formée d'un démembrement des possessions des domaines de la Maison de Faucogney. Elle comprenait en 1626 peu de choses en dehors des territoires actuels de Fougerolles et le Val d'Ajol (Vosges). Elle avait aussi des dépendances à Cornimont (Vosges) et dans le Comté de Bourgogne.

le Comté de Fontenoy (1), le Marquisat de Vauvillers (2) et la Baronnies de St Loup (3). L'attribution de leur souveraineté a donné lieu à de nombreuses négociations en 1501, 1559, 1564, 1604 de 1610 à 1614 et de 1704 à 1707. Certaines de ces seigneuries n'ont été réunies à la France que postérieurement à l'annexion de la Franche-Comté, la Terre de Fougerolles en 1681 (4) et celle de St Loup en 1704 (5). Leur situation n'a été définitivement établie que par l'Acte de Besançon de 1707.

Cette position des pays de surcendance n'était pas sans danger pour eux, situés qu'ils étaient entre des Etats souvent en guerre. Si quelquefois la neutralité était respectée, plus souvent les habitants ne devaient leur sécurité qu'à leur courage. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le comté de Fontenoy et la Seigneurie de Fougerolles devaient être victimes de leur faiblesse au regard de leurs voisins.

Les seigneurs souverains résidaient rarement sur leurs terres. A l'époque qui nous occupe, la Seigneurie de Vauvillers était à la famille de Livron dont le chef, le Marquis de Bourbonne, servait la France (6). Le comté de Fontenoy appartenait au duc de Croy

---

(1) Fontenoy, canton de Bains (Vosges). La terre de Fontenoy a été possédée successivement par les évêques et les comtes de Toul, les seigneurs de Bourgogne et de Neuchâtel (en Bourgogne), les seigneurs de Dommartin et les ducs de Croy. Le comté de Fontenoy comprenait d'après Dom Calmet une trentaine de villages et hameaux sur la limite actuelle du département des Vosges. Il avait aussi des dépendances enclavées dans le comté de Bourgogne.

(2) Vauvillers, chef lieu de canton de la Hte Saône. Le marquisat de Vauvillers comprenait une dizaine de villages. Il avait d'abord eu des seigneurs du nom descendants de Girard de Vienne, comte d'Auxonne et appartenait au moment de la Guerre de Trente Ans à François de Livron, abbé de la Chalade, puis à son héritier Charles de Livron, marquis de Bourbonne.

(3) St Loup sur Semouse, chef lieu de canton de la Hte Saône. La terre de St Loup comprenait Francalmont, Bouligney, Corbenay, Aillevillers, La Vaivre, Fontaine, Mailleroncourt, Betoncourt et Jasney. Elle avait été formée d'une partie des possessions de la famille de Faucogney dont un fils Geoffroy prit le nom de St Loup. Bonne de St-Loup porta cette terre à la famille d'Anglure dont un des descendants, Arnoux Saladin d'Anglure, gentilhomme de la Chambre de Louis XIII la possédait à l'époque qui nous occupe.

(4) En 1681, Louis XIV, déjà maître du pays, fit prendre possession en son nom de la souveraineté de Fougerolles par le marquis de Montauban, lieutenant-général de la province, et déclara que les appellations du Bailliage seraient portées immédiatement au parlement de Besançon. (Inv. des arch. dép. de la Hte-Saône ; Introduction au 1<sup>er</sup> volume par V. Besson, archiviste adjoint).

(5) La terre de St-Loup n'avait pas été comprise dans le traité de Nimègue qui donnait la Franche Comté à la France. Louis XIV s'empara de cette terre qui avait gardé la plus stricte neutralité pendant la conquête de 1674 et l'humeur pacifique de Léopold de Lorraine empêcha seule un conflit à ce sujet.

(6) Charles de Livron, Marquis de Bourbonne, fut chargé du commandement des troupes que Louis XIII envoya à Montbéliard pour la protection de ce comté contre les entreprises des Impériaux et du duc de Lorraine, Charles IV.

Le 8 mai 1635, il remit ce commandement au comte de la Suze pour se mettre à la tête de l'armée que Louis XIII rassemblait à Langres.

dévoué à la cause de l'Empereur qui venait d'épouser une fille du duc de Poméranie, Bogeslas XIII. La baronnie de Saint-Loup était à Saladin d'Anglure, marquis de Coublanc et gentilhomme de la cour de Louis XIII. La terre de Fougerolles appartenait à la famille Lorraine de Dinteville dont l'un des membres, Henri Gouffier, marquis de Bonnivet, la vendit à Paul Bernard de Fontaine (1). Celui-ci avait fait cette acquisition en novembre 1626, sachant par une lettre du mois précédent de la duchesse douairière de Lorraine qu'il allait être nommé comte de l'Empire en compensation de ce qui lui était dû par l'Empereur et en raison des nombreux services qu'il avait rendus depuis 35 années qu'il était aux armées de l'Espagne.

Le village de Fontaine-les-Luxeuil, voisin immédiat de la terre de Fougerolles, appartenait à la baronnie de Saint-Loup, et contrairement à l'opinion de MM. Guyot et Germain, ne faisait pas partie du Comté de Bourgogne qui n'allait que jusqu'au ru de Druge (2), séparant Luxeuil de Fontaine et Fougerolles. Il existait à Fontaine un prieuré très ancien fondé par les disciples de St Colomban et qui avait dans le bourg une maison forte et, éparses dans les terres voisines, de nombreuses possessions. Il n'est pas exact de dire, comme les auteurs cités plus haut, que Fontaine était une seigneurie religieuse. Dans l'enquête faite sur le passage des Ecorcheurs et publiée par M. Tuetey, nous trouvons cités, en l'an 1444, le prieur Hory de Raincourt et aussi Estienne Mamere, doyen pour le prieur et pour le seigneur de Rouchant, seigneur de Fontaine, avec le prieur par indivis. A côté des fiefs du prieuré, d'autres existaient et peut-être là est l'origine du nom de la famille de Fontaine.

Les souverains de la baronnie de Saint-Loup rendaient hommage aux ducs de Bar pour certains fiefs de leur terre et, si selon les historiens du comte de Fontaine, ses ancêtres sont d'origine basque, si l'un d'eux était « de ces hardis aventuriers basques qui se rendirent à l'appel de René II » et si enfin « tous furent largement récompensés et se fixèrent en Lorraine », peut-être la récompense fut-elle prise sur les possessions que les ducs de Lor-

(1) Paul-Bernard de Fontaine acquit cette terre le 5 novembre 1626, au prix de 30500 écus de 3 livres.

(2) Le ru de Druge appelé aujourd'hui le ruisseau de Roges, qui prend sa source entre Fougerolles et St Bresson, passe au pied des hauteurs de la Gabiotte, de Fontaine, fait mouvoir la forge du Beuchot et se jette dans la Lanterne.

raine et de Bar avaient aux confins de leurs états, enclavées dans les souverainetés voisines. La solution définitive de ce problème historique est sans doute dans les nombreux documents de la Bibliothèque Nationale sur les terres de surciance et notamment sur celle de St Loup (1).

En Septembre 1885, dans une conversation que j'avais à Saint-Loup avec l'ancien député de la Haute-Saône, Gaston Marquiset, habitant à Fontaine une propriété dans laquelle l'ancien prieuré était englobé, il avait été question du comte de Fontaine, et le 22 mai 1886, je recevais la lettre que voici :

Sur une page :

« Mon cher Monsieur Cardot,

« Je n'ai pu trouver qu'aujourd'hui la gravure dont je vous avais parlé. Je vous envoie l'inscription qui se trouve en dessous.

« Tous mes compliments,

« Gaston Marquiset.

« 22 Mai 1886. »

Sur une autre page :

« Un portrait avec mains, cuirasse, brassards etc... au bas l'inscription suivante :

« Excellentissimus Dominus Paulus Bernardus, comes de Fontaine, liber toparcha Supremae terre de Fougerolle et carmocentary Catho. Matis per Belgium Gnalis Praefectus, urbis Brugensis et territory franconatus Magnus Praetor. Supremus nuper armorum per provinciam flandriae moderator etc... »

C'était la gravure qui se trouve aujourd'hui à Vesoul, aux archives de la H<sup>e</sup> Saône et, avec peu de différence, l'inscription du Mausolée du comte de Fontaine dans l'église des Récollets de Bruges, détruite pendant la période révolutionnaire.

« Le don de cette gravure, disent MM. Guyot et Germain, avait été motivé par le nom de Fougerolles et son auteur ne prétendait

(1) Manuscrits relatifs aux limites du comté de Bourgogne, aux pays de surciance et à leur réunion à la France.

Biblioth. Nation. fonds latin 9932 fol. 225. 5075 fol. 1-94. 8547 fol. 45. 8548 fol. 46 et 47. 8550 fol. 265. 15639 fol. 114-288. 22596 fol. 1-10 et fol. 263-280.

Collect. de Brienne 334. 335. 336.

Cinq-Cents Colbert 65 pages 2-250.

Collect. Dupuy. 113 fol. 4. 27. 29. 89. 111. 117. 123. 125. 143. 147. 155. 157. 187. 201. 211. 217. 220. — 232 fol. 117. — 344 — 345 — 593 fol. 73.75

Collect. de Lorraine. 184 — 185 — 417 — 418 — 419

Manuscrits relatifs à la Terre de Saint-Loup.

Biblioth. Nationale. Collection de Lorroine 420 — 898 — 899 — 901 fol. 517.

nullement en tirer un indice quant à la nationalité ou les possessions du personnage. »

Nous ne savons sur quelle base repose cette affirmation ; mais nous pouvons assurer qu'au contraire il était question dans la conversation uniquement de Fontaine-les-Luxeuil et nullement de Fougerolles et qu'il était bien dans l'esprit de Gaston Marquiset que la gravure représentait un comte de Fontaine-les-Luxeuil qu'il qualifiait de gouverneur de Belgique. Il ignorait, à ce moment du moins, qu'il s'agissait du guerrier de Rocroy.

De ces diverses considérations, nous pouvons avec certitude conclure que Paul Bernard de Fontaine n'était ni lorrain, ni espagnol. Il ne peut davantage appartenir à la France.

J'en demande pardon à nos voisins de Lorraine. Ils sont assez riches en grands hommes et ils ne m'en voudront pas si, malgré l'origine basque possible de sa famille, je revendique l'illustre général de l'armée espagnole pour Fontaine, de la Terre de Saint-Loup, faisant actuellement partie de notre chère Franche-Comté.

Le duc d'Aumale, dans son Histoire des Princes de Condé, l'avait taxé de gentillâtre, d'autres l'ont appelé soldat de fortune, d'autres encore en ont fait un paysan. Nous pensons que le comte de Fontaine était de petite noblesse et c'est précisément cette humble origine qui laisse planer tant d'obscurité sur les ancêtres de ce grand capitaine.

A. Cardot.



## PAYS NATAL

---

Je ne sais quel tendre mystère,  
Quel intérêt jamais lassé,  
Fait tant aimer le coin de terre  
Où l'on a ri, vécu, pensé !

Il est pénétrant et vivace  
En mon âme ce sentiment ;  
Aussi tout voyage me glace,  
Plutôt que d'être un agrément.

Et je deviens morose et sombre,  
Je suis tout désorienté,  
Quand je vois s'effacer, dans l'ombre,  
Le clocher gris de ma cité !

Pendant que la vapeur m'emporte  
Vers le paysage inconnu,  
Déjà, sur le seuil de ma porte,  
Je voudrais être revenu !

Pourtant les champs que tu traverses,  
Cyclope, en ton élan brutal,  
Ont des attractions diverses,  
Aussi bien que le sol natal.

Je revois des chênes superbes,  
Des bosquets, des coteaux vermeils ;  
Les mêmes fleurs, les mêmes gerbes ;  
Des sapins aux nôtres pareils.

Des cascades au loin bondissent,  
Comme aux flancs de notre Ballon ;  
Et de clairs ruisselets qui glissent,  
Rappellent ceux du Rosemont.

Mais tous ces lieux que l'on cotoie  
Une heure, et qu'on ne verra plus,  
Ne peuvent nous causer la joie  
Des sites à jamais élus.

Quoique parfois il s'en dégage  
Un charme subtil et vainqueur,  
Ils ne parlent pas le langage  
Qui fascine et séduit le cœur !

Ils n'ont point cet attrait suprême  
Du val qui nous voit revenir ;  
Où l'on joue enfant, où l'on aime...  
Où l'on peut se ressouvenir !

Là tout transporte, tout enchanter,  
On rêve aux lointains paradis ;  
Il semble que chaque oiseau chante  
Le refrain fredonné jadis !

Dans ces lieux une flamme pure  
Nous inonde de sa clarté ;  
Là seul, ô troublante nature,  
Nous comprenons bien ta beauté !

Edouard LHOMME.



# Contribution à la Flore du Territoire de Belfort

---

## SIXIÈME ARTICLE.

Les nouvelles plantes que nous mentionnons ci-dessous ont été observées dans nos environs depuis le dernier article paru dans le N° 22 du Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation.

Belfort, décembre 1907.

BONNAYMÉ.

## FAMILLE DES PAPAVÉRACÉES.

### PAPAVER L.

**P. somniferum** L. Var. *album* D C. Ann. juin-juillet. Décombres sur les glacis du Fort du Château à Belfort ; quelques pieds. (*Bonnaymé*). — *Pavot somnifère blanc*.

## FAMILLE DES CRUCIFÈRES.

### NESLIA Desv.

**N. paniculata** Desv. Ann. mai-juillet. A droite de la cible du Fort de la Justice à Belfort ; cinq pieds. (*Bonnaymé*). — *Neslie à panicule*. Un exemplaire semblable avait déjà été indiqué précédemment sur les glacis du Fort du Château à Belfort.

### LEPIDIUM L.

**L. draba** L. Viv. juin-juillet. Glacis du Fort du Château à Belfort ; ab. (*Bonnaymé*). — *Passerage drave*.

## FAMILLE DES MALVACÉES.

### HIBISCUS L.

**H. trionum** L. Ann. juillet-septembre. Décombres sur les glacis

du Fort du Château à Belfort ; un pied. (*Plubel*). — *Ketmie vésiculeuse, Ketmie trifoliée.*

### FAMILLE DES PAPILIONACÉES.

#### CYTISUS D C.

**C. decumbens** *Walp.* Viv. mai-juillet. Derrière la cible du Fort de la Justice à Belfort ; un pied. (*Plubel*). — *Cytise couché.*

#### MEDICAGO L.

**M. lappacea** *Lam.* Ann. mai-juillet. Décombres sur les glacis du Fort du Château à Belfort ; un échantillon. (*Bonnaymé*). — *Luzerne bardane.* Plante méridionale.

#### MELILOTUS *Tourn.*

**M. sulcata** *Desf.* Ann, mai-juin. Décombres sur les glacis du Fort du Château à Belfort ; plusieurs pieds. (*Plubel*). — *Mélilot sillonné.* Région méditerranéenne.

#### VICIA L.

**V. hibrida** *L.* Ann. mai-juin. Décombres sur les glacis du Fort du Château à Belfort ; deux pieds. (*Plubel*). — *Vesce hybride.*

#### LATHYRUS L.

**L. Nissolia** *L.* Ann. juin-juillet. Glacis du Fort des Hautes-Perches à Belfort ; très ab. (*Plubel*). — *Gesse de Nissole.*

**L. vernus** *Wimm.* Viv. avril-mai. Bois sur la Côte à Bourgogne ; ass. ab. (*Bonnaymé*). — *Gesse printanière.*

### FAMILLE DES OMBELLIFÈRES.

#### ORLAYA *Hoffm.*

**O. grandiflora** *Hoffm.* Ann. juin-août. Décombres sur les glacis du Fort du Château à Belfort ; plusieurs pieds. (*Bonnaymé*). — *Orlaye à grandes fleurs.*

TURGENIA Hoffm.

**T. latifolia Hoffm.** (*Caucalis latifolia L.*) Ann. juin-août.  
Décombres sur les glacis du Fort du Château à Belfort ; un exemplaire. (*Plubel*). — *Turgénie ou Caucalide à larges feuilles*.

Cette espèce a déjà été observée près de la cible du Fort de la Justice.

FAMILLE DES SYNANTHÉRÉES.

ARTEMISIA L.

**A. absinthium L.** Viv. juillet-septembre. Lieux vagues entre l'Avenue de l'Arsenal et le canal des Forges à sa sortie des fortifications, rue des Rosiers à Belfort ; peu ab. (*Bonnaymé*). — *Armoise absinthe, Grande absinthe, Absinthe*.

ANTHEMIS L.

**A. arvensis L.** var. *incrassata* Lois. Ann. mai-septembre. Glacis du Fort du Château à Belfort ; ass. ab. (*Bonnaymé*). — *Fausse camomille, variété à pédoncule renflé*.

BIDENS L.

**B. cernua L.** Var. *radiata* D.C. Ann. juillet-octobre. Prairies marécageuses aux environs de la station de Bas-Evette ; ab. (*Bonnaymé*). — *Bident penché, var. à fleurs radiées*.

Cette plante accompagne souvent celle dont les fleurs sont toutes tubuleuses.

CENTAUREA L.

**C. solstitialis L.** Ann. juillet-septembre. Bord du chemin de la station de Meroux ; un exemplaire. (*Bonnaymé*). — *Centauree du solstice*. Plante du Midi.

FAMILLE DES BORRAGINÉES.

NONNEA Medik.

**N. pulla** D.C. Viv. avril-juin. Un pied à proximité des décombres sur les glacis du Fort du Château à Belfort. (*Plubel*). —

*Nonnée brune.* Plante méridionale qui vient d'être recouverte par la réunion de tous les détritus de la ville de Belfort à cet endroit. Un pareil échantillon avait déjà été signalé en 1899 près de la cible du Fort de la Justice à Belfort ; depuis il a été détruit par une taupinière.

### FAMILLE DES AMARANTACÉES.

#### AMARANTUS L.

**A. tristis L.** Ann. juillet-septembre. Déchets de coton sur un terrain inculte entre les deux Forts des Perches à Belfort ; quelques pieds. (*Bonnaymé*). — *Amarante triste.* Croît en Chine et aux Moluques.

### FAMILLE DES POLYGONÉES.

#### RUMEX L.

**R. acutus L.** Viv. juin-juillet. Fossé de la tranchée de la route de Perouse et au-dessus de cette tranchée à côté de la voûte du chemin allant au Fort de la Justice, talus du chemin de fer de la rue du Général Foltz à Belfort ; peu ab. (*Bonnaymé*). — *Patience à feuilles aiguës.*

### FAMILLE DES AMARYLLIDÉES.

#### LEUCOIUM L.

**L. vernum L.** Viv. février-mars. Lieux humides de la forêt de la Voivre dans le bas de la côte de Morvillars à Grandvillars ; ab. (*Lablotier*). — *Nivéole printanière, Perce-neige.*

#### NARCISSUS L.

**N. pseudo-narcissus L.** Viv. avril-mai. Dans un pré à Lepuix (Gy) ; assez ab. (*Pourchot fils*). — *Narcisse jaune, Gagotte.*

### FAMILLE DES GRAMINÉES.

#### PANICUM L.

**P. crus-galli L.** var. *aristatum P. de B.* Ann. juillet-août

Bord du chemin du front Nord du Fort des Barres en face de la ferme à Belfort ; peu ab. (*Bonnaymé*). — *Panic*, *Pied de coq*, *Ergot de coq*, *Pattes de poule*, variété aristée.

CYNODON Rich.

**C. dactylon** Pers. (*Panicum dactylon L.*) Viv. juillet-août. Déchets de coton sur un terrain inculte entre les deux Forts des Perches à Belfort ; quelques exemplaires. (*Bonnaymé*). — *Chiendent digité*, *Pied de poule*.

ELEUSINE Gaertn.

**E. indica** Gaertn. Ann. juillet-août. Déchets de coton sur un terrain inculte entre les deux Forts des Perches à Belfort ; plusieurs pieds. (*Bonnaymé*). — *Eleusine des Indes*. Plante des Indes.

DINEBRA Jacq.

**D. arabica** Jacq. Ann. juillet-août. Déchets de coton sur un terrain inculte entre les deux Forts des Perches à Belfort ; une touffe. (*Bonnaymé*). — *Dinebra d'Arabie*, de l'Afrique tropicale et de l'Inde orientale.

POLYPOGON Desf.

**P. Monspeliensis** Desf. Ann. juin-juillet. Décombres sur les glacis du Fort du Château à Belfort ; quatre pieds. (*Plubel*). — *Polypogon de Montpellier*. Côtes maritimes.

BROMUS L.

**B. maximus** Desf. Ann. juin-juillet. Décombres sur les glacis du Fort du Château à Belfort ; quelques pieds. (*Plubel*). — *Brome très grand*.

**B. rubens** L. Ann. mai-juin. Nouveau champ de foire à Belfort ; un pied. (*Plubel*). — *Brome rougeâtre*. Midi de la France.

ELYMUS L.

**E. crinitus** Schreb. Ann. mai-juin. Décombres sur les glacis

du Fort du Château à Belfort ; trois pieds. (*Plubel*). — *Elyme à crinière*. Région méditerranéenne.

AEGILOPS L.

**A. ovata** L. Ann. mai-juin. Décombres sur les glacis du Fort du Château à Belfort ; une touffe. (*Plubel*). — *Egilope ovale*. Sud de la France.

LOLIUM L.

**L. perenne** L. variété *cristatum* Pers. Viv. juin-septembre. Bord de la rue du Général Foltz à Belfort ; deux pieds. (*Bonnarmé*). — *Ivraie vivace*, variété *à crête*.

---

# SUR LES FILONS DE BARYTINE DU MUSCHELKALK DE VÉTRIGNE

PAR

**Lucien MEYER**

*Membre de la Soc. Géol. de France.*

---

Dans un travail publié en 1895 (1) j'ai signalé l'existence, entre Offemont et Vétrigne, d'un gisement de barytine. Mais le peu de découvert qui s'offrait à l'œil du géologue, à la faveur des travaux du tramway militaire, n'avait pas permis, à cette époque, de préciser les allures du gîte, et j'ai dû laisser supposer qu'il s'agissait peut-être d'une inclusion, d'un amas sédimentaire ou dépôt chimique. Mais depuis ce printemps il a été exécuté des travaux de prospection qui ont permis de compléter l'étude du terrain barytifère en question. En effet, j'ai pu visiter à loisir, deux excavations assez importantes pratiquées à l'extrémité du village de Vétrigne, au lieudit : « sur la Côte ». Voici les résultats de l'examen de ces fouilles :

Sur une largeur d'abatage de 4 à 5 mètres apparaissaient en coupe, lors de ma visite, cinq filons de baryte sulfatée, d'une épaisseur variant de 15 à 80 centimètres. Ces filons sont séparés les uns des autres par des bandes de calcaire dolomitique très lixivifié, cloisonné, troué de vacuoles. Sur la paroi Sud de l'une des excavations, plusieurs de ces filons semblent s'être réunis ou soudés en une colonne compacte. Le mot colonne est justifié par la disposition dans un sens presque vertical de la barytine. L'ensemble de l'appareil filonien visible est dirigé N.NE-S.SO.

La barytine elle-même est de contexture lamellaire, n'offrant que fort peu de géodes tapissées de cristaux en crêtes de coq. Sur les jointures, la matière est un peu jaunie par oxyda-

---

(1) Essai d'une minéralogie des Environs de Belfort, Bull. soc. Belf. d'Emul. 1895, p. 43.

tion des traces de fer qu'elle contient, et par endroits elle est grossièrement concassée, broyée.

Comme accessoires, on rencontre de la fluorine en cubes, peu abondante, quelques rares cristaux de quartz hyalin, de l'acerdèse en dendrites, de l'azurite et de la malachite amorphes, mates, ou colorant de leurs teintes vives la fluorine cristallisée, à laquelle elles sont associées par simple juxtaposition. La silice calcédonieuse observée dans le talus de la voie ferrée (1) fait à peu près défaut ici. D'ailleurs les minéraux accessoires paraissent s'être concentrés aux environs des éponges, plutôt qu'à l'intérieur des filons, et il est permis de penser que les carbonates cuivreux proviennent de la décomposition de petites quantités de minerais de cuivre qui existaient dans la partie supérieure des filons, aujourd'hui enlevée par dénudation.

Sur les différentes parties des filons, il existe des surfaces ou « miroirs » de glissement en sens presque diamétralement opposé : plongements de 30 à 35° S-O.N-E ; 35° N. N-E. S. S-O.

La roche encaissante est tellement tourmentée que son inclinaison ne peut être relevée avec certitude. Une petite carrière située à environ 100 m. plus à l'Est, m'a toutefois permis de me rendre compte de l'allure de la roche : elle plonge 35° S-E.

Le gisement de spath pesant, qui nous occupe, est logé dans le Muschelkalk. Ce dernier forme une forte nervure, faisant saillie sur le sol environnant ; en d'autres termes, le grès bigarré d'un côté et le Keuper de l'autre, se trouvent en contrebas. Les filons traversent les assises sédimentaires sans suivre leur direction ni leur inclinaison. Leur âge est, par conséquent, postérieur à la formation du Muschelkalk, ce qui est confirmé par le fait qu'il a été trouvé, près du talus du chemin de fer militaire, un fossile de ce terrain moulé en barytine.

De tout cela, on peut conclure que ce gisement n'est pas unamas ou dépôt chimique de nature sédimentaire, mais bien le résultat de l'action filonienne. Et il ne s'agit pas, dans le cas présent, d'un filon unique, mais de tout un système de filons consécutif à un champ de fractures, intéressant probablement le Muschelkalk seul ? On peut se rendre compte des causes de

---

(1) Op. cit. p. 16.

ce fait, lorsqu'on sait qu'à très peu de distance de là, vers l'Est, toutes les couches sédimentaires, depuis le Muschelkalk jusque et y compris le Bathonien, exécutant un mouvement de bascule, ont dépassé la verticale et sont aujourd'hui légèrement renversées. Ce mouvement, compliqué de faille, a mis, à Roppe, le Bathonien en contact discordant avec l'Astartien. Le calcaire conchylien a donc, sur le parcours qui nous intéresse, subi un effort considérable de torsion, et l'on peut apercevoir là l'origine du champ de fractures qui a donné lieu au gîte barytifère. Des mouvements de terrain se sont encore produits après le remplissage des fentes, ce qui explique le concassage de la baryte dans certains endroits des filons.

---

# Notes étymologiques et historiques

Sur quelques noms de lieux habités du Territoire de Belfort

*Auxelles, Brace, Cravanche, Delle, etc.* <sup>(1)</sup>

## Auxelles

Une confusion s'est introduite dans les *Documents pour servir à l'histoire du Territoire de Belfort*, de M. Léon Viillard, entre les anciennes formes d'*Auxelles* (Haut-Rhin) et celles d'*Arceau* (Côte-d'Or) (2). Les formes plurielles *Acellarum*,

(1) Voir nos *Recherches étymologiques sur les noms de lieux habités du Territoire de Belfort*, dans le Bulletin n° 23, 1904. — Ces notes ont pour but de rectifier ou de compléter quelques-unes de nos conclusions primitives.

(2) Voici comme nous faisons le départ de ces formes :

### Arceau

Hugo de *Acellis*, v. 1135.  
Euvinus de *Acellis*  
Adeuvinus de *Acellis* } 1135. }  
Civerun de *Acellis*

Amedeus, dominus *Acellarum* 1187 } (Pérard, Chart. bourg.)  
Amedeus, dominus *Acellis* }

Amedeum de *Acellis* 1188 (Cart. de Cherlieu).

Amédée de *Acells* et Hugues, son frère, sa femme Agnès, son fils Hugues... 1189 (Bibl. Besançon : Nobl. de Duvernoy).

... Dominica de *Acellis* (1227) donne le quart de la dîme de Morsannay (Côte d'Or) (Cart. du Chap. de Lausanne).

### Auxelles

Guillaume de *Acellis*, v. 1145 (Bibl. Besançon : Nob. de Duvernoy).

Guillelmus de *Acella*, cum mis filius Gerardo (Richardo ?) et Guillelmo, v. 1150 (Cart. de Bithaine).

Willelmus de *Ascella*... filiorum meorum Andree, Willelmi et Richardi, 1156 (id.).

... Dominis de *Acella* Guillermo et Richardo, 1205 (Cart. de Luxeuil).

Testibus Wuillelmo et Richardo, dominis de *Ascella*, 1208 (Cart. de Bithaine).

Willermus, dominus de *Acella*, 1209 (Cart. de Luxeuil).

Vuillermus, de *Acellensis*, 1214 (Cart. de Bellevaux).

Ego Guillermus et ego Richardus, domini de *Acella*, 1215 (Cart. de Luxeuil).

Willermus d. d'*Acella*, 1218

Villelmus d. *Acelle*, 1220

Willermi d. de *Acella*, 1220

Guillelmus d. de *Aucella* et Richardus frater, 1221

D. Willermi de *Acella*, 1222

Ego Willemus d. de *Acella* 1224

} Cartulaire  
de Bithaine.

*Acellis*, (page 329 et note) paraissent s'appliquer à *Arceau*, tandis que *Auxelles* est écrit, aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, au singulier *Acella*, *Ascella*: deux fois on voit *Acellis*, vers 1145 et 1239 (p. 372). Malgré la prédominance du singulier dans ces formes et dans les formes postérieures, il ne s'en suit pas que le pluriel ne réponde pas mieux à l'idée que nous nous faisons du nom d'*Auxelles*: la traduction en latin par un singulier ne doit pas faire autorité.

Ces préliminaires fixés, nous commençons par reconnaître que l'interprétation que nous avons donnée de ce nom, *es celles*, nous a paru, après plus mûre réflexion, prêter le flanc à de sérieuses objections : une des principales est que *es celles*, comprenant comme premier élément l'article contracté *es*, ferait descendre à une époque assez tardive, trop tardive même, l'origine du village ; or ce village a pris apparemment naissance avant l'emploi de l'article français dans la formation des noms de localités. *Auxelles* serait donc formé d'un mot unique ; mais comme la localité se trouve assez éloignée des pays de langue allemande, c'est le bas-latin ou le roman qui nous donnera ce mot. Nous ne croyons pas nous tromper en disant que *Auxelles* dérive du bas-latin *Axella*, diminutif de *axis*, ais, planche. Ce mot a donné à l'ancien français *aisselle*, diversement écrit (1), et qui n'a pas disparu entièrement ; car, dans le pays, on

---

Narduinus de *Auricella*, 1227 (Nob. de Duvernoy).

Domini de *Ascella* Willelmus et Richardus frater ejus, 1228 (Arch. Hte-Saône).

Vuillelmus d. de *Ascella* 1228 (Cart. de Bithaine).

Arduin d'*Aucelles* 1229 (Nob. de Duvernoy).

Willelmum d. de *Ascella* et de Richardum fratrem ejus 1230 (Cart. de Bithaine).

Anduinus, filius domini Wilhelmi de *Acella* 1231 (arch. Colmar, fonds Murbach).

Willermus de *Acella*, 1237

Villelmi de *Acellis*, 1239.

Willermum d. de *Acella*, 1240

} (Cart. de Bithaine).

Domina Elisabeth, uxor Vuillelmi de Cycons, assensu domini Richardi de *Aucella*, patris mihi et Richardi, minoris filii mihi... 1246 (Cart. de Bellevaux).

Décès de Richard d'*Aucelles*, chevalier... Henri d'*Aucelles*, son neveu, v. 1250 (Nob. Duvernoy).

Si les deux frères Guillaume et Richard qui sont cités sans interruption depuis 1205 jusqu'en 1240 et 1250, sont les mêmes que ceux que nous voyons en 1156 comme fils d'un premier Guillaume, ils auraient atteint presque cent ans, sinon davantage, à moins que cette dernière date ne soit pas exacte.

(1) Voir Godefroy : *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, l'art. *Aisselle*.

appelle *ancelles* les planchettes de sapin dont on garnit les murs des maisons du côté de la pluie. Tel est, selon nous, le mot qui se trouve à l'origine du nom d'*Auxelles* (prononcé *Aucelles*, en patois *Aussar*).

La filiation est légitime : le son de *c* ou de *ss* ne provient pas d'un *c* simple, mais de cette lettre soutenue par une autre consonne, ou d'un *x* : autrement un seul *c* devant *e* se serait adouci en *s* doux, comme dans *oiseau*, de *avicellum*.

*Auxelles* signifierait donc au singulier *La Planche*, et au pluriel *Les Planches*. Il y aurait lieu d'hésiter entre le singulier et le pluriel. Mais si la grande majorité des formes latines des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles fait pencher pour le singulier, l'analogie et la logique donnent au pluriel la préférence. L'indécision provient de ce que, *Auxelle* ayant le sens de *planche*, si ailleurs, on trouve au plureil *Les Planches*, nom d'une commune du Jura, *les Planches*, *aux Planches*, noms de deux forêts à quelques kilomètres au sud-est de Besançon, *la Planche*, au singulier, à Auxelles et aux environs, est employé pour désigner des lieux déboisés : à Auxelles, c'est le nom d'un canton, à Vescemont, celui d'un hameau, *la Planche aux prêtres*, à *Plancher*, celui d'une ferme, *la Planche des belles filles*. Mais faut-il attribuer au mot *Auxelle* exactement la signification qu'a le mot *la Planche*, au singulier, dans ces derniers exemples ? Nous ne le pensons pas. D'abord *la Planche*, dans ce cas, a un sens relativement moderne, détourné de son sens primitif. Ce sens dérivé proviendrait sans doute d'un rapprochement confus entre l'idée d'une planche de jardin et celle d'un lieu déboisé, moins en pente que le terrain laissé en forêt, comme dans les montagnes du Jura on appelle *Plainmont*, *Plainbois* des lieux qui, quoique cultivés ou livrés à la pâture, sont loin d'avoir une surface horizontale. En second lieu, *Auxelles*, *Axellæ*, étant un mot plus ancien, la différence des âges défendrait de conclure à l'identité de signification. Il vaut donc mieux prendre le mot *Auxelles* en lui-même et dans son sens propre de *planches* : dans ce cas, comme nom de lieu, il serait au pluriel.

*Auxelles* aurait désigné primitivement peut-être des maisons en planches, mais plutôt un lieu où s'exploitait un bois sous forme de planches. C'est dans ce dernier sens que nous l'en-

tendons de préférence et qu'il faut comprendre le nom de *les Planches* appliqué aux bois cités plus haut et au village de *Les Planches* (Jura) (1). Certain bois de la Côte-d'Or portant le nom de *Bois d'ais*, rappelle la même idée. Le nom de *Plancher* (Plancher-Bas et Plancher-les-Mines) demande aussi à être interprété dans le sens de chantier de scierie : le peuple, en dénommant, à plusieurs siècles d'intervalle, deux localités voisines, *Auxelles* et *Plancher*, aurait attaché à ces deux appellations différentes la même idée, celle de « lieu où l'on débite le bois en planches ».

Ce nom, d'origine latine, a été donné au lieu dès les temps mérovingiens, sinon plus tôt.

### Brace

Dans nos *Recherches étymologiques*, nous avons rattaché le nom de *Brace* écrit *Bracelis*, 1170, *Breceles*, 1196, *Braceles*, 1223, au mot *baraques* ou du moins à son élément étymologique, *barra*, barre ou planche. La réflexion et quelques renseignements nouveaux nous font un devoir de revenir sur cette interprétation et de proposer pour le nom du lieu où siégea jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle l'église paroissiale de Belfort, une autre explication.

L'ancienne langue française nous fournit un mot qui a des affinités de forme avec *Brace*; bien mieux, l'objet désigné par ce mot a avec un état de choses existant autrefois en ce lieu des rapports qu'il n'est pas permis de négliger et dont l'exposition éclairera, croyons-nous, l'origine de ce nom. Ce mot est *bresche*, écrit aussi *brèche*, *brece*, *bresse*, *brasche* (2); il est encore usité dans le pays avec le sens de « rayon de miel ou de cire ». M. A. Vautherin (3) l'écrit, d'après la prononciation, *bratche*, et M. Contejean (4), *broutche*. Ce nom appliquée à une localité rappellerait, du moins pour les premiers temps de son existence, la présence d'abeilles ou de ruches. Or, si aujourd'hui les abeilles se sont envolées loin de Brace, dont les maisons ne possèdent plus de ruchers, il n'en était pas de même autrefois. Les comptes de la paroisse de Belfort, pour la pé-

---

(1) Le noyau de ce village ne renferme qu'un petit nombre de maisons agglomérées autour d'une scierie, mue par une chute d'eau.

(2) Godefroy : *Dictionnaire*.

(3) *Glossaire de Châtinois*.

(4) *Glossaire de Montbéliard*.

riode qui va de 1480 à 1520, font plusieurs fois mention de « motchettes », mouchettes et de « bussons d'aissettes », (expression encore usitée dans le pays, « bessons d'aisettes », pour *ruches d'abeilles* (1). Ce mot de *bresche* dont nous n'avions pas fait état dans nos *Recherches*, parce que nous ne voyions plus d'abeilles à Brace, serait donc celui auquel on doit rattacher le nom de cette localité.

Il faut aller plus loin : Godefroy, dans son *Dictionnaire*, cite comme dérivé de *bresche*, *brescheus*, avec le sens de « rucher » : c'est ce dernier nom au pluriel qui serait régulièrement latinisé en *Bracelis* et se retrouverait sous les formes locales *Braceles* et *Breceles*. Ce rapprochement nous amène à attribuer à *Brace* originairement le sens de *ruchers*. Ce nom est justifié par l'état de choses existant au XV<sup>e</sup> siècle et assurément aussi aux siècles antérieurs. Lors du regroupement des premières maisons en ce lieu, les ruches auront eu tellement d'importance, quelle que soit la cause pour laquelle on aura élevé les abeilles, que la localité en aura tiré son nom.

*Braceles*, comme nous l'avons dit, se sera abrégé dans la suite, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle en *Brace* ou *Brasse* (*Brasse*, 1415 ; *Braces*, 1430 ; *Brasse*, 1498, etc.), sous l'influence du parler des agents de la seigneurie qui, allemands d'origine pour la plupart, auront prononcé et écrit ce nom en reportant l'accent tonique sur la première syllabe.

Nous avons le regret d'ignorer à quelle langue se rattache originaiement ce mot de *bresche* ; en tout cas, comme *brescheus* et *Breceles*, *Braceles*, sont des formes parallèles de l'époque du moyen-âge, nous ne croyons pas qu'il faille faire remonter plus haut l'origine de l'agglomération actuelle de Brace, ce qui n'exclut pas, il est vrai, la présence d'habitants dans des temps plus anciens.

D'ailleurs la question de l'origine du hameau, qui n'a jamais été bien important, offre moins d'intérêt que celle de la fondation de son église. Liblin, dans un article, *Les églises de Belfort*, publié par la *Revue d'Alsace*, en 1880, traitant incidemment de la question, tend à attribuer la fondation de cette église aux premiers temps de l'existence du christianisme dans

(1) Communication de M. Dubail-Roy.

(2) *Glossaire de Châtenois*.

le pays, en faisant remonter à une époque très ancienne mais indéterminée, un caveau creusé sous l'ancien autel et quelques débris d'une construction primitive qu'on aurait remarqués lors des dernières restaurations de l'édifice. Ce qu'il en dit est assez vague, mais suffisant pour qu'on n'assigne pas, même aux plus vieux témoins du passé, une origine antérieure aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Pour nous, nous ne croyons pas pouvoir donner plus d'ancienneté à l'église de Brace. A défaut de documents, voici les données sur lesquelles nous appuyons notre sentiment.

En 1196, nous la voyons citée parmi les possessions du chapitre de St-Maimboeuf de Montbéliard. Selon toute apparence, celui-ci l'avait reçue en don d'un comte de Montbéliard, son fondateur : c'était une possession de la famille comtale. Les comtes de Montbéliard ne nous apparaissent pas avant le XI<sup>e</sup> siècle, la fondation de l'église de Brace ne peut être reculée plus loin.

Elle était consacrée à St-Christophe ; or St-Christophe était aussi le patron de l'église d'Altkirch, qui passait pour une fondation des ancêtres des comtes de Ferrette (1). Cette communauté de patron pour deux églises, situées dans deux diocèses différents, mais sur les terres d'un seul maître, est une puissante présomption en faveur d'une communauté d'origine. Or Altkirch et Brace reconnaissaient la même autorité temporelle au XI<sup>e</sup> siècle, quand les terres de Ferrette et de Montbéliard étaient entre les mêmes mains. Qui a construit une de ces églises a dû construire la seconde, ou du moins, la présence de l'une a inspiré la fondation de l'autre, et c'est la moins importante qui est la moins ancienne ; de la sorte Brace le cédant à Altkirch, c'est son église dont la fondation est la dernière en date, ce qui ne nous reporte pas au delà du XI<sup>e</sup> siècle.

Jusqu'alors la vallée de la Savoureuse comprise dans le Territoire de Belfort n'avait eu que les trois églises, celles de Châtenois, de Danjoutin et de Chaux. Nous ne savons rien de la première avant 1098, année où nous trouvons cité le nom de son curé, Walterius, sinon qu'elle comprenait sous sa dépendance plus d'une dizaine de villages. Les deux autres, sous le patronage de l'archevêque de Besançon, paraissent aussi très anciennes, vu l'étendue de leur circonscription, et pour l'une

---

(1) L. Viillard : *Documents*, p. 174 : Extrait des *Actes de St-Morond*.

son nom de *Danjoutin* pour *Saint-Joutin* : quoique nous n'ayons sur elles aucun document antérieur au XIII<sup>e</sup> siècle, il est permis de croire qu'elles sont contemporaines de l'établissement du christianisme dans nos contrées et que les évêques de Besançon, leurs patrons, les ont fondées sur les domaines du fisc, bien avant l'avènement de la féodalité. C'est entre ces deux dernières, trop espacées et trop éloignées des populations que les comtes de Montbéliard, après l'an mille, auront élevé, sur leur domaine temporel, celle de Brace pour leurs sujets de Brace et d'Offemont et quelques maisons du Valdoye et de Cravanche qui n'avaient encore pas de nom. Ainsi l'église de Brace n'aurait ni le même fondateur, ni la même origine que ses deux voisines.

La date même de sa fondation peut être précisée : le chapitre de St-Maimbœuf ayant été reconstitué vers 1080 par le comte Thierry I (1), c'est vers cette époque que d'après ce qui précède, nous placons la construction primitive de l'église de Brace.

### Cravanche

*Cravanche* (*Rottviller* 1347 : *Crauoinche*, 1403 : les autres formes ne sont que des variantes de cette dernière) (2).

Les différentes conjectures que nous avons émises pour expliquer ce mot, en cherchant à le rattacher soit à *corpinus*, charme, soit à *corvée*, soit à *crapaud*, avaient laissé bien des doutes dans notre esprit. Nous avouons que nous n'avons pas été plus satisfait de l'interprétation de notre érudit collègue, M. Perrenot, qui, dans l'*Annuaire de Belfort*, 1905, rapproche ce nom des noms de villages terminés en *ans*, comme *Andelnans*, *Argiésans*, etc. : nous ne saurions l'admettre, d'abord parce que le village ne paraît pas aussi ancien que ceux dont le nom est terminé en *ans*, ensuite parce que la terminaison écrite *Cravanche* et surtout la terminaison parlée *Cravouetche* n'a pas de rapport avec la terminaison *ans*, prononcée ainsi depuis plus de six siècles. Aussi prenons-nous la liberté de proposer de ce nom une nouvelle interprétation qui nous semble plus exacte.

Considérant que la forme parlée de ce nom, *Cravouetche*, est

---

(1) Voir L. Viillard : *Documents...* p. 135 ; avec la note explicative.

(2) Voir Stoffel : *Dictionnaire topographique du Haut-Rhin*, 2<sup>e</sup> éd. Colmar 1876.

celle dont il faut tenir le plus de compte et que l'*n* de *Cravanche* est une lettre parasite qui s'est introduite dans l'écriture, comme il est arrivé pour plusieurs autres noms, *Andelnans*, par exemple, pour *Adelnans*, nous ne voyons dans *Cravouetche* que la romanisation du mot allemand *grafisch*, comtale, faite d'après la prononciation. Le changement de *g* en *c* et de *f* en *v* n'a pas besoin d'explication pour qui a entendu prononcer ces lettres par des bouches alsaciennes : ainsi à Belfort nous avons le nom de famille *Crave* pour *Graf*. Quant au groupe des consonnes finales, *sch*, il est phonétiquement rendu avec exactitude par *tche* : car le parler régional ajoute le son d'un *t* devant *ch*, par exemple, *motchettes* pour *mouchettes*, *tcha* pour *Chaux*, etc. Comme les consonnes forment l'ossature des mots et que dans le nom prononcé *Cravouetche* et dans l'allemand *grafisch* elles correspondent exactement, l'altération de la voyelle *i*, due à un parler local, ne doit pas nous empêcher d'admettre que ces deux noms ne sont qu'un seul et même mot dans deux langues différentes.

Mais comment expliquer par le mot allemand *grafisch*, comtale, le nom de ce village ? D'abord cet adjectif peut se comprendre par l'ellipse d'un nom commun, comme *maison*. Mais à quelle époque ce nom peut-il remonter ? A la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, selon la plus grande vraisemblance, répondrons-nous. Car ce village, dont le territoire cultivé est très restreint, nous a toujours paru peu ancien : il n'est cité qu'en 1347 pour la première fois sous le nom de *Rottvoiller*, ferme rouge, et en 1403, sous celui de *Cravoinche*. Or dans les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle, Jeanne de Montbéliard, à qui était échue la seigneurie de Belfort, était l'épouse du *comte* de Ferrette, dont les ministériels parlaient allemand (1). On peut croire qu'à cette époque une maison aura été bâtie en ce lieu, une maison rouge, plus distinguée que les autres par son toit en tuiles, maison appropriée à un service féodal : car Cravanche, que rien ne désignait à cet honneur que la volonté de ses maîtres, nous apparaît au XV<sup>e</sup> siècle comme le chef-lieu d'une mairie dont faisaient partie Bavilliers et Buc : *mayerthum Bavelier, Bur, Rottwill, 1427 ; Bavelier, Buc, Gravoinstchen, 1573* ». Bavil-

---

(1) Jeanne de Montbéliard eut pour troisième mari de 1336 à 1342 un autre *comte* allemand, Guillaume, comte de Katzenelenbogen. Ce que nous attribuons au comte de Ferrette pourrait être attribué à celui-ci.

liers et même Buc étaient des villages plus importants et plus anciens que Cravanche ; on ne peut expliquer la présence du chef-lieu de la mairie en ce dernier que par la présence en ce lieu d'une maison, élevée à titre de ferme seigneuriale : les ministériels l'appelaient « *grafisch* », *la comtale*, et ce nom a été transformé par les habitants en *Cravoinche*.

Nous avons la confiance que cette interprétation réunira sans peine toutes les adhésions.

### Delle

DELLE (*Dadila*, id est *Dadenried*, 913 ; *Datira...* in *dadarinse* fixe, pièce datée de 728, mais reportée par la critique au XI<sup>e</sup> siècle ; *Dattenried*, en allemand) est un nom dont nous renonçons dans nos *Recherches étymologiques* à trouver l'étymologie. Pourtant le village (ou la ville) de Delle ne remonte pas plus à l'époque celtique que les autres du Territoire ; le mot doit donc pouvoir s'expliquer, soit par le latin, soit par l'allemand, soit par le roman. Mais ni le latin, ni le roman ne nous fournissent de mot se rapprochant de *Dadila* ou *Datira* ; c'est donc dans l'allemand qu'il nous faut chercher la clef de ce nom.

Nous laissons de côté la tradition (1) d'après laquelle Delle aurait échangé, par reconnaissance au X<sup>e</sup> siècle, son nom de *Jones* contre celui de St-Desle, qui, sur l'invocation d'une « certaine bonne dame » adressée à ce saint, aurait arrêté net un incendie dévorant la ville. Cette tradition ne saurait être admise par l'historien ou par le critique, qui n'y voit qu'une création de l'imagination populaire produite par le rapprochement de deux noms voisins pour la forme, mais tout à fait indépendants par l'origine et par le sens. Pour ne pas la discuter longuement, nous dirons qu'une localité ne change pas de nom, tant que le même fond de population persiste, ou si un tel changement se produit, c'est par une cause puissante qui, agissant incessamment, change à la longue les habitudes du pays. En outre une localité ne prend pas le nom pur et simple d'un homme. Enfin, au X<sup>e</sup> siècle, Delle était depuis longtemps

---

(1) L. Viellard : *Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation*, 1875, p. 7, et *Mémoire et Documents pour l'histoire du Territoire de Belfort*, p. 73.

en possession de son nom, qui latinisé *Dadila* était bien distinct de celui de St-Desle, *Deicolum*.

L'explication que donne de *Delle*, M. Perrenot dans les *Etablissements burgondes dans le pays de Montbéliard*, p. 94, ne nous semble pas être, malgré l'érudition de l'auteur, d'une clarté parfaite : il ne tient compte que de la forme allemande *Dadenried* et l'interprète dans le sens de *ried*, c'est-à-dire marais de *Dado*, sens dont il rapproche celui que donne l'ancien surnom de *Delle*, « sur jones ». Mais il laisse dans l'ombre le passage de *Dadenried* à *Delle*. Nous qui croyons que l'appellation allemande *Dadenried* est un nom factice et postérieur à la dénomination primitive, voisine de *Dadila*, nous allons proposer une autre interprétation.

La présence de deux dentales dans la forme la plus ancienne *Dadila*, ainsi que dans les formes subséquentes, *Datira*, *in dadarinse*, *Dattenried*, est un fait dont il faut tenir compte : ces deux consonnes doivent se retrouver dans la forme primitive ; en conséquence voici notre explication. *Delle* viendrait du mot allemand *Thal*, précédé de l'article *das*, *da (s) thal*, les deux mots agglutinés, avec effacement du son de l's : « la vallée », à moins que *da* ne représente en abrégé quelque nom d'homme, difficile à déterminer, peut-être *Dado*. Dans cette expression se trouveraient les trois consonnes présentes dans *Dadila*, forme la plus ancienne et en même temps la plus légitime, parce que c'est d'elle que provient la forme actuelle vivante *Delle* (*Daele*, 1219, *Daile*, 1226, *Diele*, 1232, etc.). *Dadila* représente la prononciation romane et locale : le *t* de *thal* s'est adouci en *d*, avant de disparaître, selon la règle, devant la voyelle accentuée, tandis qu'il est resté, avec sa prononciation forte dans les formes allemandes : *Datira*, *Dattenried*. L'*i* de *Dadila*, accentué, doit représenter l'*a* de *thal* altéré en *é*, son que cette lettre prend au pluriel dans l'allemand classique (1) ; enfin l'*a* final représente en latin un son indistinct, quelque chose comme un *e* muet servant à prononcer l'*l* qui précède. Ces explications montrent la transformation de *da (s) thal* en *Dadila*. Si on trouve *l* changé en *r* dans *Datira*, ce n'est pas un phénomène inexplicable et rare : dans le pays, on fait volontiers cette permutation : c'est ainsi que *Felmont* (*Fellomonte*,

---

(1) C'est ce qui a lieu dans *Schwartz* (1105), Suarce, pour *Schwartz*.

1147) est devenu *Fermont*, et que dans le parler local on dit *Aussar* pour *Auxelles*, *Vérécot*, pour *Vellescot*, etc. Ce changement déjà visible dans *Datira* pour *Dadila* remonterait donc jusqu'au X<sup>e</sup> siècle au moins, sous l'influence d'un accent germanique. Quant à la forme allemande *Dattenried*, c'est une fantaisie des moines de Murbach, à qui appartenait la terre de Delle au moyen-âge : en le formant, ils s'écartaient du sens originale du mot qui était inconnu de la population sans doute depuis longtemps.

C'est donc sous la forme *da (s) thal* que ce mot aurait été formé : car si *Delle* a une étymologie allemande, l'expression aurait pour auteurs des Allemands qui auraient habité le pays. L'époque la plus probable où le fait se serait réalisé ne peut être que le V<sup>e</sup> siècle, quand ces peuplades d'outre-Rhin envahirent et occupèrent la région en constituant le *pagus* de l'Ajoie. Les Burgondes étant venus au siècle suivant et le fond de la population parlant la langue romane, il serait résulté de ce mélange d'habitants l'altération qui se manifeste dans le nom et la perte rapide du sens primitif : ce qui explique que les moines de Murbach, allemands de langage, au lieu de rétablir la forme primitive qu'ils ne connaissaient pas, aient modifié arbitrairement le nom *Dadila*, à la suite de l'intonation forte *Datira*, en *Dattenried*.

Le sens de *da (s) thal*, la vallée (ou vallée de Dado) convient à la position de Delle. Ce nom aurait été donné aux demeures établies dans la vallée de l'Alle, en raison de leur situation, par les populations qui se tenaient plutôt sur les hauteurs et les plateaux. Quoi qu'on ait trouvé en construisant la gare des sarcophages mérovingiens, Delle resta longtemps avant de devenir la principale localité de la région.

Même au commencement du X<sup>e</sup> siècle, il est douteux qu'elle eût déjà une église ; c'est ce qui semble résulter des termes de l'acte de 913, confirmant la possession de Delle à l'abbaye de Murbach : *basilice sancti Desiderii et sanctie Susannæ, Dadilaque id est Dadenriet* ». La citation de son nom à côté de celui de deux églises engage à croire qu'elle était sans édifice affecté au culte. Du moins à considérer l'emplacement de l'ancienne église de Saint-André, aujourd'hui simple ferme nous pensons que celle-ci était le centre d'une paroisse embrassant

dans sa circonscription toutes les terres d'alentour, la vallée de l'Alle aussi bien que les territoires de Courtelevant, de Flormont, non encore constitués en villages comme aujourd'hui, et ceux de Courcelles, de Faverois, de Joncherey, de Boncourt. Delle, si près, ne pouvait guère former une paroisse à une époque où les églises étaient fort espacées. Celle de St-André, celle de St-Dizier, qui lui faisait pendant, mais avec plus d'illustration, et celles de Dampierre et de Bourogne nous paraissent avoir été alors les seuls centres religieux de cette partie du Territoire de Belfort. Le moment n'était pas encore venu, quoiqu'il ne fut pas loin, de multiplier les églises et chapelles rurales pour mettre les secours ecclésiastiques plus à portée des populations. Delle ne se distinguait pas encore des localités voisines : c'est à l'abbaye de Murbach qu'elle doit sa fortune.

### Lebetain

*Lebetain* (*Libeten*, vers 1150) est, avons-nous dit dans nos *Recherches*, soit pour *Le battant*, soit pour *Le betin* (diminutif de *batte*), « Le foulon » dans les deux cas. Nous penchions plutôt pour cette dernière interprétation ; mais d'après une communication verbale de M. Aug. Vautherin, très versé dans la connaissance du parler régional, *Lebetain*, avec sa finale *ain*, serait la vraie représentation phonétique de *Lebetant* (pour *Le battant*). De la sorte le nom de *Lebetain* aurait exactement la même origine étymologique que celui de *Battant*, porte par un quartier de Besançon.

### Moval

*Moval*, écrit *Menuval* en 1196, provient, avons-nous dit, de *Magnulfi vallem* (M. Perrenot traduit le premier terme par *Ménold*) ; la forme *Moval* apparaît au XIV<sup>e</sup> siècle. Mais le peuple, comme nous l'a déclaré M. Aug. Vautherin, prononce encore *Mainval*. Dans ce désaccord, les torts sont du côté de la forme officielle, *Moval*, qui est inexacte : l'autre est plus conforme à l'étymologie. Cette persistance de la prononciation d'autrefois se conçoit : car l'*n* disparaît rarement dans l'intérieur d'un mot, à moins qu'elle ne soit suivie d'une *s*.

### Brebotte

Ce nom de *Brebotte*, (*Bourbot*, 1105 ; *Breboudes*, 1195), selon une remarque judicieuse qui nous a été faite, n'aurait pas désigné dans le principe le village, mais le ruisseau sur lequel les premières maisons se sont élevées. Nous l'admettons d'autant plus volontiers que le nom de *Brebotte*, forme patoise pour *bourbeuse*, avec sa terminaison féminine s'applique plutôt à une eau qu'à un village.

F. PAJOT.

# NOTE SUR UN BOIS DE RENNE

Découvert à Bavilliers

Dans une courte notice parue dans le Bulletin des séances de la Société des Sciences de Nancy (1), le docteur Bleicher a signalé pour la première fois la découverte certaine de restes du Renne (*cervus [rangifer] tarandus*) sur le versant lorrain des Vosges.

Il s'agissait de deux dents molaires provenant des fissures du Bajocien de Laxou, et déterminées par MM. les professeurs Gaudry et Boule, du Museum. Un crâne de marmotte, *arctomys marmotta* L., avait été précédemment trouvé à Liverdun, ce qui, avec le renne et la flore septentrionale des lignites de Jarville, constituait un ensemble de preuves en faveur de la rigueur du climat de la région vosgienne à une certaine époque de la série quaternaire.

La présence du renne fossile a été signalée également sur le versant alsacien des Vosges, à Vœklinshofen, par Bleicher et Faudel, Döderlein, le docteur Hertzog (2). Tous ces faits réunis donnaient donc à supposer avec quelque raison que le renne prospérait aussi, à l'époque, dans le pays de Belfort, dont le climat devait être des plus rigoureux, étant donnée la proximité des Hautes Vosges méridionales et des témoins laissés dans leurs vallées par les glaciers aujourd'hui disparus. Toutefois l'on n'avait encore pas, à ce que je sache, rencontré des traces certaines de l'habitation du renne dans notre pays. Or, les travaux du canal, à Bavilliers, ont fourni dernièrement l'occasion de combler cette lacune : un bois de renne, très probablement entier, y a été découvert ; mais une partie seulement, fort belle du reste, de l'objet, a put être sauvée de la destruction. La longueur totale de ce qui reste de ce bois est de 0 m. 95, y compris l'andouiller inférieur qui se ramenait vers le crâne,

(1) J'ignore la date de ce bulletin, dont un extrait seulement m'a été envoyé par l'auteur ; toutefois elle ne remonte pas à une époque antérieure à 1895. Voir aussi : Bleicher, *Les Vosges*, Paris, 1890, p. 214.

(2) V. Bull. soc. hist. nat. de Colmar, 1888 ; id. nouvelle série T. V. 1900.

et dont la palette terminale, assez bien conservée, s'est trouvée détachée par un coup de pioche. Le fût est brisé au tiers supérieur environ de sa partie récurvée ; la cassure est fraîche, ce qui fait penser que le bois était entier lors de sa mise au jour. D'ailleurs il existe encore, de la palette supérieure, l'une des digitations, détachée, longue à elle seule de 20 centimètres.

La détermination ne laisse aucun doute au sujet de l'espèce de l'animal auquel la corne en question a appartenu : il s'agit bien du renne.

Malheureusement la découverte n'a pas eu lieu en présence d'une personne compétente ; car il est certain que si un homme de la partie y avait assisté, l'on eût pu sauver la totalité de la pièce et la reconstituer en entier. Quoiqu'il en soit, M. Riffier fils, directeur des travaux du Canal, m'a affirmé avoir vu l'objet en place et l'avoir extrait lui-même du sous-sol. Suivant les explications qu'il m'a données à ce sujet, on peut considérer comme certains les faits suivants : Sur l'emplacement de l'écluse voisine de la voie ferrée du P.-L.-M., après enlèvement de 30 centimètres d'humus, les fouilles ont rencontré du lehm sur 1 m. 70. Ce lehm recouvrait une masse d'alluvions anciennes composées, à l'endroit, de cailloux peu nombreux de quartzite noir et de fragments de calcaire silicifié poreux arrachés probablement à la Dalle nacrée, le tout emballé dans une argile jaune ou grise d'une puissance de 1 m. à 1 m. 50 ; puis venait un amas sableux épais, tirant sur le rouge lie de vin et composé presque exclusivement de débris du grès vosgien et du grès rouge et de fragments, très petits, de schiste (dévonien ?), le tout plaqué sur les marnes oxfordiennes. Entre le lehm et l'argile à cailloux sous-jacente il existe des intercalations lenticulaires d'un terrain tourbeux de couleur foncée et de peu d'épaisseur. C'est dans un de ces amas que s'est trouvé le bois de renne en question. Suivant les dires de M. Riffier, une analyse aurait révélé dans ce terrain 20 % de restes organiques.

Je m'abstiens quant à présent de tirer, au point de vue stratigraphique, aucune conséquence de cette trouvaille, me réservant de présenter plus tard un travail d'ensemble sur nos alluvions. Cependant l'on peut considérer les couches tourbeuses lenticulaires comme autant de témoins d'un dépôt plus étendu, quoique local peut-être, d'âge quaternaire, dont la plus

grande partie a disparu, enlevée par la violence des courants qui ont apporté les matériaux superposés.

Un mot de remerciement, en terminant, à MM. Riffier et Carrillon, instituteur à Argiésans, à qui la conservation de l'objet en question est due.

LUCIEN MEYER,

*Membre de la Soc. Géol. de France*



# LA PATRIE

*A Mlle Juliette Lhomme.*

Quelques-uns nous ont dit : Ce mot est un mensonge,  
L'idéal est changé pour notre humanité,  
C'est le premier devoir de dissiper le songe  
Que l'on crut trop longtemps être la vérité.

Qu'il soit donc oublié, ce qui fut notre rêve,  
Ce passé de combats, pour l'honneur du drapeau.  
L'avenir est à ceux qui — sans merci ni trêve —  
Affirmeront leur foi dans ce dogme nouveau.

Il faut, toujours plus loin, reporter la frontière  
Qui nous enserrait tant, avec un soin jaloux ;  
La Patrie est un mythe, et sa formule altière  
Qui disait : Pour moi seule ! a vécu parmi nous !

Oui, je suis à présent le citoyen du monde,  
Et, le cœur dilaté, je vis pour l'univers.  
De la fraternité, j'entends la voix profonde  
Me dire : A tout jamais sont finis nos revers !

Regarde sur ces monts. Vois, dans la vaste plaine,  
Où, naguère, ont tonné les foudroyants canons,  
C'est partout du bonheur l'image souveraine :  
Nos victoires sont là. Souviens-toi de leurs noms !

« *Un pour tous ; tous pour un !* » — Voilà notre devise.  
L'égoïsme est vaincu par notre activité.  
D'empiéter sur autrui, personne ne s'avise,  
Car autrui disparaît par collectivité.

Qu'était donc la Patrie ? Un lot de barbarie,  
L'héritage d'un temps où l'on vivait pour soi,  
Où l'âme trop souvent inquiète ou meurtrie  
Pour des futilités réservait son émoi...

— Eh ! bien non ! Je m'inscris en faux. C'est un sophisme  
Qu'il nous faut résuter de toute notre ardeur.  
Le rêve est dangereux, si noble est l'altruisme  
Qui voudrait, par l'esprit, conquérir notre cœur.

La Patrie est pour moi le plus vivant symbole  
De mon plus grand amour : la Terre des aieux.  
Pour son intégrité, leur sang et leur obole  
Ont coulé — comme aussi les larmes de leurs yeux.

Pour elle, ils ont gardé de la sainte Espérance  
La flamme qu'on avive, avec un soin touchant ;  
Et pour nous conserver ce doux pays de France  
De notre *Marseillaise* a retenti le chant !

Pourquoi donc mouraient-ils, en saluant l'aurore  
Du grand jour où naquit chez nous, l'Egalité,  
Ces vaillants qui disaient : Oh ! de la poudre encore,  
Pour chasser les tyrans et pour la Liberté ?

N'est-ce pas qu'ils t'aimaient par dessus tout, Patrie,  
Toi qui leur rappelais le séculaire effort ?  
Le serf sur la glèbe et sa race flétrie  
Dont quatre-vingt-neuf fit un peuple jeune et fort !

Et ce fut, ô Patrie, en cette apothéose  
Que tu connus combien fidèles sont les coeurs.  
T'attaquer aujourd'hui ? — Qu'on vienne, si l'on ose !  
Les fils se souviendraient de leurs pères vainqueurs !

ARSÈNE ZELLER.

Giromagny, 23 avril 1908.

---

# LES CARDINAUX FRANC-COMTOIS

(1<sup>re</sup> série) <sup>(1)</sup>

---

Messieurs,

Réunis ici pour célébrer les gloires de la partie restée française de notre chère et vaillante Alsace, et aussi de la Franche-Comté, permettez-moi de redire de cette dernière, que sa beauté est toujours ancienne et toujours nouvelle, que les horizons de ses magnifiques points de vue sont toujours incomparables, et qu'il y a seulement embarras pour le choix de ses merveilles à raconter.

L'année dernière, le sympathique intérêt avec lequel vous avez entendu la biographie des généraux Franc-Comtois à la bataille de Waterloo, les bienveillants encouragements de notre savant Président, m'ont enhardi à vous soumettre un nouveau récit en l'honneur des grands hommes de notre antique province, et je n'ai pas cru pouvoir mieux faire que de célébrer quelques-uns de nos princes de l'Eglise.

Les cardinaux Franc-Comtois des maisons de Bourgogne, Coligny — Chatillon, Fétigny, La Baume — Montrevel, Longwy, Montbéliard, Neufchâtel, la Palud-Varambon et Vergy.

Tel sera le sujet de cette modeste étude pour laquelle je demande, Messieurs, le concours de votre bienveillante attention.

## BOURGOGNE

C'est grâce à la maison de Bourgogne que la Franche-Comté doit l'honneur d'avoir été représentée au Souverain Pontificat auquel elle a donné un des papes les plus illustres. Gui de Bourgogne, était le 5<sup>me</sup> fils de Guillaume II, frère de Raynaud et d'Etienne, comtes de Bourgogne. Il était l'oncle de Adélaïde, épouse du roi Louis VI, dit le Gros, et fille de Humbert II comte de Maurienne, et de Gisèle de Bourgogne, sœur de Gui. Il était frère aussi de notre archevêque Hugues III. Il est connu dans

---

(1) (Voir page 4)

l'histoire sous le nom de Callixte II. La haute naissance de Gui de Bourgogne, dit M. Ulysse Robert, la part considérable qu'il prit aux affaires de son temps depuis qu'il fut appelé à administrer l'église de Vienne et surtout le rôle important qu'il joua pendant son court passage sur le siège pontifical auraient dû effacer l'obscurité qui entoure son enfance et sa jeunesse. Notre illustre compatriote était né au château de Quingey, selon la plupart des historiens ; à celui de Dôle, d'après certains autres ; il fut élevé à Besançon. C'est de la dignité de chanoine de St Jean qu'il fut placé à la tête de l'église de Vienne en 1108, honneur qu'il dut à sa naissance et à son mérite. Guy de Bourgogne prit rang parmi les prélates les plus illustres et les plus influents de son siècle et fut la lumière de l'église universelle. Il administra notre diocèse jusqu'au moment de l'élection de Guillaume d'Arguel vers 1105, Il se montra l'ardent défenseur des droits de l'Eglise méconnue par l'empereur d'Allemagne, Henri V. A la mort du pape Gélase, fin de janvier 1119, Guy fut appelé le 2 février, sous le nom de Callixte II à occuper la chaire de St Pierre. Il justifia pleinement les espérances qu'on avait fondées sur lui et rendit la paix à l'église.

Le 23 septembre 1122 fut signé le fameux Concordat de Worms. Henri V renonça à toute investiture par la crosse et l'anneau, symboles de la souveraine indépendance de l'Eglise dans l'ordre spirituel.

Callixte II lui reconnut le droit d'investir de leur pouvoir temporel par le sceptre, symbole de l'autorité civile, les évêques déjà nommés et investis par le pape. En 1115, Guy de Bourgogne avait eu l'honneur de convoquer à Tournus, un concile auquel assistèrent, sous sa présidence, les évêques de Lyon, Grenoble, Viviers, Mâcon, Autun, Châlon-sur Saône, Langres, Belley, Genève et Sion, l'abbé de Cluny, et 17 autres abbés ou ecclésiastiques.

Il est mort en 1124. M. Ulysse Robert qui a publié avec tant de soin la Vie et le Bullaire de Callixte II, m'écrivait un jour de Saint-Mandé que la ville où lesdits ouvrages se vendaient le moins était la cité de Besançon.

#### HUMBERT DE BOURGOGNE

Dans son histoire de l'éloquence religieuse en Franche-Comté, le savant chanoine Suchet dit en note que sous l'épiscopat

d'Huges 1<sup>er</sup>, la Franche-Comté produisit plusieurs hommes éminents dans le clergé, parmi lesquels on peut citer Girard de Bourgogne qui devint pape en 1058 sous le nom de Nicolas II et Humbert de Bourgogne, cardinal, envoyé en 1054 comme légat à Constantinople.

Humbert est le premier Français connu qui ait été honoré de la pourpre sacrée. Il entra en 1015, comme religieux bénédictin à Moyenmoutier dans le diocèse de Toul. C'était un habile helléniste pour son temps, où la langue grecque était peu répandue en Occident. Le pape Léon IX qui, étant évêque de Toul, avait connu Humbert, l'appela à Rome en 1049 et le nomma archevêque de la Sicile, que se disputaient les Normands et les Sarra-sins et où il ne put se rendre. Crée cardinal par le Pontife, il l'accompagna dans tous ses voyages, l'aida de ses conseils et fut en 1053, envoyé en qualité de légat à Constantinople, pour tra-vailier à la réunion des deux Eglises, mais cette tentative ne réussit pas mieux auprès de l'obstiné et fourbe Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople, que toutes celles qui eurent lieu depuis. Après la mort de Léon IX, en 1055, il retrouva la même confiance dans son successeur, Victor II, qui l'envoya au Mont-Cassin, pour y rappeler les religieux à leur devoir. Chancelier et bibliothécaire apostolique sous les pontificats de Victor II, Etienne IX, Nicolas II et Alexandre II, il mourut vers 1063. Ce fut lui, dit-on, qui dressa la formule d'abjuration que fit Bérenger de Tours, au concile de Rome, tenu en 1059, sous Nicolas II. Humbert de Bourgogne laissa de nombreux écrits, tous en latin.

### GÉRARD DE BOURGOGNE

Gérard de Bourgogne, d'abord moine de Cluny, fut tiré de cette abbaye par le pape Victor II et élevé sur le siège archiépiscopal de Florence en remplacement de l'évêque convaincu de simonie. Là, il donna à l'Italie l'exemple de toutes les vertus. A la mort d'Etienne X, 19 mars 1058, il fut élu pape sous le nom de Nicolas II. Son activité, sa vigilance, son zèle, transportés sur un théâtre plus élevé encore, firent ranger son pontificat, malgré sa brièveté, parmi ceux qui furent les plus utiles à l'Eglise et les plus féconds en saintes œuvres. Pierre Damien qui se connaissait en homme disait de lui : « Les lettres divines et humaines lui sont familières, son génie étincelle de vivacité, sa piété est admi-

rable, ses aumônes ne connaissent point de bornes, sa vie est un miroir de pureté que le plus léger soupçon n'a jamais terni. Il me faudrait nommer toutes les vertus pour le peindre tel qu'il est cet homme vraiment de Dieu. »

### RAIGNIER DE BOURGOGNE

Raignier de Bourgogne, fut fait diacre-cardinal de Sainte-Marie la Neuve, par Callixte II, pape de 1119 à 1124.

### ODET DE COLIGNY, CARDINAL DE CHATILLON

Dans son intéressant compte-rendu du travail de M. Pingaud sur le maréchal de Tavares et l'amiral de Coligny, M. le comte de Laubespine dit « que mes lecteurs franc-comtois excusent ma digression, il s'agit du représentant d'une de nos grandes familles du Revermont, d'un héros qui appartient par son origine à nos montagnes »... et plus loin... « M. Pingaud m'a offert l'occasion de rompre une lance en l'honneur de Coligny ; je l'ai saisie avec un peu d'indiscrétion pour mes lecteurs. Ils sont franc-comtois et m'excuseront de leur avoir parlé un peu longuement de leur immortel compatriote. »

Désiré Monnier, dans sa liste des Jurassiens recommandables, dit que Odet de Coligny était le frère de l'amiral qui tirait son origine de deux lieux franc-comtois, situés à l'extrême frontière. Du reste, avant 1789, Coligny faisait partie du bailliage d'Orgelet.

Odet de Coligny, cardinal de Chatillon, archevêque de Toulouse, évêque et comte de Beauvais, abbé de Saint Bénigne de Dijon, de Fleury, de Ferrière et des Vaux de Cernay, né à Châtillon (sur Loing) le 10 Juillet 1515, était fils de Gaspard de Coligny, maréchal de France et de Louise de Montmorency. Il fut élevé avec beaucoup de soin, et se fit remarquer par son esprit et son goût pour les belles-lettres. Étant archevêque de Toulouse, ce prélat employait une partie de ses revenus et tout son crédit à aider les jeunes gens qui s'adonnaient à la culture des arts et des lettres.

Le pape Clément VII le revêtit de la pourpre romaine en 1533, lors de son entrevue avec François I<sup>e</sup> à Marseille. Il est fâcheux que ce prélat, devenu évêque de Beauvais, se soit laissé entraîner par l'amiral et d'Andelot ses frères puînés, pervertis par

Calvin et enrôlé avec eux dans l'hérésie. Il rendit de grands services à ceux de son parti et le Pape Pie II le priva de la pourpre dans un consistoire secret. Cette mesure ne le toucha pas. Il épousa Elisabeth de Hauteville, à la sollicitation des Calvinistes qui triomphaient d'avoir parmi eux, un cardinal marié. Sa femme osa se présenter à la cour, ou plutôt on osa l'y recevoir ; on l'y appelait Madame la Cardinale, Madame la comtesse de Beauvais. Après la bataille de St-Denis, l'ex-cardinal se retira en Angleterre où il fut accueilli par la reine Elisabeth. Il rentrait en France, après la pacification de 1570, lorsqu'il périt empoisonné par son valet de chambre, le 14 février 1571. Sa veuve réclama, en 1602, son douaire, mais elle fut déboutée de sa demande par arrêt du Parlement de Paris.

L'abbaye de Quincy, dans le Tonnerrois diocèse de Langres, fut presque totalement détruite par cet Odet de Coligny, (dit le cardinal de Chatillon) premier abbé commanditaire de cette Maison. Triste fin d'une carrière dignement commencée.

### PIERRE DE FÉTIGNY

Fétigny, ce bourg célèbre au moyen-âge, qui derrière ses épaisses murailles, se croyait à l'abri de toute atteinte, que le commerce et l'industrie enrichissaient chaque jour davantage, qui se vantait de compter parmi ses maîtres, d'illustres guerriers, de grands prélates, n'est plus qu'une chétive bourgade sans importance, mais ses annales conservent le souvenir de son glorieux passé.

Que de ruines douloureuses et historiques dans cette belle vallée de la Valouse, à Fétigny, à Dramelay, à Montgefond, Montdidier et ailleurs ! La seigneurie de Fétigny comprenait le bourg et le château de Fétigny, Montadroit, Légna et une partie de Chambéria, Ugna et Marsenay, Chavéria et Céseria.

Une famille noble de nom et d'armes possédait la seigneurie de Fétigny depuis le XII<sup>e</sup> siècle. C'était une branche cadette de l'illustre maison de Dramelay. Le château de Fétigny fut pris et rasé par les Français en 1639, les seigneurs résidant habituellement dans ce vaste manoir, on peut juger par le rang qu'ils occupaient et par leurs richesses, combien la vie devait y être animée. Les brillantes alliances qui s'y célébrèrent, les fastueuses

funérailles de plusieurs membres de la famille de Fétigny, attiraient les plus grands seigneurs du pays.

Jean de Fétigny devint archevêque de Chartres, fut tué en 1432 à la prise de celle ville par le duc d'Orléans et inhumé dans le couvent des Jacobins de la cité des papes.

Pierre de Fétigny était fils de Geoffroy écuyer, seigneur dudit lieu et de Jeanne de Dramelay. Chanoine de Chartres, il était en même temps un des plus célèbres avocats du Parlement de Paris en 1378. Il se chargeait principalement de la défense des clercs, des veuves et des orphelins. Son intégrité, son désintéressement étaient admirables. Il exerçait ce ministère de dévouement et de charité lorsque le pape Clément VII, séant à Avignon, le promut au cardinalat au mois de décembre 1383. Pierre de Fétigny (1) n'avait fait aucune démarche pour être élevé à cette dignité, et il fut très surpris lorsqu'il en reçut la nouvelle. Il mourut le 4 novembre 1392, à Avignon où il fut inhumé au milieu du chœur du couvent des Célestins, à côté du pape Clément VII, avec cette épitaphe traduite en français :

« Ici repose Pierre de Fétigny, docteur en droit civil et en droit canonique, avocat au Parlement, chanoine de Paris et défenseur de l'Eglise; il a mérité d'être créé, par sa Sainteté le pape Clément VII cardinal-diacre de titre de Sainte-Marie dans les Eaux. Il est mort l'an du Seigneur 1392. »

#### PIERRE ET CLAUDE DE LA BAUME-MONTREVEL

Les La Baume, originaires de la Bresse prirent pied en Franche-Comté au XIV<sup>e</sup> siècle par le mariage de Sibille de la Baume avec Etienne de Beauregard et par d'autres alliances avec des maisons franc-comtoises, notamment avec la famille de Montrevet. Ils possédaient des terres considérables : Arinthod, Coligny, Montjustin, Pesmes, St Amour, Dramelay. Cette illustre maison s'est éteinte au XVIII<sup>e</sup> siècle après avoir compté 3 colliers de la Toison d'Or dans sa famille et donné 6 chevaliers à l'Ordre de St-Georges et 2 cardinaux-archevêques de Besançon.

Pierre de la Baume était fils de Guy, comte de la Baume-Montrevet, Chevalier de la Toison d'Or et de Jeanne de Longwy, tous deux appartenaient aux plus illustres familles de la province.

Le mérite et la haute naissance de Pierre de La Baume, lui

---

(1) Fétigny portait de gueules à trois chevrons brisés d'or.

avaient valu les abbayes de St Claude, de Ste Marie de Pignerol, de St Just de Saluces, puis l'évêché de Tarbes et ensuite celui de Genève.

En 1511, envoyé au concile de Latran par le duc de Savoie, il y avait figuré avec éclat. Plus tard, les Bernois qui voulaient entraîner les Genevoins dans la révolte contre l'Eglise poussèrent leurs adeptes à toutes sortes d'excès contre les catholiques. Pierre de la Baume fut obligé de quitter sa ville épiscopale dans la nuit du 1<sup>er</sup> août 1528 et de se réfugier dans son abbaye de St-Claude. Ce fut alors en 1529 qu'Antoine de Vergy, connaissant son zèle pour la vraie foi, le choisit pour coadjuteur avec future succession au siège de Besançon. Pierre de la Baume était retourné à Genève le 1<sup>er</sup> Janvier 1533, il y fut reçu avec enthousiasme par ses diocésains, mais les Bernois ayant soudoyé des assassins pour mettre à mort le prélat, celui-ci quitta pour toujours sa ville épiscopale.

L'archevêque Antoine de Vergy mourut le 29 décembre 1541 et fut inhumé dans la chapelle St-Vincent de la basilique St-Etienne. Pierre de la Baume lui succéda de plein droit. Le pape, pour le récompenser de la perte de son diocèse, l'avait créé cardinal le 1<sup>er</sup> Janvier 1539. Le 2 Janvier 1542, l'abbé de Luxeul, Pierre Bonvalot prit pour lui possession de l'archevêché. En juin 1543, Pierre de la Baume obtint du pape des bulles de provision pour le siège de Besançon en faveur de son neveu Claude de la Baume. L'oncle n'avait administré le diocèse que pendant 2 ans. Il mourut le 4 mai 1544 dans son prieuré d'Arbois et y fut inhumé dans l'église St-Just, auprès de son frère Claude de la Baume, chevalier de la Toison d'Or, maréchal de Bourgogne.

Le surlendemain du trépas de Pierre de la Baume, le chapitre métropolitain, sans s'occuper des bulles de coadjutorie envoyées à Claude de la Baume, élut comme archevêque son grand trésorier, François Bonvalot, beau-frère du garde des sceaux, Granvelle.

Le jeune coadjuteur, âgé seulement de 7 ans, se trouvait avec sa mère à Orgelet le 14 mai pour prêter entre les mains de l'évêque de Maurienne, le serment qu'il devait au pape comme archevêque de Besançon. Inutile d'entrer dans les longues discussions qui se produisirent entre les divers prétendants, discussions où fut mêlée la famille de Rye en la personne de Louis de

Rye, évêque de Genève, cousin du jeune Claude et qui avait été nommé administrateur comme Bonvalot. Une guerre à outrance s'ensuivit pendant 10 ans entre les Bonvalot et les Rye à ce sujet. C'est pendant ces lamentables démêlés que les protestants s'introduisirent, soit de gré, soit de force, dans le comté de Montbéliard.

Claude de la Baume qui était né à Besançon en 1536, fils de Claude de la Baume, maréchal de Bourgogne et de Guillemette d'Igny, fit ses études à l'Université de Dôle sous la direction de deux savants distingués, Gilbert Cousin, chanoine de Nozeroy, secrétaire d'Erasme et d'Antoine Lulle de l'Île Minorque.

A Dôle, le jeune étudiant aimait les fêtes et les amusements mondains, surtout la chasse et il négligeait volontiers ses études littéraires. Gilbert Cousin loue sa beauté corporelle, la pureté de ses mœurs et la vivacité de son esprit. Le jeune prélat se laissait aller à une vie joyeuse, à des aventures singulières, et entretenait des relations galantes, péchés de jeunesse, dit M. Castan, qui devaient lui être reprochés plus tard. Il assistait aussi au prêche des protestants. Ajoutons qu'il n'était point engagé dans les ordres.

A l'âge de 26 ans, il fit son entrée solennelle à Besançon, le 21 mai 1562. En 1566, l'archevêque Claude de la Baume recevait le sous-diaconat, le diaconat et enfin la prêtrise, puis en 1567, il part pour Rome accompagné de Louis Gollut de Pesmes, notre illustre historien comtois, et Antoine Lulle, son vicaire général. Après 4 années passées dans la Ville Eternelle, notre archevêque reçut la consécration épiscopale en 1571, et arrivé à Besançon, il fut cette fois un homme entièrement nouveau. Son premier acte fut de publier, à Besançon et dans son diocèse, les canons et décrets du concile de Trente. Il était, ce jour là, assisté des évêques de Bâle, de Lausanne et de Belley ; toutefois les dits décrets ne furent point publiés dans la partie protestante du diocèse. Il se distingua aussi en 1575, par son courage et sa vaillance, lors de l'attaque de Besançon par les hérétiques qui furent repoussés.

Dans plusieurs conciles provinciaux ou diocésains, Claude de la Baume se montra ardent pour la conservation de la foi catholique dans le diocèse de Besançon. Sa conduite édifiante effaça les taches de sa première jeunesse.

Le pape Grégoire XIII, pour le récompenser, l'avait nommé car-

dinal le 21 février 1578, il ne reçut le chapeau que le 19 octobre 1580 et ne vécut que 6 ans après sa promotion au cardinalat. Agé seulement de 48 ans, il mourut en son prieuré de St Just d'Arbois le 14 Juin 1584 et y fut inhumé sans pompe funèbre. Sa grande générosité envers le pauvre était célèbre. Il avait gouverné le diocèse pendant 39 ans, comme Antoine de Vergy ; 2 pré-lats seulement sur 110 eurent un épiscopat plus durable. (Le cardinal Mathieu 41 ans et Ferdinand de Rye 50 ans )

Le souvenir de Claude de la Baume est resté religieusement gravé dans la mémoire de ses diocésains. Il eut pour successeur le Cardinal de Granvelle.

### CLAUDE DE LONGWY, CARDINAL DE GIVRY

Sur la rive droite du Doubs, au confluant de cette rivière et de celle de l'Orain, entre Chemin et Chaussin, dans cette vaste et fertile plaine de la Bresse Jurassienne, appelée le *Finage*, il est un village calme et paisible, sans industrie, resté attaché, comme jadis, au travail de l'agriculture. Autrefois, ses foires qui duraient 8 jours (fin de septembre à octobre) le rendaient célèbre dans les deux Bourgognes. Je veux parler du pays de Longwy, berceau de la famille illustre, trois fois alliée aux Bourbons-Montpensier, aux Beauffremont. La Baume-Montrevel, Chabot, Faugney, Neufchatel, Rougemont, Rye, la Trémouille, Vergy, Vienne.

Longwy, bailliage de Dôle, donna son nom à une baronnie dont les premiers seigneurs furent les comtes de Chalon, branche de la maison souveraine de Bourgogne. Après eux vinrent les seigneurs de nom, c'est-à-dire de Longwy qui eurent pendant 9 générations les plus belles alliances et fournirent à l'armée un maréchal de France (1411), et à l'Eglise, deux prélat aux sièges de Mâcon et de Langres, et deux cardinaux de Givry.

Cette maison s'est éteinte en ligne masculine dès le XVI<sup>e</sup> siècle, dans l'illustre famille de Rye. Elle avait donné deux chevaliers à l'Ordre de St-Georges. C'est à tort qu'elle a passé, dit notre savant Bouchot, durant de longs siècles pour avoir donné le jour à Jacques de Molay, dernier grand-maître des Templiers, mais il lui reste encore assez de gloire.

Claude de Longwy était fils de Philippe de Longwy, seigneur de Pagny, Givry, Longepierre en Bourgogne et de Jeanne de

Bauffremont. Chanoine, archidiacre, puis évêque de Mâcon (1513) par la démission d'Etienne de Longwy, son oncle (1), il fut transféré à l'évêché de Langres. Il eut aussi les abbayes de St Benigne de Dijon, de Pothières (1517), de St Etienne (1529.) Il fait son entrée solennelle à Langres, en 1530, accompagné des évêques de Troyes et d'Auxerre, des abbés de Clairvaux, de Molesmes, de Bèze, de Pothières, de Morimond, de Longuay et de plusieurs seigneurs (2). François 1<sup>er</sup> dans son entrevue à Marseille avec Clément VII, demanda la pourpre romaine pour notre prélat qui, en 1533, est créé cardinal du titre de St Agnès et archiprêtre de la ville pontificale, du titre de St Onuphre. Claude de Longwy prit le nom du cardinal de Givry. En 1540 il est nommé trésorier de Saint-Martin de Tours, administrateur des évêchés de Périgueux, Amiens et de Poitiers où il fait son entrée en 1541.

En 1545, Jean d'Amoncourt-de-Piepape, parent de notre évêque est nommé son coadjuteur pour les évêchés d'Amiens et de Poitiers.

La même année, le cardinal de Givry fait présent à sa cathédrale de 8 magnifiques pièces de tapisserie de haute-lise en soie ; l'une d'elles présentait le portrait du donateur où il est dépeint avec une grande prestance ; les 7 autres étaient consacrées à la vie et au martyre de Saint-Mammès. Ces tapisseries les plus belles que l'art put alors exécuter, coûtèrent 1200 écus, c'est-à-dire environ 16 000 livres de notre numéraire. Au siècle suivant, les connaisseurs les évaluaient à un prix bien plus considérable. Elles ornaient le pourtour du chœur, mais les vandales modernes les ont dispersées. Sur deux, plus tard recouvrées, l'une appartenait il y a 30 ans, au président du tribunal de Chaumont (M. Lereuil).

Le cardinal, étant à Rome en 1547, apprend la mort de François 1<sup>er</sup> et revient en France assister aux obsèques de ce prince avec 9 autres cardinaux et 40 prélats. L'oraison funèbre fut prononcée par Pierre du Châtel, (d'Arc en Barrois, diocèse de

---

(1) Vers 1529, François 1<sup>er</sup> nomma le cardinal de Givry à l'évêché d'Amiens. Ce fut avec un profond chagrin que le vertueux prélat se sépara de son église de Mâcon. Il y avait passé son enfance et sa jeunesse, il espérait vieillir au milieu de ses bien aimés diocésains.

(2) Aux funérailles de Philibert de Chalon, célébrées dans l'église des Cordeliers de Lons-le-Saunier, l'évêque de Langres, Claude de Longwy, y assistait avec l'archevêque de Besançon et l'évêque de Genève. Ce fut lui qui eut l'honneur de célébrer la 3<sup>e</sup> Messe, assisté de Jean de Tarte, abbé de Lieucroisut et de Dom Cussemenet, abbé de Bellevaux, en présence d'un grand nombre d'autres abbés.

Langres) que son mérite et sa profonde érudition firent éléver aux sièges de Tulle, Mâcon et Orléans.

Parmi les monuments qui ornaient autrefois la cathédrale de Langres, celui qui attirait tout particulièrement les regards était le jubé, tout en pierre de Tonnerre, la plus belle après le marbre. Ce superbe monument passait pour un chef-d'œuvre et ne le cédait en rien aux arcs triomphaux de l'ancienne Rome; il était d'ordre composite et d'une exécution parfaite: la sculpture, les moulures et les autres ornements étaient d'un fini qu'on ne se lasait pas d'admirer. On raconte que ce fut un franc-comtois, Jacques Prévost de Gray, élève de Raphaël, qui donna les dessins des belles statues de la S<sup>e</sup> Vierge et de S<sup>t</sup> Jean au pied du Christ, comme aussi des superbes tapisseries mentionnées plus haut et qui fit don à cette basilique de plusieurs beaux tableaux. Cet *ambon*, chef-d'œuvre d'architecture, coûta au cardinal de Givry plus de 16.500 livres ou 50.000 francs de notre monnaie. Il fut achevé en 1555 et détruit en 1792. On n'eut pas même l'idée d'en dessiner la vue avant de le détruire.

Ces munificences royales n'empêchaient pas Claude de Longwy de réparer les châteaux ou maisons de plaisance de Mussy-les-Molesmes, Gurgy-les-Recey et Lusy, ce dernier fortifié à grands frais; on voit encore aujourd'hui les débris des tours dont il était flanqué. Il fit aussi embellir le château de Fontaine-Française où il faisait son séjour le plus ordinaire, ainsi que celui de Chasnaigne entre Chatillon-sur-Seine et Brion-sur-Ource où il prenait le divertissement de la chasse à l'oiseau.

Le cardinal de Givry se démet en 1551, de l'évêché de Poitiers en faveur de Jean d'Amoncourt et le sacre lui-même à Mussy, assisté des évêques de Chalon-sur-Saône et de Bethléem. En 1559, affaibli par l'âge, il choisit pour son coadjuteur le docte Mangéard, chanoine de Langres, qui est sacré évêque de Negrepont.

Après la mort de Jean d'Amoncourt, arrivée cette même année, le cardinal rentre dans l'évêché de Poitiers et le résigne en 1560 à Charles d'Escars qui depuis monta sur le siège de Langres. Claude de Longwy eut le regret de voir l'abbaye de Quincy dans le Tonnerrois détruite presque entièrement par l'apostat Odet de Coligny, dit le Cardinal de Chatillon, 1<sup>er</sup> abbé commanditaire de cette maison, qui avait embrassé l'hérésie de Calvin et s'était marié en soutane rouge.

Le cardinal de Givry, retiré dans son château de Mussy-les-Molesmes, accablé de tristesse à cause de l'introduction de l'hérésie dans son diocèse, mourut au mois d'août 1561, âgé de 80 ans. Son corps transporté à Langres fut déposé dans la cathédrale. On y voyait, à genoux sur une tombe de marbre noir, sa statue en bronze qu'il avait fait faire de son vivant plus grande que nature, le reste du mausolée était de pierre blanche avec une draperie d'un ouvrage très exquis et majestueux. La rage révolutionnaire n'a pas épargné ce superbe monument. Il avait légué à son chapitre, pour son anniversaire 3000 écus d'or, plus 26.000 francs de notre monnaie. Sa devise était : *Abundantia diligentibus*. Il avait fait décorer son église de vitraux où se voyaient d'excellentes peintures. Ses bienfaits s'étendirent sur toutes les autres églises où il avait des bénéfices. Il avait coutume de dire : Vixesse Christiani, litigare. Notre prélat portait d'azur sur une bande d'or. (*Histoire du diocèse de Langres*).

Les cardinaux Louis de Bar et de de Lutzerne, les noms fameux des Breteuil, de Bourgogne, d'Aigremont, de Chalon, de Poitiers, de Clermont-Tonnerre qui ont illustré le siège de Langres, titre d'un pair ecclésiastique et ducal, n'ont pas pu faire oublier cette majestueuse figure de Claude de Longwy, cardinal de Givry. Dans ce beau diocèse, un des plus vastes de l'Eglise de France jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle, et qui comprenait avec les départements actuels de la Haute-Marne et de la Côte d'Or presque en entier, les arrondissements de Tonnerre, de Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine, on voyait s'épanouir une des plus belles floraisons monastiques de France après Toul, Besançon, Paris et Rouen.

C'est de tous les évêchés, celui où la Franche-Comté a vu éléver le plus grand nombre de nos compatriotes dont 4 du nom de Rochefort, 3 de Bourgogne, 2 de Chalon, et une dizaine d'autres qui y ont laissé de grands souvenirs. La mémoire de Monseigneur Guerrin, né à Vesoul et décédé en 1877 n'y est pas oubliée, et le titulaire actuel Monseigneur Herscher, que je salue ici comme enfant de l'Alsace, a lui-même compté pendant quelque temps au nombre des élèves du Grand séminaire de Besançon.

Gloire aux Longwy ! Laudemus viros gloriosos !

**Anne d'Escars, 2<sup>e</sup> Cardinal de Givry.**

C'était le fils de Jacques de Pérusse, seigneur d'Escars(<sup>1</sup>) et de sa seconde femme Françoise de la très noble maison de Longwy ; dame de Givry alliée de sang aux princes d'Orléans, familles considérable par sa noblesse et par ses alliances.

Né le 29 mars 1546, à Paris, il y fit ses études et ensuite prit l'habit des religieux de St Benoît dans l'abbaye de St Bénigne de Dijon, dont il fut abbé, ainsi que de Barbery, Molesmes, Poultières et Champagne dans le diocèse du Mans.

Pendant un voyage qu'il fit à Rome, Pie V eut l'occasion de le connaître et de l'apprécier et lui témoigna beaucoup d'affection et d'honneur. Il fut nommé à l'évêché de Lisieux (en 1585) dans lequel il servit fidèlement, sans revenu, à cause des malheurs des guerres civiles. La réputation de cette fidélité désintéressée et du zèle qu'il témoigna à la défense des droits et de l'autorité du Saint-Siège, décida le pape Clément VIII à le nommer cardinal. Il prit après son élection le surnom de Givry, qu'il tenait de sa mère, et peu d'années après, alla à Rome pour porter ses remerciements à son bienfaiteur dont il reçut toutes sortes d'égards, avec le titre de cardinal de Sainte-Suzanne ; il fut fait protecteur de l'ordre de Citeaux et coadjuteur de son frère aîné, Charles d'Escars, évêque de Langres. Étant retourné en France, le roi le renvoya à Rome pour y résider en qualité de vice-protecteur de France où il rendit de très grands services à l'église et à l'Etat. L'ardeur de son zèle et la pureté de ses mœurs était telle qu'à l'élection des papes Léon XI et Paul V, on entendit plusieurs fois le peuple crier hautement par la ville que le conclave ne pouvait en choisir de plus digne que le cardinal de Givry pour remplir le siège de St Pierre. Il succéda au cardinal Charles de Lorraine, en l'évêché de Metz, nommé par les suffrages des chanoines de cette église, de laquelle charge il s'acquitta avec tant de louange, que les exemples de son gouvernement ont fourni à la France l'idée d'un parfait prélat. Une ou deux fois par semaine, il aimait à traiter des affaires spirituelles de son diocèse avec plusieurs prêtres, chanoines et autres supérieurs ecclésiastiques, et il examinait sérieusement les devoirs de sa profession. Il s'appliqua surtout à la réforme des monastères et tâcha de faire un bon clergé pour servir de miroir

---

(1) Illustre et ancienne famille des Comtes de Limoges.

aux laïques. Il attaqua résolument les libertins et les hérétiques, mais pour ces derniers, quoique sa bonté, son affabilité le rendissent aimable à tout le monde, il leur témoignait des douceurs extrêmement complaisantes, aimant mieux les plier que les rompre, les gagner que les dompter, comme le soleil qui, sans enfoncer les fenêtres, entre dans les maisons. Mais quand il était nécessaire d'user d'une austère sévérité envers des rebelles opinionnâtres, il faisait son devoir. Cette douceur et bonté unies à la force et la vigueur qui le caractérisent comme l'autorité incomparable qu'il avait acquise n'étaient que le rayon de sa grande vertu et de la sainteté de sa vie reconnue et avouée même de ses ennemis.

Dans cette haute réputation, il acheva heureusement le cours de sa vie en sa maison de Vic, aux confins d'Allemagne, le 19 du mois d'Avril de l'année 1612, la 74<sup>e</sup> année de son âge. Son corps fut porté à son église de Metz, où il fut enfermé dans un riche sépulcre de marbre, avec son effigie qui représentait la dignité de son maintien et la gravité de ses mœurs. Sur son tombeau, on fit graver une inscription latine de la plus grande beauté.

Charles d'Escars, évêque de Poitiers 1560, nommé en 1575, au siège de Langres dont il fut le 93<sup>e</sup> titulaire était fils de Jacques de Pérusse, dit d'Escars, seigneur d'Escars et d'Anne Jourdain de l'Isle, mort le 3 octobre 1614 à l'abbaye de Béze, il y fut enterré.

#### **Etienne de Montbéliard**

Sans parler des illustrations de l'ancienne maison de Montbéliard, dont les seigneurs qui possédaient le comté de ce nom, à titre de fief dépendant du Comté de Bourgogne, avant qu'il ne passât à la fin de XIV<sup>e</sup> siècle à la maison ducale de Wurtemberg, disons simplement qu'elle a donné au siège archiépiscopal de Besançon, un prélat, Louis de Montbéliard, élu en 1361 et mort l'année suivante. Cette maison portait de 2 bars adossés d'or.

Etienne de Montbéliard, fils de Thierry I<sup>er</sup> et d'Hermentrude de Bourgogne, sœur du pape Callixte II, fut élevé en grande partie chez son oncle, à l'archevêché de Vienne. Celui-ci ayant été promu à la papauté, emmena son neveu à Rome, puis l'ayant sacré évêque en 1120, le nomma au siège de Metz, et peu après,

le fit cardinal du titre de Ste Marie in Cosmedia. Le prélat ne put prendre possession de son siège qu'à la cession du schisme. Il administra le diocèse de Metz avec autant de zèle que de prudence et se montra généreux envers les églises et les monastères.

St Bernard l'appelle « *Strenuum Metensis ecclesiae ministrum.* »

Il mourut pieusement le 29 décembre 1163 ou 1165.

### Jean de Neufchatel

Ses armes portaient « de gueules à la bande d'or, écartelé de gueules, à l'aigle éployée d'argent, qui est de Bourgogne. »

Une des maisons les plus anciennes et les plus illustres du Comté de Bourgogne. Elle tirait son nom du château de Neufchatel sur Doubs, bailliage de Baume. Son origine remonte aux premières croisades. Au XII<sup>e</sup> siècle, vivait Thiébaud de Neufchatel qui fut la souche de douze générations toutes marquantes surtout dans les dignités ecclésiastiques. La famille de Neufchatel est la seule qui puisse se glorifier d'avoir à l'égal (1) de celle de Grammont, donné 7 évêques aux sièges de Toul, Bâle, Besançon, Nevers, etc. Elle s'éteignit au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, après avoir fourni 5 chevaliers de la Toison d'Or, 4 chevaliers à la confrérie de St Georges, elle eut de nobles alliances : Portugal, Bourgogne, Montbéliard, etc.

Jean, III<sup>e</sup> fils de Thiébaud V, seigneur de Neufchatel et de Jeanne de Chalon (selon Migne) fut l'un des personnages les plus distingués du XIV<sup>e</sup> siècle. Après avoir été successivement prieur de St Pierre d'Abévillers, de Jouhe, d'Arbois et de N. De de Bar-le-Duc, il fut nommé chanoine, puis doyen de la cathédrale d'Autun. En 1368, (ou 1371, Migne ou Loyer) il fut élevé sur le siège de Nevers, et l'année suivante, transféré sur celui de Toul. (Migne, Loyer, 1379). On croit que Jean de Neufchatel quitta son évêché de Toul, celui qui en France comptait le plus grand nombre de maisons religieuses, abbayes, monastères, pour entrer dans l'ordre de St Dominique, puis dans celui des Chartreux. Robert de Genève, son parent, devenu antipape en 1378, sous le nom de Clément VII, le prit pour son camérier et en 1383 (ou 85), le fit cardinal-prêtre, du titre des 4 Saints couronnés. Le cardinal qui avait renoncé à ses bénéfices de France

(1) V. Pite, (Grand Séminaire Besançon 1898 ; Grammont).

passa en 1392, de l'ordre des cardinaux-prêtres à celui des cardinaux-évêques, reçut les évêchés d'Ostie et Velletri, et observa dans sa nouvelle dignité, la règle de St Bruno. A la mort de Clément VII, Jean de Neufchatel, avec les 23 cardinaux qui composaient le pseudo-collège d'Avignon, concourut à l'élection de Pierre de Lune, autrement appelé Benoît XIII (28 septembre 1394). Ce fut lui qui sacra évêque le nouvel antipape, le 11 octobre suivant. Mais dans la suite, l'obstination de Benoît lui ouvrit les yeux et lui fit prendre le parti de Boniface IX, le véritable pape. Retiré à Villeneuve-les-Avignon avec les 17 cardinaux qui venaient d'embrasser la cause de la justice, il fit tous ses efforts pour obliger Benoît à se démettre. Nommé gouverneur de la ville d'Avignon par ses collègues, il prend part aux opérations dirigées contre le château où Benoît se défend. Celui-ci est blessé le 29 septembre 1398, mais Jean de Neufchatel est lui-même le 2 Octobre, atteint par le feu de la citadelle et succombe 3 jours après des suites de sa blessure à Avignon. Il fut inhumé dans l'église de la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon et il se fit, dit-on, des miracles à son tombeau.

#### Louis de la Palud-Varambon

Aux armes de gueules, à la croix d'argent semée d'hermines, la Palud est une illustre maison de la Bresse dont Guichenon donne une filiation qui remonte à Pierre de la Palud, seigneur de Varambon en 1140 et qui finit à Laurent de la Palud, mort vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, dernier de son nom. Distinguée par son ancienneté, ses alliances et ses richesses, cette maison ne le fut pas moins par les honneurs dont elle mérita d'être investie, surtout dans l'église, à laquelle elle donna, entre autres dignitaires : 1 cardinal, 5 abbés dont 2 de Luxeuil et 9 chanoines comtes de Lyon.

Louis de la Palud, d'une des premières familles de la Bresse, était fils d'Aimé de la Palud, seigneur de Varambon et d'Alix de Courgeron. Après avoir pris l'habit de S<sup>t</sup> Benoît à Tournus, il fut élu abbé d'Ambourne, puis de Tournus. C'est en cette dernière qualité qu'il assista au concile de Constance, en 1417 et qu'il fut garde du conclave où Martin V reçut la tiare. Député de nouveau au concile de Sienne en 1423, il se trouva encore à celui de Bâle, où il fut nommé évêque de Lausanne en 1432,

à l'exclusion de Jean Prangin. Amédée VIII duc de Savoie, protégeait ce dernier. Le procureur de ce prince, nommé Jean Champion, voyant qu'on n'avait aucun égard aux sollicitations de son maître, appela au pape de la sentence du concile. Ce procédé déplut extrêmement à Bâle, où Champion fut arrêté prisonnier. Quelque temps après, les Pères du Concile envoyèrent Louis de la Palud auprès d'Eugène IV, puis en Grèce, pour tenter de réunir l'église grecque avec l'église latine ; Amédée VIII ayant été élu pape à Bâle le fit cardinal en 1440. Nicolas V, à qui l'antipape Amédée, dit Félix, céda la papauté en 1449, confirma dans cette dignité, le cardinal de la Palud, le fit son légat et ne cessa de lui donner des marques de son estime. Ce prélat que loue dans ses écrits Aeneas Sylvius, depuis Pie II, mourut à Rome le 22 septembre 1451.

La famille de la Palud était illustre en Franche-Comté.

Dans son livre sur l'éloquence religieuse en Franche-Comté, l'abbé Suchet rapporte (p. 39) qu'en l'année 1283, on vit paraître dans notre province autour de la reine Jeanne, l'éloquent dominicain Pierre de la Palud, que Gerson appelle un homme profond dans les sciences divines, humaines et canoniques. Il appartenait à une famille bressanne, mais était né en Franche-Comté. Célèbre par son enseignement et ses sermons, il fut nommé, en 1329, patriarche de Jérusalem, essaya en vain de susciter une nouvelle croisade et mourut à Paris en 1342.

Dans la *Revue Franc-Comtoise* de 1842 (1<sup>re</sup> livraison), le comte de Montalembert nous donne un récit bien intéressant des funérailles princières célébrées à Villersexel pour la marquise de Varambon, épouse de Christophe de Rye de la Palud. Cette pompe funèbre est avec celle de Philibert de Chalon, prince d'Orange, le dernier des Chalon, à Lons-le-Saunier et que Gollut nous a racontée, celle de l'archiduc Albert, souverain du comté de Bourgogne et où assistaient les principaux seigneurs de la Franche-Comté, celle d'Othon IV comte de Bourgogne à l'abbaye de Cherlieu, si bien décrite par Mgr Besson, celle d'un preux de Vergy, à la cathédrale de Langres, puis à l'abbaye de Theuley, près de Vars, celle, dis-je, qui pourrait rivaliser avec les sépultures des ducs de Lorraine aux Cordeliers de Nancy.

Il faudrait aussi une étude spéciale pour rappeler le souvenir de François de la Palud dont les anciens monuments mention-

nent la délivrance de sa captivité et son joyeux retour au sein de son foyer. Un magnifique mausolée à N.-D. de Consolation rappelle le nom de ce glorieux sire dont Désiré Monnier, dans le tome II de la *Revue des deux Bourgognes*, l'abbé Sonnet et l'abbé Devoille dans N.-D. de Consolation et M. Laurens, dans l'annuaire du Doubs de 1845, rappellent l'intéressant souvenir qui occupe une si belle place dans l'histoire de la Franche-Comté.

### Guillaume de Vergy

La maison de Vergy qui porte de gueules à trois roses d'or, posées deux et une, tirait son origine du château de ce nom, en Bourgogne, près de Nuits, et ruiné en 1609 par l'ordre du roi Henri IV.

C'est une des plus anciennes et des plus illustres maisons de Bourgogne, elle marche immédiatement après les Chalon et les Vienne. De ces alliances avec les principales familles du Comté, elle tint longtemps un des premiers rangs parmi la noblesse de la province et donna à l'ordre de St-Georges de 1497 à 1590, neuf chevaliers, outre qu'elle compte 6 membres de la Toison d'Or : 1 cardinal, 2 archevêques de Besançon, 3 évêques aux sièges de Paris, Autun, Mâcon, 1 abbé de St-Étienne de Dijon, 1 chanoine de Langres, des gouverneurs et 1 maréchal de Bourgogne. Après 23 générations, cette grande maison s'éteignit à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle dans celle de Cusance, par le mariage de Vandelin Simon de Cusance avec Béatrice de Vergy, dernière héritière du nom. En 1215, Philippe de France, depuis roi sous le nom de Louis VIII, avait épousé Agnès de Vergy. Les Vergy s'allierent trois fois à la maison ducale de Bourgogne. (On connaît la complainte de Gabrielle de Vergy racontée par les poètes).

Guillaume de Vergy était fils de Jean, seigneur de Fouvent, Champlitte, Autrey et autres lieux, sénéchal de Bourgogne et de Gilles de Vienne, fille de Guillaume, seigneur de St-Georges et de Ste-Croix. Successeur d'Aymon de Villerxcel, sur le siège de Besançon, il fit son entrée solennelle dans la cité le 13 novembre 1371. Son épiscopat dura 20 années pendant lesquelles l'Archevêque de Besançon s'occupa activement de rétablir la discipline ecclésiastique dans le diocèse. On connaît le fameux guet-apens qui lui fut un jour tendu et dans lequel 20 hommes masqués,

vêtus de noirs manteaux et rendus encore plus effrayants par leurs queues de renard et leurs cornes de bouc se jetant sur lui, le percent de leurs armes cachées et le renversent baigné dans son sang. Les assassins échappèrent à peu près au châtiment dû à leur abominable forfait. C'est sous son épiscopat que fut érigée à Rougemont la confrérie de St-Georges, patron des guerriers chrétiens, qui souffrit le martyre à Nicomédie durant la 1<sup>re</sup> persécution de Dioclétien. Les apparitions multipliées du glorieux martyr à l'armée des croisés devant Antioche et la prise de cette ville attribuée à son intervention contribuèrent à rendre le nom de St-Georges fameux parmi nos chevaliers comtois. Ce fut un gentilhomme de Rougemont, Philibert de Mollans, qui établit cette confrérie célèbre, dans sa maison qui est encore debout au sommet de la citadelle de Rougemont (Doubs). Cette confrérie supprimée par la Révolution fut réorganisée en 1814 et cessa de nouveau en 1830.

En 1370, Guillaume de Vergy ayant eu des démêlés ennuyeux avec le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, se démit de son siège et reçut en dédommagement de l'antipape Clément VII, en 1391, le chapeau de cardinal, de l'ordre des prêtres du titre de Ste-Cécile. Il mourut en 1401 ou 1407 et fut inhumé dans la chapelle St-Nicolas de l'église métropolitaine. Il était l'oncle du maréchal de France, de cette maison des preux des Vergy. Dans l'église abbatiale de Theuley qu'elle avait fondée, cette famille y avait choisi le lieu de sa sépulture et la chapelle dite de Vergy renfermait de magnifiques mausolées aujourd'hui ensevelis sous le moulin Tramoy de Gray, dont ils forment les fondations. C'est là que le dernier descendant de cette race illustre, Cléria-dus de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne, décédé en 1630, a voulu que soit renfermé, avec son cœur, celui de son épouse Madeleine de Bauffremont.

M. l'abbé Mérand, curé d'Auvet, qui prépare une nouvelle histoire de l'abbaye de Theuley, déjà écrite par l'abbé Brultey et M. Jules Gauthier, nous donnera un récit intéressant sur l'illustre maison de Vergy.

Abbé MOURLOT,  
*Curé de Servigney.*

(FIN DE LA PREMIÈRE SÉRIE)

# LES RUINES ROMAINES D'OFFEMONT

(Rapports avec plan sur les fouilles  
faites en 1839 et 1841, avec une préface de M. Pajot)

## PRÉFACE

La domination romaine n'a pas laissé dans le Territoire de Belfort de traces importantes de son passage : point de ville, de monument ou de construction somptueuse. Cependant les ruines qu'on y découvre ne sont pas à négliger ; elles attestent que, si le pays ne se distinguait ni par ses richesses, ni par une nombreuse population, il n'était pas du moins à l'écart de la civilisation. Parmi ces ruines, celles qui gisent dans un bois près d'Offemont (3 kil. au nord de Belfort), méritent le plus d'attirer notre attention ; jusqu'à présent on n'en a pas découvert de plus considérables dans le Territoire. Situées à l'occident de ce village, dans une corne du bois de l'Arsot, à 200 mètres de la première maison du côté de Belfort, sur une légère éminence d'où le regard domine la plaine de l'étang de la Forge, elles ont été reconnues et explorées il y a près de trois quarts de siècle. Lors des travaux de recherches, des articles de journaux ont donné au public connaissance des résultats obtenus (1) ; mais les rapports officiels des personnes qui ont présidé à ces fouilles, n'ont pas encore été publiés : restés manuscrits, ils dormaient, avec le plan des lieux, dans les archives de l'ancienne Préfecture du Haut-Rhin, à Colmar, loin des regards de ceux qu'ils intéressaient. Ce sont ces rapports, au nombre de deux, l'un de 1839, l'autre de 1841, dont nous nous proposons de faire la publication (2).

(1) *L'Industriel de Mulhouse*, en particulier, a publié (22 décembre 1839) un compte-rendu fait par M. Armand Ingold. — Cet article ne fait que reproduire pour le fond le rapport que nous publions plus loin, sorti de la même plume.

(2) Nous devons la communication de ces documents à l'obligeance de M. Armand Ingold, qui les fit copier il y a quelques années et les fit gracieusement parvenir au secrétaire de la Société, M. Dubail-Roy.

Il y a un siècle, on aurait demandé en vain aux habitants de Belfort s'ils connaissaient des antiquités romaines dans les environs : l'attention se portait d'un autre côté. A peine quelques esprits plus curieux s'intéressaient aux questions archéologiques ; mais faute de points de comparaison et de principes de critique, ils s'agitaient dans le vide et construisaient des villes dans leur imagination. Ainsi l'abbé Descharrières (1), rapprochant le nom de *Cravanche* de celui de *Gramatum*, cité dans l'Itinéraire d'Antonin, concluait de cette donnée illusoire qu'il avait trouvé l'emplacement de cette station romaine (2). Qu'aurait-il dit, s'il avait connu les ruines romaines, encore intactes, que recèle la forêt à 1500 mètres de ce village ? Mais si tant est qu'on eût sérieusement songé à Cravanche pour cet honneur, la découverte de la villa d'Offemont fit évanouir cette prétention. Or voici, d'après une lettre de M. Arm. Ingold, comment se fit cette découverte dont il est le principal auteur.

Etant enfant et élève du collège de Belfort, il fit, dit-il, en 1830, sous la direction du principal, l'abbé Froment, une visite aux ruines du théâtre romain de Mandeure. Il trouva dans ces ruines quantité de fragments de cette belle poterie rouge, dite samienne, dont il fit ample provision, pendant que ses camarades faisaient la chasse aux papillons et aux insectes. Une autre promenade dans la forêt d'Arsot, près d'Offemont, lui fit trouver encore des tuileaux et des fragments de poterie. En comparant ces derniers avec ceux qui provenaient de Mandeure, il acquit, lui et son maître, la conviction que la forêt renfermait des ruines romaines (3).

---

(1) Voir M. H. Bardy : *l'abbé Descharrières : Notice sur sa vie et ses ouvrages*, dans la *Revue d'Alsace*, 1903, p. 68 et suiv.

(2) Voir : *Cravanche, berceau de Belfort*, lettre écrite en 1814 et publiée dans la *Revue d'Alsace*, 1864.

(3) On voit par ces lignes que l'amour de M. Ingold pour les antiquités datait de son jeune âge. Armand Ingold (1816-1906), fils d'un notaire de Cernay, succéda à son père dans une charge qui s'était transmise avec honneur de père en fils depuis trois générations. Mais ses occupations professionnelles ne l'empêchèrent pas de se livrer à ses études favorites ; celles-ci se portèrent alternativement sur les antiquités de l'Alsace et sur l'histoire de Cernay, sa ville natale. Nous ne le suivrons pas dans ses travaux ; nous ne rappellerons pas tous les articles publiés par lui sur ces questions dans les revues et publications périodiques de l'Alsace ; nous ne referons pas, après M. Gasser (*Revue d'Alsace*, 1906) et M. Waltz (*Bulletin historique de Mulhouse* 1907), sa biographie, mais nous saluerons le patriote qui abandonna, en 1871, sa charge et son pays pour rester fidèle à la France. Ce n'est que bien des années après l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne, qu'il put retourner habiter son pays d'origine. C'est là, à Colmar, qu'il coula les dernières années de sa vie, ne cessant de s'intéresser aux antiquités de l'Alsace et de se montrer serviable à tous ceux qui avaient recours à lui.

En 1839, l'abbé Froment (1), secondé par M. Courtot, ancien maire d'Offemont, fit faire avec ses ressources et celles qu'il recueillait de mains généreuses, quelques recherches dont le résultat est consigné dans un rapport adressé le 28 octobre 1839, à M. le Préset du Haut-Rhin, en son nom, par M. Arm. Ingold, son collaborateur, avec une demande de subvention. La subvention (200 fr.) fut accordée, mais comme le lieu à explorer était du domaine forestier, la somme fut mandatée au nom de M. Charlier, Inspecteur des forêts et membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Les fouilles furent donc continuées officiellement sous la direction de ce dernier. Le deuxième rapport, que nous publions, daté du 15 juin 1841, nous expose le résultat de cette mission.

Ceux qui liront ce rapport et le précédent ne devront pas oublier qu'ils ont été faits à une époque où la science archéologique avait à peine vu le jour. Alors, en faisant des fouilles, on se contentait de résultats que nous pourrions juger un peu superficiels. On cherchait plutôt dans l'exploration des ruines antiques un moyen de satisfaire sa curiosité et de s'instruire qu'on ne prétendait donner à ces recherches une portée scientifique. Ainsi on ne doit pas apprécier les travaux accomplis dans la forêt d'Offemont avec toutes les exigences d'aujourd'hui. Reconnaître l'origine romaine de ces ruines et la disposition des édifices de la villa, étant le principal but visé, ce résultat méritoire a été atteint : le plan de ces constructions a été dressé avec toute l'exactitude désirable. Les découvertes sont même allées au-delà et les révélations en sont très précieuses ; mais bien des parties du terrain n'ont été retournées

---

(1) L'abbé Froment, qui était principal du Collège en 1830, est un personnage qui, pour avoir passé avec honneur et considération plus d'un demi-siècle à Belfort, a laissé des souvenirs profonds dans l'esprit de la génération qui touche à la vieillesse. Jean-Baptiste Froment, né à Senones (Vosges), en 1794, commença par servir dans les armées de Napoléon, au 8<sup>e</sup> Rég<sup>e</sup> de hussards. Il était adjudant en 1815, quand son régiment fut licencié. Changeant alors de carrière, il embrassa l'état ecclésiastique et fut ordonné prêtre en 1821. Depuis lors, sa carrière s'écula tout entière, sauf trois absences assez courtes, dans la ville de Belfort, où il fut vicaire, principal du Collège (1825-1833), aumônier de l'hôpital militaire, et enfin aumônier militaire en titre (1847). Il remplit cette dernière fonction jusqu'à la fin de sa vie (9 avril 1879). Le siège de Belfort (1870-1871) lui donna l'occasion de se faire remarquer par son dévouement et un sang-froid que n'effrayaient pas les projectiles de l'ennemi. Le gouvernement récompensa ses services par la croix d'Officier de la Légion d'honneur (31 décembre 1872). — Voir une notice sur sa vie par M. H. Bardy, dans l'*Annuaire de l'Association des anciens élèves du Collège et du Lycée de Belfort* (16<sup>e</sup> année, Août 1904, p. 48, note) ou dans la *Revue d'Alsace* (1905, p. 86).

que légèrement et les pièces des appartements n'ont pas été toutes déblayées. Toutefois, la tâche des explorateurs, surtout celle de M. Charlier, a été bien remplie ; la modicité de leurs ressources et l'impossibilité d'arracher les souches et les arbres s'opposaient à ce qu'ils poussassent leurs recherches plus loin qu'ils n'ont fait. N'ayons donc pas des exigences déplacées ; rendons plutôt hommage à ces amis zélés de l'antiquité qui, après avoir, en marchant sans guide et sans leçon, reconnu ces restes ignorés des temps anciens, se sont passionnés pour une noble tâche et ont soulevé un coin du voile qui couvrait le passé historique du pays.

La découverte des ruines d'Offemont, à laquelle vint se joindre celle de quelques objets antiques, particulièrement d'un bas-relief, représentant un cavalier (1), trouvés par l'abbé Froment quelques années après non loin de là, dans la banlieue de Belfort, avait agité les imaginations. Parce que ces ruines couvraient une superficie égale, disait M. Ingold avec quelque emphase en 1839, à celle de la ville de Belfort, et que des tuileaux se rencontraient en outre en dehors jusqu'aux premières maisons du village d'Offemont, on s'imaginait avoir découvert une ville ; les Belfortains rêvaient pour leur cité d'une antique et illustre origine ; et comme l'emplacement de Gramatum, localité située, d'après les éditions de l'Itinéraire d'Antonin, entre Mandeuve et Larga, était loin d'être fixé incontestablement, quelques esprits n'étaient pas éloignés de placer cette station à Offemont. Ravenez, dans *l'Alsace illustrée*, traduite de Schœpflin (2), se fait l'écho de cette opinion assez répandue ; mais tout en admettant que cette hypothèse n'était pas sans quelque vraisemblance, il n'ose pourtant, dans sa conclusion, l'adopter. Cette identification, ne reposant sur aucune donnée sérieuse, n'eut dans la suite pour elle aucun champion ; elle ne fut admise ni par M. Corbis dans sa *Notice sur les établissements gallo-romains du Territoire de Belfort* (3), où il fait, sans raison et par une conception purement hypothétique, de cet établissement un poste militaire, ni par M. H. Bardy

(1) Ce bas-relief est au musée de Colmar : celui de Belfort en possède un moulage.

(2) Ravenez. *Alsace illustrée*, traduite de Schœpflin, Mulhouse, 1849, T. I ; p. 503.

(3) Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation, N° 9, 1888-89.

dans son *Etude historique sur Belfort* (1) ; celui-ci n'y fait pas même allusion (2).

Mais si les ruines d'Offemont n'étaient pas celles de la station de Gramatum, elles ne sont pas davantage celles d'un *praesidium* militaire. M. H. Bardy, malgré l'étendue de ses connaissances et la justesse ordinaire de ses appréciations, ne nous paraît pas non plus être dans la vérité, quand il suppose gratuitement que des voies stratégiques se croisaient entre Brace et Offemont, et que les objets recueillis dans la plaine de Brace dénotant l'existence d'une *station ou mansion*, cette station était surveillée par l'établissement ou citadelle d'Offemont (3). Depuis quelques années, nous avons fait des observations et quelques découvertes, qui, toutes superficielles qu'elles sont, nous permettent d'avoir une autre opinion sur le caractère de ces ruines.

Nous avons vu cette petite enceinte, située près du Martinet, dans le canton appelé *la petite Cornée*, à 500 m. environ et au sud-ouest des ruines principales, enceinte dont fait mention M. Ingold, dans son Rapport au Préfet du Haut-Rhin, en rappelant l'opinion vulgaire qui la prenait pour un cimetière. Cette enceinte, à peu près carrée, de 56 à 58 m. de côté, est en réalité, non pas un ancien cimetière, mais un retranchement militaire d'origine romaine ; elle était accostée, à 25 m. à l'extérieur, d'une construction carrée de 9 m. de côté, en bois, couverte en tuiles et reposant sur des fondations en pierre. Nous avons rendu compte de cette découverte dans ce Bulletin n° 15, 16, 18, années 1896, 1897, 1899. Vu le peu de distance entre ce retranchement et les ruines, et la similitude des tuiles trouvées par fragments de part et d'autre, on ne peut prétendre que ces lieux occupés n'aient eu entre eux aucun rapport de dépendance.

En outre, en 1907, dans une autre partie de la forêt, à 200 m.

---

(1) Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation, N° 16, 1897, p. 43.

(2) Cette station de *Gramatum*, placée sans autre argument qu'une prétendue analogie de noms, par Schœplin, au Grand-Charmont, par d'Anville, à Grandvillars, par Golbéry, au mont Grammont, près de Fesches, puis par M. Coste, à Delle, a fait l'objet d'un article : *Gramatum et le Mont Terrible*, publié par nous dans ce Bulletin, n° 21, 1902, article dans lequel nous avons exposé, à titre définitif, croyons-nous, que *Gramatum* était le nom de l'établissement gallo-romain du Mont Terri, dit Terrible. — Notre conclusion a été agréée par M. Cam. Julian, (*Revue historique*, Janvier-Février 1903).

(3) Voir ce Bulletin, n° 16, 1897, p. 46.

environ au sud de ce retranchement militaire, à 600 m. de l'établissement principal, près de l'étang de la Forge, nous avons remarqué trois talus artificiels, parallèles, distants l'un de l'autre de 15 à 16 m. ; deux sont longs de plus de cent mètres, le troisième, d'une soixantaine de mètres seulement ; à 40 m. à l'ouest, il y a encore, dans une direction parallèle aux autres, l'amorce d'un quatrième talus, coupé par un chemin de défrûtement, mais il disparaît à une dizaine de mètres de chaque côté. Ces talus, formés d'une terre prise sur place, d'une hauteur moyenne de 0<sup>m</sup> 75 au dessus du niveau du sol, descendant par une pente plus douce d'un côté, celui du levant, et plus inclinée de l'autre : ils ont quelque analogie avec les toitures des usines de filature. Nous les avions déjà aperçus, il y a quelques années, sans pouvoir les interpréter ; mais ils ont acquis à nos yeux de l'importance et nous ont révélé leur origine, quand nous avons découvert à l'extrémité de l'un d'eux, à 50 m. de l'angle nord de l'étang de la Forge, des tuileaux et surtout de très nombreux fragments de vases, différents de forme et de grandeur, mais d'une facture romaine ; ces derniers se trouvaient comme rassemblés en un espace très restreint, de deux ou trois mètres carrés, tandis qu'ailleurs on n'en voyait pas. Avec ces menus fragments, il serait impossible de reconstituer un vase complet ; mais, à considérer les variétés de leur forme et de leur dimension, nous avons là des échantillons de plus d'une dizaine de ces récipients, depuis les vases communs et grossiers jusqu'aux plus délicats et aux plus fins. Cette poterie, couverte d'un vernis de nuances diverses, et sur la panse, de plusieurs rangs de stries faites à la roulette, diffère de la poterie dite samienne ; elle est plus ordinaire. Aucun des fonds qui nous sont passés par les mains ne porte d'estampille. A l'endroit où se rencontraient ces fragments, quelques coups de pioche nous ont montré à 0<sup>m</sup> 30 de profondeur une couche d'argile grise apportée du dehors et paraissant avoir servi de pavé ; mais nous n'avons pas trouvé trace de charbon, quoique nous ayons vu des morceaux de brique brûlés.

La découverte de ces poteries nous inspira, à M. Rollet, capitaine au 42<sup>e</sup> Régiment d'infanterie, et à moi, l'idée de faire des sondages avec la pioche dans les environs. Nous avons trouvé trois pierres de forte taille, en grès, dont l'une, en place, sur le bord du talus, était consolidée par d'autres pierres plus

petites, sa surface plane en haut ; des deux autres, l'une, également sur le bord du talus, à 12 m. environ de la première, avait glissé et était penchée ; la dernière avait sans doute été déplacée, elle émergeait du sol et était embrassée par les racines d'une cépée. Pas d'autres traces de fondations en pierre. De ces remarques, nous avons conclu qu'il y avait en cet endroit une construction légère en bois, soutenue par des piliers verticaux reposant sur des pierres ; même la petite quantité de tuileaux présents sur les lieux ne nous permet pas d'affirmer qu'elle fut entièrement couverte en tuile. Des coups de pioche donnés dans d'autres parties des talus n'ont rien fait sortir de terre.

Enfin, les tuiles dont les fragments ont été découverts dans tous ces restes de constructions romaines étaient bien marquées, du moins quelques-unes, de rainures droites ou couronnées, mais aucune ne portait de marque de fabrique. Nous pensons qu'elles étaient faites sur place. En effet, à droite du vieux chemin de Belfort à Eloyes, à 400 m. à l'ouest des ruines, existe une excavation ancienne, artificielle, de 6 à 8 m. creusée dans l'argile et dont le fond garde, une bonne partie de l'année, une eau stagnante à l'ombre des arbres ; c'est elle qui a fourni apparemment la terre dont ces tuiles ont été pétries. Quant au four destiné à les cuire, il devait exister à proximité ; mais pour n'avoir pas su faire les observations et les recherches utiles l'année où le bois a été coupé, nous ne saurions dire où il se trouvait.

Cet établissement d'Offemont, avec ces deux annexes, a un cachet qui lui assure une importance particulière. Mais l'esprit curieux ne se contente pas de la description de ces débris morts du passé ; il se demande quelle population habitait là. Notre dessein est de chercher à satisfaire autant que possible cette curiosité, en considérant les rapports de cette triple installation : 1<sup>o</sup> une villa, qui a tous les caractères d'une habitation civile, couvrant, avec ses dépendances immédiates, une superficie d'environ deux à trois hectares ; 2<sup>o</sup> un campement de 32 ares, pouvant contenir une centaine d'hommes de police ou de milice locale ; 3<sup>o</sup> un établissement qui nous paraît avoir été celui d'une troupe de cavalerie : car c'est pour cette destination qu'ont été alignées, à notre avis, ces élévations de terre, à proximité d'une source abondante, aujourd'hui noyée dans l'étang, les chevaux attachés à des pieux dans le bas, la tête tournée vers le soleil

levant, soit en plein air, soit sous des abris légers qui n'ont pas laissé de traces, les hommes en haut, en face de leurs chevaux et les chefs à 40 m. en arrière, les uns et les autres probablement sous la tente ; ces conditions d'installation donnent à penser que le poste n'a été occupé qu'en été ; la construction reconstruite servait peut-être de cantine ou d'infirmerie : les vases, petits et délicats pour le plus grand nombre, réunis en un même endroit, sans doute sur une planche suspendue, seraient tous tombés ensemble lors de la destruction de l'édifice, ce qui explique que leurs débris ne couvrent qu'un étroit espace de terrain.

Le personnage habitant cette villa devait avoir, avec une autorité civile, un droit de commandement militaire : c'était donc un personnage officiel. Si l'on considère d'autre part que les Vosges et les terres qui s'étendent à leurs pieds, formaient un immense domaine fiscal entre les mains des empereurs (1), on peut dire que ce personnage était un agent du fisc impérial, un de ces procureurs particuliers, *procurator saltus*, subordonnés au procureur de la province ou intendant général : celui-ci, fonctionnaire de haut rang, qui avait dans ses attributions la mission de percevoir les revenus du fisc, fournis par ce que nous appelons les contributions indirectes et les domaines, était servi par une troupe nombreuse d'agents subalternes, présidant aux exploitations diverses. C'est un de ces derniers qui habitait la villa d'Offemont et gérait le domaine agricole et forestier relevant du fisc dans la partie méridionale des Vosges : il pouvait être secondé dans sa tâche par un personnel de bureau, caissier, teneur de livres, *arcarius*, *tabularius*, etc. Il avait sous sa dépendance des esclaves, des colons, qu'il faisait travailler, soit directement, soit par l'intermédiaire de fermiers : les revenus, en numéraire et en nature, étaient recueillis par lui pour servir aux besoins du fisc.

Il était de son devoir de maintenir l'ordre et la discipline dans le monde de ses subordonnés ; à cet effet, il avait à sa disposition quelques soldats (2). Une autre cause rendait la présence

(1) Nous nous proposons d'exposer dans un prochain travail que le Territoire de Belfort, comme le massif entier des Vosges, était compris dans les possessions du fisc impérial.

(2) Voir : *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, de Daremberg et Saglio, l'article : *Latifundia*, par M. Ch. Lécrivain, et *Journal des Savants*, 1880 : *Les colons du saltus Burrunitanus*, par M. Esmein.

d'une troupe militaire indispensable en ces lieux. Le pays, exposé aux incursions des Alamans dans les derniers temps de la domination romaine, avait besoin, pour être cultivé en paix, d'être protégé contre ces pillards, toujours en mouvement et insaisissables : ce n'était pas assez de récolter, il fallait encore garder les produits de la terre et le contenu de la caisse. C'est bien pour l'accomplissement de cette multiple tâche qu'étaient réunis des soldats d'infanterie et de cavalerie dans ces campements de la dépendance immédiate de la villa. Ainsi était assurée, autant que possible, la sécurité du domaine fiscal.

Telle est l'idée que nous nous formons de l'établissement d'Offemont : une villa dans le domaine impérial, villa habitée par un agent faisant valoir une partie déterminée de ce domaine, et armé, pour l'exercice de sa gestion, d'une autorité civile et d'un pouvoir militaire.

Mais cet établissement était-il isolé, ou peut-on reconnaître l'existence de quelque moyen de communication entre lui et le voisinage ? Dans les environs immédiats, nous n'avons trouvé aucune trace de voie romaine : cependant on peut admettre la présence d'un chemin qui le reliait à Auxelles, et sans doute plus loin à Ronchamp et à Luxeuil, ville comprise, elle aussi, dans le domaine fiscal. Le nom d'Auxelles, que nous rattachons, après mûre réflexion, au mot bas-lain *Axellæ*, diminutif de *axis*, ais, planche, avec le sens de « Les Planches », rappellerait probablement une exploitation des forêts du voisinage et le débit des arbres sous forme de planches, comme le nom plus moderne de *Plancher*. Ce nom n'offre, à la vérité, qu'une amorce de présomption en faveur d'une voie de communication entre cette localité et l'établissement romain d'Offemont ; mais le chemin d'Auxelles à Sermamagny dans la direction d'Offemont a été considéré comme un tronçon de voie romaine. Ravenez, sur la carte des voies romaines annexée à sa traduction de l'*Alsatia illustrata*, de Schœpflin, l'inscrit avec ce caractère. M. Arm. Ingold (*Topographie des Gaules, Arrondissement de Belfort*, dans la *Revue d'Alsace*, 1861), en fait mention, mais avec trop peu de précision. A l'appui de cette thèse il faut dire que ce chemin affecte la forme d'une chaussée, même assez élevée, entre Auxelles et Lachapelle-sous-Chaux. Malgré ces apparences, nous conservions des doutes, dans l'ignorance de la direction subséquente de cette voie : mais ces doutes ont été atté-

nués par l'observation que nous avons faite de l'existence de deux ponts sur le trajet présumé. Les deux ponts sont semblables : construits en forts moellons de grès, d'une seule arche d'un peu plus d'un mètre d'ouverture, avec une voûte en arc très surbaissé, ils ont une largeur de 9 à 10 mètres pour la circulation. L'un est comme enfoui sous la route de Belfort à Giromagny, au sud de Sermamagny, au milieu de la vallée, à 50 mètres du grand pont de la Savoureuse. L'autre, au milieu des prés, près du chemin de Valdoye à Eloyes, à 200 mètres au delà de l'usine Georges Koechlin, sur un bras de rivière presque comblé, est enterré au point que la clef de voûte est à 0.75 c. plus bas que le niveau général de la prairie et qu'une rigole d'irrigation passe par dessus : il avait deux parapets formés chacun de trois blocs de grès reliés par des crampons ; celui d'aval a disparu, l'autre existe encore. Ces ponts sont tous deux dans l'axe d'un chemin direct d'Auxelles à Offemont, dont les tronçons se voient encore dans les bois. Ils ne sont pas assurément de l'époque romaine : ils datent probablement du XVI<sup>e</sup> siècle : mais ils n'ont pu être établis que sur une voie fréquentée alors, quoique aujourd'hui abandonnée en partie. Il n'y aurait guère de témérité à faire remonter cette voie jusqu'à l'époque romaine, et même à la rattacher à une voie venant de Luxeuil, signalée comme voie romaine par les anciennes cartes de l'Etat-major à travers la vallée de l'Ognon entre Lantenot et La Neuvelle. On a supposé gratuitement que cette dernière se prolongeait dans la direction de Belfort par Chalon-villars (1) ; mais, à notre avis, c'était simplement une voie vicinale, *via vicinalis*, tracée dans le domaine impérial pour en relier les parties et contournant le pied des Vosges par Ronchamp, Auxelles et Offemont, en évitant, autant que possible, de s'emboîter dans les marais. Si les travaux de voirie n'ont pas été exécutés sur tout le parcours, car ils paraissent manquer réellement entre Sermamagny et Offemont, on peut l'expliquer par plus d'une raison, par l'inégalité de zèle chez les agents du fisc, par l'insuffisance de leurs moyens d'exécution, par les incursions des barbares qui détournaient leur attention et leurs efforts ; ces travaux, commencés du côté de Luxeuil, n'auraient pas été poussés jusqu'au bout. En tout cas, la villa

---

(1) Ed. Clerc; *La Franche-Comté à l'époque romaine*, et ceux qui l'ont suivi.

d'Offemont ne paraît pas avoir été isolée comme une sentinelle perdue au pied des Vosges.

On ne voit pas d'autres traces de voie romaine aux environs d'Offemont, malgré l'existence d'autres établissements romains de la même époque, dont on a reconnu ou dont on voit encore les ruines dans un rayon rapproché, à Danjoutin, à Bavilliers, au faubourg des Vosges à Belfort, au bois de la Combe-la-Dame entre Essert et Cravanche. Le pays appartenant au fisc, ces derniers avaient la même destination que celui d'Offemont, avec cette différence qu'étant moins importants, ils reconnaissaient sans doute sa suprématie; c'étaient des centres partiels d'exploitation, où étaient groupés des esclaves et des colons sous la direction soit d'un fermier, *conductor*, soit d'un chef direct des travaux, *villicus*; comme des satellites, ils gravitaient autour de l'astre principal, associés à sa fortune et destinés à disparaître en même temps.

L'époque de cette disparition n'est pas une question des moins intéressantes. Pour l'élucider nous n'avons pas d'autres documents que les monnaies découvertes dans les ruines. Les dernières en date sont celles de Constantin et de Constance. M. Charlier, dans son Rapport<sup>(1)</sup> au lieu de reproduire la légende entière, se contente de mentionner ces noms, qui ont été portés chacun par deux empereurs, mais l'incertitude qui en pourrait résulter relativement à celui de Constance surtout, qui a appartenu à Constance Chlore et à Constance II, fils de Constantin, est levée par l'attribution faite, à Colmar, d'un petit bronze trouvé sur les lieux, à Constance II. De la présence d'une monnaie de ce dernier dans les ruines, il faut conclure que la destruction des édifices n'eut pas lieu avant son règne. Et en effet cette supposition est en rapport avec les évènements qui affectèrent alors le pays. Les Alamans, à la faveur de l'usurpation de Magnence, franchissant la barrière du Rhin en 353, se répandirent dans la plaine d'Alsace et pénétrèrent dans la Gaule par la trouée entre le Jura et les Vosges, semant partout la dévastation et la ruine. A la suite de ces invasions, plus de quarante villes, au dire de l'empereur Julien et des historiens, furent détruites sur la rive gauche du Rhin. Dans ces calamités, l'établissement d'Offemont ne pouvait pas échapper aux mains

---

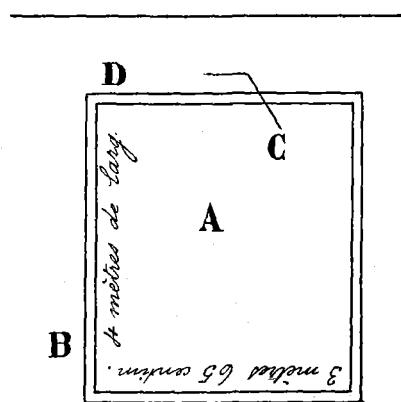
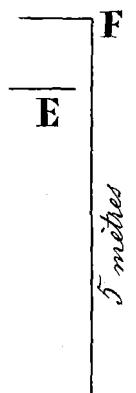
(1) Voir ci-après.

dévastatrices et incendiaires des barbares. C'est alors que nous pouvons le plus vraisemblablement fixer sa fin.

Il serait curieux de connaître dans quelles conditions cette fin se produisit ; mais c'est un point qu'il nous faudra probablement toujours ignorer. Cependant, s'il est permis de former des conjectures, on peut croire que les habitants n'ont pas été surpris : les forces militaires dont nous avons indiqué la présence à proximité devaient au moins signaler l'approche de l'ennemi, si elles ne pouvaient s'opposer à ses incursions. D'autre part les objets trouvés dans les ruines des pièces principales de la construction paraissent trop peu nombreux et de trop peu d'importance pour ne pas faire supposer qu'on avait démenagé les choses les plus précieuses et les plus utiles, à moins toutefois que la villa n'ait été livrée par l'ennemi au pillage avant de l'avoir été aux flammes : en tout cas ce qui a été laissé était brisé et hors d'usage, ou sans valeur, ou fixé à la construction, et ne donne pas une idée de ce qu'elle contenait. Quoique la villa ne fût pas somptueuse, en comparaison d'autres découvertes en France, sans doute parce qu'elle a été élevée assez tard, après des jours d'épreuve pour le pays, on ne peut guère admettre cependant qu'elle n'eût pas un mobilier plus abondant et plus riche. Notre avis est donc qu'elle a dû être évacuée par les habitants avant d'être prise et anéantie.

En même temps tombèrent aussi, selon toute apparence, ces autres établissements de Bavilliers, de Danjoutin, du bois de la Combe-la-Dame, dont nous avons parlé. Ce dernier et celui d'Offemont, les deux plus importants, sont restés jusqu'à nos jours ensevelis sous leurs ruines, et ne se sont jamais relevés : l'abandon des lieux et la prise de possession des habitations humaines par la forêt indiquent que la civilisation romaine s'est retirée dès lors de la partie septentrionale du Territoire de Belfort, un demi-siècle avant les grandes invasions.

F. PAJOT.



Rapport sur les Ruines Romaines  
récemment découvertes dans la forêt communale  
d'Offemont  
(fait par M<sup>r</sup>. A. Ingold).

---

Belfort, le 28 Octobre 1839.

Monsieur le Préfet,

J'ai souvent entendu dire pendant que j'étais au Collège à Belfort, que le faubourg de Brasse était bâti sur les ruines d'une grande ville : cette tradition me revint à l'esprit lorsqu'en me promenant un jour sur les bords de la Savoureuse, je vis un tronçon de colonne qu'un voiturier avait amené d'Offemont avec d'autres pierres pour resserrer le lit de la rivière. Cette circonstance me donna l'idée de faire des recherches dans les environs de Brasse et d'Offemont ; et entre autres personnes auxquelles j'en ai parlé, se trouvait M. Froment, aumônier de l'hôpital militaire de Belfort, notre ancien principal. Celui-ci, ayant pris de nouvelles informations, tenta, avec M. Courtot, ancien maire d'Offemont, quelques fouilles qui furent de prime abord couronnées de succès. Grâce à ces Messieurs, à leur zèle infatigable, les ruines d'un établissement romain considérable sont aujourd'hui découvertes.

J'ai essayé de figurer sur le plan ci-joint tout ce que les déblais ont mis au jour.

La salle que nous désignons sous la lettre A a 4 m. de largeur sur 3 m. 65 c. de longueur : elle était remplie de décombres où la brique, la tuile à rebords et la tuile faïtière dominaient ; nous y avons trouvé d'énormes masses de ce ciment de tuileaux que les Romains employaient avec profusion dans leurs constructions, du ciment colorié en rouge et noir, en vert, des scories, des cendres, qui peuvent faire présumer que l'édifice a été détruit par les flammes.

En continuant les fouilles on parvint aux murs d'enceinte : leur hauteur n'est plus que d'un mètre, leur épaisseur de 0,65 c. ; ils sont revêtus intérieurement de 0,05 c. de ciment. Enfin le mur B est en *opus incertum*, les moellons étant retenus et en-

chainés par ces belles et larges tuiles à bords relevés que les anciens appelaient *tegulae* (0,50 de long. sur 0,33 c. de large).

Le pavé est construit avec soin ; il est dallé de pierres blanches comme la neige et semblables à la colonne de la Savoureuse dont nous avons parlé. Notons en passant que cette pierre n'est pas en usage dans ces contrées. Le pourtour intérieur est formé de sept couches de demi-briques de 0,24 c. liées entre elles par du ciment : elles servent ici d'assise aux dalles : au milieu de la salle le dallage est plus simple, il n'a pour fondement que des moellons, attachés cependant les uns aux autres par des clous.

Au point C, à fleur de terre, la pioche mit à découvert l'orifice d'un tuyau de plomb d'un mètre de longueur sur 0,25 c. de circonférence. Il était si solidement encastré dans la muraille qu'on ne put l'en arracher qu'en détruisant une partie du mur : le tuyau était placé obliquement et semblait se diriger sur D.

Le revêtement des murs, les nombreuses couches de brique du pourtour et le conduit d'eau nous font penser, sauf meilleur avis et de plus amples recherches, que cette salle était un bassin, un bain froid (*frigidarium*).

La structure du pavé qui devait être plus soigné sur les bords, puisque l'action des eaux y est plus forte qu'ailleurs, la présence d'un conduit d'eau, le dallage (car pour un fond de bain la pierre blanche devait être préférée à toute autre), nous semblent s'expliquer ainsi naturellement.

La pièce D était un couloir, selon toute apparence, d'un mètre de largeur. A ce point D on a trouvé :

1<sup>o</sup> Des morceaux de verre opaque et translucide, évidemment romains ;

2<sup>o</sup> Une pièce de bronze informe ;

3<sup>o</sup> De nombreux débris de poterie rouge, noire, à grains fins, à grains grossiers, des fragments d'urnes cinéraires, à en juger par les cendres qui gisaient là avec des ossements à moitié consumés, qu'un de mes parents médecin a reconnus pour être des ossements humains.

L'excavation du point E n'a rien produit de remarquable. Le mur F étant plus épais que les autres a dû être un des gros murs de l'édifice.

Il n'est pas vrai qu'on ait trouvé des monnaies, des médailles, comme le dit le *Courrier du Bas-Rhin* dans son numéro du 6

courant ; mais ainsi que l'observe très judicieusement ce journal, le hêtre qui surmonte les ruines n'est pas romain.

Les ruines d'Offemont ne se bornent pas à cette construction. Une superficie de terre égale à la ville de Belfort est couverte d'inégalités qui contiennent toutes, à en juger par un vingtième que nous avons légèrement fouillé, des briques, des tuiles et des pierres rapportées. Malheureusement les broussailles et la forêt rendent l'exploration de ces lieux assez pénible.

A quelque distance de là, derrière le Martinet de la Forge, on nous a montré, dans le canton *la petite cornée* (des souilles justifieraient peut-être cette dénomination), les vestiges d'une enceinte qui, dit-on, était le cimetière. Quelques coups de pioche en cet endroit nous ont procuré un fragment de poterie.

Mais c'est dans le canton, dit *Ballon*, autour du bain que les ruines se pressent. Dans les champs avoisinants elles ont disparu : cependant un cultivateur qui labourait en ce lieu fit sortir de terre en notre présence avec le soc de la charrue différents morceaux de briques et de tuiles à rebords.

Quelles sont ces ruines ? Serait-ce Gramatum, dont nos historiens n'ont pas encore déterminé d'une manière certaine la position. M. de Golbéry, après avoir prouvé que Gramatum n'est pas où l'avait placé Schoepflin, ni où l'avait placé d'Anville, pense avec Perreciot qu'il faut chercher ailleurs cette ville : serait-ce à Offemont ? Mais nos ruines ne sont pas entre Largitzen et Mandeure.

Quoi qu'il en soit, c'est à M. de Golbéry, qui nous a déjà donné de si importants éclaircissements sur notre histoire que nous adressons cette question : à lui, notre maître en archéologie, l'honneur de la résoudre ; quant à nous, elle est au-dessus de nos forces : notre devoir se bornait à faire un rapport fidèle : or nous croyons l'avoir rempli.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : A. INGOLD.

**Monnaies romaines, à la Bibliothèque de Colmar, trouvées à Offemont (Don de M. Ingold père, 1847).**

Médaille consulaire. Famille ? fruste (grand bronze).

Néron (g. br.).

Claude I (moyen bronze).

- Antonin le Pieux (g. b.).  
Alexandre Sévère (g. b.)  
Claude II, 3 pièces (petit bronze).  
Saloninus (p. b.).  
Gallienus (?) (p. b.) fruste.  
Tetricus père (?), 2 pièces (p. b.).  
Constance (?) (p. b.).  
Constance II (p. b.).  
Postumus (p. b.).  
Maximin (p. b.).  
Constantin I (p. b.).  
Huit pièces frustes (g. et m. b.), du Haut-Empire indéterminables.  
Et deux pièces frustes (p. b.) du Bas-Empire indéterminables.

(Note de M. Waltz, conservateur).

---

### Rapport de M. Charlier, Inspecteur des forêts

Belfort, le 15 Juin 1841.

Monsieur le Préfet,

La continuation des fouilles d'Offemont a donné des résultats, sinon très remarquables, au moins des plus curieux, et intéressants pour la science, puisque je suis parvenu à explorer une série d'habitations romaines dont quelques-unes offrent des détails d'architecture fort étonnantes et qui jettent un nouveau jour sur la manière de construire des anciens, dans nos climats septentrionaux.

Déjà de longues dissertations se sont établies sur le nom et l'importance à donner à cette localité, et après bien des hypothèses on en est encore réduit à de vagues conjectures.

En effet, ces ruines par leur étendue sortent de la limite des villas même de première importance ; leur position sur un coteau accidenté et plus encore l'absence de tout vestige monumental, tel que temple, théâtre, etc., exclut l'hypothèse d'une ville de quelque étendue ; reste alors l'oppidum ou la cité de 3<sup>e</sup> ou de 4<sup>e</sup> ordre ; cette dernière conjecture me semble être celle qui offre le plus de probabilité, puisque nulle part on n'a découvert de construction accusant une position militaire ou pl-

forte, dans laquelle eussent pu se retrancher les légions chargées de la défense du pays. Les quelques bâtiments explorés en entier ont au contraire montré une disposition de confortable peu d'accord avec les habitudes des soldats romains : ainsi chaque maison, indépendamment des aires de foyers qui se rencontrent dans presque tous les appartements, possède encore un vaste calorifère destiné à en chauffer toutes les parties à l'air chaud ; quelques ustensiles de luxe ou d'usage domestique viennent encore corroborer cette opinion.

A la partie nord des fouilles, la plus avancée dans la forêt, on rencontre un vaste bâtiment rectangulaire de quarante et quelques mètres de façade sur vingt de profondeur ; une muraille de 1 m. 10 d'épaisseur en forme l'enceinte ; au milieu des deux façades se trouvent les seuils de deux larges portes cochères formant l'entrée de la cour, sur laquelle, à la manière antique, les appartements venaient prendre jour (1). Aux deux extrémités sont deux corps de logis, se faisant face : l'un, celui de gauche, contient tous les détails et divisions d'un appartement destiné à un maître de maison ; l'autre, celui de droite, d'une seule continuité et d'une construction plus simple paraît destiné à l'habitation des esclaves ou gens de service (2).

C'est dans ce bâtiment dont les ruines, depuis l'époque de destruction, sont restées intactes, que se sont rencontrés les objets les plus curieux, quinze à vingt pièces de monnaie en bronze et en argent, deux coupes en bronze et en terre, des instruments en fer de toute espèce, des ustensiles de cuisine, quantité de poteries rouges à dessins en relief et enfin une jolie petite cuillère en argent, d'un dessin remarquable.

A droite de la façade, au sud-ouest de ce bâtiment et dans une direction perpendiculaire commence une série de constructions que les fouilles n'ont fait qu'accuser ; ces habitations paraissent environner une grande esplanade limitée aux quatre aspects par une forte muraille à laquelle elles sont adossées ;

(1) M. Charlier, en plaçant en cet endroit l'entrée de la villa, a dû se faire illusion : cette porte cochère supposée aboutissait au dehors à un ressaut de 2 ou 3 mètres ou à une pente très inclinée descendant dans un vallon ; en outre, en sortant par là, on se serait heurté à un mur extérieur : l'entrée de la villa ne pouvait être là. — F. P.

(2) Ce dernier, « celui de droite » pour qui vient du dehors, pavé en pierres debout ou couchées sur un lit de mortier, comme deux coups de pioche nous l'ont fait voir, servait peut-être plutôt d'étable, et « celui de gauche », d'habitation pour le personnel de la villa. — F. P.

jusqu'ici tout porte à croire que cette plate-forme n'était qu'un jardin d'agrément environné sur plusieurs côtés des dépendances de l'habitation principale (1).

A la suite de cette direction et quelque cent mètres plus loin, les sondages ont rencontré diverses murailles se coupant toujours à angle droit.

A la gauche du grand bâtiment et au nord-est commence une autre suite de murailles dont le dégagement n'a été qu'ébauché ; en les suivant sur une longueur de cinquante à soixante mètres, on arrive dans la partie des fouilles la plus explorée : à ce point se présente d'abord la construction dont on avait déblayé un appartement il y a deux ans : on y remarque, comme ailleurs, un calorifère, diverses chambres et, dit-on, un balnéaire : les fouilles de cette époque paraissant n'avoir eu pour objet que de transporter en ville des lambeaux romains ne permettent plus d'en juger. Mais il semble qu'aucune dépendance n'y tenait, et de plus cette construction ne se raccorde point symétriquement avec les voisines : les fouilles de cette année n'y ont rien découvert d'un peu intéressant, si ce n'est une espèce de caveau, ou plutôt caloriduc en brique dont la destination n'est pas encore bien perceptible.

Sur la gauche, à l'est, on retombe dans une autre habitation assez vaste et presque déblayée en entier : c'est dans cette dernière que se trouve un caveau sépulcral dont un four de boulanger offre une image exacte, muré des quatre côtés ; on a seulement ménagé sur deux murailles parallèles une petite porte par laquelle on introduisait sans doute les cendres du défunt et la porte se remaçonnait ensuite jusqu'à nouvelles funérailles (2) ; à côté existe un petit appartement dont l'usage serait inexplicable, si on ne le considérait comme le lieu où venaient se faire les sacrifices offerts aux mânes de la famille.

Les autres pièces n'ont rien de remarquable si ce n'est le système développé d'un calorifère digne d'attirer l'attention des gens de l'art.

Une première pièce de quelques mètres en carré forme l'hy-

---

(1) Cette « esplanade », de 21 sur 23 mètres environ, formée d'une argile rapportée et disposée horizontalement, pourrait bien avoir été l'aire à battre le grain. — F. P.

(2) Ce caveau paraît avoir été fouillé autrefois, on n'y a plus rien trouvé que des restes d'ossements humains à demi consumés.

pocauste, c'est-à-dire l'intervalle existant entre deux aires de ciment superposées à cinquante centimètres de distance, et symétriquement soutenues par de petits piliers en briques entre lesquels se faisait le feu ; à cette pièce est contigu un autre petit cabinet communiquant au premier par une ouverture dans l'épaisseur de la muraille, qui se ferme à volonté au moyen d'une dalle montée sur charnière ; une autre ouverture prend air sur l'extérieur, enfin trois conduits de direction diverses aboutissent à cette enceinte.

Une pareille disposition ne semble laisser aucun doute sur la destination de cette salle qui ne pouvait être qu'un vaste récipient d'air chaud que menaient dans toutes les directions les conduits du caloriduc qui y aboutissent. Ces caloriducs de soixante centimètres d'élévation dans œuvre forment une jolie voûte en brique bien conservée et contenant encore les tuyaux calorifères qui y étaient placés.

Les fouilles de cet emplacement ont donné une très belle médaille votive, grand module, une poignée de meuble en bronze ciselé, divers fragments de poterie, une autre cuillère à parfums, deux petits objets en ivoire, quelques médailles frustes, une de l'empereur Claude II (3<sup>e</sup> siècle), enfin un poids romain portant le chiffre 275 et pesant soixante et dix kilogrammes (1).

En suivant toujours la même direction, on arrive aux limites est de la forêt, qui ont été aussi celles des fouilles ; là on remarque encore quelques rencontres de murailles auprès desquelles s'est trouvé un burin de graveur sur métaux, en acier, et une tablette polie, en porphyre vert foncé.

Les limites de la forêt ont dû être celles des explorations, mais ne sont point évidemment celles des ruines, que des vestiges irréfragables dénotent se prolonger jusque sous les premières maisons du village distantes de quelque deux cents mètres.

En résumé les ruines d'Offemont, quoique n'offrant rien jusqu'ici qui dénote une cité de première importance sont cepen-

---

(1) Si l'on en juge par l'amoncellement des décombres et la position, cette partie de la villa, « à l'est », ensemble de « constructions ne se raccordant point symétriquement avec les voisines », paraît avoir été la plus importante : on y placerait volontiers l'habitation du maître. Il est regrettable que M. l'abbé Froment, qui l'a fouillée le premier, n'ait laissé ni mention ni souvenir des objets qui ont été « transportés en ville » et dispersés. — F. P.

dant toutes palpitantes d'intérêt en raison de leur caractère : presque partout on y trouve l'antiquité vierge de tout contact postérieur et telle que l'a laissée l'époque violente de destruction qui l'a anéantie.

Ces considérations autant que la quantité d'objets antiques que l'on recueille chaque jour me font espérer que ces explorations si pleines d'intérêt ne s'arrêteront pas aux travaux exécutés sur les fonds que vous aviez mis à ma disposition.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : R. CHARLIER.

*Membre de la Société des Antiquaires  
de Normandie.*

---

**Etat des objets recueillis dans les fouilles d'Offemont  
au 15 Juin 1841 :**

*Objets en fer :*

- 2 petites pioches (très courbées par rapport au manche).
- 1 grand pic, outil de charpentier.
- 1 petite enclume, tête en acier.
- 1 enclume de faucheur d'un ingénieux mécanisme.
- 1 couperet.
- 1 cuillère à potage.
- 1 grande fourchette à manche torse.
- 1 petite fourchette autrefois emmanchée par un clou rivé.
- 2 anneaux.
- 1 gros anneau plat à cannelure.
- 1 burin de graveur sur métaux en acier.
- 1 gond à charnière encore mobile.
- 3 clous à double tête.
- 1 ciseau de statuaire.
- 1 crochet en fer torse, encastré dans un anneau.
- 1 contrefort destiné à soutenir une assise horizontale.
- 1 petite scie à main d'une forme particulière.
- Des gonds et ferments de porte de toute espèce.
- Plusieurs anneaux de chaîne.
- 1 long crochet destiné à être fixé à une hampe.
- 1 espèce de trépied.
- 1 petit instrument en forme d'ancre de vaisseau.
- 1 large clavette à ressort pris dans l'épaisseur.

*Objets en bronze :*

- 1 petite coupe ayant seulement une petite écornure.
- 1 ferrement de gros lacet plat (destination présumée).
- 1 bout de chaîne nattée (ornement d'homme).
- 1 double bouton.
- 1 disque bombé, garni de deux boutons séparés (première pièce d'armure).
- 1 autre fragment garni de même.
- 1 fragment gravé d'un large vase à rebord.
- 1 fragment d'une passoire de cuisine.
- 1 entrée de serrure et diverses plaques minces.
- 1 petite anse de cassette.
- 1 bronze ornementé figurant une poignée de commode.
- 1 boucle carrée (antiquité douteuse).
- 1 grande tringle plate munie d'une espèce d'entrée de serrure à une de ses extrémités.
- 1 joli petit crochet d'une forme particulière (semble avoir été doré).
- 1 grand clou entièrement recouvert d'une belle patine lisse et unie.
- 1 espèce de couvercle à four.
- 1 cuillère à parfums argentée ou d'argent très allié (d'un joli dessin antique).
- 1 cuillère à parfums.
- 1 bandelette courbée et percée de trous.

*Poterie et objets divers :*

- 2 tuyaux entiers de calorifère.
- 2 tuileaux de calorifère.
- 1 grand fragment de tuile portant l'empreinte d'une patte de chien.
- 1 fragment d'aire d'appartement en ciment incrusté de fragments de pierres de diverses couleurs.
- 1 poids en pierre portant le chiffre CCLXXV.
- 1 large fragment d'assiette (poterie rouge fine).
- 1 petit bol en terre fine (poterie rouge fine).
- Divers fragments de vases à dessins en relief (poterie rouge fine).
- 3 parties inférieures de vases.
- 1 fragment de vase à bords (poterie rouge commune).

- 1 fragment de verre taillé (blanc).
- 1 fragment de verre coulé (bleu).
- Fragments de verre de toutes couleurs.
- 1 fond d'un petit vase étrusque.
- Divers fragments de poterie commune de diverses couleurs.
- Divers fragments d'enduits de murailles peints à fresque.
- 1 fragment de tablette en porphyre vert foncé.
- 1 grosse perle de couleur bleue à côtes.
- 1 espèce de jeton tourné en ivoire.
- 1 petit osselet en ivoire percé de plusieurs trous.
- Plusieurs défenses de sanglier.

*Monnaies :*

- 1 Empereur Maximinus, moyen bronze (bien conservé et uniformément revêtu de patine).
- 2 Valérianus, module moyen, en argent.
- 1 Portumus, module moyen, en bronze.
- 2 Tetricus.
- 1 Gallienus, module petit bronze.
- 1 Saloninus, module moyen en argent (très beau revers sur lequel on remarque un simpulum de différents vases).
- 2 Constantinus, module moyen bronze.
- 2 Constantius, module petit et moyen bronze.
- 3 Claudius II, module petit bronze.
- 7 Frustes, en bronze de différents modules.
- 1 Grand bronze indéchiffré, présumé de Jules César.

Belfort, le 15 juin 1841.

Signé : R. CHARLIER.

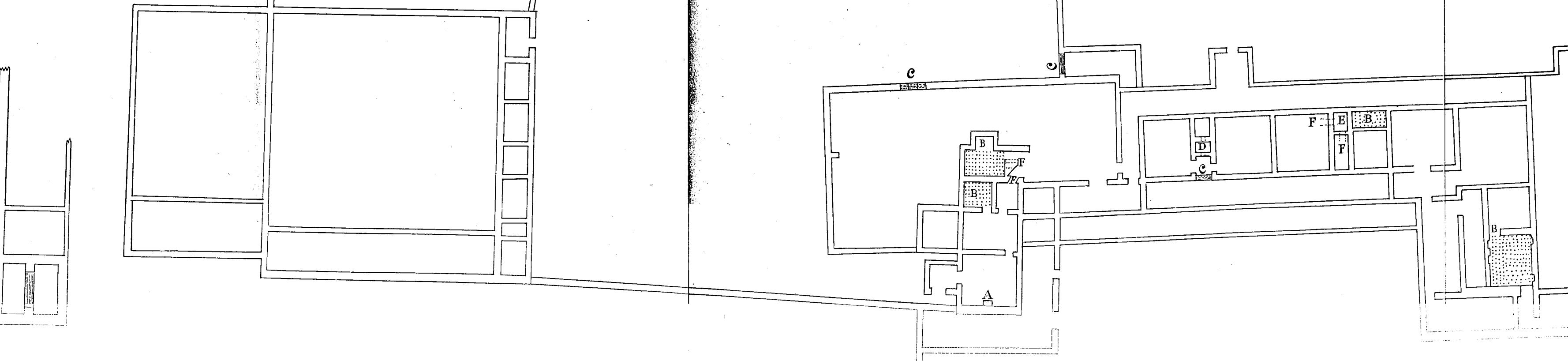
M. Charlier envoya le produit des fouilles à la Préfecture du Haut-Rhin, qui en fit faire le dépôt au Musée départemental de Colmar (note de M. Arm. Ingold).

---

# PLAN

Des constructions romaines  
mises à découvert par les fouilles exécutées  
en 1841 dans les bois d'Offemont près Belfort  
sous l'administration de M<sup>r</sup>. Bret, Préfet du  
département par les soins de M<sup>r</sup>. Charlier  
Inspecteur des Forêts de l'arrondissement de Belfort

Echelle de 0<sup>m</sup>02<sup>c</sup> pour mètre.



## Index

- A. Aires de foyers
- B. Hypocaustes ou foyers de calorifères (les points noirs indiquent l'emplacement de piles de briques quadrangulaires superposées jusqu'à une hauteur de 0<sup>m</sup>, 60<sup>c</sup>.)
- C. Senils de portes en pierres de taille
- D. Caveau funéraire
- E. Petite chambre à laquelle vient aboutir des conduits voûtés en briques en forme d'acqueduc.
- F. Conduits voûtés.

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
Comité et liste des membres de la Société. . . . .	III
Sociétés correspondantes. . . . .	XV
Bibliothèque . . . . .	XVIII
Assemblée générale du 9 Juillet 1908 . . . . .	XXV
Contribution à la flore de la Haute-Saône. — Plantes et stations botaniques nouvelles des Vosges-Saônoises, par <i>C. Cardot</i> . . . . .	1
Communications sur deux Chartes de 946 et de 1021, relatives au Jura et sur le prétendu <i>Pagus Reversimontis</i> , par <i>Xavier Brun</i> . . . . .	28
Les Alamans et les Burgondes dans la Trouée de Belfort vers la fin du V <sup>e</sup> siècle, par <i>Th. Perrenot</i> . . . . .	31
Un mémoire de Kléber, architecte à Belfort, par <i>Georges Gazier</i> . . . . .	43
Belfortains et Dolois en 1790, par <i>Julien Feuvrier</i> . . . . .	45
Polis Glaciaires dans le Jura français, par le <i>D<sup>r</sup> Louis Rollier</i> . . . . .	53
Belfort au XV <sup>e</sup> siècle d'après les comptes communaux, par <i>F.-G. Dubail-Roy</i> . . . . .	58
Une lettre du Comte de Fontaine et la nationalité du vaincu de Rocroy, par <i>A. Cardot</i> . . . . .	110
Pays Natal, par <i>Edouard Lhomme</i> . . . . .	118
Contribution à la Flore du Territoire de Belfort, par <i>Bonnaymé</i> . . . . .	120
Sur les Filons de Barytine du Muschelkalk de Vétrigne, par <i>Lucien Meyer</i> . . . . .	126

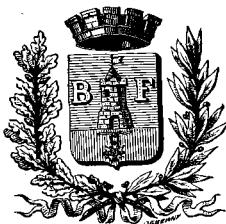
	Pages
Notes étymologiques et historiques sur quelques noms de lieux habités du Territoire de Belfort, Auxelles, Brace, Cravanche, Delle, etc., par <i>F. Pajot</i> . . . . .	129
Note sur un Bois de Renne découvert à Bavilliers, par <i>Lucien Meyer</i> . . . . .	142
La Patrie, par <i>Arsène Zeller</i> . . . . .	145
Les Cardinaux Franc-Comtois (1 <sup>re</sup> série), par l' <i>Abbé Mourlot</i> . . . . .	147
Les Ruines Romaines d'Offemont (rapports avec plan sur les fouilles faites en 1839 et 1841, avec une préface de M. Pajot), par <i>F. Pajot</i> . . . . .	166

---

# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

---

N° 28



1909

---

BELFORT

TYPGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS  
23 & 25, RUE THIERS, 23 & 25

1909

---

Le Comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le Bulletin toute la responsabilité de leurs assertions.

---

Le Comité rappelle aux Sociétés correspondantes que la liste des ouvrages publiés dans la première partie du Bulletin sert d'accusé de réception pour les publications qu'elles échangent avec la Société Belfortaine d'Emulation.

---

# SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

---

## COMITÉ D'HONNEUR

---

### PRÉSIDENTS

MM. le Général de Division, Gouverneur de Belfort.  
l'Administrateur du Territoire de Belfort.  
le Maire de Belfort.

---

## MEMBRES HONORAIRES

---

MM. le Général de Division Papuchon, en retraite, à Poitiers.  
Philippe Berger, Sénateur, membre de l'Institut.

---

## COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM. Berger Philippe, Sénateur, membre de l'Institut, *Président*.  
Ménétréz, avocat à Belfort, *Vice-Président*.  
Dubail-Roy, *Secrétaire*.  
Scheurer Ferdinand, *Secrétaire-adjoint*.  
Pajot, professeur au Lycée, *Trésorier*.  
Bardy Victor, docteur en médecine.  
Baumann, peintre.  
Bonnaymé, contrôleur principal des mines en retraite.  
Engel Alfred, au Chênois, près Belfort.  
Herbelin Louis, agent d'affaires, à Belfort.  
Julien, avoué.  
Lablotier Anatole, propriétaire, à Bourogne.  
Roesch, pharmacien, à Belfort.  
Touvet Charles, propriétaire.  
Vautherin Auguste, pharmacien honoraire, à Belfort.

## SECTION DES SCIENCES

*Président* : M. Philippe Berger.

*Vice-Président* : M. Louis Herbelin.

*Secrétaire-Trésorier* : M. Lucien Meyer.

*Assesseurs* : MM. le Dr Bardy et le capitaine Rollet.

---

## MEMBRES TITULAIRES

MM. Arbeit, représentant de commerce, à Belfort.

Bailly Louis, chef de bureau à la Préfecture de Belfort.

Barbier, président du Tribunal civil de Belfort.

Bardot, mécanicien au chemin de fer, à Migennes, par La Roche (Yonne).

Bardy Henri, à Fesches-le-Châtel.

\*Bardy Victor, docteur en médecine, à Belfort

\*Bary (de) Emile, manufacturier, à Guebwiller.

Baudin, avocat, à Belfort.

Bauer Emile, caissier des houillères de Ronchamp.

Baumann, peintre, à Belfort.

Bauzon, propriétaire, id.

Baudoin, notaire, id.

Beck, bibliothécaire-honoraire, à Belfort.

Bègue, employé au chemin de fer de l'Est, à Belfort.

Béha, pharmacien, à Belfort.

Belin, avocat à la cour d'appel, à Besançon.

Beloux Auguste, pharmacien, à Giromagny.

Benner, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.

Benoit, notaire honoraire, à Giromagny.

Benoit, docteur en médecine, à Paris.

\*Berger Philippe, sénateur, membre de l'Institut, Giromagny.

Bernheim Simon, propriétaire, à Belfort.

Berthier, pharmacien, id.

Bertin, juge au Tribunal civil, id.

Beurier, curé doyen, id.

— V —

- M. Bétry, chef de bureau au chemin de fer, à Belfort.  
Mme Berthold (veuve), à Belfort.  
MM. Billot (l'abbé), économie au Grand Séminaire, à Delle.  
Bischoff, médecin principal, gouvernement militaire de Paris.  
Blaison, capitaine au 42<sup>e</sup> de ligne, à Belfort.  
Bloch, professeur au Lycée de Belfort.  
Blondé Charles, négociant, à Belfort.  
Blum, chef d'entretien au chemin de fer de l'Est, en retraite, à Belfort.  
Bochu, professeur de dessin au Lycée de Belfort.  
Bock, chef de gare en retraite, à Belfort.  
Bohl Emile, propriétaire, id.  
Bohn, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.  
Boigeol Armand, manufacturier, à Giromagny.  
\*Boigeol Ernest, id. id.  
Boigeol Fernand, id. id.  
Bonnaym , contrôleur principal des mines en retraite, à Belfort.  
Born que Eug ne, manufacturier, à Beaucourt.  
\*Born que Adolphe, id. id.  
Bourlier, capitaine en retraite, à la Turbie (Alpes-Maritimes).  
Bourquard C lest n, tr sorier de la Caisse d'Epargne, à Belfort.  
Bourquard, professeur à l'Ecole Normale d'Evreux.  
Bosch-Stein, industriel, à Danjoutin.  
Braun, docteur en médecine, à Belfort.  
Briqueler, propriétaire, à Belfort.  
\*Brun Emile, n gociant, à Belfort.  
Brunhammer, directeur chez MM. Dollfus-Mieg, à Belfort.  
Burgmeister Xavier fils, à Delle.  
Bury Joseph, propriétaire, à Belfort.  
Butzbach, entrepreneur, à Belfort.  
  
\*Cardot, repr sentant de commerce, à Belfort.  
Cerf, n gociant, à Belfort.  
Charpiot, directeur d'usine, à Morvillars.  
\*Charpentier-Page, industriel, au Valdoie.  
\*Chatton, préparateur à l'Institut Pasteur, à Paris.  
Chaudel Henry, à Valdoie.

- MM. Chavin-Colin, professeur honoraire, à Belfort.  
Choquard, capitaine en retraite, à Beaucourt.  
Clavey Célestin, à Foussemagne.  
Clerc, vétérinaire au 19<sup>e</sup> dragons, à Vienne.  
Clerc, instituteur, à Belfort.  
Cordier, architecte, id.  
Coré Georges, principal du Collège de Verdun.  
Cousin Paul, fabricant d'horlogerie, Les Reusilles-Languedoc, à Lausanne (Suisse).  
Crave, instituteur, à Valdoie.  
Cuenin, directeur honoraire des Ecoles, à Luxeuil.  
Cusin, officier d'administration en retraite, à Belfort.  
Cusin, caissier en retraite de la Banque de France, à Bordeaux.
- Dangel, vétérinaire en retraite, à Belfort.  
Danzas, négociant, à Delle.  
Daull, dentiste, à Belfort.  
Deshaie, capitaine des sapeurs-pompiers, à Belfort.  
\*Delacour, docteur en médecine, à Giromagny.  
Delsart, pharmacien, à Belfort.  
\*Devillers, imprimeur, à Belfort.  
Deubel, négociant, à Belfort.  
Diény, préfet honoraire, Héricourt.  
Ditisheim, horloger, à Belfort.  
\*Dietsch, avoué, id.  
Diringer Edouard, employé, à Fesches-le-Châtel.  
Dognon, inspecteur de l'Association des Propriétaires d'Appareils à Vapeur, à Belfort.  
Dollfus Daniel, manufacturier, à Belfort.  
Dollfus Edouard, id. id.  
Dollfus Georges, id. id.  
Dollfus Gustave, ingénieur civil, à Belfort.  
Dollfus Pierre, manufacturier, à Belfort.  
Dolbeau, propriétaire, à Belfort.  
Doyen, bijoutier, à Belfort.  
\*Dreyfus Maurice, manufacturier, à Belfort.  
\*Dreyfus Paul, manufacturier, à Belfort.  
Dreyfus, imprimeur, à Belfort.  
Dubail-Roy, propriétaire, à Belfort.

— VII —

- MM. \*Duplessis, professeur à l'Ecole Militaire de Saumur.  
Droit, notaire, à Delle.  
\*Dupont Gustave, industriel, à Belfort.  
Duquesnoy, directeur des Manufactures de l'Etat, à  
Morlaix.  
Durr, instituteur, à Belfort.  
Duval, directeur de la Banque de France, à Belfort.  
Duvernoy, docteur en médecine, à Belfort.
- Eberlé, capitaine au 35<sup>e</sup> de ligne, à Belfort.  
Emonet, colonel en retraite, à La Flèche.  
Engel Alfred, au Chênois, à Bavilliers.  
Erhard Victor, manufacturier, à Rougemont-le-Château.
- Feltin, agent d'assurances, à Belfort.  
Feltin, juge au tribunal, id.  
Feltin, notaire, à Delle.  
Feulpin, professeur au Lycée, à Belfort.  
Flach, professeur au Collège de France, à Paris.  
\*Flambart, greffier du tribunal de commerce, à Belfort.  
Flamand, directeur d'usine, à Belfort.  
Flotat, propriétaire, à Marseille.  
\*Fontaine (de), industriel, à Morvillars.  
\*Fournier, propriétaire, à Belfort.  
Fournier, professeur honoraire au Collège, à Epinal.  
Freléchoux, directeur d'usine, à Grandvillars.  
Frenaye, banquier, à Belfort.  
Frisch, lieutenant-colonel du 60<sup>e</sup> de ligne, à Besançon.  
Frossard Edouard, maire de Cravanche.  
Frossard, capitaine au 160<sup>e</sup> de ligne, à Toul.
- \*Gallet Auguste, instituteur, à Belfort.  
Ganguillet, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.  
Garreau, directeur de la Banque de Mulhouse, à Belfort.  
Garteiser, hôtelier, à Belfort.  
Gasser, docteur en médecine, à Chagny.  
Gasser, propriétaire, à Remigny (Saône-et-Loire).  
Gasser, géologue, à Mantuche (Haute-Saône).  
\*Géant, professeur en retraite, à Belfort.  
Geist Ernest, directeur d'assurances, à Belfort.

— VIII —

- MM. Gendre Auguste, propriétaire, à Masevaux.  
Gérard, chef d'escadron en retraite, à Belfort.  
Giroud, huissier, id.  
Godard, docteur ès-lettres, professeur au Lycée, à Vesoul.  
Gotherot, professeur de musique, à Belfort.  
\*Granier, inspecteur des eaux et forêts, à Belfort.  
Grasser, négociant, à Beaucourt.  
Grisez, directeur de l'asile d'aliénés, à Le Mans.  
Grisez, brasseur, à Lachapelle-sous-Rougemont.  
Grosborne, propriétaire, à Belfort.  
Mme Grosborne (Vve), propriétaire, à Belfort.  
MM. Gromier, docteur en médecine, à Delle.  
Guerbert, employé des douanes en retraite, à Belfort.  
Guillaumé, instituteur, à Vescemont.  
Guldemann, rentier, à Bourogne.

- Haas Joseph, banquier, à Belfort.  
Haensler, industriel, à Mulhouse.  
Hartman, professeur au Lycée, à Nancy.  
Hattenberger, brigadier d'octroi, à Belfort.  
Hattich, relieur, à Belfort.  
Hauser Léon, négociant, à Belfort.  
Hauser Alfred, négociant, id.  
Hautefeuille (d'), professeur au Lycée, à Belfort.  
Hechinger, chef de bureau à la Société Alsacienne, à Belfort.  
Heilmann Josué, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.  
Hengy, président de la *Belfortaine*, à Levallois.  
\*Henriot, notaire, à Belfort.  
Herbelin Eugène, propriétaire, à Belfort.  
\*Herbelin Louis, agent d'affaires, id.  
Hirn (l'abbé), aumônier du pensionnat Jeanne d'Arc, à Fribourg (Suisse).  
Hoffmann, directeur de tissage, à Rougemont-le-Château.  
Hosatte, directeur d'écoles, à Belfort.  
Houbre Léon, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Belfort.  
Humbrecht (l'abbé), curé de Saint-Joseph, à Belfort.  
Huntzbuchler, instituteur, id.  
Husson Georges, juge au Tribunal civil, id.

MM. Ihler, docteur en médecine, à Belfort.

\*Ingold (l'abbé), à Colmar.

M<sup>me</sup> Jundt (Vve), propriétaire, à Belfort.

MM. Jacquerez, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Foix.

Jacquot Félix, négociant, à Belfort.

Jacquez-Muller, id. id.

Japy Jules, manufacturier, à Beaucourt.

Japy Gaston, id. id.

Japy Henri, id. id.

Japy René, id. id.

Joachim Joseph, négociant, à Belfort.

\*Joachim, pharmacien, au Valdoie.

Joachim, professeur au Lycée, à Nancy.

Jebin, avoué, à Belfort.

Jolivet, négociant, à Belfort.

\*Jollibois, dentiste, id.

Jourdain, propriétaire, à Altkirch.

\*Jourjon, orthopédiste, à Belfort.

M<sup>le</sup> Juif, à Belfort.

MM. Julien, avoué, à Belfort.

Juin de Baissé, colonel directeur du génie, à Belfort.

Juster, capitaine à l'état-major, à Briançon.

Keller Pierre, propriétaire, à Saint-Nicolas.

Kessler Fritz, fabricant, à Soultzmatt.

Klopfenstein Jean, agriculteur, à Belfort.

Köhler, négociant, à Belfort.

Kohler, docteur en médecine, à Belfort.

Kubler, propriétaire, à Altkirch.

\*Lablotier, propriétaire, à Bourogne.

Lachiche Armand, coiffeur, à Belfort.

Lacreuse (l'abbé), vicaire, à Etueffont-Haut.

\*Lahayville Edouard, escompteur, à Delle.

Lallemand, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.

Lalloz, capitaine en retraite, à Belfort.

Laurent Paul, fabricant, à Plancher-les-Mines.

Laurent-Thiéry, rédacteur en chef de la *Frontière*, à Belfort.

Lapostolet Noël, propriétaire, à Belfort.

- M. Laroyenne, propriétaire, à Belfort.  
M<sup>me</sup> Launois, à Belfort.  
MM. Lauthe, chef de bataillon en retraite, à Lachapelle-sous-Rougemont.  
Lauxerois, négociant, à Belfort.  
Lebleu Xavier, propriétaire, à Salbert.  
Le Déroff, professeur au Lycée, à Belfort.  
Lefranc Fernand, négociant, id.  
Letterlé, sculpteur, id.  
Lévy-Grunwald Edouard, négociant, à Belfort.  
Lévy Jules, docteur en médecine, id.  
Lhomme Edouard, à Giromagny.  
Liblin, directeur de filature, à Rougegoutte.  
Loillier, médecin-major en retraite, à Belfort.  
Loup, propriétaire, à Perouse.  
\*Loviton, chimiste en chef au laboratoire du Ministère des Finances, à Belfort.
- Magnié, à Paris.  
Maillard, propriétaire, à Belfort.  
\*Maître, ingénieur des mines, à Morvillars.  
Maîtrerobert, avoué, à Belfort.  
Marchegay, industriel, à Belfort.  
Marcotte, industriel, à Chaux.  
\*Marichal, ingénieur des mines, à Ronchamp.  
Marion, commandant en retraite, à Belfort.  
Marmet, chef de division à la Préfecture, à Belfort.  
Marty, médecin principal à l'hôpital militaire, à Rennes.  
Martz, président de chambre à la Cour d'Appel, à Nancy.  
Masson, pharmacien, à Belfort.  
\*Mathey, industriel, à Senones.  
Mégnin, représentant de commerce, à Belfort.  
Meillère, docteur ès-sciences, chef des travaux chimiques à l'Académie de Médecine de Paris.  
Menétrez, avocat, à Belfort.  
Menétrez, général de division, à Amiens.  
Mény, chef de bureau, à Paris.  
\*Merle, rentier, à Belfort.  
Mérot, percepteur en retraite, à Delle.  
Metz Arthur, négociant, à Paris.

- MM. Metzger, pharmacien, à Delle.  
Meyer, inspecteur d'Académie, à Annecy.  
\*Meyer Lucien, naturaliste, à Belfort.  
\*Michel, commissaire-priseur, à Belfort.  
Mignerey, professeur au Lycée de Belfort.  
M<sup>me</sup> Monnier, directrice de l'Ecole Supérieure, à Belfort.  
MM. Monségur (de), colonel en retraite, à Morlanne (Basses-Pyrénées).  
Morey, géomètre, à Luxeuil.  
Morlot, sous-chef de bureau à la Banque de Paris, à Paris.  
Mouzimann, fondé de pouvoirs de la Maison Viellard, à Morvillars.  
Muller Albert, négociant, à Belfort.  
Muller Eugène, à Paris.  
Mugnier, professeur au Lycée de Belfort.
- Nardin, pharmacien honoraire, à Besançon.  
Netzer, professeur honoraire, à Belfort.  
Nicolas, inspecteur primaire, à Montbéliard.  
Nidergang, docteur en médecine, à Belfort.
- Page, propriétaire, à Belfort.  
Pajot, professeur au Lycée de Belfort.  
\*Parant, négociant, à Belfort.  
Parisot, capitaine au 3<sup>e</sup> dragons, à Nantes.  
Paronelli, propriétaire, à Belfort.  
Pélot, libraire, à Belfort.  
Pélot, imprimeur, à Belfort.  
Pélot André, id.  
Perrenot, professeur au Lycée de Marseille.  
Petit, caissier à la Banque de France, à Belfort.  
Petitjean, docteur en médecine, à Jouarre.  
Petitjean, docteur en médecine, à Belfort.  
Pfiffelmann, employé, à Belfort.  
Pfisterer, chef de gare en retraite, à Belfort.  
Picard Alfred, négociant, à Belfort.  
Picard Gustave, id.  
Pinault, capitaine en retraite, à Belfort.  
\*Plubel, professeur à l'Ecole Normale, à Belfort.  
Portier, capitaine en retraite, à La Garenne-Colombe (Seine).

MM. \*Pourchot Louis, à Giromagny.  
Poussigue, directeur des Mines de Ronchamp.

Rampont Lucien, capitaine au 13<sup>e</sup> dragons, à Lure.  
Reiset (vicomte de), château de Vic-sur-Aisne.  
Renault, agent d'affaires, à Belfort.  
\*Renoux, huissier, à Belfort.  
Ricklin Ernest, rentier, à Belfort.  
Ricklin, ancien notaire, à Belfort.  
Riethmuller, propriétaire, à Perouse.  
Rœlly, négociant, à Belfort.  
Roesch, pharmacien, à Belfort.  
\*Rollet, capitaine au 42<sup>e</sup> de ligne, à Belfort.  
Roux, industriel, à Montbéliard.  
Roux, substitut du Procureur de la République, à Belfort.  
\*Ruelle (de la), conservateur des hypothèques, à Belfort.

Saglio Florent, ingénieur civil, à Sévenans.  
Salomon, négociant, à Belfort.  
Salomon, architecte, à Belfort.  
Salignac-Fénelon (comte de), château de Cirey (Haute-Marne).  
Saugier, directeur d'usine, à Morvillars.  
\*Sauvageot, instituteur, à Châtenois.  
\*Schaedelin Félix, juge suppléant, à Epernay.  
\*Scheurer Ferdinand, industriel, à Belfort.  
Scheurer Fernand, industriel, à Lure.  
Scheurer Julien, industriel, à Lure.  
\*Schieb, directeur de l'Usine Schwartz, au Valdoie.  
Schlatter, pharmacien, à Belfort.  
Schlicklin, directeur d'écoles, à Belfort.  
Schmitt, libraire, à Belfort.  
Schultz, propriétaire, à Belfort.  
Schwalm, id. id.  
Seiler, avoué, à Belfort.  
Seyrig, gérant des Etablissements Georges Kœchlin, à Belfort.  
Senglé, conducteur des Ponts-et-Chaussées, à Belfort.  
Sigrist, de la Maison Steiner et C<sup>ie</sup>, à Belfort.  
Simonin, inspecteur primaire, à Chambéry.

— XIII —

MM. Spetz, foncé de pouvoirs de la Banque de Mulhouse, à Belfort.

Spitzmuller, journaliste, à Belfort.

Steiner, industriel, à Belfort.

Taufflieb, docteur en médecine, à Giromagny.

Thary, vétérinaire départemental, à Belfort.

Thiault Michel, avocat, à Belfort.

Thiault Camille, agent d'assurances, à Belfort.

Thuriot, pharmacien honoraire, à Dijon.

Tournesac, entrepreneur, à Belfort.

Toutey, inspecteur primaire, à Paris.

Touvet Charles, propriétaire, à Belfort.

Touvet, directeur honoraire des Manufactures de l'Etat, à Paris.

Touvet, notaire, à Giromagny.

Touvet D., avocat, à Belfort.

Treil, professeur au Lycée, à Belfort.

Troyon, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.

Turillot, huissier, à Belfort.

Valbert Gustave, adjudant d'infanterie coloniale, à Bourgogne.

\*Vautherin Auguste, pharmacien honoraire, à Belfort.

Vérain Jules, chef de bataillon en retraite, à Belfort.

Vermelinger, directeur de tissage, à Etueffont-Haut.

Vermot Arthur, industriel, à Châtenois.

\*Vernier, instituteur, à Charmois.

Verny, contrôleur des douanes en retraite, à Dijon.

\*Viellard Albert, maître de forges, à Morvillars.

\*Viellard Louis, id. id.

\*Viellard Charles, id. id.

Viénot, professeur à la Faculté de Théologie protestante, à Paris.

Vogelweid Hippolyte, à Ferrette.

Voisinet Jules, propriétaire, à Offemont.

Vuillaume, médecin aide-major, à Nice.

Walser Ferdinand, négociant, à Belfort.

Walser Xavier, id. id.

— XIV —

Welté, pharmacien, à Belfort.  
Werner, entrepreneur, à Belfort.

Yvonnet, ancien commissaire-priseur, à Belfort.

Zeller, directeur d'école, à Delle.  
Zeller René, industriel, à Etueffont-Bas.  
Zeller, comptable maison Steiner et Cie, à Belfort.  
Zigmann, conducteur principal des Ponts-et-Chaussées, à  
Belfort.  
Zweifel, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.

---

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

- Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.  
Autun. — Société éduenne des lettres, sciences et arts.  
            Société d'histoire naturelle.  
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles.  
Bar-le-Duc. — Société des lettres, sciences et arts.  
Beaune. — Société d'histoire, d'archéologie et de littérature.  
Besançon. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.  
            Société d'Emulation du Doubs.  
            Société d'histoire naturelle du Doubs.  
Bourg. — Société des sciences naturelles de l'Ain.  
            Société d'Emulation de l'Ain.  
Bordeaux. — Acad<sup>ie</sup> nationale des sciences, belles-lettres et arts.  
            Société archéologique.  
Caen. — Académie des sciences et belles-lettres.  
            Société française d'archéologie.  
Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.  
Châlon-sur-Saône. — Société des sciences naturelles de Saône-  
et-Loire.  
            Société d'histoire et d'archéologie.  
Dijon. — Académie des belles-lettres.  
            Commission des antiquités de la Côte d'Or.  
Epinal. — Comité d'histoire vosgienne.  
            Société d'Emulation des Vosges.  
Gray. — Société grayloise d'Emulation.  
Grenoble. — Académie delphinale.  
            Société de statistique de l'Isère.  
Langres. — Société historique et archéologique.  
Lyon. — Société botanique.  
Lons-le-Saunier. — Société d'Emulation du Jura.  
Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.  
Montbéliard. — Société d'Emulation.  
Nancy. — Académie de Stanislas.  
            Société de géographie de l'Est.

— XVI —

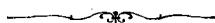
- Nancy. — Société d'archéologie lorraine et du musée historique.  
Société des sciences.  
Annales de l'Est.  
Société lorraine de photographie.
- Nantes. — Société archéologique.  
Société des sciences nationales de l'Ouest de la France.
- Narbonne. — Commission archéologique.
- Nîmes. — Académie du Gard.  
Société d'études des sciences naturelles.
- Niort. — Société botanique des Deux-Sèvres.
- Orléans. — Société archéologique de l'Orléanais.
- Paris. — Société nationale des antiquaires de France.  
Société philomatique, rue des Grands-Augustins, 7.  
Société d'Anthropologie, rue de l'Ecole de Médecine, 15.  
Association philotechnique, rue Serpente, 24.  
Société géologique de France, rue des Grands-Augustins, 7.  
Société de l'Histoire de France, rue des Francs-Bourgeois, 60.  
Musée Guimet, avenue du Trocadéro, 30.  
Musée social, rue Las-Cases, 5.  
Ministère de l'Instruction publique.
- Reims. — Société d'études des sciences naturelles.
- La Rochelle. — Société d'histoire naturelle.
- Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.  
Société industrielle.
- Saint-Dié. — Société philomatique.
- Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.
- Semur. — Société des sciences historiques et naturelles.
- Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.  
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
- Vesoul. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

**ETRANGER**

- Bâle. — Naturforschende Gesellschaft.
- Berne. — Schweizerische Naturforschende Gesellschaft.  
Bibliothèque de la Société bernoise des Sciences naturelles, Kesslergasse, 41.

— XVII —

- Fribourg. — Société fribourgeoise des sciences naturelles.  
Société d'histoire du canton de Fribourg.
- Coimbra. — Société d'histoire naturelle.
- Genève. — Société d'histoire et d'archéologie.  
Institut national genevois.
- Lausanne. — Société d'histoire de la Suisse romande.  
Société vaudoise des sciences naturelles.
- Metz. — Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde.  
Société d'histoire naturelle.
- Académie (lettres, sciences, arts, agriculture).
- Mulhouse. — Société industrielle.  
Musée historique.
- Neuchâtel. — Société neuchâteloise de géographie.
- Porrentruy. — Société jurassienne d'émulation.
- Strasbourg. — Geologische Landesanstalt von Elsass Lothringen.  
Gesellschaft für die Erhaltung der geschichtlichen Denkmäler im Elsass.
- Washington. — Smithsonian Institution.



## BIBLIOTHÈQUE

---

### Ouvrages reçus en 1908

---

#### DONS

Rapports du jury international de l'Exposition universelle de 1900, 4 vol. (envoi du Ministère).

Annuaire du Club Alpin Français, 14 vol., dé 1887 à 1903 (Don de M. Dubail-Roy).

La Montagne : revue mensuelle du Club Alpin, 24 fasc.

Mademoiselle Blaisot.

Association pour l'avancement des sciences : 23<sup>e</sup> session, 1894; 24<sup>e</sup> session, 1895; 28<sup>e</sup> session, 1899.

Genealogia diplomatica augustae gentis Halsburgiœ, 2 vol. in-fol.

Histoire de la métallurgie en Lorraine, par MM. Bleicher et Beaupré.

Recherches embryogéniques et anatomiques.

La Nature, par G. Tissandier, 44 fasc.

L'Orviétan de Salins, par M. Roux.

Antiquités gallo-romaines du Haut-Rhin, par M. Cestre.

La Société a reçu, en outre, quelques subventions pour les fouilles de Bourogne, de la part de : MM. R. Duplessis, Lieutenant-Colonel au 35<sup>e</sup> de ligne à Belfort, Edouard Lévy, à Belfort, E. Kœchlin-Huguenin, à Mulhouse, Ferdinand Scheurer, à Belfort, et Théodore Schlumberger, à Mulhouse.

#### ACHATS

Annales de l'Est et du Nord.

Revue d'Alsace.

id. Supplément : La Guerre de Trente Ans.

Le pays lorrain.

Revue lorraine illustrée.

Revue alsacienne illustrée.

Revue de Franche-Comté, 1907.

— XIX —

- Revue préhistorique de l'est de la France.  
Madame de la Suze et la société précieuse.  
Histoire de la philosophie moderne par Fernand Papillon, 2 vol.  
Mémoires et documents pour l'histoire de la Franche-Comté  
(Cartulaire des comtes de Bourgogne).  
Journal du palais du conseil souverain d'Alsace.  
La république Rauracienne, par G. Gautherot, 2 vol.  
Musée préhistorique, par Mortillet.  
Manuel de recherches préhistoriques.  
Inventaire du fonds Scey-Ferrette.  
Campagne de Turenne en Alsace, 1674-1675.  
Un procès de sorcellerie, par d'Arbaumont.  
Documents pour servir à l'histoire religieuse en Alsace pendant  
la Révolution, Mulhouse, 1859.  
Mémoires historiques sur la Franche-Comté pendant la domina-  
tion des Ducs de Bourgogne, par Duronzier.  
Notes extraites des comptes-rendus des séances de l'Académie  
des Sciences, par Janet Charles.
-

## François-Gustave DUBAIL

---

Le 26 avril dernier, la nouvelle de la mort de M. Dubail se répandait dans Belfort, causant une pénible émotion à tous ceux qui connaissaient cet homme dévoué, modeste et savant.

Cette disparition, quoique prévue déjà depuis quelque temps, n'en fut pas moins une cruelle épreuve pour ses amis, comme pour tous les membres des nombreuses sociétés auxquelles, avec un dévouement infatigable, il consacrait son temps et son intelligence.

François-Gustave Dubail était né à Belfort le 12 mai 1852, dans la rue de l'Observatoire, où son père exerçait la profession de *tonnelier*.

En sortant de l'école primaire en 1865, Dubail entra au Collège à Belfort, puis il alla terminer ses études au Collège libre de St-Remy et à l'Ecole de Cluny. Après avoir passé une année en Allemagne pour y apprendre la langue, il revint à Belfort exercer le métier de son père, métier qu'il pratiqua, par goût, jusqu'au jour où il fut terrassé par la terrible maladie qui devait l'emporter. Il tenait tant à sa profession, qu'elle figure, par sa volonté, en tête des qualités énumérées sur son faire-part de décès. Par modestie, il avait prié ses amis de ne point prendre la parole sur sa tombe.

L'activité de François Dubail, son amour profond pour sa ville et son pays natal, l'incitaient à s'occuper de toutes les questions qui touchaient de près ou de loin à l'histoire de leur passé ou à leur prospérité présente.

Malgré ses occupations professionnelles, il se livrait passionnément aux recherches historiques. Il possédait à fond l'histoire de Belfort et du Territoire.

Les nombreux travaux qu'il publia sur ce sujet, tant dans le *Bulletin du Club Alpin* que dans celui de la *Société*

*Belfortaine d'Emulation*, furent pendant de longues années un des principaux attractions de ces publications.

La Société *Belfortaine d'Emulation* avait été créée le 10 mars 1872, par M. Dietrich, secrétaire-général du Territoire de Belfort.

L'année suivante M. Dubail en fit partie. Il fut élu membre de son Comité, le 14 mars 1888, en remplacement de M. Rencker, décédé, et le 22 juin 1890, secrétaire, en remplacement de M. Vuillaume.

Il occupa cette dernière fonction d'une façon tout à fait remarquable, et la conserva jusqu'à ses derniers moments.

C'est à lui que la Société doit la publication annuelle de son bulletin, qui, avant la nomination de M. Dubail comme secrétaire, ne paraissait que tous les deux ou trois ans.

Lorsque M. Philippe Berger fut nommé président de la Société d'Emulation, en 1899, il voulut faire obtenir une récompense honorifique à M. Dubail, et le proposer pour les palmes académiques, mais jamais ce dernier ne voulut y consentir.

En 1886, il fonda, avec le Dr Bardy, la Section de Belfort, du Club Alpin Français. Il en fut nommé administrateur le 11 décembre de la même année. L'année suivante, il devint trésorier-adjoint, puis trésorier, le 8 décembre 1887.

Il s'occupa activement de l'aménagement des sentiers du Ballon d'Alsace, de la pose des plaques indicatrices et du jalonnage en couleur, qui permet aux promeneurs de trouver leur chemin sans difficulté.

Il fallait ensuite faire connaître nos belles montagnes des Vosges et y attirer des touristes. M. Dubail s'y employa activement, en s'occupant de la création du Syndicat d'Initiative des Vosges, destiné par ses subventions, à l'établissement de services publics de voitures et à l'amélioration du confort des hôtels, et par ses publications, à engager les étrangers à visiter notre contrée.

Plus tard, il s'occupa aussi, avec le concours éclairé de

quelques membres dévoués du *Club Alpin*, de la création, au sommet du Ballon d'Alsace, d'un jardin botanique destiné à l'acclimatation des plantes alpestres dans nos montagnes.

Au moment du déclassement des anciennes fortifications de Belfort, lorsque la Ville racheta les terrains militaires pour les transformer en terrain à bâtir, M. Dubail vit avec grand regret disparaître les promenades créées autrefois par M. Koechlin-Schwartz sur les glacis des fortifications. Il songea de suite à procurer à ses concitoyens d'autres endroits, où l'on pourrait chercher l'ombre et le bon air.

Sous son inspiration, le 22 mai 1895, un Comité d'Initiative, composé de MM. V. Bardy, C. Bourquard, Brunhammer, Devillers, Dubail, F. Fournier, Hauser, Jobin, Kauffmann, Pétard, Schad, Ch. Vallet et Ferdinand Walser, se réunit à l'Hôtel de Ville, en vue de former une société, dont le but serait la création et l'aménagement de promenades d'agrément dans la ville et dans ses environs directs.

Une assemblée générale eut lieu le 26 mai suivant et la *Société d'Embellissement* fut fondée. M. le Dr Bardy fut élu président, et M. Dubail, secrétaire de cette nouvelle société.

Par leurs soins, en quelques années, la Ville de Belfort fut dotée du jardin de la place des Ecoles, de celui du Plateau des Chèvres et de la promenade des Barres. De plus, des chemins furent aménagés pour faciliter l'accès de la Miotte, et de nombreux bancs furent placés, tant dans ces promenades que dans d'autres endroits.

François Dubail fut aussi délégué du *Souvenir Français* et c'est avec raison qu'il avait été choisi. Ses études historiques l'amenaient naturellement à déterminer les endroits où des faits importants s'étaient passés, des maisons ayant abrité la naissance ou la mort d'hommes illustres du pays. C'est ainsi qu'il fit apposer un grand nombre de plaques commémoratives par le Comité qu'il représentait.

Il était en outre, secrétaire du Comité des *Sites et Monuments pittoresques*, du Haut-Rhin.

La vie de François Dubail, si utile et si bien remplie, fut de trop courte durée, mais ses concitoyens lui resteront infiniment reconnaissants de ce qu'il a fait pour la prospérité de Belfort et ses collègues des nombreuses sociétés dont il s'occupait, lui garderont toujours un souvenir ému.

**Livres et articles publiés par F.-G. Dubail**

Guide de Belfort et des Environs.

Guide du Ballon d'Alsace (Bussang-St-Maurice).

Guide Joanne *Les Vosges* (collaboration).

*Société belfortaine d'Emulation :*

Bulletin N° 9, 1888-1889. — Description de la Pré-voté de Belfort.

Le Livre Rouge de la Seigneurie de Belfort.

Bulletin N° 11, 1892. — Les Sièges de Belfort pendant la Guerre de Trente Ans.

Bulletin N° 12, 1893. — Collations et revenus des cures des Seigneuries de Belfort, du Rosemont et d'Angeot, au XVI<sup>e</sup> siècle.

Mémoire historique sur les Blocus de Belfort en 1813, 1814 et en 1815.

La Bataille de César contre Arioviste.

Le Vieux Château de Bavliliers.

Bulletin N° 13, 1894. — Froideval et la fête des Bergers.

» N° 16, 1897. — Brace et les origines de Belfort.

» N° 19, 1900. — Une vue de Belfort en 1710 (avec une gravure).

— XXIV —

- » N° 20, 1901. — La Ville de Belfort et ses environs pendant la Guerre de Trente Ans, et la Gazette de France.
- » N° 21, 1902. — Le siège de Belfort en 1653-54 et la Gazette de France.
- » N° 23, 1904. — La défense du Château de Milan, en 1799 par le chef de bataillon Béchaud.
- » N° 25, 1906. — La Société Populaire de Belfort.
- » N° 26, 1907. — Les Guerres de Bourgogne et de Souabe en 1498-99, et les Belfortains.
- » N° 27, 1908. — Belfort au XV<sup>e</sup> siècle d'après les Comptes communaux.
- » N° 28, 1909. — Belfort au XVI<sup>e</sup> siècle, d'après les Comptes communaux (actuellement à l'impression).

*Club Alpin Français :*

- Bulletin N° 2, 1889. — Les gorges de la Suze.
- » N° 4, 1891. — Le Réserveoir de Champagney.  
Le Château d'Etobon.  
Résultat des fouilles pratiquées aux grottes de Cravanche.
- Bulletin N° 6, 1893. — Bärenkopf et Rougemont.  
Récits de voyages dans l'Alsace Romane au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle.
- » N° 7, 1894. — Florimont et les grottes de Milandre.
- » N° 8, 1895. — Un excursionniste au Ballon d'Alsace au siècle dernier.
- » N° 12, 1899. — Le jardin alpin du Ballon d'Alsace.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 AVRIL 1909

*sous la Présidence  
de M. Philippe Berger, Président de la Société*

---

M. Pajot, trésorier, lit le rapport suivant :

Messieurs,

En l'absence de notre secrétaire, M. Dubail-Roy, qu'une cruelle maladie empêche de remplir ses fonctions, j'ai été invité à vous présenter cette année le rapport sur les travaux et la situation de la Société. Mal préparé à cette tâche, j'invoque votre indulgence pour les inexactitudes et les omissions que je pourrais commettre.

Au point de vue du nombre des sociétaires, ce n'est qu'avec difficulté que nous arrivons, malgré les nouvelles recrues, à remplir tous les vides que font parmi nous les décès, les départs et les démissions. Les cotisations payées en 1908 ont été exactement de 341, alors que les comptes de l'année 1907 accusaient le chiffre de 348. La perte n'est pas très sensible; mais si elle se répétait tous les ans, elle le deviendrait à la longue. Aussi chacun de nous, s'il a à cœur les intérêts de la Société, se fera-t-il un devoir de chercher à la maintenir en bonne voie de prospérité et de travailler au recrutement de nouveaux membres. A ce sujet nous faisons appel à votre zèle; car plus le nombre des membres sera élevé, plus pourra s'étendre le champ de notre activité.

Depuis notre dernière réunion, nous avons à déplorer le décès de MM. Gustave Canet, ingénieur; Emile Keller, ancien député du Haut-Rhin; Joseph Vautherin; tous fidèlement attachés à la Société d'Emulation, enfin celui de notre regretté bibliothécaire, M. Rosier, emporté subitement sans que rien fit présager une fin si brusque.

La vie intellectuelle de notre Société n'a pas été engour-

die par le sommeil. On ne peut pas dire que les résultats aient été obtenus par des efforts collectifs; c'est plutôt le travail individuel qui l'emporte : chacun selon ses goûts et la direction de ses études, marche dans la voie qu'il s'est ouverte; rarement plusieurs s'avancent de compagnie; c'est ce qui fait que les travaux publiés dans le Bulletin portent sur des questions d'ordres divers et présentent des caractères différents. Mais l'intérêt naît de cette variété; car le but d'une vraie société d'émulation, en laissant à chacun son initiative, est d'encourager toutes les bonnes volontés, dans quelque carrière qu'elles s'engagent. Ainsi le Bulletin contiendra cette année : Belfort au XVI<sup>e</sup> siècle, d'après les comptes communaux, par M. Dubail-Roy; Campagne de Jules César contre Arioviste, par M. Gendre; Les droits féodaux à Belfort aux deux derniers siècles, par M. Godard; Note botanique, par M. Herbelin; Exposition mycologique de Belfort, par M. Joachim; Le Territoire de Belfort à l'époque romaine, par M. Pajot.

Si la Société a fait cette année des sacrifices pécuniaires, ce n'a pas été sans profit. Les achats de livres et les abonnements à Revues, ont atteint un chiffre un peu supérieur à celui des années précédentes. La section scientifique, aussitôt née, a été, sur sa demande, largement dotée, eu égard à nos modestes avances : la Société d'agriculture, de sciences, arts et lettres de la Haute-Saône, obligée de quitter le local où elle était installée, mettait en vente ses collections avec leurs vitrines, faute d'un asile à leur donner; c'est notre Société qui en a fait l'acquisition dans des conditions assez avantageuses : la section scientifique trouvera dans ces collections de précieux éléments d'étude. Une autre cause de dépenses a eu des effets immédiats et fructueux; nous avons continué à Bourgogne, avec un succès marqué, les fouilles commencées en 1907.

La section scientifique, dans l'ardeur de la jeunesse, s'est mise sans retard au travail; par une exposition de champignons, fort bien réussie, elle a attiré sur elle, et

par suite sur la Société d'Emulation, l'attention bienveillante de la population. Plus loin sera exposé le compte-rendu particulier de ses travaux.

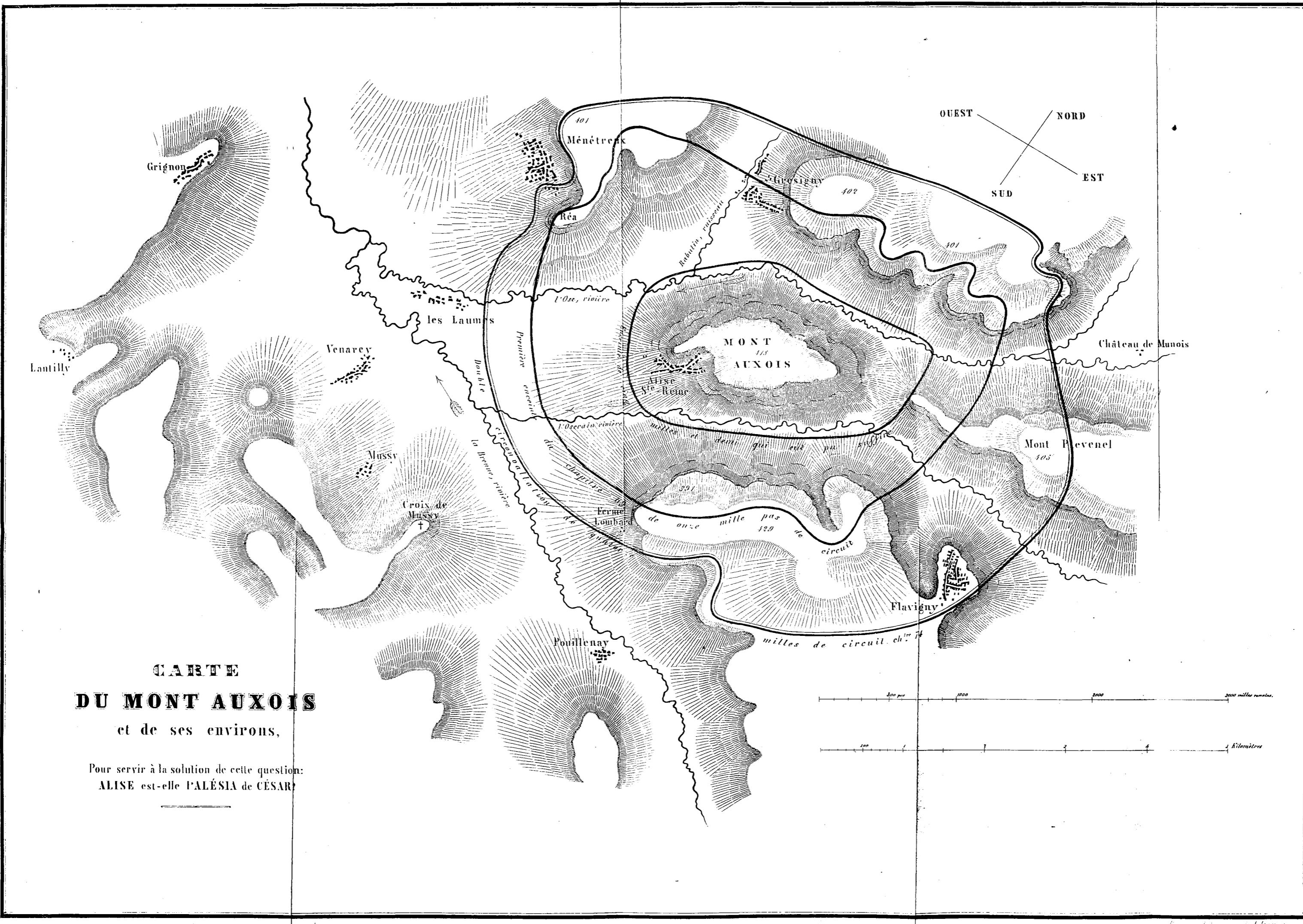
Mais le travail dont la Société a le plus à se féliciter est celui des fouilles du cimetière mérovingien de Bourogne. La campagne ouverte l'année précédente a continué en 1908, sous la direction intelligente, méthodique et désintéressée de MM. Lablotier et Ferdinand Scheurer. Les objets découverts, dont l'énumération est contenue dans un compte-rendu qui suivra ce rapport, ont été nettoyés par les soins habiles et persévérateurs de ce dernier et ont reçu un lustre qui en fait mieux apprécier la valeur. Nous ne devons pas oublier la large générosité de M. Alfred Engel qui a fait don à la Société de deux riches vitrines destinées à recevoir ces objets.

La Société d'Emulation a le droit d'être fière des résultats obtenus : elle y a contribué de ses deniers; mais le mérite en revient avant tout à MM. Lablotier et Scheurer. Grâce à leur dévouement, la Société possèdera, disons mieux, possède déjà une collection d'objets d'art mérovingien des plus précieuses. Ce qui donnera à cette collection un prix tout particulier, c'est qu'elle comprendra des richesses archéologiques provenant d'un même lieu et qu'elle les contiendra en totalité. Cette unité d'origine et, on peut dire aussi, de date lui assurera une valeur scientifique, bien susceptible d'attirer sur elle l'attention des savants.

Par ces acquisitions et ces découvertes de Bourgogne, nous avons constitué un musée qui appartient en propre à la Société d'Emulation : ce musée a encore été enrichi par des dons généreux de coquillages, de minéraux, de papillons faits par MM. Albert Scheurer, Aug. Vautherin, Schædelin, si bien que du premier coup notre grande salle est plus que remplie.

Le fond de notre bibliothèque aussi s'est accru sensiblement; des achats, des échanges avec 80 sociétés corres-





— XXVIII —

pondantes, 60 françaises et 20 étrangères, des dons plus nombreux cette année que les années précédentes ont augmenté le nombre de nos volumes dans des proportions telles que l'installation de nouveaux rayons va devenir indispensable.

En reconnaissance des gracieuses libéralités dont la Société a été l'objet de la part de ses membres, elle adresse à ceux-ci ses remerciements et le témoignage de sa vive gratitude.

Cette année a donc été féconde et nous pouvons nous féliciter des résultats malgré la supériorité des dépenses sur les recettes. Cependant notre situation financière est encore bonne et nous permet la continuation des travaux engagés. Vous allez en juger par l'exposé qui suit.

DÉPENSES

Achats, abonnements, reliures.....	193	75
Bulletin et Imprimés.....	1.142	25
Bibliothécaire .....	150	00
Fouilles à Bourgogne.....	300	00
Achat de vitrines et collections.....	489	40
Frais d'encaissement.....	85	85
Frais de secrétariat et d'envoi de bulletins.....	82	85
Assurance, gratifications et autres.....	21	95
Total .....	<u>2.466</u>	<u>05</u>

RECETTES

En caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1908.....	1.599	29
Produit des cotisations.....	1.403	00
Subvention départementale.....	250	00
Vente de bulletins.....	14	00
Intérêts des sommes déposées à la Caisse d'Epar- gne .....	39	65
Total .....	<u>3.305</u>	<u>94</u>
Report des dépenses.....	<u>2.466</u>	<u>05</u>
Reste en caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1909.....	<u>839</u>	<u>89</u>

Les comptes du Trésorier sont approuvés par l'assemblée.

L'assemblée procède ensuite au renouvellement du tiers des membres du Comité. Sont élus pour trois ans : MM. Bardy, Baumann, Engel, Julien et Vautherin.

---

### Rapport du Secrétaire de la Section des Sciences

En 1907 il s'est constitué un groupe de personnes désireuses de voir prendre de l'essor à l'étude de toutes les branches de l'histoire naturelle dans le sein de la Société d'Emulation, et, comprenant qu'il y avait le plus grand intérêt à se réunir entre membres ayant les mêmes goûts et les mêmes tendances, nous avons demandé à la Société une sorte de statut particulier. Notre but était d'obtenir la faculté de convoquer des réunions de naturalistes, de pouvoir disposer d'un budget, si maigre fût-il, de percevoir à cet effet une cotisation spéciale, d'acheter au moyen de nos fonds les livres et objets nécessaires, d'organiser des excursions, expositions, etc., en un mot de jouir d'une indépendance relative nullement préjudiciable aux intérêts généraux de la Société. Et avec le concours bienveillant et empressé de notre distingué Président, M. le Sénateur Berger, nous avons, à la réunion générale de 1907, obtenu un vote favorable à nos vues. Peu après, notre bureau provisoire convoquait une réunion du groupe et il fut procédé à l'élection d'un bureau régulier composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire-trésorier et de deux assesseurs; en même temps le règlement intérieur de la section fut élaboré et affiché au local: à la date du 18 juillet 1907 nous étions constitués définitivement. Aussitôt nous vîmes, à notre grande joie, les rangs de nos membres grossir; à l'heure actuelle nous sommes au nombre de 53.

Nous devons de vifs remercîments aux personnes qui ont bien voulu nous favoriser, soit en se faisant inscrire sur la liste des adhérents à la section, soit en nous faisant des dons en argent et en nature. Parmi les généreux donateurs il convient de signaler MM. Engel, Ferd. Scheurer, Colonel Duplessis, de Bary, Dr Bardy, Géant, Cardot.

Si maintenant nous jetons un regard en arrière sur l'œuvre accomplie depuis l'époque si récente encore de notre fondation, nous n'avons qu'à nous féliciter de notre initiative. Pour son début, notre section a eu une fort bonne occasion de se faire connaître en s'occupant de la séance de la section scientifique du Congrès de l'Association Franc-Comtoise des Sociétés savantes qui a eu lieu à Belfort, le 1<sup>er</sup> août 1907, et en organisant une excursion géologique à la suite de ce Congrès.

Depuis lors, la section a tenu de nombreuses réunions ordinaires, au cours desquelles divers sujets ont été traités et discutés, notamment : caractéristique des terrains que l'on traverse en faisant un sondage en vue de trouver de la houille dans le Territoire; découverte de *Cyclopterus Schimperiana (triphylopteris colombi)* dans un schiste erratique de la vallée de la Savoureuse; composition lithologique de la nappe d'alluvions anciennes de l'Allaine entre Grandvillars et Delle, et découverte de Vivianite dans cette nappe; conclusions à tirer des résultats des derniers sondages houillers de Felon et Fousseigne, par Lucien Meyer; aperçu de la géologie du Bassin de Paris, par le Dr Vautherin. De plus la section a organisé une séance de microscopie au local de la Société et une excursion géologique et botanique aux environs de Belfort. Nous avons eu la satisfaction de voir de futurs élèves de l'école normale, non inscrits parmi les membres de la société, mais présentés par un adhérent à la section des sciences, prendre un grand intérêt aux enseignements de toute nature fournis par la course. La séance de microscopie également a semblé éveiller l'intérêt des personnes présentes et le comité

a la ferme intention de persévéérer dans la voie suivie jusqu'à ce jour, en organisant de nouvelles courses et séances analogues.

Mais le plus vif succès a été réservé à notre première exposition de champignons qui a eu lieu le dimanche 4 octobre 1908, dans notre local. Plus de 100 espèces de champignons comestibles et vénéneux étaient placées à la portée des visiteurs, sur plusieurs grandes tables, étiquetées avec soin par notre dévoué et expert collègue M. Joachim, aidé par M. Pourchot; des tables spéciales étaient réservées aux espèces dont l'ingestion présente un danger mortel, et à celles, très curieuses, envoyées par M. Poussigue, Directeur des Houillères de Ronchamp et récoltées sur les boisements des galeries de mines. Une foule compacte n'a cessé de circuler dans la salle depuis l'ouverture de l'exposition jusqu'à sa clôture, s'intéressant vivement aux champignons, échangeant des observations, manifestant en un mot sa satisfaction de pouvoir ainsi se renseigner sur la valeur culinaire des produits mycologiques de nos forêts et prairies. Il était visible que notre exposition répondait à un véritable besoin pour nos populations.

M. Joachim a poussé l'amabilité et le dévouement jusqu'à nous faire une conférence très documentée, également sur la mycologie. Cette conférence, accompagnée de projections lumineuses, a été organisée dans une salle de la mairie, sous la présidence de M. Ferdinand Scheurer, et a réuni un bel et nombreux auditoire.

Merci à toutes les personnes qui ont concouru au succès de ces entreprises, et notamment à MM. Joachim, Scheurer, Schieb, Pourchot; n'oublions pas la Municipalité, qui a gracieusement mis à notre disposition une salle de l'Hôtel de Ville pour la conférence.

Au moyen de ses petites ressources la section a fait l'acquisition de quelques meubles tels que table, chaises, toile ardoisée formant tableau noir pour les démonstra-

— XXXII —

tions, et d'une collection de roches des Vosges comptant 75 échantillons. A l'initiative de la section est dûe aussi la réalisation du don de M. Félix Schaedelin, d'une belle collection entomologique.

Enfin, notre groupe s'est chargé de la Direction scientifique du jardin alpestre créé, il y a 10 ans, par le Club Alpin et notre Société. M. Herbelin, botaniste, notre dévoué Vice-Président, a visité à plusieurs reprises cette station d'acclimatation et y a relevé une série de faits intéressants à signaler.

Avec le concours moral et pécuniaire du Club Alpin et du Comité central de la Société, nous nous proposons de continuer et d'étendre nos expériences, qui ont attiré l'attention de plusieurs savants et instituts botaniques. Dans le courant de l'automne passé (1908) une nouvelle plantation a été faite, comprenant de nombreuses espèces alpestres.

---

# FOUILLES DE BOUROGNE

1907-1908

---

Ayant été chargés, par le Comité de la Société Belfortaine d'Emulation, de procéder aux fouilles d'un cimetière de l'époque barbare, situé à Bourogne et ce travail n'étant pas encore terminé, nous nous contenterons, pour cette année, d'indiquer brièvement les résultats obtenus jusqu'ici, nous réservant de donner ultérieurement un compte-rendu complet de notre mission.

En 1907 nous avons ouvert 80 sépultures; en 1908 nous en avons exploré 134, ce qui porte à 214, le nombre des sépultures relevées jusqu'à ce jour. Sur ce nombre, nous avons pu reconnaître 76 sépultures d'hommes, 100 sépultures de femmes et 14 sépultures d'enfants. Pour les 24 autres tombes, ni l'état des ossements, ni les objets contenus dans ces sépultures, ne nous ont permis de déterminer le sexe des individus.

Nos fouilles ont produit un résultat très satisfaisant et nous ont donné environ 600 objets, armes, bijoux, ustensiles, poteries et objets de verre.

Les armes comprennent : des épées, des scamasaxes, des fers de lances, des couteaux, des fers de flèches, une hache et un umbo.

L'une de nos épées est munie d'un pommeau en argent, et une autre possède un pommeau en fer, incrusté d'argent.

Les fourreaux des épées et des scamasaxes portaient des ornements et des garnitures de bronze; nous en avons recueilli un assez grand nombre, de différentes espèces.

Nos lances ne sont pas nombreuses, mais elles sont chacune d'un modèle différent, et l'une est un très beau spécimen de lance à crochets.

Comme bijoux nous avons : des fibules, dont deux à tête rectangulaire, en bronze plaqué d'or; deux circulaires en or, qui portent des grenats, de la nacre et des cabochons de verre; une fibule en bronze, en forme de 8, dont l'épingle est terminée par une boule. Les autres sont des fibules ansées de différentes grandeurs, en bronze ou en fer.

Des bagues : dont une en argent avec chaton d'or, portant un

saphir et quatre grenats; une en argent avec monogramme gravé; une en bronze avec chaton d'or; plus un grand nombre de bagues en bronze portant des dessins ou des monogrammes gravés; d'autres enfin, sont de simples anneaux sans aucun ornement.

Des colliers : dont les grains sont en terre cuite, en résine dure, en verre, ou en pâte de verre émaillé. L'un d'eux est particulièrement beau; il se compose de 20 gros grains en pâte de verre émaillé.

Des boucles d'oreilles en bronze. Ce sont quelquefois de simples anneaux de bronze de 35 à 45 millimètres de diamètre; d'autres fois des anneaux portant des pendeloques de différentes formes.

Des bracelets en bronze, unis ou ornés de traits et de ronds gravés.

Une épingle à cheveux en bronze, de 18 centimètres de long, portant un renflement cubique au quart de sa longueur.

Nous pourrions encore ranger parmi les bijoux certaines de nos boucles de ceinture et de ceinturon, en fer incrusté d'argent et de cuivre. Les unes sont entièrement plaquées d'argent et portent un dessin gravé incrusté de cuivre jaune ou rouge; les autres portent simplement un dessin en argent estampé sur le fer. Les boucles de ceinturon sont généralement accompagnées d'une contre-plaque semblable à la plaque de la boucle, et d'une plaque rectangulaire, ou de 3 ferrets. Les boucles de ceinture, qui proviennent de sépultures de femmes, sont aussi quelquefois accompagnées d'une contre-plaque, mais beaucoup plus petite que la plaque de la boucle. Dans certains cas nous avons relevé une plaque rectangulaire placée sous la colonne vertébrale, ce qui laisse supposer qu'elle devait se trouver derrière et au milieu de la ceinture, mais, en général, dans les sépultures de femmes, nous ne trouvons que la boucle de ceinture, sans autres accessoires, spécialement lorsque la plaque de la boucle est circulaire. Les boucles de ceinture à plaque oblongue ou rectangulaire atteignent parfois de très grandes dimensions; nous en avons qui ont jusqu'à 25 centimètres de long.

Nos sépultures renfermaient aussi un certain nombre de boucles en bronze, les unes sans ornements, les autres en bronze coulé avec des dessins en relief.

Nous trouvons rarement la boucle seule. Dans les sépultures

d'hommes elle est généralement accompagnée d'une contre-plaque et d'une plaque rectangulaire ou en forme d'écusson.

Nous avons un certain nombre de passe-courroies et de passe-lacets en bronze, en fer, en fer incrusté de cuivre et en fer incrusté d'argent. Parmi ces derniers nous en avons deux, d'un travail très soigné, et dont le milieu est orné de cinq grenats incrustés. En général, les passe-courroies et passe-lacets en bronze portent simplement un dessin gravé.

Dans une sépulture de femme, nous avons relevé une rouelle de suspension. Elle est circulaire, ajourée et porte quatre trous en forme d'entrée de serrure, alternés avec quatre trous en forme de trapèze.

Les ustensiles que nous retrouvons généralement à droite au dessous des os du bassin, étaient contenus dans une troussse en cuir, dont nous retrouvons quelquefois le fermoir en fer. Ce sont : des perçoirs en fer, des poinçons à manche de bois, des briquets avec leur pierre, des ciseaux ou forces, des couteaux, des aiguisoirs, des pinces à épiler, des clefs, des rasoirs (?), et plus rarement des peignes et des cure-oreilles.

Les vêtements de cette époque étaient faits de cuir et de tissus grossiers. Le cuir n'a laissé qu'une matière noirâtre ressemblant à du charbon. Quant aux tissus, l'ensevelissement ayant été fait dans le lehm, cette terre en a pris l'empreinte, et lorsqu'un objet en fer se trouvait à proximité, la rouille entraînée peu à peu par les infiltrations d'eau, est venue remplir cette empreinte et former ainsi une espèce de moulage. Les morceaux que nous avons pu recueillir, nous ont permis de nous rendre compte de ce qu'étaient ces tissus.

Les chaussures étaient de cuir et portaient quelquefois des garnitures et des bouclettes en bronze.

Dans quelques sépultures d'hommes nous avons trouvé des éperons. L'un en bronze et trois autres en fer. Chaque sépulture nous a donné un seul éperon, qui était placé au talon du pied gauche du squelette.

Poteries et verreries : Souvent, au-dessous ou à côté des pieds du squelette, nous avons trouvé des pots funéraires en terre cuite ou des coupes en verre. Dans une sépulture de femme nous avons relevé les morceaux d'un très joli vase en verre soufflé, muni d'un pied.

Monnaies : Comme monnaie, pouvant dater de l'époque de

— XXXVI —

notre nécropole, nous n'avons trouvé qu'une petite pièce de bronze, très mal conservée, mais qui semble être un triens mérovingien. Nos autres monnaies sont romaines. Elles sont généralement percées et servaient probablement d'ornements.

Nous estimons, d'après les objets trouvés à Bourogne, que la nécropole dont nous avons entrepris l'exploration, doit remonter aux époques mérovingienne et carolingienne, et nous pensons que la partie la plus ancienne de notre cimetière est la plus rapprochée du village actuel de Bourogne. Il paraît donc probable que les habitations contemporaines de notre cimetière, occupaient l'emplacement de ce village.

L'exposé que nous venons de faire est un simple canevas, destiné à notre travail définitif, que nous espérons pouvoir publier dans le bulletin de l'année prochaine.

*Belfort, le 10 avril 1909.*

A. LABLOTIER et F. SCHEURER.



# LES DROITS FÉODAUX A BELFORT

## ET LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

### aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> Siècles

---

On sait que depuis 1307, grâce à l'octroi d'une charte par Renaud de Montbéliard, Belfort fut une ville de bourgeoisie, où les droits des habitants limitaient ceux du seigneur (1).

Que devinrent ces droits respectifs pendant plus de quatre cents années? Il est impossible de faire l'historique des transformations de chacun d'eux, parce que les archives locales sont très peu riches en documents, et que beaucoup de pièces précieuses ont disparu depuis de longues années.

Ce que nous remarquerons toutefois sans difficulté, c'est qu'au XVI<sup>e</sup> siècle Charles Quint règle des contestations entre le seigneur, son prévôt et les bourgeois; c'est qu'au siècle suivant, quand l'administration centralisatrice du roi de France s'établit en Alsace, plusieurs droits seigneuriaux tombèrent en désuétude. Désormais, les habitants de Belfort ne doivent plus faire le guet sur les remparts pour le seigneur, mais bien pour le roi s'ils y sont conviés; et depuis 1688, ils fournissent de temps à autre des miliciens tirés au sort. La haute justice est réservée alors au roi de France: d'après la charte de 1307, le seigneur s'est réservé le droit de haute justice, ce qui lui permet d'élever des fourches patibulaires, d'ordonner les exécutions capitales, la confiscation des biens des condamnés, la torture des accusés, le droit de grâce, le choix du *haut maître* ou bourreau. Mais c'est en vain que les avocats des seigneurs engagistes de Belfort, qui ont pris à ferme la seigneurie des mains du souverain autrichien, ou plus tard du roi de France, font étalage de ces vieux droits. C'est en vain qu'ils attribuent encore au seigneur le droit d'épave (en vertu duquel les objets et les trésors trouvés doivent lui appartenir),

---

(1) Voir, dans le bulletin de 1895, l'excellent mémoire de M. Kleincausz : Les origines de la ville et de la commune de Belfort et la politique de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard.

celui de déshérence (sur les biens sans héritiers), et celui de bâtardeuse (qui lui attribue l'héritage des bâtards).

Tous ces droits ont cessé d'être exercés, comme le privilège qu'avait Renaud de Bourgogne de faire siéger deux ou trois de ses vassaux dans le conseil des neuf élus, quand ceux-ci jugeaient leurs concitoyens; comme le droit qu'avait ce puissant comte de choisir un *maire* pour veiller au maintien de ses intérêts.

Le seigneur n'a plus, dans ces derniers siècles, que deux agents de quelque importance, le prévôt et le tabellion ou notaire seigneurial. Le prévôt, qui n'a plus la garde du château, est toutefois engagé assez fréquemment dans des procès avec les bourgeois. Le tabellion a un rôle plus effacé.

Les Neuf choisissent (probablement depuis les premières années du XV<sup>e</sup> siècle) un des leurs, qui prend le titre de *maître bourgeois*, et fait les fonctions d'un *maire élu* ou *bourgmeestre*. Celui-ci représente la ville, administre les finances et rend ses comptes chaque année.

Un *maître du commun*, à la tête des bourgeois qui ne sont point du Conseil, paraît avoir eu surtout quelque importance dans l'organisation des élections.

Ces droits sont, les uns lucratifs, les autres honorifiques.

Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, le *four banal* était laissé par le seigneur pour 36 livres à un fermier; le *moulin banal*, pour 10 à 12 bichots de graines et 10 à 12 livres de cire (1); sur cette quantité, les prévôts et le chapitre de la collégiale prélevaient 4 bichots et la fabrique de Saint-Christophe 4 livres de cire. Le meunier devait en outre 4 livres bâloises argent à son seigneur.

Celui-ci avait les *dîmes des graines* de Belfort : elles s'amodiaient pour 18 bichots et 18 livres de cire; sur cette rente, le chapelain de la chapelle du château prélevait 5 bichots.

L'affouage s'élevait à 50 livres.

Les *passonnaires* ou amodiauteurs des bois faisaient payer 3 deniers à chaque bourgeois, et 12 deniers à la Saint-Jacques pour chaque porc mis à *l'embouche* (à la pâture), avec 3 deniers pour 2 porcs suivant leur mère (2).

Le seigneur amodiait encore le vieil étang, le grand étang de Roppe, celui de Pérouse et celui de la ville.

---

(1) On sait que la cire était seule employée pour faire les cierges. Au four, une fournée devait être cuite pour 3 sols bâlois.

(2) C'était pour 2 deniers estevenants en 1307.

Les *tailles* de Belfort montaient à 114 livres bâloises.

Chacun des villages du territoire payait des *censes* assez élevées.

Le droit de *scel* ou de *sceau* était au seigneur (1). Le prévôt et le maître bourgeois étaient présents à l'apposition des sceaux, dont ils avaient la garde. Ils ne devaient point sceller une lettre préjudiciable aux intérêts du seigneur. Les émoluments du scel étaient de 4 livres par an. Le seigneur créait un *tabellion* ou notaire, qui faisait payer 10 sols bâlois sur les 10 premières livres de chaque contrat et 4 deniers pour livre des sommes excédentes (2).

Il prétendait avoir droit de faire amasser les guenilles dans la ville et les villages, sans que ses vassaux pussent en vendre à d'autres qu'à ceux qui avaient permission de les lever.

Les forains ou étrangers qui venaient recueillir une succession payaient un florin : c'était le *droit d'héritance* (adoucissement évident de l'ancien droit d'aubaine).

Le *droit d'éminage* s'élevait au vingtième, plus tard au vingt-quatrième des grains vendus.

Les *bourgeois* seuls, mais non les *habitants* ou *manants*, avaient le droit de vendre leurs graines aux halles les jours de foires et marchés, sans payer plus d'un bon denier estevenant à chaque jour ; s'ils se servaient de la mesure et du cuveau de l'éminage, ils devaient payer le demi-droit. Les bourgeois résidant en la banlieue et qui faisaient reconnaître leur bourgeoisie tous les trois ans, en payant à la ville la reconnaissance ordinaire, payaient la demi-coupe en se servant de leur mesure et de leur cuveau ; s'ils se servaient de ceux de l'éminage, ils payaient le droit entier.

Le prévôt avait droit de percevoir l'éminage et les menues rentes entre Noël et la Saint-Hilaire (3).

Le seigneur avait droit à *quatre foires* : le premier lundi après le dimanche des brandons, l'octave de la Pentecôte, la Saint-Laurent (du 10 août), et la Saint-Mathieu (du 21 septembre).

Le marché était franc du mercredi au vendredi à midi ; et on n'y pouvait gager et arrêter un étranger, « sauf pour les deniers du seigneur ».

---

(1) 5 sols bâlois.

(2) Le 4 août 1623 les bourgeois refusaient d'obéir au tabellion, qui se mêle de vouloir faire arrêter des « Capteurs » près des halles.

(3) Archives municipales, BB 17, 18, an 1741.

Le lundi et le vendredi, jours de marché, le prévôt percevait un verre de chaque marchand ou colporteur qui en exposait (1).

Une amende de 60 sols frappait quiconque coupait un fayard, un pommier ou un poirier; et une de 30 sols, la coupe d'un hêtre.

Les grosses amendes de 60 sols, pour diverses matières, étaient pour le seigneur (d'après la charte de 1307); et la partie plaignante avait 12 sols. L'amende était réduite de moitié pour l'effusion du sang. Elle était doublée les jours de foire aussi bien que toute petite amende infligée ces mêmes jours.

Les petites amendes de 4 sols et au-dessous étaient pour le prévôt, les autres pour les bourgeois (2).

Dès 1307, le seigneur avait abandonné aux Neuf Bourgeois la basse justice et les petites amendes.

Le conseil des Neuf Bourgeois recevait dans les 40 jours les appels des justices de la terre de Rosemont, excepté d'Etueffont qui était sujette de Rosemont. Pérouse, Châtenois, Bavilliers, étaient de la prévôté; Froidefontaine, Bourogne, Auxelle, étaient des lieux de basse viguerie. En cas de doute, les Neuf Bourgeois devaient prendre l'avis du prévôt.

Les Neuf connaissaient des contestations au sujet des rentes et censes appartenant au seigneur.

Quand un prévenu était mis à la torture, le prévôt et les Neuf devaient être présents pour l'interroger.

Jadis, le seigneur avait seul le droit de grâce et celui de faire exécuter un jugement par le *haut maître*.

---

(1) Droits de péages et menues ventes : pour un cheval vendu, le vendeur et l'acheteur, chacun 1 sol; pour brebis, moutons, porcs. 3 deniers; pour une bête à cornes, 4; pour un chariot déchargé, 6; pour une charrette, 3; aux jours de foires, les droits étaient doubles. Mêmes droits pour un chariot chargé sortant de la ville; par banc, 30 deniers par jour de marché; pour les étoffes 6 deniers par jour de marché, 3 sols 4 deniers par jour de foire; pour un chariot d'écorces, 6 deniers; pour une charrette, moitié; pour une brebis ou chèvre traversant la ville, 3 deniers; pour vente de volaille, œufs et beurre au marché 1 denier; par revendeur, 1 kreitzer au marché; pour l'acheteur d'étoffes, 1 denier par aune; pas davantage pour plusieurs aunes auprès du même marchand, le double aux foires.

Le droit de rouage, pour tous chariots charriant et passant devant la ville et y déchargeant, 6 deniers; par charrette, 3; le double aux foires; sont exemptes les charrettes de grains, fruits et légumes, par déclaration royale de septembre 1740; l'acheteur de souliers doit 1 denier; de même à Giromagny et dans le val de Rosemont; le seigneur peut prendre un terrain moyennant indemnité fixée par experts, et remise en bon état, pour tirer de la mine ou du sable; ses ouvriers des forges d'Offemont et du Fourneau peuvent faire pâture gratuitement. Il garde le droit de signe patibulaire (1740).

Les rentes de la halle et du marché étaient de 100 livres par année.

(2) Archives municipales, DD 18.

A la suite de diverses contestations, le Conseil aulique (de l'Empire) décida, le 7 mai 1544, sur la demande du seigneur, le baron de Morimont, que le dit seigneur prononcerait la sentence si les Neuf ne pouvaient se mettre d'accord; il réserva les crimes capitaux (lèse-majesté, hérésie, simonie et sacrilège); il exempta le prévôt des charges du guet de nuit et des corvées; il décida par contre que le seigneur ne devrait point prendre sous sa protection ceux qui s'étaient mis dans le cas d'être châtiés pour fautes contre la police de la ville; le seigneur et la cité comparaîtraient en première instance à Ensisheim devant le tribunal impérial (1).

Le tribunal de Charles-Quint avait donc imposé une sorte de transaction au seigneur, à son prévôt et aux bourgeois. Mais les procès devaient être encore fréquents aux siècles suivants.

Il reste à énumérer les droits honorifiques. Le seigneur avait droit « de prééminence et préséance dans l'église paroissiale de Brasse et dans celle de Saint-Denis, collégiale et paroissiale »; il y occupait le premier banc comme la place la plus honorable; il allait le premier à l'offrande et recevait le premier le pain bénit; aux processions et cérémonies publiques, il marchait devant le corps du magistrat; les curés de ses seigneuries devaient le nommer dans les prières publiques, et en cas de décès, sonner les cloches pour lui pendant 40 jours; au dedans et au dehors de l'église, le seigneur avait droit de faire mettre des *lettres* et *ceintures funèbres* portant ses armoiries (2).

Le droit de chasse était réservé au seigneur; mais le droit de pêche était partagé par lui avec les bourgeois et les gens d'église.

### Le droit de bourgeoisie.

Tous les habitants de la ville n'avaient pas le titre de bourgeois et les priviléges affectés à la possession de ce titre.

Quiconque demandait la *combourgeoise* de Belfort devait payer une somme fixée par le Magistrat, selon ses revenus, et prêter le serment suivant :

« Je promets de vivre catholiquement, obéir mestre bourgeois et Conseil, en toutes choses liquides et justes, et de référer à mesdits sieurs ce que j'entendrai dire ou faire tant contre leur

---

(1) AA I. Prestation de serment à Frédéric de Furstemberg en 1534.

(2) Ces droits honorifiques, se retrouvent dans la plupart des terriers de Franche-Comté et aussi de France: nulle trace de coutumes germaniques.

bonne fame et réputation que contre les franchises et louables coutumes de la ville de Belfort, et de payer pour ma réception la somme de.... » (1)

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il y eut quelques réclamations à propos de ce droit. Il avait été porté à 200 livres, ce qui valait à chaque bourgeois son chauffage et faisait perdre à la ville le *droit d'habitation* que payaient annuellement ceux de ses habitants qui n'étaient point bourgeois, ainsi que celui de *pâturage* pour les bestiaux qu'ils menaient sur les pâturages communs. Comme le prix du bois avait doublé, l'intendant (en 1769) répondit à une demande des conseillers Delaporte, Clavey, Rossée, Thomas, Moissonnier, Donzé, Rey, Touvet et Ventrillon, en fixant à 400 livres le droit de réception, plus 80 livres pour la rétribution due aux magistrats. Tout bourgeois devait en outre avoir 4 seaux de cuir en cas d'incendie (mesure usitée en beaucoup de villes) (2).

### Serment des Neuf

Les neuf membres du corps de ville prenaient le serment suivant entre les mains du maire :

« Je jure à Dieu sur les saints canons de vivre et mourir dans la vraye foy catholique, apostolique et romaine, d'être fidel à Sa Majesté très chrétienne, à Madame la duchesse de Mazarin, et à ceux qui commanderont de la part de Sa Majesté et de madite Dame, et de déclarer tout ce qui me viendra à notice être contre les intérêts de sadite Majesté et de madite Dame.

« Je jure aussi de porter tout honneur et révérence à MM. de l'Eglise, à MM. les Officiers, et spécialement à un Prévôt de Belfort en toutes choses raisonnables et dépendantes de la justice; et de toutes les sentences qui par iceluy me seront enjointes, d'en rapporter mon bon et fidel jugement, tant pour le pauvre que pour le riche.

« Je jure encore de garder et maintenir les louables coutumes, franchises et libertés de la ville de Belfort, de faire le profit, éviter le dommage d'icelle; de rendre un bon et fidel compte de tout ce qui me sera mis en mains appartenant à ladite ville; de ne rien

---

(1) 20 mai 1647, réception de Cl. Joly d'Evette, pour 60 livres.  
(Reg. du Conseil). Au XVI<sup>e</sup> siècle on paie de 50 sois à 10 livres.

(2) Reg. du Conseil : 16 février 1771. Le 28 juin 1787, le droit s'élève à 700 livres.

révéler de ce qui sera délibéré dans le conseil, le tout à la bonne foy, ainsy que Dieu et les Saints me veullent aider. » (1)

Ce serment se prêtait sur les saints évangiles et à la fin de la messe.

#### Attributions des Neuf Bourgeois.

Les Neuf Bourgeois, une fois élus, se partageaient les fonctions municipales. Le registre des délibérations du Conseil de ville, en 1646, nous en donne l'énumération suivante : Jean-Mathieu Virez était maître bourgeois; Jean Clavey, grenetier; Petelemas (?) Faivre, taxeur de vin; Henry Courtot, grenetier; Jean Noblat receveur des quartals; Pierre Chardoneret, taxeur des viandes et grand forestier; David Courtot, taxeur de pain et visiteur des cheminées. Le prévôt se nommait Jacques Chassignet. (2)

Les Neuf Bourgeois veillaient ainsi, chacun dans la sphère de ses attributions, à ce que les règlements municipaux fussent observés. A l'occasion, ils créaient des fonctions nouvelles.

Un secrétaire écrivait les délibérations, les billets de logement, les fournitures des gens de guerre.

Un *gardien de nuit* ou veilleur de nuit devait crier les heures, veiller aux incendies, empêcher les désordres nocturnes. Ses gages étaient de 15 livres par an, plus le charroi de deux voitures de vin avec deux livres de chandelle, et l'exemption des charges municipales. Ce n'était pas trop pour assurer à lui seul la police nocturne de la petite cité (d'après une délibération du 3 octobre 1664).

Un chirurgien, nommé Pierre Sibille, touchait par an 7 livres 10 sols (le 28 juin 1662). Un *badaire* ou directeur de bains, d'après une décision du 3 décembre 1625, devait, en cas de peste, panser les malades et assister les docteurs.

Un bourgeois « du commun » gardait les clefs des portes avec un des neuf magistrats.

Les bangards ou gardes-champêtres, les forestiers, les matrones ou sages-femmes, les maîtres et maîtresses d'école, étaient choisis conjointement par le prévôt et les magistrats.

La police de la ville appartenait presque entièrement aux magis-

---

(1) Archives municipales, BB 16, 17.

(2) Chaque conseiller recevait une indemnité annuelle; plus, un demi florin quand ils faisaient une répartition de taxe; et un salaire spécial pour toute mission extraordinaire (Délibération du 9 juillet 1655). En 1675 il fut statué que toute absence non motivée serait punie d'une amende de 4 sols bâlois (12 septembre).

trats. Il fallait toutefois l'avis du prévôt pour permettre de tenir un cabaret, de taxer la viande et le pain, que parfois visitaient des commissaires; d'ouvrir des jeux publics; de dresser des spectacles; de vendre en public comme colporteur forain; de choisir les officiers et bourgeois de la Compagnie de l'Arquebuse et de régler leurs contestations. La veille de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre, le prévôt, suivi des magistrats en corps, recevait un flambeau de la main du maître bourgeois, allumait un feu et le remettait au maître bourgeois pour en allumer un à son tour en présence du peuple.

Deux conseillers faisaient la visite de la marée vendue en public; mais le conseil ne dénia jamais au prévôt le droit de percevoir *deux harengs* de ceux qui en vendaient.

Les artilleurs urbains, qui formaient le corps des *bourgeois de Sainte-Barbe*, furent placés sous la juridiction du seigneur par des lettres patentes de Louis XV, le 13 juin 1739. (1)

Le droit de faire ajuster ou étalonner les mesures appartenait conjointement au prévôt et aux Neuf Bourgeois.

Le maintien de l'ordre public concernait le *maître bourgeois* (bourgmestre ou maire élu par les Neuf et choisi dans leur sein). En son absence, un des Neuf pouvait interposer son autorité, soit d'office, soit sur la requête des habitants. Le Conseil de ville promulgua aussi des arrêtés pour obliger les marchands à fermer leurs boutiques aux heures des offices, pour assurer l'assistance à ces offices, pour enjoindre aux filles de danser avec plus de modestie, aux bourgeois de ne pas sortir de nuit sans chandelle, etc. (2)

#### Revenus de la ville.

L'angal était de 23 sols 4 deniers par mesure de vin vendue au détail chez les cabaretiers.

Le droit de sel était de 50 sols par quintal: il avait été accordé par l'archiduc Albrecht en 1450; celui de banvin, de 10 sols par mesure débitée, pendant 6 semaines (à partir du commencement des vendanges).

La ville avait pour elle le foin et le regain du pâquis Chappelotte et le foin du pâquis de Brasse; et du pré au-dessus des mortes de ce pâquis. Elle possédait encore le bois du Salbert.

---

(1) Archives de la ville, BB 17, 18. Contestations avec M. de Beauregard, seigneur de Belfort, en 1744.

(2) Registres du Conseil, XVI<sup>e</sup> siècle et année 1624 p. (16 juillet).

Le bourgeois non résidant payait 11 sols par an; tout nouveau bourgeois qui se mariait, 15 sols 4 deniers, sans parler du droit de bourgeoisie déjà acquitté.

Chaque boucher devait pour son banc 1 livre 6 sols 8 deniers par année.

Les amendes sur les champs, prés et forêts, étaient taxées d'avance à 4 sols par bête, 6 sols 8 deniers par embouchure, et 13 sols 4 deniers par chariot de bois lorsqu'il y avait du dégât.

La ville avait la jouissance de la tour du Cordier « entre les portes » avec une petite boutique; les revenus de quelques champs, d'un étang, d'une baraque, et quelques censes peu élevées. En somme, les ressources étaient fort médiocres (1).

### L'élection du Conseil de ville.

Pendant plusieurs siècles, l'élection du Conseil de ville ne subit pas de modifications notables.

Mais Louis XIV, comme on sait, supprima en fait les libertés municipales, dont il avait été trop souvent abusé, et mit toutes les villes sous la tutelle de l'Intendant de la province.

Le Conseil d'Etat régla la forme de l'élection à Belfort par un arrêt du 31 mars 1680 (2).

En 1718, la plupart des notables demandèrent qu'à l'avenir le nombre des bourgeois ayant droit de suffrage fût partagé en quatre sections par un rôle fait quelques jours d'avance. Ils s'assembleraient à part, éliraient dix notables, pour chaque section, et les 40 élus auraient seuls voix délibérative pour élire les magistrats après avoir prêté serment.

A cette date, le gouvernement du régent avait rendu aux villes le droit d'élire les maires et échevins, que Louis XIV leur avait enlevé en 1692.

Le projet nouveau, qui ne brillait pas, il faut l'avouer, par son libéralisme, amena de véhémentes protestations.

Un nouvel arrêt du Conseil, à la suite de ces divisions, régla la forme des élections et le nombre des électeurs. Cet arrêt nous apprend que l'ancienne forme du vote à haute voix devant le pré-

---

(1) Registre de 1687, p. 39. Voir les registres du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les bourgeois avaient l'angal et les « mauvais deniers » depuis 1400. Le bois du Salbert avait été concédé en partie par Renaud en 1307 et par Frédéric en 1442.

(2) Archives municipales, FF 12.

vôt avait des inconvénients : l'indépendance manquait à la plupart des électeurs. Le nombre des bourgeois s'était accru d'une manière que l'autorité jugeait excessive. On avait dénoncé des brigues, stigmatisé « l'achat d'une populace inconsidérée qui se livrait sans scrupule ». L'arrêt du Conseil dit que « par le nombre plutôt que par le poids des suffrages les sujets les moins capables l'emportaient le plus souvent sur les plus dignes, et que la justice était fort mal rendue ». Plus d'un lecteur dira qu'il n'est pas besoin de remonter au XVII<sup>e</sup> siècle pour constater de semblables abus.

L'arrêt du conseil confie donc à 40 notables l'élection du corps de ville (1). Le prévôt ne participa aux délibérations que pour départager les voix, et dut s'abstenir si les intérêts de la ville étaient opposés à ceux des seigneurs.

Sept fois en quatre-vingts ans, écrit M. Rambaud, la royauté recommence de supprimer la liberté des élections municipales et de permettre le rachat de leur vénalité (*Histoire de la civilisation française* p. 123, t. II). En 1764, une assemblée de notables élus par les diverses corporations dut élire le corps de ville et trois candidats parmi lesquels le roi choisissait le maire. Mais en 1771, la vénalité des charges municipales fut encore rétablie. Il en résulta que dans beaucoup de villes des notables sans scrupules achetèrent ces fonctions, en se réservant de rentrer dans leurs frais par des moyens souvent fort peu honorables.

A l'assemblée du 8 Janvier 1769, il y eut des protestations contre les magistrats en charge, qui prétendaient faire de droit partie des 40 notables électeurs. Une partie des notables, réclamant la lecture de l'arrêt de 1719, demanda que les magistrats, d'après cet arrêt, n'eussent pas le droit de voter, et que l'élection fût différée jusqu'à une nouvelle décision du Conseil d'Etat. Une autre partie de la bourgeoisie accepta que l'élection se fit « comme du passé ».

Les magistrats répliquèrent que l'arrêt ne faisant pas mention d'eux, ils se jugeaient en droit de donner leur voix conjointement avec les 40 notables.

Après une discussion longue et confuse, le prévôt remit l'élection à une date indéterminée et rendit compte à l'Intendant de ce qui s'était passé.

Ce haut fonctionnaire fixa l'élection au 24 juin suivant. Il déci-

---

(1) *Registre du Conseil.*

da que les magistrats voteraiient avec les 40 notables : c'était sanctionner un véritable abus et rendre ces magistrats juges et parties. Défense fut faite aux électeurs de faire tomber leurs suffrages sur des sujets qui pourraient se trouver parents « jusqu'au quatrième degré inclusivement », à peine de nullité de l'élection. C'est qu'à Belfort, comme en beaucoup d'autres villes, il s'était formé des coteries de familles riches qui maniaient à leur gré les finances municipales.

Le prévôt présida en conséquence au renouvellement du Conseil (1).

Le 17 septembre 1774, à la suite de réclamations nouvelles, le Conseil d'Etat dut statuer sur les deux questions suivantes : les magistrats en place devront-ils faire nombre dans les 40 notables votant; peuvent-ils être destitués et renouvelés tous les ans?

Le Conseil régla ainsi le mode de votation : dans les dix derniers jours du mois de décembre suivant, il sera procédé par devant l'Intendant d'Alsace ou son subdélégué au renouvellement du magistrat de Belfort « en conservant au moins un des anciens ».

Les bourgeois ayant droit de suffrage seront partagés en quatre corps par un rôle qui en sera dressé peu avant l'élection; chacun des corps élira dix bourgeois. Les Neuf magistrats en fonctions feront partie des 40 électeurs. Ceux-ci prêteront serment devant le représentant de l'autorité royale selon la forme accoutumée, avant de procéder à l'élection des Neuf. Le prévôt de la ville avec les deux plus anciens conseillers sera placé à la tête de la première division; le maître bourgeois, avec les troisième et quatrième, à la tête de la seconde; deux conseillers à la tête de chacune des dernières. Les magistrats seront élus à vie, comme dans les autres villes d'Alsace. En cas de vacance par décès ou démission, une élection sera faite selon la forme prescrite. Les Neuf choisiront le maître bourgeois, qui ne pourra être remplacé par l'un d'eux qu'au bout de trois ans, s'il n'est point continué dans ses fonctions.

En conséquence de cet arrêt, le subdélégué, M. d'Autemarre d'Ervillé, réunit à l'hôtel de ville 176 bourgeois et fit procéder à l'élection.

Bientôt de nouveaux dissensiments éclatèrent. Vingt-deux particuliers de Belfort présentèrent un mémoire au Conseil au nom des habitants de la ville, à propos de l'administration des deniers ordinaires et de ceux d'octroi, des sommes payées au subdélégué

---

(1) Registre du corps de ville.

et à son secrétaire, de l'augmentation des dettes, de la répartition des impôts royaux, de la distribution des logements militaires, et de l'administration des forêts de la ville.

Plusieurs des chefs de plaintes furent déclarés calomnieux : toutefois quelques-uns furent retenus par le Conseil du roi. A la suite d'une enquête faite par l'Intendant, une lettre de cachet exila deux conseillers à vingt lieues, une autre interdit deux de leurs collègues. Les premiers obtinrent leur grâce au bout de quelques mois (24 décembre 1776 et 20 octobre 1778).

C'est ce conseil nouveau qui eut de longues contestations avec M. Bourquenot, prévôt de Belfort, auquel il dénia le droit de juridiction, en rappelant que depuis 1684 seulement il était membre du corps de ville, tandis qu'auparavant il n'en était que le surveillant ayant droit d'assister aux audiences (1).

Les conseillers continuaient de recevoir une indemnité et réglaient la répartition de leurs fonctions comme par le passé. Chaque mardi, avait lieu, sans invitation, une assemblée de droit, à 2 heures de relevée (30 mai 1775).

C'est au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le 5 juin 1748, qu'un règlement établit une fonction nouvelle. Les Neuf élurent depuis cette époque un magistrat qui avait le beau titre de *Père des pauvres*. Ses fonctions seraient loin d'être une sinécure dans le Belfort d'aujourd'hui. Il devait dresser la liste des pauvres de la ville ayant la permission de mendier; leur distribuer des plaques; faire expulser les pauvres étrangers par des agents appelés *Gardes de la charité*; les faire emprisonner s'ils revenaient; ordonner aux gardes des portes de les empêcher d'entrer; avertir le commissaire chaque fois qu'un pauvre serait décédé. Trois fois l'an, les gardes visiteraient les pauvres, pour que chaque plaque fût représentée : la vente de cette plaque entraînait le retrait du droit de mendicité.

Jusqu'à 1789, aucun autre fonctionnaire nouveau ne fut établi.

Quand la Révolution commença, alors se firent jour bien des haines et des rancunes contre le corps municipal. On répétait contre lui les accusations lancées contre quantité d'autres conseils de ville : abus de pouvoir, irrégularité dans la gestion des finances municipales et la reddition des comptes. Il lui fallut enfin disparaître.

Ch. GODARD.

---

(1) Réfutation d'un imprimé de M. Bourquenot, par de Laporte, avocat.

# **EXPOSITION MYCOLOGIQUE**

## **DE BELFORT**

**du 4 Octobre 1908**

---

L'année 1908 ayant été particulièrement riche en champignons, dans le Territoire de Belfort, les amateurs devenant de plus en plus nombreux, et, malheureusement, quelques cas dempoisonnements ayant été à déplorer, la section des sciences de la Société d'Emulation Belfortaine a pensé qu'une exposition mycologique serait utile à la population.

Cette exposition, fixée au dimanche 4 octobre, étant la première qui fût faite dans le Territoire de Belfort, aurait-elle quelque chance de succès?

Le comité d'organisation, composé de MM. Louis Herbelin, vice-président de la section, Lucien Meyer, secrétaire, Pourchot, Schieb, Joachim, membres, s'est entièrement consacré à sa réussite.

L'exposition avait lieu au local même de la Société d'Emulation (ancien hôpital civil de Belfort), dans une vaste salle bien éclairée.

Un groupe de plantes vertes, joliment disposées sous l'initiative de M. Schieb, formait un heureux fond de verdure, et un cordon de ces mêmes plantes décorait le tour de la pièce.

Aux murs étaient fixés de longs panneaux contenant les planches de l'Atlas Rolland et celles de Dumée, appartenant à MM. Joachim et Schieb, les tableaux de Mazimann, Plassard, Dr Gillot, et ceux de Dumée.

Au centre de la salle, sur une table en gradins, étaient rangés une cinquantaine de moultages en plâtre, coloration naturelle, provenant du musée de Montbéliard et gracieusement prêtés par son conservateur M. Meunier.

Des cartes postales illustrées, de nombreux ouvrages de myco-

logie, dispersés sur ce gradin, étaient mis à la disposition du public.

Sur trois larges tables, dont deux à dessus de verre, les champignons, groupés dans des cuvettes en carton, étaient placés selon la classification de la flore Costantin et Dufour. Les espèces comestibles indiquées par des cartons blancs, les vénéneuses, dangereuses, suspectes et indifférentes par des cartons rouges.

Sur une table spéciale, bien en évidence, toute la série des champignons mortels, avec, au-dessus, le tableau de Grosjean.

Enfin, sur une dernière table, un envoi fait par M. Poussigue, directeur des Houillères de Ronchamp, et comprenant des champignons recueillis dans les houillères, au puits du Chanois.

Il a été compté 165 espèces de champignons dont les noms suivront plus loin.

Les envois avaient été faits la veille, par MM. Joachim, Schieb, Pourchot, Grosjean, instituteur à St-Hilaire, Mélières, instituteur à Essert, Voisinet, instituteur à Bavilliers, Hétier, industriel à Arbois, M. l'abbé Cattet, curé de Flangebouche, Ehret, pharmacien à Plancher-les-Mines, Delacour, docteur à Giromagny.

Un envoi très intéressant est malheureusement arrivé trop tard, celui de M. Galzin à St-Sernin-sur-Orgue (Aveyron). Cet envoi se composait de champignons coriacés ou ligneux et entre autres deux espèces très rares, le *Stereum duriusculum*, chêne (Berk. et Br.), que l'on trouve depuis peu en France, et que l'on ne connaissait qu'au Brésil. Le *Septobasidium* (Bourdot), *Bagliettoanum*, chêne.

Les organisateurs ont été toute la journée à la disposition des visiteurs et répondaient avec empressement aux nombreuses demandes de renseignements qui leur étaient faites.

L'exposition a obtenu un très vif succès, un nombre considérable de personnes, parmi lesquelles des membres enseignants, des médecins civils et militaires, des pharmaciens, s'est pressé jusqu'à la nuit autour des tables, examinant avec intérêt les différentes espèces et beaucoup prenant des notes.

Sur la demande d'un grand nombre de visiteurs, l'exposition a été ouverte le lendemain, et grâce à un bel envoi fait par M. Géant, retraité à Urcerey, on a pu remplacer quelques espèces, qui se ressentaient de la chaleur et des nombreuses mains qui les avaient examinées la veille.

C'est un devoir de remercier et féliciter les dévoués et obligeants

correspondants et toutes les personnes dont le concours a contribué à assurer le succès de l'exposition.

**Liste des champignons exposés**

*Amanita*. — Citrina, eliae, muscaria, pantherina, rubescens, vaginata et var fulva.

*Lepiota*. — Amiantina, carcharias, clypeolaria, procera, pudica.

*Armillaria*. — Mellea.

*Tricholoma*. — Acerbum, aggregatum, amethystinum, argyraeum, atrocinereum, cnista, coffeatum, columbetta, equestre, flavo, brunneum, irinum, murinaceum, nudum, orirubens, panaeolum, pessundatum, portentosum, russula, rutilans, saponaceum, striatum, sulfureum, virgatum.

*Collybia*. — Radicata.

*Laccaria*. — Laccata et var amethystina.

*Clitocybe*. — Cyathiformis, geotropa, infundibuliformis, nebularis, rivulosa, viridis.

*Pleurotus*. — Conchatus.

*Hygrophorus*. — Agathosmus, chrysodon, conicus, cossus, eburneus, nitratus, niveus, pratensis, psittacinus, pudorinus, puniceus.

*Cantharellus*. — Cibarius, tubaeformis.

*Lactarius*. — Controversus, deliciosus, glycosmus, plumbeus, rufus, scrobiculatus, subdulcis, théiogalus, torminosus, vellereus.

*Russula*. — Adusta, amoena, atrorubens, cyanoxantha, delicata, depallens, emetica, foetens, lepida, lutea, nigricans, queletii, violacea, virescens.

*Marasmius*. — Oreades.

*Schizophyllum*. — Commune.

*Entoloma*. — Jubatum, madidum, prunuloïdes, rhodopolium.

*Clitopilus*. — Orcella.

*Pholiota*. — Caperata, radicosa, terrigena.

*Cortinarius*. — Alboviolaceus, cypriacus, elatior, haematochelis, largus mucosus, pholideus, sanguineus, subferrugineus.

*Gomphidius*. — Glutinosus, roseus.

*Inocybe*. — Corydalina.

*Hebeloma*. — Crustuliniformis.

*Paxillus*. — Involutus.

*Psalliota*. — Arvensis, campestris, silvatica.

*Stropharia*. — Aeruginosa.

*Hypholoma*. — Fasciculare, sublateritium.

- Coprinus.* — Atramentarius, comatus.  
*Lenzites.* — Flaccida.  
*Dacdalea.* — Quercina.  
*Trametes.* — Gibbosa.  
*Polyporus.* — Cristatus, hirsutus, lucidus, officinalis, perennis,  
versicolor.  
*Boletus.* — Bovinus, chrysenteron, edulis, erythropus, flavus,  
luteus, pruniatus, scaber et var aurentiacus, subtomentosus.  
*Fistulina.* — Hepatica.  
*Merulius.* — Tremellosus.  
*Hydnum.* — Amicum, imbricatum, queletii, repandum.  
*Sistotrema.* — Confluens.  
*Clavaria.* — Aurea, cristata, cinerea, citrina, flava, formosa,  
pistillaris, truncata.  
*Croterellus.* — Cornucopiaïdes.  
*Telephora.* — Anthocephala.  
*Stereum.* — Hirsutum.  
*Phallus.* — Impudicus.  
*Scleroderma.* — Vulgare.  
*Geaster.* — Hygrometricus.  
*Lycoperdon.* — Excipuliforme, gemmatum.  
*Galocera.* — Viscosa.  
*Peziza.* — Aurantia, leporina, leucomelas.  
*Helvella.* — Crispa, elastica.  
*Leotia.* — Lubrica.  
*Xylaria.* — Polymorpha.

L. JOACHIM,

Pharmacien,

Membre de la Société Mycologique de France.

Le 25 Octobre 1908.



# NOTICE BOTANIQUE

---

## L'Osmonde royale et les plantes alpestres au Ballon d'Alsace

---

### I. L'OSMONDE ROYALE

Le groupe naturel des fougères forme l'ordre le plus élevé des plantes cryptogames; il se distingue par la beauté et l'élégance des plantes qui le composent. Le feuillage brillamment coloré d'un certain nombre les fait souvent admettre dans les jardins d'agrément. Environ deux mille cinq cents espèces de fougères répandues dans le monde entier, soit à l'état sauvage, soit à l'état cultivé ont été décrites jusqu'à ce jour. A l'état sauvage, sur environ cinquante variétés en dix-neuf espèces que les botanistes ont relevées en France (1), le Territoire de Belfort en compte, pour sa part, dix espèces avec vingt-quatre variétés (2). On les trouvera répandues aussi bien dans les haies, les buissons et les forêts humides de la plaine que sur les escarpements des monts jurassiques et vosgiens. Les plus connues, que je cite en passant, sont les suivantes : *Pteris aquilina*, L. (3) (fougère impériale ou fougère commune); *polystichum filix mas*, Roth (4) (fougère mâle); *asplenium filix fœmina*, Bernh. (fougère femelle); *asplenium trichomanes*, L. (5) (polytric officinal ou capillaire); *cystopteris fragilis*, Bernh. (6) (cystoptère fragile).

---

(1) Voir nouvelle flore française de Gillet et J. H. Magne.

(2) Voir notice sur la flore des environs de Belfort par MM. Parisot et Pourchot.

(3) Pteris de Linnée. De pteris, nom donné par les Grecs aux fougères en général.

(4) Polystic de Roth. De polus, beaucoup, strikos, rangée. Allusion à la disposition des sores ou agglomération des sporanges.

(5) C'est la Doradille de Linnée. De a pris et splén. rate. Plante qui, dit-on, était employée contre les engorgements de la rate.

(6) Cystoptère de Bernhardi. De custis, vessie et pteris, nom générique, fougère de la vessie c'est-à-dire contre les maladies de la vessie.

Il en est une cependant, la plus belle, à mon avis, son nom l'indique d'ailleurs, qui manquait à la collection. C'est *l'osmunda regalis*, *L.* (*osmonde royale*), appelée encore *fougère fleurie*, *fougère aquatique* : fougère fleurie parce que sa fructification est composée de globules ou verrues roussâtres, très ramassées et qui changent, par leur grand nombre, le sommet des feuilles en une espèce de grappe paniculée ou rameuse (1); fougère aquatique, parce qu'elle ne se plaît que dans les terrains très humides des bois montagneux. On la trouve de l'autre côté des Vosges, au Mont-de-Vannes, où il y en a des stations considérables et où elle atteint jusqu'à deux mètres de haut. C'est au Congrès des Sociétés Savantes de la Franche-Comté et du Territoire de Belfort, tenu l'an dernier en notre ville, qu'il m'a été donné de la connaître enfin. M. Cardot, pharmacien à Mélisey, en avait apporté plusieurs échantillons qu'il a bien voulu distribuer à quelques-uns des membres de la Section des Sciences.

Ne pourrait-on acclimater l'Osmonde sur notre versant des Vosges dont la composition géologique et hydrographique est sensiblement la même que celle de l'autre côté ? Ayant fait partager cette idée à M. Lucien Meyer, géologue, secrétaire de la Section des Sciences, il ne s'agissait dès lors que de la mettre à exécution. Avec le bienveillant concours de M. Cardot, ce fut chose facile (2). Le 20 mai dernier, nous étant rendus à Mélisey, M. Meyer et moi — M. Pourchot était de la partie — nous escaladions aussitôt après le Mont-de-Vannes, d'où nous redescendions bientôt avec une charge d'osmondes, puis, trois jours après, sous la conduite du garde du Club Alpin, nous allions les replanter aux environs du Rummel, en deux endroits tout à la fois très humides, très ombragés et complètement écartés des sentiers.

Un mois après, le 29 juin et le 9 août suivant, j'ai eu la satisfaction de remarquer que nos Osmondes, quoique déjà un peu flétries au moment de la mise en terre, redressaient leurs tiges, indice certain que nous n'avions pas peiné en pure perte. Il y a bien encore un aléa : la différence d'altitude. Le Mont-de-Vannes n'est qu'à 700 mètres d'altitude, alors que le Rummel est élevé de 830 mètres, mais comme les alentours de cette chute de la Savoureuse sont tout aussi humides et couverts que leur lieu d'origine, si ce n'est plus, il y a tout lieu d'espérer, il est certain même que

---

(1) Flore française de Lamarck et Decandelle, TII p. 569.

(2) Je l'en remercie encore une fois.

l'an prochain déjà, je retrouverai nos Osmondes non seulement en belle croissance, mais en pleine floraison. Avec le temps cette *reine des fougères* se propagera, enrichissant ainsi la flore du Territoire de Belfort de l'une des plus rares plantes cryptogamiques de France.

## II. LES PLANTES ALPESTRES

La transposition des plantes d'un pays dans un autre, en la circonstance, des plantes alpestres sur les monts vosgiens, est soumise en général à des lois rigoureuses mais rationnelles. J'en ai déjà dit quelques mots à propos de l'*Osmonda regalis*. Il leur faut le même terrain, la même altitude; il faut, en un mot, les mettre dans les conditions les plus semblables à celles des collines et des montagnes élevées où elles croissent et prospèrent, où leurs semences ont été récoltées, leurs plants prélevés. On ne doit pas, en effet, oublier que comme les animaux, je dirai même comme les hommes, les plantes ont des besoins naturels, non seulement pour se multiplier, mais même pour vivre.

En installant sur les flancs immédiats du sommet du Ballon d'Alsace un jardin botanique, en réunissant dans un enclos restreint un grand nombre de plantes alpestres, la section belfortaine du Club Alpin devait avoir pour objectif, d'abord de doter la région montagneuse de fleurs nouvelles, ensuite de les étudier dans leur croissance et leurs transformations possibles. A-t-elle réussi? A-t-elle atteint le double but qu'elle se proposait? C'est ce que je vais examiner.

En ce qui concerne l'établissement du jardin, je ne puis mieux faire que de me reporter à une notice de M. Dubail-Roy, parue dans le bulletin N° 12, année 1900, de la Section des Hautes-Vosges et d'en extraire ce qui suit :

« Au mois d'octobre 1894, un membre du Groupe de Belfort du C.A.F. faisait venir de Zermatt quelques pieds de *Rhododendron ferrugineum* pour essayer d'acclimater cette belle plante au Ballon d'Alsace. Au printemps de 1895, d'autres plantes des Alpes étaient demandées au jardin alpin d'acclimatation de Genève, dirigé par M. Correvon et réparties en divers endroits du sommet de la montagne.

« Quelque temps après, le Groupe de Belfort décidait, en principe, la création d'un jardin de plantes alpestres au Ballon d'Al-

---

(1) Voir l'observation déjà faite plus haut.

« sace et continuait les premiers essais en introduisant des plantes « et semis. Ces derniers étaient confiés à M. Lorentz, horticulteur « à Belfort, pour les faire lever et n'étaient transportés dans la « montagne que lorsque la plantule était assez forte pour supporter le climat des hautes altitudes. Des premières plantations « faites, un assez grand nombre disparut, sans qu'on soit fondé à « croire que la cause doive en être attribuée à ce que les plantes « ne peuvent s'acclimater dans les Vosges : le bétail pâturant sur « les chaumes où elles se trouvaient dispersées, les botanistes en « quête de plantes rares, la mauvaise exposition (l'essai ne portant que sur un exemplaire unique), réduisirent notablement « le nombre des sujets soumis à l'épreuve de l'acclimatation.

« C'est alors que le Groupe de Belfort résolut de procéder plus « rationnellement et, à l'automne de 1897, un jardin était prêt à « recevoir les plantes alpestres. Ce jardin, d'une superficie de quatre ares, fait aux frais du C.A.F., est situé à 1150 mètres d'altitude, dans la propriété de M. Martzloff, propriétaire de l'hôtel du Ballon d'Alsace (1) qui nous a gracieusement offert ce terrain à la limite de la frontière franco-alsacienne. Le sol en est légèrement incliné vers l'Ouest; quelques arbres, placés dans l'enclos, donneront de l'ombrage aux plantes qui en réclament et des rochers abriteront les plantes saxatiles.

« L'enclos, de 2 m. 50 de hauteur, est formé au moyen de perches de sapin solidement fixées dans le sol et très rapprochées.

« Les botanistes nous objecteront peut-être que cet emplacement est mal choisi et que les escarpements nord du Ballon, du côté de la vallée des Charbonniers, non loin de la Jumenterie, eussent été bien préférables pour l'établissement d'une semblable station, car les quelques plantes alpestres indigènes au Ballon d'Alsace se rencontrent seulement dans ces parages, par suite de l'exposition, mais différentes raisons empêchèrent d'établir la station en cet endroit. »

D'après la nomenclature que m'en a fournie M. Dubail-Roy, les plantes ainsi introduites dans le jardin sont les suivantes. Je me suis contenté de les classer par familles.

**Renonculacées :** *Anemone alpina*, *A. sulfurea*, *A. vernalis*, *Ranunculus pyraneus*, *Aconitum paniculatum*, *A. anthora*, *Aquilegia alpina*, *Adonis vernalis*.

---

(1) Actuellement propriété de M. Laloz-Martzloff.

**Papavéracées** : *Papaver alpinum*.

**Crucifères** : *Arabis bellidifolia*, *Hutchinsia alpina*.

**Violacées** : *Viola biflora*.

**Polygalées** : *Polygala chamæbuxus*.

**Caryophyllées** : *Dianthus seguieri*, *D. superbus*, *D. coesius*,  
*D. neglectus*, *D. deltoides*, *Gypsophilla repens*, *Silene pumilis*,  
*S. alpestris*, *Anthyllis montana*, *Saponaria ocymoïdes*.

**Linacées** : *Linum alpinum*.

**Hypéricinées** : *Hypericum nummularium*.

**Rosacées** : *Potentilla recta*, *P. minima*, *P. nivea*, *P. nivalis*,  
*P. alba*, *Alchimilla alpina*, *Dryas octopetala*, *Geum pyrenaicum*.

**Crassulacées** : *Sempervivum Braunii*, *Sedum alpestre*, *S. rho-diola*.

**Saxifragées** : *Saxifraga umbrosa*, *S. incricata*, *S. androsacea*,  
*S. cotyledon*.

**Ombellifères** : *Astrantia minor*, *A. major*.

**Caprifoliacées** : *Lonicera cœrulea*, *L. pyrenaica*.

**Composées** : *Hieracium paniculatum*, *H. lanatum*, *H. aurantiacum*, *H. stellatum*, *Erigeron alpinus*, *Senecio cordifolius*, *Petasites niveus*, *Doronicum caucasicum*, *Aposeris foetida*, *Senecio doronicum*, *Sanssourea alpina*, *Hypochoeris uniflora*, *Senecio adonisifolius*, *Lactuca plumicri*, *cephalaria alpina*.

**Campanulacées** : *Phyteuma scheuchzeri*, *Campanula barbata*,  
*C. vanneri*, *C. rhomboïdalidis*.

**Alzaléacées** : *Rhododendron ferrugineum*.

**Ericinées** : *Erica carnea*.

**Gentianées** : *Gentiana verna*, *G. tenella*, *G. alpina*, *G. bavarica*,  
*G. punctata*.

**Scrofulariées** : *Erinus alpinus*.

**Labiées** : *Trifolium alpinum*, *Teucrium montanum*, *Biscutella loevigata*.

**Conifères** : *Pinus pumilio*. (1)

Je ferai remarquer que quelques-unes des plantes ci-dessus sont vosgiennes. La *lactuca plumicri*, par exemple, est citée dans la *Flore Parisot et Pourchot* comme se trouvant sur tous les hauts sommets des Vosges ; la *potentilla recta* et le *senecio doronicum* se trouvent dans le même cas. Je reviendrai plus loin sur ce sujet.

Qu'est-il advenu de toutes les plantes du jardin depuis son

---

(1) J'ai négligé ici et plus loin les noms des Auteurs.

installation? Comment se sont-elles comportées? Voici à ce sujet ce que je trouve encore dans la notice Dubail-Roy de 1900.

« Les *Rhododindron ferrugineum*, importés en 1894 et 1898, sont « très vigoureux et ont été abondamment pourvus de fleurs en « 1899 (une seule fleur en 1898 sur les pieds de 1894). Cette Eri- « cacée se développe bien et paraît s'acclimater. *Viola biflora* (1895) « ainsi que *Gypsophylla repens*, *Alchemilla alpina* ont fleuri régu- « lièrement depuis cette époque; *Hieracium aurantiacum* intro- « duite en 1896 est très prospère; la floraison a eu lieu chaque « année. *Petasites niveus* (1896), *Potentilla minima* (1895), *Gen- « tiana punctata* (1896), *G. bavarica* (1896), *G. verna* (1896), *Erinus « alpinus* (1896), *Phyteuma scheuchzeri* (1896), *Campanula rhom- « boïdalís* (1896), *Doronicum caucasicum* (1896,) *Senecio cordifolius* « (1896), *S. adonidifolius* (1896), *Hypochaeris uniflora* (1896), *Geum « pyrenaicum* (1895), *Astrantia major* (1895), très belle, *Saxifraga « umbrosa* (1895), *S. nitricata* (1895), *Dianthus neglectus* (1895); « *Papaver alpinum* (1896) ont fleuri en 1898 (1).

« A l'automne dernier nous avons récolté des semences de *Gen- « tiana verna*, *Campanula rhomboïdalís* et *Erigeron alpinus*; elles « ont été semées dans le jardin. »

L'essai d'acclimatation des plantes alpestres au Ballon d'Alsace paraissait donc avoir réussi, en 1898, du moins pour celles dont la floraison avait été constatée au cours de l'année. La notice ne faisant pas mention des autres, il est à peu près certain qu'elles n'avaient donné aucun résultat appréciable.

Depuis lors, l'entretien du jardin a été laissé aux soins exclusifs du gardien du Club Alpin, très dévoué, mais aussi bien incompe- tent. C'est dire qu'aucune observation scientifique quelconque n'a été faite depuis 1898.

Cette situation précaire ne pouvant durer plus longtemps, sous peine de perdre, sinon en totalité, du moins en grande partie, le fruit de longs et coûteux efforts, le comité de la section scientifique de la Société Belfortaine d'Emulation, aussitôt après sa constitution définitive, fin 1907, demanda et obtint de prendre en mains la direction du jardin botanique du Ballon d'Alsace, mais comme la saison était trop avancée, que l'hiver était aux portes, il fallait attendre le printemps suivant.

---

(1) Tous les millésimes entre parenthèses indiquent l'année au cours de laquelle les plantes ont été portées au Ballon.

Le 31 mai dernier donc, après avoir planté nos Osmondes dans les environs du Rummel, nous montions au Ballon, MM. Lucien Meyer, Pourchot et moi.

Nous trouvâmes le jardin tel que l'a décrit M. Dubail-Roy : le plus grand nombre des plantes réparties en pleine terre, dans des plates-bandes, les autres, dans les anfractuosités des pierres d'une tour élevée par M. Martzloff, mais déjà en ruines, vers l'entrée. Comme les plantes sortaient à peine de terre, que leurs étiquettes, lavées par les pluies et les neiges, étaient complètement illisibles, nous ne pûmes guère nous y reconnaître. Je dois dire cependant que nous vîmes les *Rhododendrons* en pleine poussée, une partie près de la porte du jardin, l'autre au milieu, que les *Pinus pumilio* (pin Mugho ou pin nain) — sur quatre plantes, il n'en reste que deux — s'apprétaient à sortir leurs bourgeons et que l'*erica carnea* était déjà fleurie.

Nous redescendîmes en nous promettant de revenir trois semaines plus tard, quand la végétation serait plus avancée.

Et, en effet, le 29 juin dernier, nous avions la satisfaction de reconnaître que l'aspect général du jardin avait, depuis un mois, notablement changé. Je trouvai l'*erica caruca* déjà défleurie ainsi que *viola biflora*. La première formait un massif d'au moins vingt-cinq centimètres carrés alors que la viola, pied unique, m'a paru bien petite, au-dessous de la taille, 8 à 10 centimètres, que tous les botanistes s'accordent à lui donner. Elle a dû quelque peu se naniser par suite de son changement d'habitat. Le *Rhododendron ferrugineum* continuait à allonger de belles pousses vertes ; très vigoureux, les deux massifs sont devenus tout à fait vosgiens. Restera toutefois la floraison à vérifier; ce n'est en effet qu'en juillet que cet arbuste, dénommé aussi Laurier-rose des Alpes voit ses fleurs s'épanouir. Les deux *pinus pumilio* avaient leurs bourgeons bien formés mais leur croissance est-elle normale? Je n'ai encore pu m'en rendre compte.

Quelques *hieraciums* émettaient des boutons, *lanatum* et *paniculatum*, tandis que l'*aurantiacum* n'étendait encore que ses feuilles soyeuses et que les *sempervivum* se contentaient de former entre les pierres de grandes taches vertes. Par contre j'ai trouvé fleuris, l'*aquilegia alpina*, d'un beau bleu tendre, (est-ce sa couleur naturelle ? c'est à vérifier), les *campanula barbata* et *rhomboïdalidis*, le *ranunculus pyrenaeus*, l'*achemilla alpina* si jolie avec ses feuilles argentées, le *petasites niveus*, les *saxifraga umbrosa* et *intricata* si

différentes par leur feuillage de celles du Ballon, le *silene alpestris*, la *cephalaria alpina*, la *potentilla minima* et enfin la *lactuca plumicri*. J'ai déjà dit que cette dernière n'est pas une inconnue des botanistes de la région vosgienne. Les *hieraciums* se propagent toujours; quelques-uns même cherchent à sortir de l'enceinte avec la *lactuca plumicri*. Il n'y a rien d'étonnant; les akènes de ces composées, avec leurs aigrettes poilues, si légères, sont facilement emportées par le vent.

Le 9 août dernier, étant remonté une troisième fois au Ballon, je n'ai trouvé dans le jardin aucun changement appréciable. J'ai constaté cependant que les *rhododendrons* ne fleuriraient pas cette année. Effet sans doute de leur changement d'habitat ou peut-être de l'été pluvieux de cette année. J'ai pu voir également épanouies les fleurs de *hieracium lanatum* (épervière laineuse) et de *hieracium aurantiacum* (ép. orangée). Comme les pétales des capitules de cette dernière étaient d'un rouge ardent, j'en déduis, m'appuyant sur le terme orangé (jaune d'or) que leur couleur est devenue plus foncée depuis qu'elle est installée au jardin alpin, à moins que Linnée, auquel en revient la détermination, ne se soit appuyé sur l'oranger de Malte ou oranger rouge du Portugal. Cette réflexion, sous toutes réserves, n'ayant jamais vu le *hieracium aurantiacum* dans ses stations ordinaires.

Pas plus dans cette dernière visite que dans les précédentes je n'ai trouvé traces des *Gentiana* diverses, de l'*ernius alpinus*, du *phytemna schenckzeri*, du *doronicum caucasicum*, des *senecio cordifolius* et *adonidifolius*, de l'*hypocheris uniflora*, du *geum pyrenaicum*, de l'*astrantia major*, du *dianthus neglectus*, du *papaver alpinum* signalés comme ayant fleuri en 1898.

Ces plantes ont-elles péri ou ne sont-elles pas sorties cette année comme presque toutes les autres dont je n'ai pas fait mention? Ce n'est qu'à l'été prochain que je pourrai m'en rendre compte, car il ne suffit pas d'une seule saison pour observer régulièrement des plantes dépayssées que l'on voit ou dont on doit s'occuper pour la première fois.

En attendant, comme il y a encore pas mal de place dans le jardin, d'autres plantes alpestres vont y être transplantées au premier jour. La plupart ont été choisies parmi les plus capables de supporter un changement de station, tant sous le rapport de l'altitude que sous celui du terrain. Ce sont les suivantes :

**Ombellifères** : *Eringium alpinum*, *Heracleum alpinum*.

**Arbutacées** : *Arctostaphylos alpina*, *A. iwa-ursi*.

**Alzaléacées** : *Alzalea procumbens, Andromeda polifolia.*

**Campanulacées** : *Campanula cenisia, Phyteuma hemisphaericum.*

**Composées** : *Aposeris foetida, Aster alpinus, A. diplostephioïdes, Berardia subacaulis, Carduus auricosus, Carlina acanthifolia, Centaurea alpina, Homogyne alpina, Lactuca perennis, Leontopodium alpinum, Mulgedium bourgaei.*

**Primulacées** : *Soldanella alpina, S. montana.*

Parmi ces plantes, il en est une qui est essentiellement française : la *Berardia subacaulis*. On ne la trouve que dans les montagnes du Haut Dauphiné. Qui ne connaît, soit pour l'avoir cueilli sur les Alpes, soit pour l'avoir vu sur les chapeaux des touristes, le *Leontopodium alpinum*, la *Rose des glaciers*, autrement dit l'*Edelweiss* ?

Ensuite qui empêchera de mettre aussi au jardin, ou dans un terrain approprié, aux environs, suivant leur nature, quelquesunes des plantes les plus rares des escarpements du Ballon. Ce serait un nouveau et très intéressant sujet d'études. Si j'en crois les renseignements qui m'ont été fournis, c'est ce qui a été entrepris au jardin alpin du Hohneck (1100 m. d'altitude), de création cependant plus récente que celui du Ballon d'Alsace (il ne remonte qu'à 1903) et qui donne des résultats surprenants et très utiles pour la Science.

Les jardins du Ballon d'Alsace et du Hohneck ne sont pas les seuls établis en France. Particulièrement le Pic du Midi (2850 m. d'altitude) a aussi le sien qui a commencé ses essais en 1899. Les plantations qui y ont été faites en cette année, en 1900 et 1902 ont fait, au Congrès de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, tenu en 1904, à Grenoble, l'objet d'une série d'observations très approfondies et très instructives. Elles sont un modèle de ce que nous devons faire nous-mêmes.

En comparant les dates d'installation de ces trois jardins, Ballon d'Alsace, Hohneck et Pic du Midi, on voit que c'est la section belfortaine du Club Alpin qui vient la première; c'est elle qui a donné l'exemple.

Il ne faut donc pas nous laisser dépasser. Nous devons faire tous nos efforts pour maintenir à notre jardin, par des travaux suivis et fructueux, la réputation que lui confère son droit d'ancienneté.

A ce sujet, je me permets de faire un appel pressant à tous les botanistes, à tous les géologues, qui voudront bien concourir à cette œuvre éminemment et tout à la fois utile et agréable.

# CAMPAGNE DE J. CÉSAR CONTRE ARIOVISTE

---

Aperçus nouveaux de ces deux hommes de guerre

---

## AVANT-PROPOS.

Parmi les multiples questions d'histoire, auxquelles s'intéresse le public alsacien, il en est peu, à ma connaissance, dont la solution, aujourd'hui, soulève plus de difficultés et de discussions que celle que nous allons essayer de trancher dans les quelques pages qui vont suivre.

Faire enfin la lumière sur la tactique dont usa César contre Arioviste, au début de sa conquête des Gaules, ce n'est pas seulement critiquer ce que les anciennes versions nous rapportent à cet égard, ce n'est pas seulement réformer les idées reçues et courantes, c'est aussi, ce nous semble apporter une nouvelle donnée au problème toujours pendant du fameux emplacement où se déroula ce grand évènement; et à ce titre, j'aime à le croire, notre travail ne sera ni complètement inutile, ni absolument inopportun.

La manière dont nous allons envisager cette tactique va, sans doute, étonner bon nombre de nos lecteurs. Elle va peut-être heurter leurs conceptions, basées sur l'autorité de graves historiens, dont jusqu'ici le sens critique et historique avait paru inattaquable. Mais en fait d'histoire, ne faut-il pas avant tout s'attacher à la vérité ? « Amicus Plato, dit le proverbe, magis amica Veritas. »

Avant de rechercher un emplacement qui s'adapte à la campagne de J. César contre Arioviste, n'était-il pas, je le demande, prudent et sage, de se faire tout d'abord une idée juste de ce que fut la tactique si discutable et si discutée de nos deux hommes de guerre ? — Or, la plupart de nos devanciers ont fait tout le contraire. Leur principale préoccupation fut de rechercher et de

fixer à priori l'emplacement de la fameuse bataille, quitte à y adapter tant bien que mal les opérations militaires décrites par César. Quant à nous, nous laisserons la question de l'emplacement au second rang et nous nous demanderons ce que furent au juste, ces différentes manœuvres auxquelles se livrèrent les deux chefs en présence, et leur concordance avec le texte de César, comme aussi avec le plus simple bon sens, nous dira que nous sommes dans le vrai.

Nous n'avons pas la prétention de convertir le public alsacien à nos idées. Notre version et notre exposition des faits laisseront l'opinion contraire à la nôtre parfaitement libre. Nous prétendons seulement, le texte des *Commentaires* en mains, prouver que l'on peut envisager, d'une manière toute nouvelle, la tactique de nos deux hommes de guerre, sans pour cela fausser le témoignage si vérifique de César, sans pour cela rien y ajouter, rien en retrancher, et sans forcer le sens naturel des mots ou des expressions dont se sert en habile, j'ajouterai, en impartial écrivain, l'auteur des *Commentaires*.

Que faut-il entendre par la tactique de César et d'Arioviste ? — Il faut entendre par là les positions que prirent l'un et l'autre, quand les hostilités commencèrent entre eux et que César rompit toute ultérieure négociation avec Arioviste. Il faut entendre par là les manœuvres qu'employa César pour amener Arioviste au devant de ses grands camps et sur le refus de ce dernier d'y obtempérer, le plan et les opérations au moyen desquels il cerna son ennemi et le força à sortir de son inaction. Il faut entendre par là les ruses de guerre qu'employa Arioviste contre César qui venait envahir ses domaines, et notamment sa marche stratégique au devant des camps romains, puis son inaction calculée et volontaire à trois kilomètres de ces camps, les fantastiques évolutions de sa cavalerie, la capture de ses vivres et enfin l'attaque des petits camps de César, préambule de la grande bataille.

Concevoir de deux manières différentes ces diverses manœuvres rapportées par un seul et même historien et renfermées dans les mêmes limites et d'espace et de temps, cela paraît, de prime abord, un problème insoluble, ou, du moins, une chose étrange et singulière. Comment concevoir sur ce sujet des modifications inconnues ou inaperçues jusqu'à ce jour ?

Voici notre réponse à ces objections plus spécieuses que réelles : Comme on le verra dans les pages qui vont suivre, il faut souvent

peu de chose pour changer le sens d'une phrase. Il y a des formes elliptiques de langage et de style qu'un auteur qui écrit hâtivement ses mémoires, comme le fit César, peut se permettre et qu'il faut lui pardonner. La liaison des idées n'est pas toujours très heureuse chez les écrivains anciens. Elle n'est pas toujours d'accord avec les exigences de la littérature moderne. Les mémoires ou les récits de César ont parfois la brièveté d'un simple bulletin de victoire. Enfin, une phrase construite hâtivement sous une forme abrégée et irrégulière, peut facilement devenir équivoque et recevoir de cette sorte deux ou plusieurs versions. Or, entre deux versions, n'est-on pas en droit de choisir celle qui, de fait, est la plus conforme à la pensée de l'auteur ?

Les opérations militaires, telles que nous les exposerons, auront donc, tout à la fois, l'avantage et le tort de s'appliquer par analogie à bien d'autres champs de bataille que celui de l'*Ochsenfeld*, dont nous ferons dans les pages qui vont suivre une étude toute spéciale, et la tactique à laquelle recourut, selon nous, le général romain pour mener vite et à bonne fin cette périlleuse campagne ne nous donnera pas la solution du problème topographique que nos lecteurs aimeraient trouver sous notre plume. Mais du moins, avec la tactique que nous préconisons, comprendra-t-on peut-être mieux désormais, comment cette mémorable bataille a pu avoir pour théâtre cette grande plaine de l'*Ochsenfeld*, emplacement vraiment remarquable, vers lequel penchent encore beaucoup de bons historiens. Si la solution topographique laisse à désirer dans notre système, du moins ne pourra-t-on plus dire que César fut inférieur à sa réputation et qu'Arioviste se révéla dans cette campagne comme un tacticien supérieur à son glorieux adversaire.

Ce que nous entendons par la tactique de J. César contre Arioviste se trouve résumé dans quelques paragraphes du livre premier des *Commentaires*. Ces paragraphes vont de 48 à 52. Nous les transcrirons ci-après. Or, cette tactique a été justement critiquée, non seulement par des hommes du métier, mais encore par des écrivains étrangers aux questions stratégiques. Rappelons ici seulement, pour ne pas entrer dans de trop longs détails, la virulente réplique qu'infligea en 1867 M. l'abbé Martin, de Colmar, à l'impérial écrivain qui s'appela Napoléon III et dont l'histoire de J. César parue à cette époque, ne doit pas être inconnue ni ignorée de nos lecteurs. Napoléon III crut, lui aussi, en ce qui concerne cette tactique, suivre les errements du passé et adapter ainsi ses

idées préconçues à la grande plaine de l'*Ochsenfeld*. Cette illusion l'amena à de fatales méprises qui sont devenues légendaires, j'alais presque dire classiques et qui ne vont à rien moins qu'à donner le beau rôle à celui qui, malgré sa jactance, fut bientôt terrassé et complètement défait par César. Qu'on ne s'imagine pas que de modifier, même d'une manière légère, la tactique vraiment caractéristique de nos deux hommes de guerre, soit chose très facile. Ne faut-il pas que ces modifications proposées restent, elles aussi, d'accord avec l'art ancien, et nous le répétons, qu'elles restent compatibles avec les forces militaires, avec l'espace de temps et de terrain dont, selon ses propres *Commentaires*, disposa César pour vaincre Arioviste.

On a insinué parfois que César avait caché, de propos délibéré, les fautes qu'il a commises pendant cette campagne aventureuse sur le Rhin. C'est là, à mon avis, un faux soupçon que rien ne justifie, et César reste pour nous tout d'abord un irréprochable homme de guerre et ensuite le meilleur et le plus fidèle témoin des faits qu'il dépeint en homme entendu, sans prétention comme sans partialité.

Si, d'une part, de justes réserves doivent être faites sur le manque de sincérité dont on accable à tort les écrits de J. César, il y a lieu d'observer, d'autre part, que pour tirer d'un témoin tout le parti possible, il faut toujours, quel que soit son mérite personnel, être sûr d'avoir saisi et compris le sens exact de son témoignage. Dès que l'époque de la rédaction d'un document historique est quelque peu éloignée de nous, certaines tournures de phrases, certaines nuances d'expressions peuvent nous être devenues étrangères, même dans l'idiome qui nous est le plus familier. A plus forte raison, doit-il en être ainsi pour les langues mortes. Une grande circonspection est donc requise de ceux qui se servent d'anciens documents ou d'anciennes versions, alors surtout, comme c'est le cas, dit-on, pour les écrits de César, que le manuscrit original de l'auteur est demeuré introuvable. Les écrits de Dion Cassius se rapportant à cette campagne de J. César contre Arioviste, ne méritent, paraît-il, aucune créance.

Voir, à ce sujet, l'ouvrage du professeur Melber et intitulé : *Der Bericht des Dio Cassius über die Gallischene kriege Césars*, 1895, T 30-54. D'après ce docte professeur, le récit de Dion Cassius, philosophe grec, qui vécut environ trois siècles après César, ne rapporte rien de neuf : Son travail est une composition maladroite, obs-

cure et interpolée, tirée des *Commentaires de César*, sans lesquels cette compilation serait tout à fait inintelligible. Il lui semble encore que Dion Cassius ait copié servilement dans sa narration ce que de vieux écrivains avaient écrit et rapporté de faits analogues. « Il fait de la prose, dit encore Melber, et tire, sans discernement, d'un récit qu'il a sous les yeux, ce qu'il croit pouvoir adapter à la bataille de J. César contre Arioviste. » Melber conclut, que Dion Cassius ne comprend absolument rien à la tactique de J. César contre Arioviste. Un pareil jugement sur le récit de notre philosophe n'est-il pas fait pour nous tenir en garde contre les anciennes traductions ?

Si l'auteur d'un récit ancien a été lui-même le témoin actif et prépondérant d'un fait qu'il raconte, il peut arriver que son rapport, d'une clarté suffisante pour lui et pour ses concitoyens, ne le soit plus pour la postérité qui le lira longtemps après lui et cela, non seulement parce que les circonstances particulièrement intéressantes, dans lesquelles ce rapport a été écrit, lui échappent, mais encore parce que la matière qu'il traite lui est devenue peu familière et que les institutions et les usages propres au temps où le fait en question s'est passé, se présente à lui sous un jour absolument erroné et insuffisant, absolument faux et illusoire. Il ne faut donc pas s'étonner si les faits de guerre dont nous parle César sont susceptibles aujourd'hui encore de recevoir diverses versions et interprétations. Notre prétention de les rectifier n'a rien d'outrecuidant.

D'excellents historiens, tels que le Père Laguille, le Général badois von der Geller et à leur suite beaucoup d'autres écrivains alsaciens, ont prétendu avec Napoléon III que la fameuse bataille eut lieu aux abords de la grande plaine de Cernay, ou ce qui revient au même, aux abords de celle de l'*Ochsenfeld*. Mais leur manière à tous d'expliquer la tactique des deux hommes de guerre est si invraisemblable et si étrange qu'il a paru impossible à nos meilleures critiques que cette plaine ait ainsi pu servir de théâtre à leurs déplorables manœuvres.

La plaine de l'*Ochsenfeld* a une étendue d'environ 8 kilomètres carrés. Elle se trouve bornée à l'Est et au Nord par la chaîne des Vosges, qui s'élève, en ce lieu, à environ huit cents mètres de hauteur. Une petite colline, qui se détache du massif du Rossberg, située vers l'Ouest entre les deux vallées de Thann et de Massevaux, colline qui se prolonge en s'abaissant sur une longueur de

8 à 10 kilomètres jusqu'à Schweighausen, forme la limite de cette plaine au Sud-Ouest, de sorte que celle-ci ne se trouve vraiment ouverte que vers le Sud et l'Est, c'est-à-dire entre Reiningen, Wittelsheim et Staffelfelden. Le tout forme un terrain inculte par où s'écoule la Thur.

Nous ne voulons pas entrer dans le détail des opérations militaires, décrites par les historiens que nous venons de nommer. Ce serait nous éloigner beaucoup trop du but que nous nous proposons d'atteindre. Du moins qu'il nous soit permis de résumer ici, sommairement, les faits les plus saillants de la fameuse campagne et dire comment Napoléon III exposa et comprit la position de nos deux hommes de guerre au début des hostilités.

Le récit de Napoléon III (voir à la page 88 du tome II de l'ouvrage précité) débute par une entreprise malheureuse pour César, car sa cavalerie, allant au devant d'Arioviste, se trouve repoussée et mise en fuite par celle que lui oppose à Reiningen son fier adversaire. Incontinent, après cette action d'éclat, celui-ci s'empare d'une certaine hauteur voisine du lieu du combat et qui lui permet, vu les routes qui la traversent, de couper celle qui amena César sur la plaine de Cernay, route qui lui sert aussi pour ravitailler son armée. Or, ce début des hostilités, emprunté peut-être à Dion Cassius, contredit formellement le récit de César. La défaite de sa cavalerie à Reiningen n'a pour nous aucun fondement dans l'histoire. Suivant les *Commentaires*, la cavalerie d'Arioviste n'entre en scène qu'après qu'Arioviste eût choisi ses campements à 2.000 pas de César. Nous avons donc raison de nous défier de la traduction et de la narration de Napoléon, quand il nous expose et nous dépeint le fait d'armes employé par Arioviste pour couper les vivres à l'armée romaine. Et ce début n'est pas seulement inadmissible, parce qu'il dénature les faits de guerre, au moyen desquels Arioviste chercha à affamer l'armée de César, mais encore parce que Napoléon s'en sert pour fausser la question de ses campements et de ses positions en face des Germains insolents et victorieux. Vaincu par la cavalerie germane, César, c'est Napoléon qui le prétend, alla camper le long de la Thur, sur la plaine, à environ 3.000 mètres des positions d'Arioviste, fort bien campé sur les hauteurs qui vont et qui montent insensiblement de Reiningen à Schweighausen et de là jusqu'au sommet du Gallenbourg.

On ne pouvait trouver pour César des positions plus fâcheuses. Se figure-t-on César le prisonnier d'Arioviste, lui qui n'a jamais

campé que sur des hauteurs habilement et soigneusement choisies pour dominer l'ennemi. Se figure-t-on César, séparé de sa ligne de retraite, lui qui, pour la maintenir, évite les terrains marécageux, les défilés dangereux, choisit les passages ouverts, interroge à Besançon le druide Divitiacus sur l'état des chemins, assure enfin à ses compagnons découragés qu'il saura faire son devoir; qu'un bon général sait ce qu'il doit à ses soldats ? Se figure-t-on César réellement immobilisé par l'attitude impassible d'Arioviste et, après avoir été cruellement insulté par lui et rejeté sur les positions intenables de Cernay, obligé enfin de recourir au plus misérable des stratagèmes pour reconquérir la ligne de communication avec la Séquanie ? César n'a donc rien prévu, rien fait et rien aménagé pour sa sécurité et celle de toute son armée ? Est-ce que le simple bon sens ne vous dit pas qu'il ne peut pas en être ainsi ?

Ce qu'il y a de surprenant, c'est que tout le monde paraît être d'accord sur le rôle absurde joué par César dans les malheureux débuts de cette campagne. Les hommes du métier n'y ont pas contredit, assurés, il faut le croire, que l'on traduisait ainsi fidèlement la pensée de César. Les gens de lettres, les traducteurs par goût ou par profession, parfois peu au courant tant d'un champ de bataille que des mœurs et des habitudes militaires de notre grand capitaine, se sont renfermés dans le mot à mot, sans tenir compte que cette manière trop simple et trop exclusive de traduire un auteur ancien est toujours dangereuse et conduit à d'inévitables déceptions. Donner aux mots et aux expressions dont se sert César leur véritable signification, n'est pas une simple question de lexique ou de grammaire, c'est là aussi une question de fait. Il n'y a qu'un champ de bataille qui est le vrai, et dans la pensée de César, les mots dont il se sert pour le décrire, pour peindre sa situation et sa tactique, s'adaptent clairement à ce champ de bataille. On peut difficilement admettre que ces mêmes mots s'adapteraient, avec autant d'aisance et avec un ensemble aussi parfait, à un autre emplacement.

La meilleure preuve que l'on puisse apporter ici à la véracité d'un système de camps et de manœuvres, est que celui-ci s'adapte aisément au texte des *Commentaires*.

C'est là évidemment la pierre de touche de tout bon système.

Et de tout ce qui précède, on peut juger maintenant que pour revenir, en complète connaissance de cause, sur les idées reçues et courantes concernant la tactique de César, il faudrait tout d'a-

bord avoir des notions très complètes et très sûres sur la nature et l'étendue de ces camps. Or, convenons-en de suite, ces notions nous font défaut. Quand on saura que le grand camp de César formait un carré dont les côtés, tracés conformément à certaines règles d'arpentage et de castramétation, devaient être orientés vers les quatre points cardinaux, le front tourné du côté du levant, l'arrière vers l'occident, le côté droit vers le midi et le côté gauche vers le nord, on aura ainsi la vague position de tout grand camp romain. Voir à ce sujet le récent et important ouvrage de Th. Mommsen et Marquart, paru en 1891 sous le titre : *Organisation militaire sous les Romains*.

Encore une fois, nous n'avons pas de parti pris pour l'un ou l'autre champ de bataille, ni pour celui de feu M. l'abbé Martin qui le place à Villersexel, ni pour celui de M. Ch. Winckler qui vient de le placer entre Stotzheim et Epfig (Bas-Rhin). Ce qu'il nous importe de bien comprendre en dehors de toute espèce de questions de lieux, c'est la tactique de J. César. Si les sources d'information que nous possédons sur l'organisation militaire des Romains eussent été plus complètes et plus probantes, rien n'eût été plus facile que de s'y reporter et la question qui nous occupe ici, n'aurait même pas été soulevée ; mais il règne à ce sujet une ignorance et une incertitude déplorables.

C'est donc à un simple travail d'intelligente et fidèle traduction que nous allons nous livrer dans les pages qui vont suivre; et puisque ce travail nous y convie lui-même, nous nous efforcerons d'être aussi clair, aussi correct et aussi impartial que possible.

### I. — Position des deux armées en présence.

#### TEXTE LATIN DU PARAGRAPHE 48

*Eodem die castra promovit et millibus passuum VI a Caesaris castris sub monte consedit.*

#### TRADUCTION LITTÉRALE

« Le même jour Arioviste fit avancer ses camps et s'arrêta à 6000 pas de ceux de César, dessous une montagne. »

#### ANNOTATIONS ET REMARQUES DIVERSES SUR LA PHRASE QUI PRÉCÈDE

Avant d'aller plus loin, précisons la position d'Arioviste et, afin de ne pas rester dans le vague, supposons que les opérations mili-

taires qui vont être exposées, ont eu lieu effectivement à l'*Ochsenfeld*.

Que de fois, une simple hypothèse ne vous a-t-elle pas mis sur le chemin de la vérité ? Pour nous, Arioviste qui vient de jeter aux fers les deux légats de César et qui s'avance résolument vers lui, ne vient pas de Soulz, comme le prétend Napoléon, mais des bords de l'Ill, des environs de Pulversheim et il remonte la Thur depuis là jusqu'à Uffholz. Là, effectivement, ne se trouve-t-il pas *sub monte*, sous le mont, à 6.000 pas ou neuf kilomètres de César qui, pour nous, campait alors entre Rammersmatt et Rodern ? Venant des environs de Pulversheim, village situé dans la plaine, sur la route actuelle qui va de Mulhouse à Rouffach, le mouvement d'Arioviste, qui s'arrête entre Cernay et Uffholz, a-t-il quelque chose d'anormal et d'incompatible avec l'étrange composition de son armée ? Nous ne le pensons pas. — Le verbe *pro-movere* indique bien une double action : il indique qu'Arioviste a levé et mobilisé ses camps, tout en les avançant vers César.

Remarquons maintenant combien les positions de César sont ici avantageuses. Il domine la plaine d'assez haut. Son grand camp formait un carré, dont les côtés sont orientés vers les quatre points cardinaux. Le front de ce camp était tourné du côté du levant, soit du côté de Cernay ou de Reiningen; l'arrière du camp venait s'appuyer aux premiers contreforts du Rossberg, situé au couchant; le côté droit, regardant le midi, devait s'incliner vers Bourbach-le-Bas, tandis que le côté gauche, regardant le nord, devait s'étendre jusque vers Leimbach. Des deux côtés l'eau ne manquait pas. La voie principale du camp, celle à laquelle aboutit le *praetorium*, pouvait être cette vieille route des Vosges qui vient de Langres, et dont on a trouvé des traces à travers toute l'Alsace et notamment entre Uffholz et Cernay sur la route de Wattwiller à Soulz. Devant lui, sur la plaine, le camp aboutit à une route qui vient de la vallée de Thann. Cette route importante longe la plaine depuis Thann jusqu'à Rodern, c'est-à-dire qu'elle va du nord au midi et changeant de direction en ce dernier endroit, se prolonge jusqu'à Reiningen en passant par Aspach-le-Haut et Aspach-le-Bas. Une route devait jadis relier le vallon de Rodern à celui de Bourbach-le-Bas, une autre pouvait se diriger depuis là jusqu'à Guewenheim, situé le long de la Doller à trois kilomètres environ d'Aspach-le-Haut, à quatre de Schweighausen, à cinq de Rammersmatt. L'existence de ces routes n'est pas

une simple hypothèse, car la plaine de l'*Ochsenfeld* est sillonnée de routes anciennes et connues dont l'une se dirigeait sur Angeot en passant par Wittelsheim, Schweighausen, Guewenheim et Soppe-le-Haut, dont l'autre allait d'Uffholz à Reiningen et de là d'une part à Ensisheim et vers Illfurt, d'autre part.

Faire camper César à Cernay, en le faisant déboucher sur cette plaine par Aspach-le-Bas, c'est contraire à toutes les habitudes de notre très prévoyant chef d'armée. D'autre part, le campement d'Arioviste à Uffholz, n'a rien de contraire au texte des *Commentaires*, rien de contraire aux coutumes des Barbares qui mettaient volontiers leurs camps le long des montagnes et des rivières. Le campement de César lui permet non seulement de dominer la plaine jusqu'au Rhin, mais encore de dominer la route qui, depuis Rougemont, l'a amené en ces lieux élevés. Nous prouverons dans la suite de ce travail qu'il se concilie aisément avec les diverses manœuvres auxquelles il se livra contre Arioviste. Voici la suite du récit des *Commentaires*; nous n'y changerons pas un mot.

#### PARAGRAPHE 48 (Suite)

*Postridie ejus diei et praeter castra Caesaris suas copias transduxit et millibus passuum duobus ultra eum castra fecit, eo concilio, uti frumento commeatque, qui ex Sequanis et Aeduis supportaretur, Caesarem intercluderet.*

#### TRADUCTION

« Le lendemain de ce jour, Arioviste fit passer ses troupes près du camp de César et alla de là camper 2.000 pas plus loin que lui, dans le dessein de lui couper les vivres, venant tout à la fois du pays des Séquanes et de celui des Eduens. »

#### ANNOTATION

Pour se rendre compte de ce mouvement stratégique d'Arioviste, il faut supposer que César campe, comme nous l'avons dit, entre Bourbach et Leimbach, sur les hauteurs de Rammersmatt. Constatons-le, avant d'aller plus loin, rien dans ce passage ne peut faire penser à un combat de cavalerie entre César et Arioviste. Prétendre que César cache ici cet incident peu glorieux pour lui ne repose sur aucune apparence sérieuse. Tout ce que dit César est fort clairement exprimé.

Arioviste en ce jour-là, transporta ses troupes, toutes ses troupes (*copias suas*) auprès des camps de César (*praeter castra Cae-*

*saris*), sans le provoquer au combat. La préposition *trans*, dans le verbe *transducere*, n'implique aucun arrêt, aucune halte des troupes et par conséquent aucun combat, aucune provocation. Ario-viste, la chose est évidente, n'a nullement le dessein de s'arrêter auprès des camps de César dont, depuis Uffholz, il a pu apercevoir toute l'étendue. Ce qu'il veut réellement, c'est aller camper 2.000 pas plus loin que César; ce qu'il veut, c'est couper les vivres à César, c'est-à-dire s'en emparer ou par ruse ou par force. En s'éloignant de lui de 2.000 pas et en construisant en ce lieu ses campements à la méthode des Barbares, Ario-viste est arrivé à son but, c'est-à-dire au but de sa démarche. Prétendre que par cet éloignement, la route d'accès ou de ravitaillement est interceptée par l'armée germanine, c'est mal exprimer la pensée de César qui ne parle nulle part de voie interceptée. Encore une fois, il n'y a pas un mot dans le texte qui permette une pareille supposition. Nous croyons donc être dans le vrai en disant qu'Ario-viste atteignit les camps romains près de Rodern à 9 kilomètres (6.000 pas) d'Uffholz, que de là, Ario-viste s'éloigna de César avec ses troupes pour aller vers Aspach, ce qui nous reporte effectivement 3 kilomètres plus loin (*ultra eum*): César ne pouvait s'exprimer plus clairement. Nous croyons encore que ce lieu convient à Ario-viste, tant pour camper avec la partie vaillante de son armée que pour couper les vivres à son ennemi, trop bien établi, trop haut placé pour quitter de suite ses positions avantageuses et habilement choisies contre une attaque en masse des Barbares.

Si Ario-viste prévit qu'il embarrasserait ainsi son adversaire et le forcerait à chercher d'autres positions, on ne peut que rendre hommage à son astucieuse perspicacité. Remarquons ici qu'Ario-viste, en s'éloignant de Roderen, se rapproche de fait de l'arrière-train qu'il a laissé vers Cernay sur les bords de la Thur. Son grand camp distribué par tributs et dont le front est tourné vers l'ouest, c'est-à-dire vers Michelbach et Guewenheim, aura son côté droit tourné vers Roderen, son côté gauche vers Aspach-le-Bas et communiquera ainsi facilement avec l'arrière-train qui campe à Cernay et avec la route qui va de là à Belfort. Remarquons encore combien cette marche d'Ario-viste est facile, puisqu'il reste avec son armée sur des routes praticables, combien elle s'adapte à son caractère provoquant et altier (cette marche lui fournit, en effet, l'occasion de narguer son adversaire, après l'avoir offensé), combien enfin elle est simple, sans fatigue et sans danger pour son armée.

Ainsi, sans rien changer au récit de César, sans en rien omettre, sans rien y ajouter, sans intervertir la suite des événements, sans forcer le sens des mots, la tactique de nos deux hommes de guerre s'adapte, de part et d'autre, dans notre système à leurs positions respectives et à leurs mœurs militaires. Et si de fait, nous nous trompons sur leurs positions, ce qui n'est pas impossible, la plaine de l'*Ochsenfeld* nous apparaîtra, à notre point de vue, encore comme un emplacement heureusement pourvu de tout ce qu'il faut pour y faire manœuvrer, conformément au texte, les deux armées en présence.

Les vivres, qui étaient transportés à dos de mulets du fond de la Séquanie, pouvaient-ils prendre une autre route que celle qui amena César en face des Germains ? Difficilement on pourrait en imaginer une autre. Or, ce qui ressort clairement de notre système, c'est qu'Arioviste en s'éloignant des camps de César, s'est éloigné en même temps de cette route, c'est qu'en venant camper à trois kilomètres de César, il laisse celui-ci, au moins jusqu'à une certaine distance, complètement maître de sa route de ravitaillement. César ne peut pourtant en défendre l'approche à la cavalerie germane; mais dans notre système, il peut encore la surveiller du haut de son poste d'observation, et il la garde tant bien que mal en la disputant aux cavaliers qui viennent l'infester. Le texte de César ne permet pas d'intervertir les faits, comme le fait Napoléon III. Tout prouve dans ce texte que César campa aux abords de l'*Ochsenfeld*, bien avant qu'Arioviste y fût arrivé. « *Planities erat magna* », ainsi s'exprime César, quand il a atteint le lieu où il a résolu de camper et où il a attendu l'arrivée d'Arioviste pendant plusieurs jours.

Il y a, comme on le voit clairement, une grande différence entre la position de César, campé solidement sur les hauteurs de Rodenr en et la position de celui-ci refoulé sur Cernay et l'on peut ainsi s'expliquer pourquoi César laisse Arioviste achever sa marche à travers l'*Ochsenfeld*. Comment dans ces conditions, Arioviste gêne-t-il le ravitaillement de l'armée romaine ? Nos lecteurs l'auront entrevu, c'est la cavalerie germane qui commet ce méfait et qui détrousse les porteurs de vivres, malgré la résistance de la cavalerie romaine. Et la chose est fort claire, et aussi conforme au texte de César que conforme au génie du Barbare Arioviste, qui depuis 15 ans, s'est emparé de ce pays et qui, par ses brigandages, en a fait un vrai désert.

Voici donc la suite du récit de César, récit dont il faudra, comme de juste, faire une version fidèle et en déduire la justification de notre système, sans avoir besoin d'y changer quoi que ce soit.

#### PARAGRAPHE 48 (Suite)

*Ex eo, dies continuos V Caesar pro castris suas copias produxit et aciem instructam habuit, ut, si vellet Ariovistus prætio contendere, ei potestas non deesses.*

*Ariovistus his omnibus diebus exercitum castris continuit, prælio equestri quotidie contendit.*

*Genus hoc erat pugnae, quo se Germani exercuerunt : Equitum millia erant VI, totidem numero pedites velocissimi ac fortissimi, quos ex omni copia singuli singulos suae salutis causa delegerant. Cum hi in præliis versabantur, ad hos se equites recipiebant. Hi, si quid erat durius, concurrebant. Si qui graviore vulnere accepto equo deciderant, circumstiebant. Si qua erat longius prodeundum aut celerius recipiendum, tanta erat horum exercitatione celeritas, ut jubis equorum sublevati cursum adœquarent.*

#### TRADUCTION

« A partir de ce jour, César produisit ses troupes au-devant de ses camps et les disposa en ligne de bataille, afin que, si Arioviste eût voulu combattre, la possibilité de le faire ne lui eût pas manqué.

« Arioviste, pendant tout le cours de ces cinq jours, retint ses troupes dans leurs camps et chaque jour livra des combats de cavalerie.

« Et voici le genre de combat, auquel les Germains s'exerçaient : A six mille cavaliers était adjoint un pareil nombre de fantassins d'élite (très agiles et très forts), parmi lesquels chaque cavalier en avait choisi un, chargé de veiller sur lui dans les combats (*suae salutis causa*). Selon les circonstances, les cavaliers se repliaient sur les hommes à pied, ou ceux-ci accourraient à leur secours. Si, blessés, ceux-là tombaient de cheval, ils se trouvaient entourés par leurs hommes à pied. Ils vont si vite par un long exercice que, s'il faut avancer ou reculer, ils égalent la course des chevaux, en s'attachant à leurs crinières. »

#### ANNOTATION

Le passage ci-dessus n'offre aucune difficulté de traduction. César dit en termes clairs qu'il a disposé ses troupes en ligne de

bataille devant ses camps pour y attirer Arioviste, mais que celui-ci maintint ses troupes dans leurs retranchements, se contentant de s'isoler et de guerroyer avec sa cavalerie, et cela cinq jours de suite. C'est donc, de part et d'autre, une immobilité calculée et réellement délibérée.

Napoléon III, traduit *equestri proelio* par *escarmouche de cavalerie*. (Voir *Histoire de J. César*, page 89, tome II).

Cette locution ne me paraît pas refléter la vraie pensée de César. Le mot escarmouche est synonyme d'espièglerie militaire. Nous voulons bien admettre que tel n'est pas le sens précis qu'y attache Napoléon III. Pour lui, sans doute, il n'entendit par là qu'un combat sans grande importance, intenté chaque jour par la cavalerie germane pour apprécier la force de la cavalerie romaine ou pour masquer un travail ou une opération quelconque. Or, réduit à cette signification, le terme *equestri proelio* me paraît encore mal traduit. Pour nous, ces combats de cavalerie auxquels se livre chaque jour Arioviste, n'ont pas pour but d'éprouver la valeur des cavaliers romains ou de cacher le jeu d'Arioviste, mais ils ont pour but d'attaquer directement les porteurs de vivres qui viennent, eux aussi, à cheval et en caravanes armées approvisionner l'armée romaine. On entrevoit facilement la raison pour laquelle Napoléon traduit *equestri proelio* par escarmouche de cavalerie, c'est qu'en effet dans son système, Napoléon ne pouvait plus s'imaginer autre chose pour expliquer ces combats de cavalerie. Inutile de mettre en mouvement la cavalerie germane pour détrousser les porteurs de vivres, du moment que la route de ravitaillement est elle-même interceptée. Napoléon III ayant cru pouvoir tirer du texte des *Commentaires* et admettre pour lui cette idée fort contestable, que César est privé de sa ligne de ravitaillement, se trouve par le fait dispensé d'appliquer à la capture des vivres, la cavalerie germane. C'est là cependant le sens le plus naturel et le plus correct de la phrase que nous venons de traduire. César se sert encore deux fois dans le même passage, du terme *proelium*. Dans l'un et l'autre cas, dans la pensée de César, il s'agit de véritables combats; *proelio contendere* signifie combattre, commencer les hostilités et non pas faire de simples escarmouches de cavalerie. *Cum hi in proelii versabantur*, signifie : lorsque ceux-ci étaient engagés dans les combats. Ainsi le mot *proelium* signifie bien réellement bataille, lutte, combat. « *Hoc erat genus pugnae* » dit encore César dans ce même passage : tel était le genre de combat auquel se

livraient les Germains, et après avoir ainsi souligné sa pensée, César décrit soigneusement en quoi consistent les manœuvres singulières de la cavalerie germane.

Ces manœuvres s'adaptent au brigandage auquel elle se livre jurement et qui a ses dangers, qui a ses réussites et ses défaites. Ces manœuvres s'adaptent mal à de simples escarmouches exemptes d'exercices périlleux.

Je ne vois pas ce que César aurait pu ajouter à son récit, pour mieux expliquer et mettre en évidence ce qu'il a souffert de la part de la cavalerie d'Arioviste. D'ailleurs le texte de César est clair : *Cesarem commeatu intercludere* signifie : priver César de ses vivres et non pas intercepter sa route de ravitaillement. On entrevoit maintenant la raison pour laquelle César propose le combat à Arioviste cinq jours de suite, sans trop se soucier de ses vivres, sans chercher d'autres positions. Eût-il pu vivre dans cette insouciance s'il avait été, par la perte de sa ligne de ravitaillement, le prisonnier d'Arioviste ? Eût-il pu attendre si son armée eût manqué complètement de provisions, cinq jours de suite ? Dans notre système, on le voit, la position de César n'est pas aussi désespérée que nous la dépeignent les autres traducteurs et sa tactique s'adapte aisément avec cette même position. Ce qui, à nos yeux, achève de peindre la vraie situation de César, c'est encore cette réflexion que les avances qu'il fait à Arioviste, mettent celui-ci dans la possibilité réelle de livrer combat : « *ut, si vellet Ariovistus proelio contendere, ei potestas non déesset.* » Cette réflexion de César n'est pas inutile et oiseuse. Pour ses contemporains elle était en vérité superflue ; car, sans qu'il l'eût dit expressément, ceux-ci auraient compris que c'est bien César qui rend à Arioviste le combat possible. Mais pour nous, qui avons trouvé moyen de mettre César en si fâcheuse posture vis-à-vis d'Arioviste, il était important d'apprendre par le texte même que c'est lui qui appelle au combat et que c'est lui qui rend la chose possible à Arioviste. Ou je me trompe, ou cette attitude signifie encore une fois qu'il est dans les conditions convenables pour recevoir l'armée ennemie devant ses camps.

La réflexion de César signifie encore que si Arioviste n'avance pas, c'est uniquement parce qu'il ne le veut pas. Supposer que César cache ici à ses contemporains la vérité de sa situation, n'est pas admissible. César n'aurait pas osé mentir ainsi à ses contemporains. Ceux qui, comme Napoléon, veulent une prétendue

défaite de César à Reiningen doivent trouver son attitude absurde et singulièrement déconcertante, et pour eux cette réflexion « *si vellet Ariovistus, etc.* » ne peut être qu'une pensée vide de sens, un propos ironique, dérisoire qui ne comporte aucune sérieuse discussion.

Aussi entendons-nous les meilleurs critiques s'en prendre vivement à la tactique de César et à son récit invraisemblable et pendant que les uns le taxent de faussaire, les autres vont jusqu'à l'accuser d'incapacité noire.

Et ces derniers, dans le système de Napoléon, n'ont-ils pas raison ? En effet, on ne comprend pas dans cette hypothèse que César s'obstine à rester dans ses fâcheuses positions cinq jours durant. Pourquoi, se demande-t-on, celui-ci attire-t-il Arioviste vers ses camps ? Pourquoi donc ne pas l'attaquer lui-même et de suite sans attendre cinq jours ? Pourquoi temporiser en présence d'un ennemi insolent, qui l'insulte, qui le dépouille et le domine ? Pourquoi rester devant son camp et ne demander à son armée qu'une attitude passive, une attitude déprimante de port d'arme.

Chaque jour qui se passe occasionne à celle-ci un grave dommage, c'est-à-dire une perte de temps, une perte de vivres, une perte de force et de courage. César a-t-il donc oublié qu'à Besançon ses meilleures troupes ne voulaient pas le suivre ? Pourquoi les mettre à une aussi longue et aussi dure épreuve ? On le voit, le système de Napoléon aboutit à une espèce d'impossibilité morale, qui n'est pas à admettre chez César et qui est incompatible avec la fierté d'une armée romaine commandée par lui. Cherchons maintenant les motifs qui, selon nous, amenèrent César à temporiser.

Or donc, dirons-nous, si César temporise, c'est qu'il est en mesure de le faire. C'est parce que c'est dans ses habitudes militaires. C'est en toute justice à Arioviste à avancer. Celui-ci, par son insolence, a rendu le combat inévitable. N'est-il pas juste qu'il attaque le premier ? César avait choisi ses positions en prévision de cette attaque probable. César veut attendre six jours avant de les sacrifier. A cela rien d'insolite. Puis voici un autre motif, pour lequel César attend, c'est qu'au fond, ainsi que je l'ai déjà dit, il n'est pas tellement préoccupé de la perte de ses vivres. Dans notre système, que rien dans le récit ne contredit, il est clair que tout n'est pas enlevé. Il y a des combats journaliers : *proelio equestri quotidie contendit*. Mais tous les combats ne se terminent pas par la perte

totale des vivres. Chargés de butin, les cavaliers germanins n'ont pas la même agilité et tous ne retournent pas heureusement au camp, d'où ils sont partis. On peut douter que les routes qui les y ramènent, soient toutes bonnes et faciles. Enfin n'y a-t-il pas une certaine grandeur d'âme (bien compatible encore avec notre système et bien conforme au caractère élevé de César) que de rester, lui aussi, impassible devant l'ennemi qui veut le lasser. Si César s'était hâté de sortir de ses heureuses positions, c'est alors que ses soldats auraient pu craindre que tout était perdu pour eux. C'est donc une attitude digne et habile que celle de César devant Ario-viste et déjà par ce qui précède, nous entrevoions sa tactique tout autre que nous la dépeint Napoléon.

Je n'ai pas la prétention de saisir le mobile secret, le mobile personnel qui mit sous la plume de César cette ligne singulière : « *ut, si vellet Ariovistus proelio contendere, ei potestas non deesset.* » Faut-il voir, dans cette phrase, la préoccupation de César de se voir désapprouvé dans sa tactique, soit par ses compagnons d'armes, soit par ses contemporains, soit par le Sénat.

Ce serait donc à titre de justification que celle-ci vint se mettre sous la plume de l'écrivain. La convenance et même l'utilité de cette réflexion, s'adaptent ainsi fort bien à notre système. Elle confirme la position de César, et n'est-ce pas là le but de toute notre démonstration ?

II. — Tactique décisive et finale des deux hommes  
de guerre en présence  
Tactique contenue dans les paragraphes 49, 50, 51, 52  
des « Commentaires ».

PARAGRAPHE 49

*Ubi eum castris sese tenere Caesar intellexit, ne diutius commeatu prohiberetur, ultra eum locum, quo in loco Germani consederant, circiter passus sexcentos ab his, castris idoneum locum delegit acieque triplici instructa, ad eum locum venit. Primam et secundam aciem in armis esse, tertiam castra munire jussit. Hic locus ab hoste, circiter passus sexcentos, uti dictum est, aberat.*

*Eo circiter hominum numero XVI milia expedita cum omni equitatu Ariovistus misit, quae copiae nostros perterrerent et munitione prohiberent.*

*Nihilo secius Caesar, ut ante constituerat, duas acies hostem propulsare, tertiam opus perficere jussit.*

*Munitis castris, duas ibi legiones reliquit et partem auxiliorum; quattuor reliquas in castra majora reduxit.*

### TRADUCTION

Quand donc César comprit (*intellexit*) qu'Arioviste restait renfermé dans son camp et de peur d'être dépouillé plus longtemps de ses vivres (et non pas de sa route d'accès; voir ci-dessus), il choisit un lieu propice à 600 pas au-delà des camps germains. Et s'étant rangé sur trois lignes ou trois corps de troupes il vint au lieu choisi. La première et la seconde ligne durent rester sous les armes; quant à la troisième, elle reçut l'ordre de construire ou de munir le camp. Et ce lieu se trouva éloigné à 600 pas environ de l'ennemi, comme il a été dit.

Arioviste envoya en ce lieu 16.000 hommes de pied et toute sa cavalerie, afin de terroriser les nôtres et d'empêcher les travaux.

Néanmoins, comme César l'avait décidé et combiné à l'avance, deux lignes (*acies*) durent écarter l'ennemi et la troisièmeachever le travail.

Le camp ou les camps une fois fortifiés, César y laissa deux légions et une partie des auxiliaires.

Les quatre autres légions sont reconduites par César dans le grand camp.

### ANNOTATION

Avant d'apprécier ce que vaut, à notre point de vue, le mouvement stratégique qu'opère à son tour le général romain, que l'on nous permette de constater ici de suite que le chemin qui le conduit au lieu propice, est apparemment facile et dépourvu de tout danger, César dit simplement : « *Et ad eum locum venit.* »

Puis constatons encore ici que le choix de ce lieu propice s'est effectué par César depuis la position même qu'il occupe. C'est de là qu'il aperçoit la place qui lui convient et qu'il veut occuper pour s'y préparer à l'avance une place décisive de combat contre Arioviste.

Notons encore que ce choix fait *de visu*, de vue, est parfaitement compatible avec la position dominante que nous assignons à César, tandis qu'il ne se comprend plus, si l'on adopte le système de Napoléon qui met le général romain à la merci d'Arioviste et telle-

ment à l'opposé du lieu choisi que, pour y arriver, César se voit obligé de faire une marche de quatre kilomètres, sous le regard de l'armée ennemie, marche aussi incompatible avec la situation de nos deux hommes de guerre qu'avec le texte si véridique de notre écrivain.

César vient, comme on le voit, de partager son armée de légionnaires en deux parties, c'est-à-dire que la nuit venue, il en laisse une à 600 pas des camps ennemis et reconduit l'autre dans une position plus forte, mais assez éloignée pour mériter de la part de César une marche et une conduite en règle. *Quatuor reliquas in castra majora reduxit.* Demandons-nous si César, dans les positions désavantageuses que lui prête Napoléon, eût pu tenter une pareille opération. Nous ne le croyons pas. Ainsi cette opération fort dangereuse pour lui, fort agressive pour Arioviste, milite en faveur de notre système et suppose à César des positions très sûres et vers lesquelles rien ne l'empêche d'arriver, ce qui est essentiel dans la tactique que nous lui supposons. Le récit de toute la manœuvre comprise dans le paragraphe, est du reste écrit avec la plus grande précision. Nous avons démontré ci-dessus dans notre avant-propos, à quelle fâcheuse extrémité conduit le système de Napoléon. Il implique pour César la perte réelle de sa ligne de ravitaillement, ce qui le met ainsi à la merci de son adversaire. César s'est fait battre à Reiningen, je me plaît à le rappeler encore une fois ici. Il a reculé jusqu'à Cernay, s'est trouvé cinq jours durant en proie à toutes les insolences d'un homme de guerre intraitable, astucieux et fier, et voici que pour sortir d'embarras, il partage en deux son armée démoralisée, et en cantonne une partie à 600 pas au-delà du camp de son terrible ennemi. Est-ce vraiment croyable de la part d'un homme prudent comme César ?

Demandons-nous maintenant quel est le but réel de sa manœuvre ?

Jusqu'ici la chose est évidente, le général romain n'a d'autre but que d'appeler Arioviste au combat. Cinq jours de suite, il a mis ses légionnaires en rang de bataille devant son grand camp et donné ainsi aux Germains la possibilité de l'attaquer. Mais Arioviste reste isolé et renfermé dans son camp et, comme César dans notre système se trouve retranché au flanc droit d'Arioviste sur une hauteur, sa position et son attitude empêchent sans doute celui-ci de l'attaquer utilement de ce côté. En effet, de Roderen, où campe César, à Asbach, où de son côté campe Arioviste, c'est la plaine, et

les Romains, on le sait, n'aiment pas attaquer leur ennemi, quand il ne sont pas vis-à-vis de lui dans une position avantageuse et dominante.

César s'est donc trouvé cinq jours de suite dans cette cruelle tentation de descendre vers la plaine pour s'approcher des camps germains qui sont devant lui, et cinq jours de suite, il s'est néanmoins contenté de se montrer à l'ennemi, l'invitant au combat.

Or, avec le paragraphe 49 s'affirme chez César l'intention de changer de tactique et celui-ci s'exprime ainsi : « *Ubi eum castris sese tenere Caesar intellexit, ne diutius commeatu prohiberetur, etc.* », ce qui signifie que César, s'étant aperçu que l'intention d'Arioviste était de rester confiné dans son camp et de peur que ses vivres, apportés de Séquanie, ne subissent plus longtemps (*diutius*) de plus grandes avaries et de plus grandes pertes, changea de tactique.

Or, qu'on veuille bien le remarquer ici, la première chose qui porte César à changer de tactique, c'est l'attitude passive d'Arioviste. Sans doute que la capture des vivres y est aussi pour quelque chose; César ne peut impunément se voir dépouillé de ses vivres; mais tout n'est pas enlevé et, il importe encore plus à César de sortir de l'inaction que de disputer ses approvisionnements aux cavaliers germains lancés par Arioviste sur toutes les routes de la Séquanie. Et c'est là, répétons-le encore une fois, ce que Napoléon III n'a pas compris. Pour lui, César se trouve privé de toute communication avec la Séquanie et ainsi le but de toutes ses manœuvres tend à reprendre à Arioviste ses avantages stratégiques, c'est-à-dire à rechercher à 600 pas au-delà du camp germanique une position qui lui permette de reconquérir sa route de ravitaillement. Pour nous, au contraire, le premier objectif de la manœuvre sera d'atteindre Arioviste, de sortir de l'inaction et d'aller attaquer son ennemi sur un terrain plus favorable (*idoneum locum delegit*), afin de le mettre ainsi dans l'impossibilité de refuser le combat. Tel est pour nous le but réel de la manœuvre décrite et contenue dans le paragraphe 49.

Comment César l'a-t-il exécutée ? Voici notre réponse aussi compatible avec le texte de celui-ci, qu'avec le terrain qu'occupent nos deux hommes de guerre. César, pour arriver au fameux lieu propice, n'est pas descendu sur la plaine de l'*Ochsenfeld*, mais il a contourné cette plaine et en même temps les positions d'Ari-

viste. César ne nous le dit pas formellement; mais comment croire qu'Arioviste qui veut garder ses avantages, laisse faire à César une marche de flanc, une marche au côté droit du camp germain et ne s'oppose à cette marche menaçante et agressive qu'après qu'il se fût cantonné à 600 pas au-delà de ses positions, c'est-à-dire à 4 kilomètres de Cernay et au-delà du sommet du Gallenbourg. Jamais nous ne pourrons admettre pareille naïveté ou témérité chez César, pareille incurie chez Arioviste, et d'autres que nous ont critiqué l'attitude déplorable de celui-ci. Dans la position où Napoléon III mit César, l'exécution de cette tactique devient donc fort invraisemblable. Il n'en est pas ainsi dans notre système, et César qui contemple des hauteurs de Rammersmatt l'étendue et l'orientation du camp germain, cherche tout naturellement par un mouvement tournant à se mettre bien en face de ce camp. La colline dont nous avons parlé plus haut et qui s'abaisse jusque vers Schweighausen favorise singulièrement cette tactique. Si le front du camp germain eût regardé le nord-ouest, c'est-à-dire Roderen et Rammersmatt, César n'aurait pas eu avantage à tourner les positions d'Arioviste; mais le front du camp germain regarde le sud-ouest, c'est-à-dire la Séquanie, d'où est venu César et vers où Arioviste espère le repousser, et, dans cette orientation à la fois fort habile et fort naturelle du camp germain, César, pour atteindre le front du camp, dut forcément descendre des hauteurs de Rammersmatt en y laissant peut-être une partie des auxiliaires et, (longeant avec son armée, composée de six légions rangées sur trois lignes, le cours de la Doller, de Sentheim à Guewenheim), remonter en cet endroit la colline qui sépare le bassin de la Thur de celui de la Doller, se cantonner soit vers Ernwiller, soit vers Michelbach, soit aux deux endroits tout à la fois et se mettre ainsi bien en face des camps ennemis, de sorte que la même colline fut occupée successivement par les Germains et par les Romains, leurs campements se trouvant distants de 600 pas ou 900 mètres les uns des autres. Le tout se trouve d'après nous confirmé par le récit de Dion Cassius qui prétend que les Germains s'emparèrent d'abord d'une hauteur, que les Romains de leur côté s'emparèrent aussi d'une hauteur et que ce n'est qu'après cet exploit que César défit Arioviste.

Remarquons bien que de son côté Arioviste, pour arriver au camp romain, n'aurait pas eu besoin de faire un grand détour. Rien ne l'empêchait de retourner à Roderen par le même chemin qui,

depuis là, l'avait amené à Aspach, et cette marche aurait suffi pour le mettre en face du camp romain dont le front était tourné vers la plaine. Cette orientation des deux camps en présence est, on le voit, fort nécessaire pour expliquer les manœuvres de nos deux hommes de guerre et leur attitude réciproque l'un vis-à-vis de l'autre.

Demandons-nous maintenant quel accueil fit Arioiste à César qui venait le surprendre et le troubler à quelques cents pas de son domaine ? Arioiste, disent les *Commentaires*, envoya contre lui toute sa cavalerie et 16.000 hommes de pied, afin d'empêcher les travaux et afin de le terroriser. Mais notons-le bien, il ne lui tua pas un seul homme dans cette étrange expédition. Celle-ci ne fut qu'une simple manifestation belliqueuse et le fait qu'il n'y eut ce jour là aucun mort ni blessé d'aucun côté, est pour nous une véritable énigme. Les travaux terminés, César y laissa deux légions et une partie des auxiliaires, ce qui indique évidemment que César n'avait aucune crainte pour eux, aucune crainte de ne pas pouvoir les rejoindre, bien que l'ennemi fût là, à 600 pas de leurs retranchements. César aurait-il pu avoir cette confiance si, comme le prétend Napoléon, Arioiste se fût trouvé le maître de la route d'approvisionnement et dans une position dominante ?

En quoi consistentrent les fameux travaux que César fit exécuter en ce lieu favorable ? Napoléon estime qu'il y fit construire un simple petit camp d'une superficie de quelques hectares. Nous ne partageons pas cet avis que le nombre même des hommes, occupés tout un jour à ces travaux, rend invraisemblable. Voici notre manière de voir sur la nature des travaux opposés à Arioiste à 600 pas de son camp. Et tout d'abord demandons-nous quelle était l'économie du grand camp que construisit César entre Roden et Rammersmatt.

Ce grand camp devait être tel, ce me semble, qu'il pût recevoir et abriter les six légions de César, soit environ 30.000 hommes, pesamment armés, plus les auxiliaires et les cavaliers, au nombre d'environ 15 à 20.000 hommes, ce qui fait ensemble un effectif de 45 à 50.000 combattants. César n'a-t-il réellement disposé que d'un seul camp pour loger et abriter cette énorme masse d'hommes, de chevaux et de bagages de toute sorte, Napoléon l'a cru. Nous doutons, pour notre part, qu'il en fût ainsi, et nous sommes disposé, non sans avoir entrevu les objections que l'on peut faire, à admettre qu'à côté du grand camp des légionnaires, il y eût à la dis-

position des auxiliaires et à la disposition de la cavalerie romaine des camps de moindre dimension. D'autre part tout nous dit que César opposa ensuite à Arioviste, pour le forcer au combat, deux autres grands camps, dont l'un dut servir de point d'appui à César, quand il alla prendre la droite de son armée et dont l'autre dut servir à appuyer et à fortifier son aile gauche, plus exposée que la droite à être attaquée et refoulée. Chacun de ces deux camps, longeant de front à environ 600 pas de distance les retranchements ennemis, pouvait avoir 700 mètres de long sur environ 500 mètres de profondeur et contenir chacun 15.000 hommes, soit 15.000 légionnaires pesamment chargés de leur *pilum*. Il me paraît de plus probable et admissible que ces deux camps sont dans une position telle qu'ils permettent aux Romains d'aller assaillir les Germains, s'élançer et courir sur eux d'un seul trait et forcer ainsi l'ennemi à reculer vers la plaine qui se trouve derrière.

Pourquoi Arioviste n'a-t-il pas occupé ces deux camps qui vont lui occasionner une soudaine attaque de la part des Romains ? C'est qu'en avançant de mille mètres dans le bassin de la petite Doller, entre Michelbach et Ernwiller, il perd contact avec l'arrière-garde ou l'arrière-train de son armée. Cette arrière-garde est toujours logée au bord de la Thur. Ce camp regorge de provisions enlevées à l'ennemi et Arioviste hésite à faire ce pas dangereux. Il hésite à donner cette satisfaction à César, et engagé par lui à sortir de l'inaction, il préfèrera, comme nous le verrons plus loin, attaquer les petits camps qui le menacent à son aile droite.

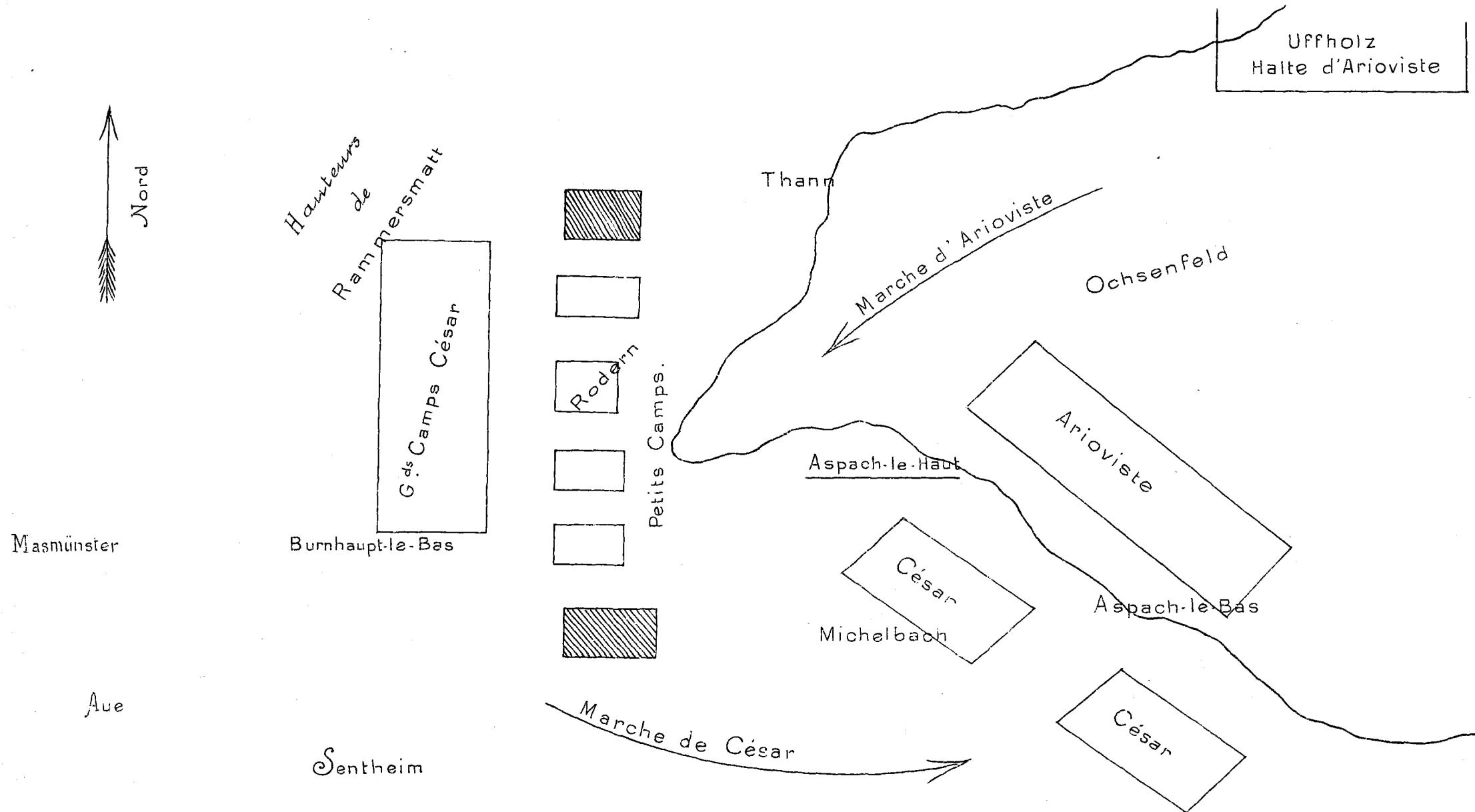
Telle est, suivant nous, l'économie du nouveau plan de César, plan assurément fort simple, fort exécutable, vu le terrain dont il dispose, mais qui réclame une prompte et énergique action.

La journée qui vit sortir César de sa longue immobilité, est donc mémorable. Elle se termine, comme on l'a vu plus haut, par le soin que celui-ci met à assurer et à surveiller sa conquête, c'est-à-dire ses deux camps de secours et à reconduire à leur grand camp les quatre légions qui ne sont pas occupées à cette utile surveillance.

Voici la suite du récit de César :

#### PARAGRAPHE 50

*Proximo die, instituto suo, Caesar e castris utrisque copias suas eduxit, paulumque a majoribus castris progressus, aciem instruxit, hostibusque pugnandi potestatem fecit. Ubi ne tum quidem eos pro-*



1 : 50.000.

*dire intellexit, circiter meridiem exercitum in castra reduxit. Tum demum Ariovistus partem suarum copiarum, quae castra minora oppugnaret, misit; acriter utrimque usque ad vesperum pugnatum est. Solis occasu suas copias Ariovistus, multis illatis et acceptis vulneribus, in castra reduxit.*

*Cum ex captivis quaereret Caesar, quam ob rem Ariovistus proelio non decertaret, hanc reperiebat causam, quod apud Germanos ea consuetudo esset, ut matres familiae eorum sortibus et vaticinacionibus declararent, utrum proelium committi ex usu esset necne; eas ita dicere: non esse fas Germanos superare, si ante novam lunam proelio contendissent.*

#### TRADUCTION

Le jour suivant, selon le plan qu'il en avait conçu, César retira ses troupes des deux camps, et s'étant un peu avancé au-devant du grand camp, il rangea ses troupes en bataille, ce qui donna à l'ennemi toute facilité de combattre. Lorsque César comprit que les Germains n'avanceraient pas, il reconduisit son armée de légionnaires dans ses camps. C'était vers midi. Alors enfin Arioviste envoya une partie de ses troupes pour combattre ou pour assaillir les petits camps. Des deux côtés on combattit avec vivacité et acharnement jusqu'au soir. Au coucher du soleil, Arioviste reconduisit ses troupes dans leur camp, après avoir reçu beaucoup de blessures et après en avoir fait beaucoup à l'ennemi.

Etonné de voir, malgré cet engagement, Arioviste éviter une bataille générale, César interrogea les prisonniers et apprit que les mères de famille, chargées de consulter le sort, avaient déclaré que les Germains ne pouvaient être vainqueurs s'ils combattaient avant la lune nouvelle.

(Voir : *Traduction de Napoléon, tome II, p. 90*).

#### ANNOTATION

Nous nous proposons, dans les quelques pages qui vont suivre, d'expliquer à notre point de vue la conduite de César et d'Arioviste au cours des manœuvres indiquées dans ce laconique récit, et de signaler encore une fois l'erreur où tomba Napoléon en s'imaginant que les deux camps évacués furent le grand camp de César et son soi-disant petit camp, situé au-delà des positions germanaines.

Dans quel but César a-t-il agi avec tant de lenteur, comme on

vient de le voir et de le constater ci-dessus ? Ne pouvait-il pas enfin, ce jour là, attaquer de suite son adversaire ? Est-ce par descendance pour lui et en égard à une vieille amitié ? C'est possible. Est-ce par prudence et pour ne pas tomber sous le blâme du Sénat romain, qui ne considérait pas le roi germain comme un ennemi déclaré et dangereux ? Encore cette supposition est admissible. Nous croyons cependant que la raison la plus plausible à apporter à la conduite de César, c'est qu'en agissant avec la circonspection et la lenteur que nous dépeint fort bien le paragraphe 50, il veut tromper Arioiste et le laisser dans une funeste sécurité, et il entre dans son plan, mûrement réfléchi, d'en agir ainsi avec lui.

C'est ici le passage dont la traduction présente le plus de difficulté : c'est aussi le point le plus important à éclaircir ; voici comment nous nous l'expliquons :

Pour nous, César, après avoir évacué ses deux camps de secours, présente pour la sixième fois la bataille à son impassible adversaire mais au lieu d'adosser ses légionnaires au devant du grand camp, il va les adosser plus loin, c'est-à-dire au devant de ses petits camps, plus accessibles aux Germains qui campent toujours à la même place : de là cette expression *paulumque progressus*. Ce qui fait l'obscurité de ce passage c'est qu'il n'y a pas de transition bien claire entre le paragraphe 49 et le paragraphe 50 : et César ne fait ici aucune différence entre ses deux camps de secours et ses petits camps.

Pour nous, la chose est claire, ce sont les deux camps de secours qui sont évacués, et ils vont rester ainsi jusqu'au lendemain matin, car la bataille qui va d'abord avoir lieu aura pour théâtre, non pas nos deux camps de secours, mais bien les petits camps de César qui, dans notre système, ne se trouvent pas à 600 pas du camp d'Arioiste, mais peut-être à 600 pas à gauche et à droite du grand camp de César, et à deux mille du camp d'Arioiste.

Le mouvement qu'a effectué César a pu, vu la disposition des camps en présence, lui prendre toute sa matinée, c'est-à-dire de six heures à midi. Admettons qu'il lui a pris trois heures pour rechercher ses troupes campées entre Michelbach et Ernwiller et les adosser ensuite au devant des petits camps, il lui en reste trois autres, pour attendre à cette place les Germains qui toujours n'avancent pas.

Vers l'heure de midi, César reconduit tous ses légionnaires au grand camp, laissant toujours inoccupés les deux camps de secours : c'est à ce moment que les Germains *tum demum* sortent précipitamment de leurs camps pour aller assaillir ceux de César, mais les Germains se gardent bien de monter au grand camp. Il leur suffit de s'en prendre aux auxiliaires parqués dans des camps de moindre importance et d'une approche plus facile.

César laissa ses auxiliaires aux prises avec les Germains, et il n'est pas probable que les légionnaires se mêlèrent à ce combat, qui fut très opiniâtre de part et d'autre.

De cette façon, on le voit, les deux camps évacués ne peuvent pas être confondus avec le grand camp de César et son petit camp. Ils sont près l'un de l'autre : le récit de César semble bien nous le confirmer, ou du moins, n'y contredit pas.

Et maintenant pourquoi Arioviste, sur l'heure de midi, a-t-il été attaquer les petits camps ? Pourquoi pas les deux camps de secours, de fait si menaçants pour lui ? C'est que ces deux camps, situés au-delà de ses positions, ne le gênent nullement pour une action générale, tandis que les petits camps, situés dans le voisinage du grand camp de Roderen, élargissent énormément la base des campements de César et enlèvent ainsi à l'armée germane la possibilité d'envelopper ce vaste camp et de le prendre d'assaut.

Il est évident qu'Arioviste maintenant prépare un assaut général contre les camps de César. Celui-ci en a reçu l'assurance des prisonniers qu'il venait de faire. Affaiblir tout d'abord les petits camps, c'était de bonne guerre et de bonne stratégie. On guerroya avec acharnement dit César. Comment eût-il pu en être autrement avec le but que se propose ici Arioviste ? Napoléon ne s'est pas rendu compte de cette situation pourtant bien naturelle, et il a cru que sous l'expression *ex utrisque castris*, il fallait entendre le grand camp de Cernay et le petit camp d'Ernwiller, situés tous les deux à une distance d'environ 4.000 mètres.

Napoléon l'a cru, en dépit de la difficulté que présente ainsi la manœuvre de César surveillé par son adversaire, campé sur la hauteur du Gallenbourg. Que César, dans le système de Napoléon, eût évacué le petit camp, cela à la rigueur se conçoit. Mais évacuer tout à la fois les deux camps, celui de Cernay et celui d'Ernwiller (position admise par Napoléon), cela n'est pas admissible, puisque les troupes se trouvant dans le petit camp doivent être

ramenées hâtivement vers le grand camp, où elles restent sous les armes jusqu'à midi, et de suite après se retrouver dans le même petit camp, où une véritable bataille commence. Pour opérer comme nous le rapporte Napoléon, il aurait fallu ou moins de distance entre les deux camps, ou plus de troupes et plus de temps à César et surtout ne pas être sous le regard d'Arioviste.

Il l'a cru, en dépit de l'absurdité d'une attaque contre ce soi-disant petit camp à une heure où, à notre avis, celui-ci ne pouvait qu'être évacué et vide, vu la distance qui le séparé du grand camp. Il l'a cru en dépit de la garde suffisante que César alla mettre le lendemain dans ce soi-disant petit camp, ne s'apercevant pas que par là César confirme son évacuation au moment de l'attaque et que par là encore il démontre l'absurdité des opérations de guerre décrites par notre malhabile traducteur. Observons encore, avant d'aller plus loin, que l'évacuation des deux camps n'est qu'un épisode accessoire de la journée et qu'il faut lui laisser absolument ce caractère, sous peine de rendre la tactique de César inexécutable.

Que César dans ce passage, ait été d'une clarté insuffisante, cela ne se discute pas et nous sommes les premiers à le reconnaître. Mais ne vaut-il pas mieux expliquer ce passage obscur que de le supprimer complètement et dans notre manière de le traduire, qui pourrait prétendre que celle-ci est absurde et invraisemblable ?

La ruse de guerre à laquelle eut recours ici notre habile général et qui le fait encore reculer d'un jour l'attaque finale des positions d'Arioviste, eut donc pour but d'endormir la vigilance de celui-ci. Et il faut croire qu'il y réussit pleinement, car le lendemain, au témoignage même de César, nos deux camps de secours étaient encore vides et Arioviste ne les avait pas envahis. Napoléon est dans l'erreur, remarquons-le bien ici, s'il s'imagine que toute la tactique de César consiste à attirer Arioviste au combat. Sa tactique consiste aussi à évacuer et à vider ses deux camps de secours, afin d'y attirer Arioviste comme dans un piège; sa tactique d'autre part consiste aussi à s'avancer au delà de son propre camp, c'est-à-dire à s'approcher de la plaine, en laissant derrière lui les petits camps. César espère ainsi donner le change à son ennemi, qui par cette manœuvre vraiment habile, est sollicité d'avancer d'un côté ou de l'autre. Or Arioviste déjoue le plan de

César et reste malgré tout renfermé dans son camp jusqu'à l'heure où César lui tournant le dos, remonte avec ses troupes au grand camp qu'il vient de quitter. Le texte nous apprend que le coup de main préparé par Arioviste contre les petits camps ne réussit pas, et le lendemain les Germains, toujours renfermés dans leurs retranchements, attendaient encore ce qu'allait décider César. Ils ne l'avaient donc pas prévu.

Or, le paragraphe 51 va maintenant nous l'apprendre. Il va aussi nous dire et nous révéler, une fois de plus, où se trouvent réellement les petits camps de César et où se trouvent ces deux camps de secours, fruit d'une conquête récente et dont l'utilité ne saurait être contestée dans le plan d'attaque de ce dernier. En vérité, nous n'avons à apporter à l'appui de notre système que sa simplicité et sa clarté même. Notre traduction ne donne-t-elle pas le sens vrai de chaque mot, et n'y a-t-il pas dans cette heureuse concordance une preuve que, de fait, nous sommes dans le vrai, tant pour l'ensemble de la traduction que pour la tactique de César et pour le choix du champ de bataille lui-même ?

Abordons maintenant le paragraphe 51.

### PARAGRAPHE 51

*Postridie ejus diei, Caesar, praesidio utrisque castris, quod satis visum est, relicto, omnes alarios in conspectu hostium pro castris minoribus constituit, quod, minus multitudine militum legionariorum pro hostium numero valebat, ut ad speciem uteretur. Ipse triplici instructa acie usque ad castra hostium accessit. Tum demum, necessario Germani suas copias e castris eduxerunt, generatimque constituerunt paribusque inter vallis : Harudes, Marcomannos, Triboccos, Vangiones, Nemetes, Sedusios, Suevos. Omnemque aciem suam rae-dis et carris circumdederunt, ne quas pes in fugâ relinquerebatur. Eo mulieres imposuerunt, quae in proelium proficiscentes milites passis crinibus flentes implorabant, ne se in servitutem Romanis traderent.*

### TRADUCTION

Le jour suivant, laissant dans les deux camps une garde suffisante, César plaça tous ses auxiliaires à la vue de l'ennemi en avant des petits camps; le nombre des légionnaires étant moindre que celui des Germains, il voulait dissimuler son infériorité en étalant d'autres troupes et en invitant les barbares à s'y jeter comme sur

une proie. Lui-même ensuite, ayant de nouveau rangé son armée sur trois lignes, alla et monta jusqu'au camp des Germains; alors enfin nécessairement ceux-ci tirèrent leurs troupes hors de leurs retranchements et ils les constituèrent par ordre de nations et à des intervalles égaux, et César nomme les Harudes, les Marcomans, les Tribocques, les Vangions, les Némètes, les Séduisiens et les Suèves. Pour s'enlever toute possibilité de fuir, ils s'enfermèrent latéralement et en arrière par une enceinte de voitures et de chariots, sur lesquels montèrent leurs femmes. Echevelées et tout en pleurs, elles conjuraient les guerriers marchant au combat de ne pas les livrer en esclavage aux Romains (Voir *traduction de Napoléon, tome II*, p. 90).

#### ANNOTATION

Or, voici ce que nous dit encore ce paragraphe 51. Il importe de le bien comprendre. Et d'abord César nous apprend que sans attendre un jour de plus, c'est-à-dire dès le lendemain (*postridie ejus diei*), il continue contre Arioiste ses opérations de guerre et qu'ayant laissé dans les deux camps (*praesidio utrisque castris*) une garde suffisante, il va constituer tous ses auxiliaires à la tête et à la garde de leurs petits camps.

« *Postridie ejus diei* », dit César et l'on peut supposer sans témoignage que celui-ci, ce jour là, fut très matinal, puisque ce fut le jour décisif du combat final.

« *Praesidio relicto* », dit plus loin César, et cette phrase incidente a sa valeur en ceci qu'elle indique une opération plus importante qui va suivre, opération fort naturelle dans notre système, mais qui devient équivoque et inintelligible dans le système de Napoléon.

En effet, dans notre système, aller aux deux camps de secours et y laisser une garde suffisante; puis gagner depuis là les petits camps et en faire sortir les auxiliaires, c'est exécuter successivement deux marches et deux opérations qui ne se contredisent pas et qui, vu la distance des lieux et les chemins qui y conduisent, ne présentent aucune difficulté ni aucune équivoque. Nos deux camps de secours sont réunis l'un à l'autre : Y mettre une garde suffisante est une opération sans danger et qui ne demande que quelques instants pour l'exécuter et Dieu sait si les moments ce jour-là furent précieux ! Mais comment admettre dans le système de Napoléon que César ait été mettre une garde

suffisante dans des camps écartés l'un de l'autre de 4.000 mètres. Comment admettre qu'y ayant laissé cette garde suffisante (*relichto*), il sente encore le besoin de constituer et de placer la troupe nombreuse de ses auxiliaires, si ce n'est pas dans les deux camps, au moins dans l'un d'eux. Quand donc Napoléon vient nous dire que César laissa, tout à la fois, une garde suffisante dans son grand camp de Cernay et dans son petit camp d'Ernwiller et qu'ensuite il ordonna à tous ses auxiliaires se trouvant certainement déjà dans ce petit camp, de se montrer à l'ennemi, on peut entrevoir, par le peu de temps dont il dispose, que cette dernière opération est un vrai non-sens, et qu'on ne va pas mettre une garde suffisante dans un camp rempli d'auxiliaires, ou réciproquement remplir d'auxiliaires un camp muni ou à munir d'une garde suffisante. La garde suffisante mise dans l'un et l'autre camp (*praesidio utrisque castris*) n'est donc compréhensible qu'à condition de se trouver réunie dans le voisinage d'Arioviste et par conséquent d'être placée dans ces deux camps de secours, dont l'existence au fameux lieu propice nous a paru nécessaire et indiquée par César, (bien qu'insuffisamment) dans le paragraphe qui précède. Remarquons encore ici, que si César eut évacués d'autres camps que ceux dans lesquels il vient de mettre une garde suffisante, il ne se serait pas servi dans les deux cas, de la même expression.

« *Ipse* », dit ensuite César, c'est-à-dire lui-même; et ce mot s'explique encore fort bien dans notre système.

Oui, lui-même, après avoir d'abord envoyé en avant une garde suffisante, oui, lui-même, après avoir donné aux auxiliaires qu'il va quitter, ses ordres pour la journée et les avoir immobilisés devant leurs petits camps, lui-même enfin avec tous ses légionnaires qui l'attendent au grand camp et pour lesquels l'heure du combat a enfin sonné.

*Ipse usque ad castra hostium accessit*, ce qui indique bien ici une marche vers ce lieu ou cette place décisive de combat dont il a été question ci-dessus. Volontiers, au risque de me répéter, je traduirai : que lui-même, César, monta et s'avança pour arriver jusqu'à la hauteur des camps ennemis, et en traduisant ainsi, il me semble être encore une fois d'accord avec Dion Cassius qui dit en effet que les Germains commencèrent par s'emparer d'une hauteur (pour nous c'est la hauteur de Michelbach ou du Galenbourg) et qu'ensuite César en fit de même, ce qui pour nous

veut dire que César fit la conquête d'un lieu propice pour y asseoir ses deux camps de secours et d'attente, et que ce n'est qu'après ce dernier exploit des Romains que celui-ci obtint la victoire. Je ne vois pas en quoi la tactique de César est ici fautive ou critiquable; je ne vois pas non plus en quoi le récit de celui-ci aurait pu être plus clair. Les fameuses escarmouches de la cavalerie germane ne gênent en rien l'exécution du plan d'investissement combiné par notre habile et intrépide général, qui utilise à merveille, tout ce que la nature et les fautes de son adversaire lui offrent d'avantage en cette périlleuse rencontre.

César appelle ses auxiliaires, des *alae* ou des *alarii*, c'est-à-dire du nom de ceux qui d'ordinaire occupent les deux ailes de son camp ou de son armée et cette expression est juste, soit que vous observiez la position des auxiliaires aux deux ailes du grand camp de Rammersmatt, soit que vous observiez leur position le jour de la grande bataille. Si César, en laissant ses auxiliaires dans leurs petits camps, entrevit combien il gênerait et inquièterait Arioviste, il eut là un trait de génie peu commun. C'était en effet cette cohue mal armée, mal disciplinée et que les barbares prirent sans cesse pour de vrais soldats romains, qui décida à notre avis les femmes germanines à pousser leurs chariots en avant et à enfermer ainsi latéralement et en arrière leurs époux dans ce cercle intéressant et mobile de petits chars sur lesquels ces femmes courageuses allèrent tout en pleurs les animer à la résistance, les suppliant de ne pas les livrer entre les mains des Romains. César n'avait pas prévu ce coup de théâtre. Il eût désiré une diversion de ce côté, espérant ainsi partager l'armée ennemie et obtenir une prompte victoire à gauche comme à droite. Mais ce fait étrange n'est-il pas tout à fait dans les mœurs barbares et d'accord avec la disposition de nos deux armées ?

Si la tactique de César est ici irréprochable, celle d'Arioviste n'est vraiment pas très honorable pour lui. Arioviste eut donc bien de la peine de se déranger et de se dégarnir de ses troupes, devenues sans doute trop riches du butin enlevé aux Romains. Aussi malgré toute l'habileté de César, n'est-ce qu'une partie de ses fantassins qu'il envoie contre ces petits camps. Le soir venu, il va rechercher ses troupes criblées de blessures, et c'est là le dernier haut fait d'Arioviste. Cerné et harcelé le lendemain de cet exploit sans nom et auquel contribuèrent sans doute les

fâcheuses prédictions des matrones germanines, il ne sait que reculer devant César, et abandonnant ses retranchements fort bien disposés entre Aspach-le-Haut et Aspach-le-Bas sur un terrain en pente, que se mettre enfin en rase campagne, attitude défavorable pour lui et entrevue sans doute par César qui l'y poussa de son mieux. Aussi l'attaque des légionnaires dut-elle être d'une violence inouïe. Bientôt ceux-ci rejettent leurs *pilum* et s'en prennent corps à corps avec les Germains. En avançant de mille mètres César atteignit donc leurs camps et l'attaque se fit ainsi régulièrement, sans que les armées en présence aient eu à changer de positions. C'est donc à tort que Napoléon, embarrassé de son petit camp garni d'auxiliaires et puis ensuite de légionnaires, dispose étrange les deux armées en présence autrement que ne le demande la position de leurs camps respectifs. Si César eût ici changé de positions avant de combattre, il nous l'aurait dit certainement. Comme César s'était chargé de mener au combat la droite de son armée, il est tout indiqué qu'il s'appuya sur le camp d'Ernwiller et alla de là déloger les Germains garnissant les hauteurs du Gallenbourg. Si César fut vite victorieux à droite, à gauche la victoire fut plus lente à venir, et nous nous expliquons fort bien cette lenteur. En effet les Barbares, se croyant plus menacés à leur droite à cause des auxiliaires qui les provoquaient de loin au-devant de leurs petits camps, se massèrent en plus grand nombre de ce côté et se mirent tout le long de ces petits chariots qui les protégeaient quelque peu contre l'attaque des auxiliaires. Aussi la poussée des Germains, animés au combat par leurs femmes, fut-elle véritablement terrible et écrasante pour les Romains. On s'explique ainsi que le jeune Crassus qui, avec les auxiliaires, gardait les petits camps, se rendit facilement compte de la situation critique de la gauche des Romains. L'économie du champ de bataille, ainsi que nous essayons de la décrire, permettait d'assister de loin à ce poignant spectacle. Les auxiliaires sans en excepter les cavaliers romains, ne prirent donc aucune part à ce dernier combat. C'est bien là notre manière de voir, et la gauche des Romains allait plier et se rompre, quand arriva le secours nécessaire, c'est-à-dire la troisième ligne de l'aile droite de César, qui, vu la rapidité de son triomphe à droite, n'avait pas eu besoin de se mêler au combat, et c'est là un fait qui jusqu'ici n'a pas été suffisamment remarqué. C'est la troisième ligne qui rétablit le combat (*restituit rem*), ainsi qu'en convient fort humblement et

fort justement César. Pourquoi pas la cavalerie et les auxiliaires ? C'est que ces troupes gardaient bien réellement non seulement leurs propres petits camps, mais encore le grand camp de César avec tous les bagages et tous les approvisionnements qu'il comportait alors. L'ordre de rester à ce poste avait été formel.

Les troupes formant la droite des Germains ne purent absolument pas fuir. César dispersa leur gauche et avec elle les chars qui la protégeaient, mais une partie de ces troupes de gauche alla sans doute plus tard combattre avec celles de droite, ne permettant à celles-ci ni de fuir, ni de s'étendre daucun côté. On s'explique ainsi le carnage épouvantable qui s'en suivit. La fuite en masse des Barbares ne commença que lorsque les cavaliers et les auxiliaires recurent enfin l'ordre de charger. La fuite s'organisa naturellement par Reiningen; mais le gros de l'armée germane dut reculer vers Uffholz, c'est-à-dire vers l'arrière-garde, où sans doute campait la cavalerie germane.

Ce n'est pas ainsi que Napoléon nous représente la bataille de l'*Ochsenfeld* (voir p. 90 et 91 de l'ouvrage précité). Ayant laissé les auxiliaires devant leurs petits camps, César, au dire de Napoléon, alla lui-même et le même jour (c'est-à-dire le jour de la bataille) les en déloger. Les légionnaires sans être aperçus, vont donc prendre la place des auxiliaires et au lieu de se ranger sur le front de ce camp pour se mettre en position d'attaquer l'ennemi qui est en face, ils vont obliquement former une ligne de bataille à gauche, c'est-à-dire sur la partie de la plaine qui va d'Aspach-le-Bas à Cernay, tandis que les Germains campés tout d'abord entre Schweighausen et Reiningen vont se mettre parallèlement en face des Romains. « Dans cette position, dit textuellement Napoléon (voir page 91), l'armée romaine faisait face à l'est, l'armée germane face à l'ouest et leurs lignes s'étendaient dans un espace aujourd'hui couvert en partie par la forêt du Nonnenbruch. » Cette volte-face des deux armées en présence est vraiment étrange et invraisemblable ; mais elle est nécessaire dans le système de Napoléon qui, sans cette tactique inventée par lui, eût été amené à mettre les deux armées dans une position encore plus absurde. Il n'y a donc, je le répète, qu'une manière d'expliquer raisonnablement le plan d'attaque de César et l'ordonnance de sa dernière bataille, c'est de mettre les deux camps de secours, munis d'une garde suffisante, à la place où ils doivent être, c'est-à-dire à 600 pas des camps d'Arioviste, et d'y faire monter les

légionnaires de César. Difficilement on admettra qu'avec l'appui d'un simple petit camp, celui-ci eût obtenu d'Arioviste qu'il fit sortir ses troupes de leurs excellentes positions : « *Tum demum* dit ici César, *necessario Germani suas copias e castris eduxerunt.* » Il fallut employer la menace, la ruse et la violence pour amener Arioviste à cette extrémité et pour cela ce n'était pas de trop que toute l'armée romaine commandée par César se prêtât à cette énergique et intelligente manœuvre. La victoire dépendait de cette première attaque et César, en bon tacticien, eut garde qu'elle ne fût décisive.

Résumons-nous maintenant et concluons que si le champ de l'*Ochsenfeld* n'est pas celui de la bataille de J. César et d'Arioviste, du moins leur tactique, telle que nous la concevons, s'y adapte et s'y applique facilement depuis le commencement des hostilités jusqu'à la fin, sans que l'on ait besoin pour cela de modifier ou de torturer le texte des *Commentaires*.

Le récit de César apparaît ainsi comme une peinture fidèle et impartiale des diverses phases de la bataille et il y est fait, ce me semble, une juste part aux connaissances, au talent et aux ressources militaires dont pouvaient disposer nos deux fameux hommes de guerre.

Voici maintenant dans le paragraphe 52 le récit de la fin de leurs hostilités. Nous le transcrirons sans commentaires, puisque son contenu ne soulève plus aucune question de tactique et de manœuvre militaire à laquelle par avance nous n'ayons pas répondu.

#### PARAGRAPHÉ 52

*Caesar singulis legionibus singulos legatos et quaestorem praefecit, uti eos testes suae quisque virtutis haberet; ipse a dextro cornu quod eam partem minime firmam hostium esse animum adverterat, proelium commisit. Ita acriter nostri in hostes signo dato impetum fecerunt; itaque hostes repente celeriterque procurrerunt, ut spatium pila in hostes conjiciendi non daretur. Rejectis pilis, communis gladiis pugnatum est. At Germani, celeriter ex consuetudine sua phalange facta, impetus gladiorum exceperunt; reperti sunt complures nostri milites, qui in phalangas insilirent et scuta manibus revellerent et desuper vulnerarent. Cum hostium acies a sinistro cornu pulsa atque in fugam conversa esset, a dextro cornu vehementer multitudo suorum nostram aciem premebant. Id cum animadvertisset*

*P. Crassus adolescens qui equitatui praerat, quod expeditior erat quam hi qui inter aciem versabantur, tertiam aciem, laborantibus nostris, subsidio misit.*

*Ita proelium restitulum est, etc., etc....*

#### TRADUCTION

César mit à la tête de chaque légion un de ses lieutenants et un questeur, pour que chacune eût des témoins de son courage et il commença son attaque par son aile droite, du côté où l'ennemi semblait être le plus faible. Au signal donné, nos troupes s'élançèrent avec tant d'impétuosité et de son côté l'ennemi courut si vite qu'on n'eut pas le temps de lancer des javelots (cette arme était propre aux légionnaires). On tira l'épée et l'on combattit de près. Les Germains, selon leur usage, se formèrent promptement en phalange pour soutenir le choc de nos armes. On vit alors plusieurs de nos soldats s'élancer sur cette voûte de boucliers que formait chaque phalange, les arracher et frapper de haut l'ennemi découvert ; tandis que l'aile gauche de l'ennemi était rompue et mise en fuite, à l'aile droite (de l'ennemi) les nôtres étaient vivement pressés par le nombre. Le jeune P. Crassus qui commandait la cavalerie et n'était pas si engagé dans la mêlée, s'en aperçut et envoya la troisième ligne pour soutenir nos soldats ébranlés.

Alors le combat fut rétabli; les ennemis prirent la fuite et ne s'arrêtèrent qu'au Rhin, etc., etc...

---

# LE TERRITOIRE DE BELFORT

## A L'ÉPOQUE ROMAINE

---

Le Territoire de Belfort n'a pas un passé fécond en évènements intéressants. S'il a servi de passage à tous les peuples qui n'ont cessé, depuis les temps les plus reculés, de pénétrer de la Germanie dans la Gaule, il n'avait rien pour les retenir : car il n'est pas une de ces régions privilégiées que la nature a comblées de ses faveurs. Un climat âpre, d'épaisses forêts, des vallées marécageuses, une terre sans chaleur n'offraient pas un séjour agréable aux populations. Il a fallu la séparation de l'Alsace d'avec la France et le développement d'industries variées et prospères pour y attirer les étrangers et porter en un quart de siècle à près de cent mille âmes le nombre des habitants de ce pays qui ne comprend que l'étendue de cinq cantons. Quand on remonte le cours des âges, on a, en étudiant les rares monuments que nous a laissés le passé, l'impression que la population, assez peu dense au moyen-âge, était encore plus clairsemée aux époques antérieures. Les documents se font de plus en plus rares à mesure qu'on s'éloigne des temps modernes, de sorte que, plus la vue recule dans le passé, plus l'obscurité couvre les destinées du pays. Même sous la domination romaine, on ne saurait s'il a été habité sans quelques ruines de peu d'importance qui attestent dans ces lieux la présence des représentants du peuple conquérant. En dépit de ces conditions d'étude défavorables, c'est pourtant la situation du pays pendant cette période que nous avons en vue en écrivant cet article.

Lors de l'indépendance de la Gaule, il résulte, pour le Territoire de Belfort, de sa situation géographique, qu'il était compris dans la cité des Séquanes. Après que ceux-ci eurent appelé Arioviste avec ses Germains pour les soutenir dans leur lutte contre les Eduens et eurent été obligés de laisser à leur allié, pour prix de son intervention, le tiers de leur pays, le Territoire de Belfort dans toute son étendue paraît être resté aux anciens

occupants. Nous avons exposé (1) que les ondulations de terrain qui courrent le long de la Largue et du ruisseau de Traubach, marquant la séparation entre la langue allemande et la langue française ainsi que le partage des eaux entre le Rhin et le Rhône, servaient sous la domination romaine de limite entre la cité des Séquanes et celle des Rauraques, et que cette ligne de démarcation devait reposer sur une délimitation plus ancienne, celle qui, lors de la concession faite à Arioviste, aurait fixé là, avant l'arrivée de César, l'extrémité occidentale des terres laissées aux Germains. Le Territoire de Belfort restait donc en dehors de ces dernières et, par suite, n'avait pas changé de maître.

Mais après la conquête de la Gaule par les Romains, quel fut le sort du pays ? Nous ne pouvons le savoir par aucun document écrit : force nous est de recourir à d'autres moyens d'investigation.

## I

On a fait de nombreuses et savantes recherches sur les conditions politiques appliquées par les Romains vainqueurs aux peuples vaincus en général et à la Gaule en particulier; mais relativement à ce dernier pays, on ne paraît pas avoir étudié expressément la situation juridique faite aux terres comprises dans la circonscription territoriale de chaque cité.

A plus forte raison, appliquée au Territoire de Belfort, cette question n'a jamais attiré l'attention de l'historien. Les éléments de cette étude, à défaut de textes et d'inscriptions, se trouveraient dans la connaissance de la politique générale des Romains à l'égard des pays conquis et dans la considération des conditions géographiques auxquelles est soumis le Territoire de Belfort.

Suivre « la coutume des ancêtres » était une règle fixe de conduite chez les Romains; aussi restaient-ils fidèles à eux-mêmes quand des circonstances impérieuses ne s'y opposaient pas. Leur manière d'agir, après des guerres heureuses, envers les peuples italiens, leurs voisins, n'a donc pas dû changer lorsqu'ils eurent postérieurement affaire à des nations plus éloignées. « Quand ils signaient des traités de paix, dit Madvig (2), avec les premiers (les Italiens), on voit figurer régulièrement des mentions

---

(1) *Sur les confins des Séquanes et des Rauraques au temps des Romains et des Mérovingiens*, dans *Bulletin de la Société belfortaine d'Emulation*, n° 24, 1905, p. 120 et suiv.; p. 16 du tiré à part.

(2) Madvig : *L'Etat romain*, ch. IX; de l'organisation financière, § 2.

telles que : *par agri adempta*, parfois *duae partes*, ou bien *populi agro mulctati* (Tite-Live, VIII, 11 et 12) »; c'était la confiscation d'une partie, parfois des deux tiers du territoire du peuple vaincu; l'Etat romain devenait ainsi propriétaire de vastes terrains en différentes régions. Mais ce qu'il prenait pour lui, ce n'était pas les terres labourables, c'étaient les forêts et les pâtrages, *saltus*, qu'il exploitait ou faisait exploiter de loin. On sait que c'est la jouissance de ces terres qui a donné naissance aux lois agraires sous la république. Nous n'avons pas à faire, même en résumé, l'historique de ces lois; il suffit de savoir que les Romains s'attribuaient, à titre d'indemnité de guerre, une partie des terres des peuples vaincus, et cela non pas seulement en Italie, mais dans toutes les parties de l'univers. C'est ainsi que le peuple romain avait acquis en Chypre, en Cyrénaique, dans le royaume de Pergame, des domaines immenses, qui avaient auparavant appartenu aux rois de ces pays; il en était de même en Asie, en Afrique, en Espagne; quelquefois aussi des pays entiers entraient dans son domaine : tel est le cas de la Chersonèse de Thrace et des villes rebelles en Italie, en Sicile (1), en Espagne (2). De toutes ces terres était constitué, à la fin de la république, l'*ager publicus*, le domaine public, qui s'étendait ainsi sur le monde entier. Sur elles c'était plus que le domaine éminent que se réservait le peuple romain, il l'avait sur l'ensemble des pays conquis : c'était le droit absolu de propriété.

En voyant ces possessions disséminées dans des régions conquises à des époques différentes, il faut reconnaître que Rome a toujours obéi, dans le cours de sa vie politique et militaire, aux mêmes procédés d'agrandissement. Il n'est pas admissible, par suite, qu'elle ait changé de manière d'agir à l'égard des Gaulois. Quoique César, dans ses *Commentaires*, soit muet sur cette conséquence de ses conquêtes, bien des faits postérieurs, un état de choses qui se prolongea jusqu'à l'aurore du moyen-âge et même au delà, en outre de cette connaissance de la politique romaine, attestent qu'une grande partie du territoire des Gaules fut annexée à l'*ager publicus* par le conquérant. Quand des peuples entiers, notamment les Eburons et les Mandubiens, perdirent

---

(1) Voir : *Les cités de la Sicile devant l'impôt romain*, par M. Carcopino, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire* (Janv.-Avril 1905).

(2) « En Espagne, César enleva à quelques cités leurs terres; il augmenta le tribut des autres ». (Ern. Desjardins : *Géographie de la Gaule romaine*, t. III, p. 81).

leur vie municipale et disparurent comme corps de nations, leur pays fut entièrement confisqué. Les cités alliées, comme celles des Eduens et des Lingons, ont subi, elles aussi, sinon en même temps, du moins plus tard, le sort commun. Tous les peuples en définitive perdirent au moins une partie de leur territoire. Il est vrai que dans chaque cité qui survécut à la conquête, les parties cultivées furent en général laissées aux indigènes, moyennant une redevance à titre de tribut; mais les espaces boisés ou affec-tés à des pâturages (*silvae, pascua, saltus*), et ces espaces étaient vastes, devenaient la propriété du peuple conquérant; celui-ci s'appropria de même les salines (*salinae*), les mines (*metalla*), tout ce qui n'avait pas de propriétaire attitré. Les cités ne possédaient pas toutes des mines et des salines; mais des bois, des marais, des pâturages se rencontraient dans toutes les parties de la Gaule. Dans l'est particulièrement Rome trouva des terrains à annexer: là, les montagnes des Vosges et du Jura avec leurs immenses forêts offraient une proie sur laquelle le vainqueur n'avait qu'à étendre la main.

On ne saurait dire que les cités aient protesté contre cette conséquence de leur défaite: leur infériorité les mettait à la discréption du vainqueur, qui pouvait (tel était le droit de la guerre) leur enlever leurs autels et leurs foyers pour lesquels elles avaient combattu (*pro aris et focis*); elles s'estimaient heureuses de conserver leurs terres arables malgré le tribut dont elles les voyaient grevées, et faisaient volontiers le sacrifice de ces autres parties de leur territoire dont elles ne tiraient que peu de profit; peut-être jugeaient-elles que l'exploitation de ces terres infructueuses par les Romains avec des capitaux étrangers serait une source indirecte de revenus pour le pays. Les vainqueurs purent donc jouir en paix de ces propriétés acquises par la victoire. L'acquiescement, volontaire ou forcé, des vaincus explique le silence des auteurs anciens sur cette question.

Le Territoire de Belfort avait toutes les conditions requises pour être détaché du territoire des Séquanes et annexé à l'*ager publicus*. Situé entre les Vosges et le Jura, il participe du caractère géologique de ces deux régions montagneuses, mais en se rattachant plus aux Vosges, d'où descend la majorité des cours d'eau qui l'arrosent. Composé, au temps de César, de vallées marécageuses, de montagnes et de plaines couvertes de forêts, il n'offrait guère de champs livrés à la culture, son sol gras et humide

se laissant difficilement pénétrer par la charrue légère des Gaulois. Il était en outre loin du centre de la cité et l'impulsion imprimée à l'agriculture par les autorités de cette dernière ne s'étendait pas jusque-là : il était à peu près délaissé de ses maîtres, qui pouvaient le perdre sans éprouver de préjudice. Enfin, comme il était voisin des terres acquises par Arioliste sur les Séquanes et confisquées sans nul doute par la politique conquérante de César, il ne faisait, par son annexion, qu'augmenter l'étendue des propriétés du peuple romain dans ces parages. Même sans ces considérations particulières, comme il était constitué en grande partie par les contreforts des Vosges, on peut admettre qu'il a dû subir le régime de conquête que les Romains ont imposé à cette région montagneuse. Ces hauteurs, avant notre ère, étaient ombragées dépaïsses forêts qui descendaient de tous côtés au loin dans la plaine. Elles servaient bien de limites à différentes cités, mais ce n'était qu'une région vague qui, théoriquement partagée entre les peuples voisins, n'appartenait en réalité à aucun d'eux ; personne n'avait pu en prendre une possession effective ; comme elle restait inoccupée, César l'incorpora dans le domaine de l'Etat. Les Gaulois l'avaient laissée inculte et déserte : les Romains cherchèrent à l'exploiter (1). Le Territoire de Belfort se rattacherait-il plutôt au Jura sous le rapport géologique que son sort aurait été le même : car le Jura fut, lui aussi, annexé au domaine du peuple romain. Il y a, comme on voit, bien des raisons de croire que Rome s'est attribué, après la conquête, le Territoire de Belfort.

Quand la Gaule fut soumise, la république romaine touchait à sa fin et le peuple n'était plus souverain que de nom ; César allait devenir le maître du monde. Les guerres qu'il eut à soutenir contre Pompée et ses partisans, ainsi que les soins du gouvernement de l'empire romain, l'empêchèrent d'organiser l'administration de la nouvelle province. Mais cette organisation, dont il avait jeté les bases, fut effectuée, quelques années après sa mort, par Auguste. Dans le partage des provinces que fit celui-ci

---

(1) « Au début de la période impériale, il se trouvait en province et même en Italie de grands espaces de terre, boisés et montueux, dont le sol était d'une culture difficile : on les appelait *sallus*. Ils n'avaient à l'origine presque aucune valeur. Mais cette société romaine était laborieuse ; elle se mit à les cultiver. L'Etat en garda pour lui un grand nombre et y plaça des colons.... ».

(Fustel de Coulanges : *l'Alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne* : La villa gallo-romaine, p. 29).

avec le sénat, la Gaule fut comprise dans ses attributions, et tout ce qui auparavant pouvait légalement relever du peuple passa aux mains de l'empereur : le fisc, ou cassette impériale, hérita des terres appartenant à l'Etat, et le Territoire de Belfort était compris dans ces dernières. La république ne gardait pas la possession de toutes les terres qui entraient dans le domaine de l'Etat : sans parler de celles où des citoyens et des vétérans étaient établis en colonies, elle en mettait en vente ou en louait par baux emphytéotiques ; mais le reste était gardé par elle (1) ; c'est bien ce dernier sort qui fut réservé au pays situé entre les Vosges et le Jura : ce pays se trouvait trop loin de Rome et son exploitation était d'un profit trop aléatoire pour que sa mise en vente ou en location lui fit trouver preneur. Sous Auguste c'est donc au fisc qu'il resta affecté.

Ce qui nous autorise à en juger ainsi, outre les considérations générales qui précédent, c'est le nom de *Fiscus*, porté par deux communes voisines, *Fesche-l'Eglise* (Terr. de Belfort) et *Fesche-le-châtel* (Doubs) (2). Le nom commun *fiscus* était bien en usage sous les Mérovingiens et les Carolingiens dans le sens de « domaine royal » ; mais pour être resté nom propre d'un lieu, il y a apparence qu'il s'attachait déjà à cet endroit avant l'invasion des barbares. Quand même les localités ainsi désignées auraient reçu ce nom après, il en résulterait toujours que ce domaine n'aurait été royal que parce que les rois l'auraient reçu en héritage du fisc impérial : c'est encore celui-ci qui nous apparaît comme premier et perpétuel propriétaire.

Des raisons de croire que l'appellation de *Fiscus* n'était pas restreinte dans le principe aux finages de ces deux villages nous sont fournies par l'examen des noms des villages voisins, qui tous sont postérieurs aux invasions des barbares et par l'étude de certains faits de l'époque mérovingienne.

---

(1) « On sait que par l'effet du droit de conquête, les terres des peuples vaincus étaient devenues la propriété de l'Etat romain. De ces terres, l'Etat avait fait trois parts. La première avait été ou rendue à d'anciens propriétaires ou vendue à des particuliers ou assignée à des colonies, c'est-à-dire était devenue propriété privée et ne faisait plus partie du domaine public. La seconde part était mise en location par les censeurs, qui en percevaient le fermage.... Restait une troisième part, qui était peut-être la plus considérable : l'Etat en gardait la propriété ; mais il ne l'affermait pas ; il faisait savoir qu'il permettait à qui voulait de la cultiver.

(Fustel de Coulanges : *Le bénéfice et le patronat*, p. 85).

(2) *Fesche* (*Fische* 1187), philologiquement, dériverait plutôt de la forme adjective *Fiscica* (*terra*).

Nous ferons d'abord remarquer que, si ce nom de *Fiscus* attaché à des terres du sud du Territoire accusait ainsi leur possession par le fisc, celles du nord, plus rapprochées des Vosges, plus boisées et plus montagneuses, devaient encore moins avoir échappé à cette condition.

Les noms de lieux habités, si on les considère dans une région bien déterminée, fournissent par leur ensemble, à celui qui étudie le passé de cette région, des documents d'une valeur incontestable. C'est pour cette raison que nous avons fait valoir le nom de *Fesche*, *Fiscus*. Nous avons, dans la même intention, étudié les dénominations que portent non seulement les villages voisins de *Fesche*, mais encore les autres du Territoire de Belfort (1); et sauf les interprétations erronées qui auraient pu nous échapper, nous n'en avons rencontré aucun, à part *Auxelles* peut-être (*axellae*, de *axis*, les planches), qui remontât même à l'époque de la domination romaine; par leurs éléments germaniques et romans, ils accusent tous une origine postérieure aux invasions des barbares (2). On trouve bien dans le Territoire de Belfort quelques ruines d'habitations romaines, mais les lieux qui les renferment portent des noms plus modernes; leurs noms romains ont disparu, parce que c'étaient des appellations de circonstance ou de signification générale, qui, n'étant pas fixement attachés au sol, n'ont eu qu'une durée éphémère, tandis que le nom de *Fiscus*, malgré les invasions réitérées et l'occupation du pays par des peuples différents, a subsisté jusqu'aujourd'hui: c'est qu'il surpassait les autres en importance comme il les a dépassés en durée.

C'est sous les Mérovingiens que ce *fiscus*, ce domaine royal, s'est démembré, ayant été cédé en bénéfice ou en toute propriété à des leudes qui l'ont distribué à des particuliers; ceux-ci ont pris possession des terres et ont formé des domaines privés, qui ont reçu et conservé dans bien des lieux les noms des premiers occupants suivis d'un des mots *court*, *villars*, *magny*, ou du suffixe *ans* (germ. *ingen*).

Tant de noms de villages agglomérés, d'origine barbare ou mérovingienne, sans qu'il y en ait d'autres qu'*Auxelles* et *Fesche*

---

(1) *Recherches étymologiques sur les noms de lieux habités du Territoire de Belfort*, dans ce *Bulletin*, n° 23, 1904; et *Notes étymologiques sur quelques noms, etc.*; *Bulletin*, n° 27, 1908.

(2) *Denney* et *Réchésy*, malgré leur désinence actuelle, n'étaient pas terminés primitivement en *acum* ou *iacum*, pas plus que *Châtenois*, malgré sa forme *Costenacum*, en 1098.

qui puissent être d'origine romaine, attestent que si les Germains se sont établis alors en si grand nombre dans le pays, c'est parce que celui-ci appartenait auparavant non à des particuliers, mais à l'Etat.

Quoique le Territoire de Belfort n'ait presque pas d'histoire à l'époque mérovingienne, deux faits cependant peuvent être invoqués à l'appui de cet état de choses. Rabiacus, qualifié dans les Actes de St Dizier de *dux* et de *judex*, habitait, d'après la teneur de ces Actes, vers le milieu de la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle, la localité qui prit depuis le nom de ce saint. Or le village de Saint-Dizier est proche de Fesches-l'Eglise. Boronus, originaire d'Alsace où il avait ses propriétés, signe deux actes, en 739 et 748, à Mandeure, alors capitale en quelque sorte de l'Ajoie. Mais on peut dire qu'il avait sa résidence favorite à Bourogne dont le nom rappelle le sien et dont le cimetière ancien accuse en très grande partie cette époque : Bourogne n'est pas éloigné de Fesches-le-Châtel. Ces faits, quoique peu concluants par eux seuls, se comprennent mieux, si l'on admet que ces deux personnages, apparemment revêtus d'un caractère officiel dans l'Ajoie, résidaient, au milieu de leur gouvernement, non dans des propriétés privées, mais sur des terres publiques.

Le Territoire de Belfort n'était pas tellement important par lui-même qu'il eût une physionomie propre et se distinguât des terres du voisinage. Il était au contraire comme perdu dans une région qui comprenait tous les contreforts des Vosges, et la condition qui lui échut sous la domination romaine ne lui fut pas particulière : les pays limitrophes la partagèrent avec lui. De tous côtés ceux-ci nous paraissent avoir été engloutis dans le domaine du fisc. A l'est la Haute-Alsace, qui n'appartenait à personne après la défaite d'Arioviste, resta aux mains de l'Etat romain, parce que César, qui avait conquis ce pays, n'avait à le rendre à personne : Rome se servit de ces vastes étendues de terre pour indemniser les Rauriques de la perte de territoire que leur causa la fondation de la colonie d'Augst (*Augusta Rauracum*) et pour établir des vétérans libérés après leur temps de service normal. A l'ouest, la plus grande partie des arrondissements de Lure et de Montbéliard, sinon la totalité, n'eut pas une condition différente. En jetant encore les yeux plus au nord, on voit qu'il en fut de même pour la moitié au moins du département des Vosges ; mais sans aller d'abord aussi loin, et pour ne considérer que

l'arrondissement de Lure, voisin du Territoire de Belfort qui se confond avec lui, nous voyons, à plusieurs indices, qu'il dépendait aussi du fisc romain. Il avait les mêmes caractères géologiques : c'était aussi un pays de montagnes, de forêts, de plaines marécageuses. La colonisation n'y fut pas très intense et la domination romaine y laissa peu de traces, sauf à Luxeuil, enrichie par ses eaux thermales; il est même à remarquer que cette ville, précisément à cause de ces eaux, s'est développée en restant dans la dépendance du fisc (1).

Si cette extension que nous donnons aux terres du domaine public n'est pas corroborée par des textes et des monuments parlants, lesquels font défaut pour la région des Vosges, elle trouve du moins un appui dans ce que nous savons de l'arrondissement de Lure à l'époque mérovingienne.

Si nous considérons d'abord les noms de lieux habités, ce que nous avons dit de ceux du Territoire de Belfort peut s'appliquer aussi à ceux de la région de la Haute-Saône, voisine des Vosges. La physionomie de ces noms, renfermant un nom d'homme germanique avec un suffixe comme *villiers*, *court* et surtout *ans*, ou formés d'une appellation romane, atteste que la prise de possession réelle du sol par des particuliers n'eut lieu qu'après les invasions. Le nom de *Melisey* pourtant, par sa terminaison, pourrait rappeler les temps antérieurs : mais son radical dénoterait assez que cette localité a été fondée par d'anciens soldats (*milites*) établis là, après leur libération, sur les terres du fisc.

Mais laissons cette question des noms de lieux habités et voyons les monuments de l'histoire. Les textes relatifs à l'époque mérovingienne (2) nous laissent voir que ce pays était couvert de forêts et appartenait aux rois ou à des vassaux qui tenaient ces terres de la main royale. Quand St Colomban vint s'établir à Annegray et à Luxeuil, il n'eut aucun intérêt à débattre avec personne, ce qui indique que ces parages n'avaient de propriétaire que le fisc. Lui-même était, d'après Frédégaire et l'auteur de sa vie, Jonas, en rapport avec Thierry II, roi de Bourgogne : or celui-ci habitait *Brocariacum* (Breurey-les-Faverney, à 18 kilomètres à l'ouest de Luxeuil) (3), villa entourée de forêts qui

---

(1) Les eaux thermales, comme les mines, les salines, n'étaient exploitées que par le fisc ou au nom du fisc.

(2) *Vies de St Colomban et de St Desle*.

(3) Note lue par nous au Congrès de l'Association franc-comtoise, à Vesoul, 1906.

subsistent encore en grande partie aujourd'hui : c'était une villa fiscale. Eustaise, abbé de LuxeUIL, tenait d'un roi, Clotaire II, le droit d'étendre aussi loin qu'il voudrait les propriétés de sa maison (1). Quand St Desle (*Deiculus*), disciple de St Colomban, vint chercher une retraite à Lure, il eut bien à souffrir de la part de Verfaire ; mais celui-ci, qui habitait Chalonvillars, ne paraît pas avoir possédé en alleu les environs de Lure ; car la légende et l'histoire attestent que c'étaient les rois qui alors et plus tard faisaient exclusivement acte de propriétaire dans ce pays : c'est Clotaire II qui concède à St Desle « tout ce qui lui appartient dans ces lieux en forêts, pêches royales, prés et étangs, à titre de possession perpétuelle, pour lui et son monastère » (2) ; c'est, plus tard, l'empereur Lothaire qui dispose des biens donnés antérieurement à l'abbaye de Lure (3) ; enfin l'empereur Henri II, dans un diplôme donné à Milon, abbé de Lure, en 1016, rappelle que St Desle a fondé son monastère « *in fisco* », sur les terres du fisc (4). Dans ces parages, la chasse était réservée aussi aux rois : nous voyons d'une part Clotaire II poursuivant dans ces forêts un sanglier qui vient se réfugier dans la cellule de St Desle (5) ; d'autre part Gontran, au rapport de Grégoire de Tours, se montrant pour la chasse d'une jalouse extrême dans la forêt de la Voge, c'est-à-dire dans les monts Faucilles, au nord de LuxeUIL (6).

Si nous ajoutons que le nom de *Saulx* (*Salicis*, dans la vie de St Colomban) dénote par sa formation et sa signification de « terres saliques » (*salicis terris*) que ces terres dépendaient du domaine des rois, et que plus à l'ouest encore Breurey (*Brocariacum*) avec ses vastes forêts était la résidence de Thierry II, on verra comment la plus grande partie de l'arrondissement de Lure était comprise dans le fisc mérovingien : celui-ci s'étendait au moins jusqu'à la Lantenue. Comme on sait que les domaines du fisc romain ont passé aux mains des rois barbares, lors de l'occupation de la Gaule par les Germains, on peut dire que cette immense région n'était possédée par le fisc royal que parce que cette possession provenait du fisc impérial.

---

(1) Abbé Besson : *Dissertation sur l'abbaye et la ville de Lure*.

(2)               ;

(3)               ;

(4)               ;

(5) Abbé Besson :

(6) Grégoire de Tours : *Histoires* : liv. X ; 10. — M. A. Fournier (*Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, vol. LXXVI, 1900, p. 76) rapporte le fait.

Nous pourrions pousser nos investigations plus loin de chaque côté des Vosges. Nous dirons simplement que ce que l'on sait sur la fondation, à l'époque mérovingienne, des abbayes de Massevaux et de Murbach (H<sup>te</sup>-Alsace) (1) dans le voisinage de Belfort ne peut que nous confirmer dans la pensée qu'elles ont été établies sur des terres fiscales et non sur des propriétés privées. De même de l'autre côté des Vosges, l'étude des origines des abbayes de Remiremont, de Saint-Dié, de Senones, d'Etival, de Moyenmoutier (2), ne nous montre aucun particulier participant à la possession des terres dans cette région.

Nous arrivons à cette conclusion que les possessions du fisc dans l'est de la Gaule étaient immenses. Pour cette raison, ses intérêts, au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, étaient représentés, d'après la *Notice des Dignités*, par un procureur particulier, *praepositus rei privatae*, résidant à Besançon pour la Séquanaise et la première Germanie, tandis qu'il n'y avait pour le reste de la Gaule qu'un intendant général du domaine privé, *rationalis rei privatae per Gallias*, à Trèves. La présence de deux agents supérieurs du domaine dans cette partie de la Gaule est un fait qui dénote l'importance et l'étendue de ces possessions et confirme ce que nous en avons dit (3).

---

(1) Voir dans Trouillat : *Monuments historiques de l'évêché de Bâle*, les chartes relatives à ces abbayes.

(2) Voir en particulier sur ces abbayes : *Topographie ancienne du département des Vosges*, dans les *Annales de la Soc. d'Emulation des Vosges*, années 1895, 1893, par M. A. Fournier, qui résume les travaux de ses devanciers. — Saint-Dié, d'après l'acte de sa fondation, s'éleva sur une terre que son fondateur reçut de la liberalité du fisc « *quam ex fisci largitate promeruit* ».

(3) Puisque nous agitons cette question des possessions du fisc autour des Vosges, qu'il nous soit permis d'ajouter quelques mots pour expliquer certains faits historiques obscurs, qui n'ont pas encore, que nous sachions, été éclaircis.

Quelque temps après la conquête des Gaules, on trouve établis sur la rive gauche du Rhin, sans que nous sachions le mode et l'époque précise de cet établissement, les Triboques, les Némètes, les Vangions, nations germaniques que César, pendant la durée de la guerre, avait tenues au-delà du fleuve. Cet établissement s'explique par une confiscation de terres faites sur les Médiomatriciens et les Trévires, dont le territoire, avant la guerre, touchait au Rhin. Les possessions de ces deux nations ont du être amputées, selon la loi imposée par les Romains aux vaincus, parce que la première avait participé au soulèvement de la Gaule sous Vercingétorix, en envoyant un contingent de 6000 hommes au secours d'Alésia, et que la seconde avait tenu tête longtemps au vainqueur; car il avait fallu une campagne de Labienus pour la réduire (César, liv. V, ch. 53-58).

Ces confiscations ne portèrent pas seulement sur la région montagneuse des Vosges, mais encore sur tout le pays situé entre cette chaîne de montagnes et le Rhin. César, en donnant aux cités de la Gaule leur formule de soumission, avait taillé dans les terres de ces deux nations un large morceau au profit du peuple romain. Puis, en possession de cette contrée, il y établit des

## II

Puisque nous avons reconnu que le Territoire de Belfort appartenait à un propriétaire unique et permanent, l'étude du mode d'exploitation des terres en sera simplifiée; nous ne verrons pas des procédés de culture différents selon les personnes et les temps; la permanence d'un même possesseur produira plutôt l'uniformité; il nous sera donc plus facile de nous faire une idée de l'aspect qu'offrait le pays sous l'empire romain. Mieux que cela, ce maître ayant des possessions dans toutes les parties du monde, il y a apparence qu'une identité relative devait régner dans l'exploitation de tous ces domaines et dans les relations des personnes qui y demeuraient; en conséquence, si aucun document écrit ne nous fournit de renseignements sur les régions situées au pied des Vosges, des inscriptions trouvées ailleurs, en Afrique, nous permettent de juger, par analogie, à quelles conditions de colonisation devait être soumis le Territoire de Belfort.

Rome ne tirait pas parti de ses domaines acquis par la conquête de la même manière sous la république que du temps de l'empire; mais durant cette dernière période, la mise en œuvre n'a guère changé.

Au temps de la république, l'Etat ne se chargeait pas d'exploiter directement ses terres : il les faisait mettre en vente ou en location. Ces pratiques ne tombèrent pas en désuétude sous l'empire : mais elles ne furent pas seules admises.

Les dernières conquêtes de la république, qui avaient annexé de vastes régions à l'empire romain, avaient tellement agrandi le domaine public que les acheteurs ou les adjudicataires faisaient défaut, surtout s'il s'agissait de terres en friche ou de forêts; la mise en valeur de celles-ci ne trouvait plus les bras et les capitaux nécessaires; aussi l'empire prit-il le parti de les garder, les réservant, particulièrement sur les frontières, pour un besoin qui commençait à se faire sentir, celui de donner une retraite aux

---

nations germaniques dans le but de tenir la Gaule en échec sur ses derrières et d'opposer à la Germanie des peuples, appelés de chez elle pour défendre contre ses enfants la puissance qui leur donnait des demeures fixes. — Mommsen (*Histoire Romaine*) émet l'opinion que César, après avoir battu Ario-viste, laissa en deçà du Rhin ces peuples qui avaient partagé la fortune du chef german. Cette assertion ne peut s'appliquer au temps de la conquête, car elle serait en contradiction avec plusieurs passages des *Commentaires*; c'est plus tard, après la conquête terminée, qu'il leur aura permis de s'établir sur les terres confisquées aux vaincus.

vétérans des légions. En conséquence l'exploitation directe prit le dessus.

Que, dans la Gaule, l'Etat romain ait employé simultanément, mais inégalement, selon les régions, ces deux moyens de faire valoir ses domaines, la vente ou le bail emphytéotique et l'exploitation directe, on peut l'admettre sans invraisemblance. Si on considère les noms de villages terminés en *ey* ou *y* agglomérés dans une région que les circonstances peuvent avec raison faire regarder comme ayant été confisqué sur les anciens habitants, l'Auxois par exemple, qui appartenait à la tribu des Mandubiens, supprimée après la conquête, on peut en induire que le pays a été réparti, du moins en partie, par vente ou baux emphytéotiques, entre des particuliers, et que ceux-ci ont marqué leur prise de possession en mettant en quelque sorte l'empreinte de leurs noms sur les terres. Mais en jetant les regards sur la région des Vosges où les lieux habités portent presque en totalité des noms d'une origine moins ancienne, on est en droit de penser que les terres ont été exploitées par le fisc et ne sont pas sorties de l'impersonnalité. C'est ce qui eut lieu pour le Territoire de Belfort.

Pour nous faire une idée de ce qu'étaient, sous ce régime, l'organisation du travail et la condition sociale des habitants, nous devons chercher des points de comparaison dans les domaines impériaux d'Afrique, dont la situation nous est révélée par la découverte de quelques inscriptions (1). Les agents chargés des intérêts du fisc (*fiscus*), appelé plus tard officiellement domaine privé (*res privata*), portaient en général le nom de *procurateurs* : ils étaient constitués en hiérarchie sous l'autorité d'un procurateur de la province, dont les attributions financières étaient très étendues. Ceux qui présidaient aux travaux d'exploitation des terres, appelés *procuratores saltus*, ou encore *praefecti*, *praepositi*, étaient, pour ainsi dire, au bas de cette échelle hiérarchique ; mais dans les domaines la population les reconnaissait comme des maîtres : leur autorité était bien près d'être absolue, et contre les abus de leur administration, il était difficile de recourir à une juridiction supérieure : cependant par une inscription trouvée

---

(1) Voir à ce sujet différents articles de chronique africaine dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'Ecole française de Rome, années 1895, 1896, 1898, 1899.

La question a été résumée et les faits acquis, exposés par M. Ch. Lécrivain dans le *Dictionnaire des Antiq. gr. et rom.* de Daremberg, Saglio et Potter, à l'article : *Latifundia*.

en Afrique nous savons que les colons du *saltus Burunitanus*, maltraités par un fermier qui, avec la connivence du procureur, exigeait d'eux plus de jours de corvées qu'ils n'en devaient, portèrent leurs plaintes jusqu'au propriétaire même, à l'empereur, et obtinrent gain de cause (1).

Ces procureurs particuliers présidaient à l'exploitation d'une étendue de terre comprenant un ou plusieurs domaines; ils faisaient exécuter directement les travaux par des colons et en encaissaient les bénéfices, ou bien ils se servaient, et cela le plus souvent, de l'entremise de fermiers, *conductores*, qui prenaient la direction de l'exploitation et percevaient les revenus pour eux moyennant le versement d'une somme fixe.

Ces fermiers faisaient cultiver directement par un travail d'esclaves ou par des corvées une partie du domaine et sous-louaient le reste à des petits cultivateurs ou colons, attachés au sol par les nécessités de l'existence. Les sommes versées par eux au procureur représentaient la redevance perçue pour les parties sous-louées, ainsi que celle qu'ils devaient en leur nom particulier. Déchargé par ce moyen de la surveillance directe des travaux, le procureur n'abandonnait pas pour cela l'autorité administrative : il retenait l'exercice de la police, l'aménagement de la voirie et le soin de faire régner l'ordre dans le personnel placé sous sa direction.

Au-dessous de ces personnages, secondés au besoin par des bureaux, la villa ou domaine renfermait le *villicus*, régisseur, chargé plus spécialement de surveiller le travail des colons, en même temps qu'il était l'interprète de leurs doléances auprès du procureur et du fermier, et des *actores*, aux fonctions mal déterminées, mais qui paraissent avoir eu en partage la répression des délits. Sous les ordres et la direction de ce personnel, d'origine servile, travaillait la troupe des colons et des esclaves, ceux-ci répartis en corps de métiers. Si les colons n'étaient pas réunis dans les dépendances de la villa du procureur, ils pouvaient être groupés en villages sous la surveillance et la direction d'un *villicus*. Ces colons, indigènes ou venus du dehors, avaient une condition plus avantageuse que celle des esclaves : après le paiement des redevances et l'acquittement des corvées, ils jouissaient du fruit

---

(1) Voir : *Journal des Savants*, Novembre 1880; *Les colons du saltus Burunitanus*, par M. Esmein; — et Gaston Boissier : *L'afrique romaine*; *Les Campagnes*, IV.

de leur travail; et si nous pouvons juger du Territoire de Belfort par ce qui se passait en Afrique, il leur était loisible d'agrandir leur lot par le défrichement de terrains incultes et boisés. Mais la période de prospérité eut un terme : car dès la fin du III<sup>e</sup> siècle et même avant, la sécurité avait cessé d'être assurée à leurs biens et à leurs personnes : aussi vers le milieu du IV<sup>e</sup> siècle, le procureur d'Offemont, comme nous l'avons exposé (1), se faisait-il garder par une petite troupe de police à pied et à cheval (2); mais cela n'empêchait pas les colons, les charges restant les mêmes, de tomber dans une situation misérable. Il en résulta que dans les derniers temps de la domination romaine, le pays ne fit que s'apauvrir et se dépeupler.

Si plusieurs de ces personnages (*procuratores saltus*) résidèrent ensemble dans le Territoire de Belfort, la chose est malaisée, pour ne pas dire impossible, à établir. Les vestiges de constructions romaines qui s'y rencontrent sont trop peu significatifs pour nous donner le droit d'affirmer quoi que ce soit à cet égard. Cependant on peut admettre qu'en présence des difficultés de la mise en exploitation d'un pays assez vaste, au sol ingrat, à la population clairsemée, on n'a dû y procéder que lentement et par degrés. Les terres les plus fertiles et les plus rapprochées des voies anciennes de communication ont été sans doute livrées à la culture les

---

(1) Voir notre préface de l'article : *Les ruines romaines d'Offemont*, dans le *Bulletin de la Société belfortaine d'Emulation*, no 27, 1908.

Voici une inscription trouvée à Simittu (Chemtou, Tunisie), qui témoigne qu'un *saltus* pouvait être gardé par la troupe. C'est l'épitaphe de L. Flaminius, soldat de la III<sup>e</sup> légion Aug., de la centurie de Julius Longus, qui mourut à l'âge de 40 ans, après 19 ans de service, tué par l'ennemi dans un combat alors qu'il était en garnison dans le *saltus Philomusianus*.

L FLAMINIVS DF ARN  
MIL LEG III AVG  
> IVLI LONGI DILECTO  
LECTVS AB M SILANO MIL  
(a)NNIS XIX IN PRAESIDIO  
VT ESSET IN SALTO PHILOMV  
SIANO AB HOSTEM IN PVGNA  
OCCISSVS VIXIT PIE  
ANNIS XL  
H S E

(*Revue archéologique*, 32<sup>e</sup> an. 42<sup>e</sup> vol. juillet 1881, p. 29 : *Inscriptions de Chemtou*, par L. Delattre.)

(2) L'agent impérial qui présidait à la station de Larga éprouva, lui aussi, le besoin d'assurer sa sécurité, en enveloppant sa résidence d'une enceinte fermée; cette enceinte formait un quadrilatère de 85 mètres sur 75 environ, d'après les découvertes faites par M. Guthmann, de Mulhouse (Voir à ce sujet un article du *Messager d'Alsace-Lorraine*, no 12 Septembre 1908, écrit par L. Manhart d'après un autre article « du dernier numéro de la *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, éditée à Trèves chez Jacob Linz »).

premières; dans ces conditions la partie méridionale du Territoire a éprouvé avant le reste les favorables effets de la colonisation romaine. Mais on n'oseraient dire que l'agent impérial y habitât tout d'abord; peut-être avait-il sa résidence en dehors du Territoire, à Mandeure, par exemple, ville qui paraît bien, tout comme Luxeuil, avoir été fondée sur un terrain dépendant du fisc, et avoir servi de chef-lieu à toute la région fiscale environnante. Mais quand les progrès de la colonisation eurent fait de larges éclaircies dans les forêts et que l'ouverture de la route de Besançon au Rhin, datée par les milliaires de Mandeure de la première année du règne de Trajan (98 ap. J. C.), eut facilité une expansion de la culture, alors sans doute l'étendue des terres exploitées, en s'agrandissant, rendit nécessaire la présence d'un ou de plusieurs procurateurs sur les lieux.

En allant du sud vers le nord, on trouve des traces de constructions romaines près de Delle (1), puis près de Grandvillars (2). Mais à Bourogne les vestiges découverts sur le plateau près de l'église dénotent l'existence d'une habitation plus confortable : il y avait des pavés en mosaïque; car sur l'emplacement on ramasse encore de petits cubes de pierre ou de marbre qui l'indiquent. Serait-ce une résidence des procurateurs ? la situation rend la chose vraisemblable; serait-ce la première ? nous ne savons. Mais cette incertitude n'ôte rien à la probabilité que la culture avança par étapes du sud vers le nord, et que, dans les trois siècles qui suivirent la conquête, le fisc ne fit qu'étendre son domaine productif. De là, les constructions dont on a reconnu l'existence à Bavilliers (3), à Danjoutin (4), à Belfort (Faub. des Vosges) (5), et

---

(1) Coste : *Recherches archéologiques sur Gramatum*, dans *Mémoires de la Société de Conservation des Monuments Historiques d'Alsace*, 2<sup>e</sup> partie, 1864-65.

(2) « Substructions très anciennes, débris de tuileaux, de poteries, monnaies romaines. » (Liblin : *Belfort et son Territoire*).

(3) A Bavilliers, on a fait près du cimetière actuel des découvertes consistant « en enduits de ciment, pavé de marbre blanc (mosaïque ?), portion de frise en marbre sculpté (?), tuiles à rebord, fragments de poteries. » (*Bulletin de la Société de Conservation des Monuments Historiques d'Alsace*, séance du 24 janvier 1863).

« Au Breuil, on a découvert un fût et un chapiteau de colonne, des fragments de mosaïque, une Minerve en bronze de 8 ou 9 pouces de haut (?), et des médailles d'Antonin ». (A. Ingold : *Topographie des Gaules au Ve siècle : arrond. de Belfort*, dans *Revue d'Alsace* 1861, p. 108). — Ces renseignements, fournis par une enquête administrative, manquent de précision. Mais dans ce canton, vergers près du village entre le cimetière et la rivière, on pourrait encore faire des découvertes intéressantes, si on poussait des fouilles jusqu'au niveau du sol primitif, ce qui ne paraît pas avoir été jamais fait.

peut-être aussi à Rougemont; mais rien ne date ces édifices, tandis que les ruines de la villa d'Offemont ont produit des monnaies qui en fixent la destruction vers le milieu du IV<sup>e</sup> siècle (1) : celle-ci est peut-être aussi la dernière demeure élevée dans le Territoire par un procureur. Le bois de la Combe-la-Dame, entre Essert et Cravanche, recèle encore des ruines romaines intactes, d'une importance qui n'est pas à dédaigner; mais en attendant d'être explorées, elles gardent le secret de leur valeur (2). On ne saurait distinguer si toutes ces constructions ont été élevées par des procureurs pour eux ou leurs bureaux, ou bien par des fermiers; en tout cas elles ne l'ont pas été par des propriétaires; on ne peut pas dire non plus qu'elles l'aient été par des colons; ceux-ci avaient des demeures formées de bois et de terre, qui n'ont pas résisté aux ravages du temps et échappent aux recherches. Plus au nord, dans la vallée de la Savoureuse, il n'y a plus trace de construction, que nous connaissions. M. Voulot, dans un article : *Un mot sur les environs de Belfort dans l'antiquité* (3), parle bien de mines ouvertes dans les montagnes, de trésors de pièces d'or trouvés à Vescemont et de fondations de murs, attribuant tout cela à l'époque romaine; mais comme ces trésors, répondant à souhait aux moindres recherches, n'étaient signalés que par des on-dit, et que les mines en question ont été exploitées sous la domination autrichienne, il est à croire qu'après avoir trouvé une

---

Mais en attendant nous avons vu des traces d'une construction modeste. Devant l'église, à 20 mètres de la porte la plus occidentale, un propriétaire avait fait enlever la terre devant sa maison, à une profondeur de 1 m. 20 environ, sans que le voisin en fit autant; la place était entièrement déblayée quand le hasard nous fit passer là au printemps de 1899; nous vîmes nettement la coupe du terrain. Au-dessous d'une couche de terre végétale rapportée, de 0,50 à 0,80 c. d'épaisseur, s'étendait, entre les fondations de deux murs distants de 10 mètres, une couche de débris épaisse de 0,25 à 0,30 c., composée de pierres, de tuileaux, de morceaux de charbon et de matières incendiées; plus bas était le terrain primitif; nous n'avons recueilli qu'un morceau d'un goulot de vase en terre grise. C'était une construction en bois ou en pisé, reposant sur des fondements en pierre, couverte en tuile et ayant la terre battue pour pavé. — La découverte a peu d'importance par elle-même; nous la signalons pour le cas où cette mention pourrait servir un jour.

(4) En 1840 d'abord, puis en creusant la tranchée du chemin de fer de Delle, non loin de la bifurcation, on a découvert des substructions romaines. (Liblin : ouv. cité).

(5) *Bulletin de la Société belfortaine d'Emulation 1888-89 : Les établissements gallo-romains du Territoire de Belfort*, par M. Corbis.

(1) *Bulletin*, 1908 : *Les ruines romaines d'Offemont*.

(2) Nous les avons signalées dans ce *Bulletin*, n° 23, 1904 : *Recherches étymologiques*... p. 50, note : dans le tiré à part, p. 43. — Dans un sondage, M. le capitaine Rollet a rencontré un mur enduit d'un ciment colorié. Mais un grand hêtre se dresse au milieu du plus beau monceau de décombres !

(3) Voir ce *Bulletin*, n° 1, 1873.

monnaie de Sabine, femme d'Hadrien, il s'est laissé emporter par son imagination enthousiaste (1).

L'exploitation d'un domaine aussi étendu n'était guère possible sans l'ouverture de chemins; ces chemins sillonnaient le Territoire et le souvenir de quelques-uns est resté dans le parler populaire, qui les appelle *chemins des Romains* ou *de César*. Ce n'était pas la cité des Séquanes ni l'Etat qui les établissait et les entretenait, mais l'empereur en tant que propriétaire, au moyen de ressources prises sur les lieux et de travaux exécutés par corvées; les procurateurs étaient chargés de ce soin et, en bons serviteurs, ils n'y manquaient pas: c'était un excellent moyen de mettre en évidence leur zèle pour le service de leur maître. Mais il ne faut pas leur attribuer l'intention d'établir des communications de long cours: ils avaient pour but avant tout de faciliter le transport des produits vers leurs demeures ou celles des colons, quelquefois de rattacher par ces chemins certaines parties du domaine à une voie plus importante, à un débouché par eau, à un atelier d'exploitation industrielle. Aussi les travaux qui tendaient à rendre ces chemins plus praticables n'étaient-ils pas sans analogie avec ceux que nous faisons sur les chemins vicinaux, travaux ici plus sérieux, là sommaires, ailleurs nuls, selon les besoins, les moyens, le temps laissé par d'autres soins, si bien

---

(1) En sortant du Territoire de Belfort, mais non de la Haute-Alsace, nous pouvons signaler une construction qui ne paraît pas sans rapport avec celles que nous venons de mentionner. A 3 kilomètres à peine à l'ouest de Ferrette, à l'entrée du village de Kœstlach, sur le bord de la route, on a découvert en 1904, en creusant les fondations d'une maison, des substructions romaines; à la suite de cette découverte, le propriétaire a eu le bon esprit de bâtir à côté et de laisser le terrain libre: on a fouillé ce terrain et on a cru y trouver des salles de bain; d'où le nom de *Gaslwirtschaft zum Römerbad*, Restaurant des Bains romains, que le propriétaire a donné à son établissement nouvellement construit: c'étaient plutôt sans doute les parties basses de la maison. La curiosité nous a conduit sur les lieux deux ans après, et nous avons remarqué que la route passe par le milieu de la construction ancienne qui était plus étendue que la partie découverte, et que les substructions de celle-ci étaient en appareil très régulier, un peu plus fort que le petit appareil. Dans la salle du restaurant une amphore entière s'offre aux regards et on nous a montré un grand bronze d'Hadrien et, si nous ne nous trompons, un autre de Domitien. La plupart des objets découverts ont dû être envoyés au Musée de Strasbourg par M. Guthmann, de Mulhouse, chargé de la direction des fouilles. Nous ne savons quelle est l'opinion des archéologues d'Alsace; mais la nôtre est qu'on a là la résidence d'un procurateur romain (le lieu se trouvant au pied d'une série de hauteurs, en un pays annexé au domaine du peuple romain après la défaite d'Arioviste), procurateur chargé de la double tâche de faire valoir les terres et d'exploiter du minerai de fer dans les environs de Vieux-Ferrette, qui aurait tiré de là son nom, *Ferrata (terra)*, en conservant, en doublant même le *t* sous l'influence de la forme allemande, *Pfirt*.

qu'on n'en trouve le plus souvent que des tronçons qui ne vont pas loin sans disparaître. On peut dire que cette disparition est un effet de la main de l'homme; mais cela n'est pas vrai dans tous les cas et il ne serait guère prudent de regarder ces vestiges comme des parties visibles de voies reliant deux localités de quelque importance éloignées l'une de l'autre, quoique ce but puisse se trouver atteint en réalité par des travaux exécutés de distance en distance. Ces voies, on les appelait *vicinales*, vicinales, ou *agrariae*, agraires.

Nous avons parlé (1) d'une voie mentionnée par MM. Ravenez et Ingold, qui, venant de Luxeuil, reliait Auxelles-Bas à la villa d'Offemont, mais qui nous a paru inachevée (2). M. Ingold (3) signale à Vourvenans et à Trétudans une autre voie qui, venant du sud, de Mandeure, a-t-on constaté (4), se dirigeait vers le nord, du côté de Meroux, voie appelée *chemin de Jules César* et encore visible à l'est de Sevenans sur la hauteur (5); plus loin, on la perd sur le terrain : M. Ingold en retrouve un tronçon dans le Bois Communal de Bessoncourt et plus loin sur le territoire d'Aspach-le-Haut : il y a eu peut-être solution de continuité dans les travaux de voirie. M. Liblin mentionne encore l'existence d'un chemin des Romains au sud de Bavilliers dans la direction d'Argiésans; mais ce chemin qui partait de l'établissement romain de ce village, paraît n'avoir été qu'un chemin de défrûtement, malgré un tronçon, vrai ou prétendu, de 200 mètres entre Argiésans et Banvillars. Une autre voie, nommée *Vie de César*, d'après le témoignage de MM. Liblin et L. Viellard (6), se dirigeait de Méziré vers Dannemarie; ses traces sont encore visibles sur le territoire

(1) *Les Ruines d'Offemont* : Préface, dans ce *Bulletin*, n° 27, 1908.

(2) M. Liblin croit en retrouver des traces certaines à Rougemont.

(3) *Revue d'Alsace*, 1861, *Topographie*....

(4) Cl. Duvernoy : *Notes sur le pays de Montbéliard*, dans *Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard*, 1870.

(5) Cette voie, visible entre Vourvenans et Châtenois dans la vallée, où elle forme une chaussée d'un mètre de haut en certains endroits, aboutit en réalité, d'après nos constatations personnelles, récemment faites, sur la route actuelle de Châtenois à Trétudans, à angle droit : celle-ci aurait donc été aussi une voie romaine, même plus ancienne, et c'est elle qui se poursuivrait vers le nord. C'est un point sur lequel nous nous proposons de revenir.

La chaussée, dans les parties qui subsistent encore, tend de jour en jour à disparaître; car, comme elle est formée d'un cailloutis lié avec de la chaux, les riverains répandent ce cailloutis sur leurs terres ou leurs prés pour les amender.

(6) L. Viellard : *Mémoire et documents pour servir à l'Histoire du Territoire de Belfort*, p. 31..

de Morvillars, mais surtout dans le Grand Bois entre Bretagne et Vellescot, où se remarque « un tronçon de plus de 100 mètres construit en cailloux noyés dans un bain de chaux ou de ciment » (1); celle-là, tout en paraissant se perdre aux deux extrémités, serait une des plus importantes de ces voies vicinales : elle a pourtant été omise par M. Ingold dans sa revue des voies romaines de l'arrondissement de Belfort; elle se prolongeait probablement au sud-ouest sur Vougeaucourt par une voie dont parle sommairement M. Cl. Duvernoy (2).

Les auteurs qui ont écrit sur la géographie romaine du Territoire de Belfort, MM. Liblin, Ingold et Coste (3) en mentionnent encore d'autres, mais en s'appuyant plutôt sur des apparences que sur des réalités. Il existait sans doute un chemin descendant la vallée de l'Alle, de Delle à Bourogne et un autre remontant la Savoureuse par les flancs de la vallée; mais en faire, comme M. Liblin, des voies romaines, voies formant même plusieurs embranchements, est une assertion insuffisamment justifiée; il en est de même de cette prétendue voie que M. Ed. Clerc (4) conduit de Luxeuil en Alsace par Chalonvillars et Belfort, et de cet ancien chemin qui va de Péruse à Offemont, sans laisser voir aucune trace de travaux de voirie. Tous les vieux chemins ne sont pas, par le fait qu'ils sont vieux, des voies méritant vraiment le titre de voies romaines. Il est vrai que les groupes d'habitations n'étaient pas privés de communications entre eux; mais les chemins qui les reliaient n'étaient, pour la plupart, que de simples pistes que le temps a détruites.

A côté de ces voies de troisième ordre et de ces chemins, la grande voie impériale de Besançon au Rhin qui traversait le Territoire de Belfort au sud, n'était pas sans utilité pour les intérêts du pays; mais elle avait été construite dans un autre but et ne doit pas être confondue avec les précédentes.

Les domaines impériaux étaient bien ordinairement reliés avec les autres parties de la cité où ils étaient géographiquement situés; mais leur administration ne dépendait pas des autorités de celle-ci, et leur territoire n'était pas incorporé dans celui d'un

(1) Liblin : ouv. cité.

(2) Cl. Duvernoy : ouv. cité.

(3) Coste : *Recherches archéologiques sur la station de Gramatum*, dans *Mémoires de la Société de Conservation des Monuments historiques d'Alsace*, 1864-65.

(4) Ed. Clerc : *La Franche-Comté à l'époque romaine*. — C'est celle que nous faisons passer par Auxelles et Offemont.

*pagus*; leurs habitants ne relevaient que de l'empereur par l'intermédiaire des procurateurs, qui exerçaient eux-mêmes la justice dans les cas non réservés à l'autorité publique et versaient le produit des redevances et des bénéfices directement dans la caisse impériale; ils ne devaient ni impôts ni corvées à la cité : aussi n'avaient-ils rien à attendre d'elle. Toutefois les terres de ces domaines continuaient à faire partie théoriquement, du moins en Gaule, du territoire de la cité dont elles avaient été détachées, parce que dans le chef-lieu résidait le procureur régional dont les autres étaient les subordonnés et que des rapports d'intérêt les rapprochaient du centre le moins éloigné. Un témoignage de ce fait est qu'en Gaule ces domaines n'ont formé nulle part dans la suite de diocèses particuliers, malgré leur étendue dans certains pays, comme les Vosges et le Jura. En appliquant ces remarques au Territoire de Belfort, on admettra que, quoique compris géographiquement dans la cité des Séquanes, il n'en faisait pas partie administrativement; ses habitants étaient les hommes de l'empereur et ne reconnaissaient que son autorité ou celle de ses représentants directs. Aussi, après les invasions, voyons-nous le pays entre les mains des rois barbares.

On aimerait à savoir quelle était la situation morale et religieuse des habitants; mais ce qu'on en pourrait dire de particulier ne reposerait que sur des conjectures, tout moyen précis d'information faisant défaut. Il n'est pas défendu cependant de penser que leurs idées morales et religieuses étaient déterminées par leur situation sociale. Vivant attachés au sol et dans un état voisin de l'isolement, ils devaient se montrer fidèles à des coutumes traditionnelles et conformer leur conduite à des vues simples et superficielles sur le devoir. Ils ne trouvaient pas de point d'appui moral dans leurs croyances religieuses; car, comme on l'a fait remarquer, la morale, dans l'antiquité, n'avait aucun rapport avec la religion. D'ailleurs leurs idées religieuses étaient sans doute assez vagues; les dieux de Rome les touchaient peu; ils vivaient religieusement sur des pratiques anciennes, attribuant un caractère divin aux objets qui frappaient leur imagination, aux forces de la nature dont ils craignaient les coups ou espéraient les effets salutaires. Dans leurs maux, ils avaient recours à l'eau des sources auxquelles ils avaient reconnu des vertus curatives; et ces sources dans le Territoire étaient nombreuses, si on en juge par les traditions qui s'y sont attachées. En parcourant les cam-

pages, on relèverait en effet beaucoup de fontaines réputées sacrées, auxquelles la population autrefois demandait la guérison de ses infirmités. Il n'y a pas témérité à faire remonter ces traditions aux temps les plus anciens.

Quant au christianisme, durant l'époque romaine, il n'a pas éclairé de ses lumières le Territoire de Belfort. Les habitants, dépendant de l'empereur et faibles par leur isolement, n'auraient pas osé, dans les trois premiers siècles, adhérer à des conceptions religieuses réprouvées de leurs maîtres. Quand sous Constantin et ses successeurs la politique religieuse du gouvernement impérial eut changé, la population de la région des Vosges, éprouvée, diminuée, jetée hors de ses foyers par les invasions trop fréquentes des barbares et attachée comme les autres populations rurales de la Gaule à ses pratiques traditionnelles, n'était ni dans une situation matérielle ni dans un état d'esprit à prêter l'oreille à un enseignement religieux nouveau, quand même le clergé de la Séquanie, concentré en général à Besançon, au cœur de la cité, aurait pu faire entendre sa voix jusque dans ces forêts lointaines. Les procurateurs de leur côté n'avaient probablement que de l'indifférence pour une religion dont les maximes d'égalité étaient susceptibles d'amoindrir leur autorité, et, par leurs occupations, ils n'étaient nullement disposés à s'en faire les apôtres. Les colons, pour se porter vers le christianisme, avaient besoin d'une impulsion qui leur vint du dehors; or la seule autorité qui put la leur imprimer était celle du maître; mais cette autorité, absorbée par d'autres soucis, ne paraît pas s'être exercée en faveur de la nouvelle religion. Pour toutes ces raisons, les domaines impériaux étant fort étendus en Gaule, on comprend que les populations rurales n'aient pas été emportées dans le mouvement qui entraînait les habitants des villes et de leurs banlieues; aussi dans l'est de la Gaule étaient-elles encore païennes quand arrivèrent les barbares. Ceux-ci, en effet, même avant la fin de l'empire d'Occident, étaient devenus les maîtres des domaines impériaux, où ils avaient remplacé les procurateurs. Or ce que ceux-ci n'avaient pas fait pour le christianisme, on ne pouvait l'attendre de ces étrangers païens. Cet état de choses fit que les lumières de la religion chrétienne n'éclairèrent guère les montagnes des Vosges avant la fin du VI<sup>e</sup> siècle, époque où Colomban forma à Luxeuil un groupe d'apôtres qui, aidés par les grands, déjà chrétiens, évangélisèrent la région.

Tels sont les traits généraux sous lesquels nous apparaît la physionomie du Territoire de Belfort à l'époque de la domination romaine. Si, durant les quatre siècles de l'empire, la face du pays a subi quelques modifications, d'abord par suite des progrès de l'exploitation du sol, puis du fait des invasions qui ruinèrent les bons effets obtenus, ces changements n'affectèrent en rien la condition de la terre et des habitants.

F. PAJOT.



# Des difficultés que présente l'interprétation des noms de lieu (D'ORIGINE GERMANIQUE) DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT

---

*Le signe \* indique une forme reconstituée*

---

L'étymologie a été longtemps un objet de raillerie pour le grand public; il faut avouer qu'elle le méritait bien, parce que le premier venu croyait pouvoir s'improviser étymologiste: c'était un passe-temps agréable, auquel on aimait à se livrer en dilettante, sans s'être demandé au préalable si l'on s'était préparé à cette tâche par des études préliminaires suffisantes. Depuis, les choses ont bien changé et on ne se réveille plus étymologiste un beau matin sans trop savoir pourquoi. Grâce aux progrès de la linguistique, grâce aux travaux de philologues éminents, tels que Quicherat, Diez, d'Arbois de Jubainville et de beaucoup d'autres, l'étymologie est devenue une véritable science, qui a ses règles et sa méthode, et, pour faire œuvre utile, il faut s'être assimilé les idées et les procédés qui ont cours en la matière. Les moins avertis savent que l'étude des langues romanes est le but poursuivi par la philologie romane, que l'étude des langues germaniques est l'objet de la philologie germanique, dont les représentants les plus autorisés sont Paul, Kluge, Siewers, Kœgel, Braune, Streitberg, etc., pour ne citer que les principaux.

Or, le Territoire de Belfort a vu séjourner sur son sol plusieurs peuples différents : les Celtes ou Gaulois, pour ne pas parler des Ligures, les Romains, les Burgondes, qui à eux tous forment le fonds commun de la population actuelle. Il s'agit pour le linguiste de découvrir ces gisements divers comme le géologue découvre les couches d'un terrain. De plus, cette contrée a toujours été rattachée à l'Alsace; pendant plusieurs siècles, elle a été gouvernée par des personnages parlant l'allemand, quand elle dépendait de l'Autriche. Jusqu'en 1870, il y avait échange continual d'idées

et des rapports constants entre Belfort, Mulhouse, Colmar et Strasbourg. Dans le Pays de Montbéliard, les jeunes mariés allaient en voyage de noce à Strasbourg, comme on va maintenant à Paris ou à Nice. Les compagnons, pour se perfectionner dans leur métier, faisaient leur tour d'Alsace. Bref, dès le haut Moyen-Age, Belfort a été entouré de peuples parlant les uns l'alémannique, les autres le burgonde, sans compter que le gros de la population parlait ce qui est devenu le roman. On conçoit que, dans ces conditions, l'étude des noms de lieu offre des difficultés toutes particulières, que bien des gens ne soupçonnent même pas; ces difficultés deviennent presque insurmontables, quand on veut expliquer les noms de lieu qui peuvent revendiquer une origine germanique.

Ces obstacles de toute nature, qui arrêtent le chercheur à chaque pas, expliquent sans doute pourquoi, jusqu'en ces derniers temps, les noms de lieu du Territoire ont suscité si peu de travaux sérieux. M. Pajot, notre excellent collègue, ne s'est pas laissé rebuter par les difficultés dont est hérissé le sujet et a publié dans le *Bulletin de la Société d'Emulation* une brochure substantielle où il s'est efforcé de défricher un sol encore vierge; il s'est résolument engagé sur un terrain que personne n'avait encore exploré et il a fait preuve d'une initiative et d'une ardeur qu'on ne saurait trop louer. Si ses efforts ont été couronnés d'un plein succès en ce qui concerne les noms de lieu d'origine gallo-romaine, si son travail a, sous ce rapport, reçu l'approbation des juges compétents, nous nous permettrons toutefois de lui faire observer qu'il a été peut-être moins heureux et moins habile dans l'interprétation des noms de lieu de provenance germanique et nous sommes fermement convaincu qu'il reste encore beaucoup à glaner après lui. Nous ne pensons pas en effet que, dans ce domaine où les difficultés abondent, où la route est semée de tant de pièges, M. Pajot ait eu la prétention d'épuiser la matière du premier coup et il ne nous en voudra certainement pas de lui déclarer en toute franchise que le dernier mot n'est pas dit et que les résultats auxquels il arrive ne sont pas l'expression définitive de la vérité, mais nous nous hâtons d'ajouter que son premier essai a ouvert heureusement une voie où d'autres pourront marcher sur ses traces, avec l'ambition légitime de parfaire l'œuvre qu'il a si brillamment commencée. Réussiront-ils mieux que lui à force de patience et de ténacité ? C'est là le secret de l'avenir.

Nous-même, qui, depuis plus de douze ans, étudions la question, qui avons entrepris des recherches étendues sur la toponymie franc-comtoise, qui pouvons ainsi avoir acquis une certaine expérience en toponomastique, nous ne craignons pas d'avouer sincèrement que les noms de lieu germaniques du Territoire sont un des sujets les plus ardu斯 qu'on puisse aborder et, malgré des tentatives répétées, il en est quelques-uns, comme *Etueffont* (1098 ? Stofont, 1196 Tinfoin), qui nous semblent jusqu'ici indéchiffrables.

Les considérations que nous allons développer plus bas ne sont pas, tant s'en faut, des principes supérieurs et absolus destinés à condamner les opinions d'autrui; ce sont simplement des observations générales que nous ont suggérées plusieurs années de recherches et qui nous paraissent de nature à intéresser les lecteurs du Bulletin. Le but que nous nous proposons est de préciser, autant qu'il est possible, le genre de difficultés inhérentes au sujet et de délimiter le champ où il faut se mouvoir pour ne pas tomber de bonne foi dans l'erreur.

Tout d'abord, il ne faut jamais oublier que le Territoire de Belfort est un pays frontière où l'allemand est pour ainsi dire dans l'air. Débarquez un beau jour à la gare de Belfort, vous entendrez parler allemand (alsacien) presque autant que français. De plus, l'alsacien, descendant immédiat de l'alémannique, y a laissé des traces profondes. Bien souvent, tel mot que nous ne comprenons pas, est tout bonnement un produit de ce patois. En conséquence, pour aboutir à un résultat satisfaisant, le premier devoir de l'étymologiste est de savoir parfaitement l'allemand moderne; mais ce n'est pas tout, il faut encore qu'il soit initié aux secrets du patois alsacien, qui se distingue surtout de l'allemand littéraire, en ce qu'il a conservé intactes les voyelles longues *i* et *û* de l'ancien-haut-allemand, tandis que le haut-allemand les a changées en diphthongues, *ei* et *au*. Le mot *haus*=maison est en alsacien *hûs*, comme en ancien-haut-allemand. L'*e* bref est toujours altéré en *a*. L'alsacien dit : der Schnallzug pour : der Schnellzug, etc.

Supposons maintenant qu'un copiste d'origine alsacienne transcrive un nom de lieu, il l'adaptera inconsciemment à sa façon de parler et de prononcer; il le métamorphosera quelquefois complètement ou lui donnera un sens comique. C'est ainsi que Vellescot est devenu l'allemand Hahnendorf, sans doute parce qu'on envisageait Vellescot comme la ville du coq, ce qui n'est sûre-

ment pas exact. Il importe donc de tenir le plus grand compte de la source d'où sont tirées les formes anciennes des localités et de redoubler de prudence, quand on a affaire à un document écrit en allemand ou rédigé en Alsace. Toutefois, il faut se garder de l'excès contraire et ne pas s'imaginer que les copistes étaient des ignorants. En général, les hommes chargés d'écrire les actes étaient des gens lettrés connaissant bien le latin, et, dans la plupart des cas, sachant aussi l'allemand. Au lieu d'accuser leur manque de sens critique, il faut chercher le pourquoi de telle forme bizarre et la rapprocher de telle autre plus transparente et plus compréhensible. Souvent l'une complète et éclaire l'autre, rarement elles s'excluent ou se contredisent. Nous reconnaissions volontiers que c'est là une besogne délicate et fort ingrate, qui demande beaucoup de tact et de flair, mais surtout beaucoup de patience. Le plus sûr moyen pour réussir est de ne pas s'entêter dans une première interprétation et de ne pas se figurer qu'on trouvera juste de prime abord. Tel nom de lieu vous a paru rebelle à toute explication; vous l'avez tourné et retourné dans tous les sens, sans parvenir à deviner le mot de l'éénigme. Laissez-le de côté pendant un certain temps, puis vous aurez un beau jour l'agréable surprise de voir que le mystère s'éclaircit de lui-même, sans effort, au moment où vous vous y attendez le moins. A mainte reprise, nous en avons fait la curieuse expérience : l'attrait de la découverte est alors doublé par le degré de la difficulté vaincue et le temps qu'elle a coûté.

Après cette observation d'une portée générale, nous allons examiner l'une après l'autre, les difficultés qu'offre l'interprétation des noms de lieu germaniques dans le Territoire de Belfort. Elles tiennent, semble-t-il, à quatre causes principales : *1<sup>o</sup> aux sources; 2<sup>o</sup> aux doublets* (formes doubles, l'une française, l'autre allemande); *3<sup>o</sup> à l'influence du parler local; 4<sup>o</sup> à la phonétique.*

**1<sup>o</sup> Sources.** — Les documents où nous puisons les orthographies anciennes de ces noms sont en majeure partie d'origine alsacienne, c'est-à-dire qu'ils ont été rédigés hors du pays de Belfort par des hommes étrangers aux localités qu'ils mentionnent et qui parlaient l'allemand de leur époque. Il est donc prudent de se défier, du moins dans une certaine mesure, des formes qu'ils nous fournissent et de les contrôler par celles que donnent les documents indigènes. Ceci est surtout vrai pour la période de la domination autrichienne à Belfort pendant les XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et

XVI<sup>e</sup> siècles. Forcément les noms de lieu ont dû être souvent corrompus ou mal compris par les rédacteurs de chartes qui étaient au service des archiducs d'Autriche. Pour les documents antérieurs au XIV<sup>e</sup> siècle, le même inconvénient n'existe pas. On sait que la cour pontificale avait une chancellerie fort bien organisée avec une armée de copistes qui étaient tous à la hauteur de leur tâche. Les archevêques de Besançon avaient aussi des clercs uniquement occupés à écrire les actes émanés de l'autorité diocésaine. Au XI<sup>e</sup> siècle, une charte de l'archevêque Hugues 1<sup>er</sup> (1040) mentionne le village d'*Ecot* (Doubs) sous l'appellation « *Scottis* ». Un siècle plus tard, une bulle du pape Célestin II (1144) cite le même village avec le même mot « *Scottis* ». Par conséquent, les noms de lieu ne changeaient pas aussi fréquemment qu'on serait tenté de le croire. Il y avait une certaine fixité, une sorte de tradition dans la manière de les écrire. Aussi les bulles papales qui intéressent le pays de Belfort, les chartes dues aux archevêques de Besançon offrent-elles toute garantie. La bulle de Luce III pour l'abbaye de Belchamp (1182), celle de Célestin III pour le chapitre de St-Maimbeuf de Montbéliard (1196) ne laissent rien à désirer sous ce rapport. Quant aux chartes qui proviennent de l'abbaye de Murbach, la critique y a relevé, il est vrai, des erreurs de date et en a reporté une des plus importantes à une époque postérieure, mais les noms de lieu n'y sont pas interpolés ni forgés de toutes pièces. Cela se conçoit aisément ; on pouvait à la rigueur falsifier une charte, en fabriquer une autre pour remplacer un titre disparu, mais jamais la supercherie ne portait sur les noms des localités, la teneur seule de l'acte était tronquée. C'est ce qui est arrivé pour le fameux acte connu sous le nom de « faux diplôme de Charlemagne » que fabriquèrent au XI<sup>e</sup> siècle les moines de Luxeuil, mais on admet généralement que les noms de lieu, au nombre de soixante, qui appartiennent tous à la haute Bourgogne, sont authentiques et ce serait renoncer à une source précieuse d'information que de vouloir les ignorer. Il doit probablement en être de même pour la charte de fondation de l'abbaye de Murbach qui porte la date de 728. Ainsi, jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, les titres relatifs à la région de Belfort ne prêtent point le flanc à la critique, quelle que soit leur provenance. Les réserves ne doivent commencer que pour ceux qui remontent à l'époque de la domination autrichienne.

**2<sup>o</sup> Doublets.** — Une nouvelle difficulté résulte de ce que, dans

le Territoire comme dans tout pays frontière, un grand nombre de localités ont une double dénomination, l'une française, l'autre allemande. Entre les deux, laquelle faut-il préférer ? Est-ce la première ? Est-ce la seconde ? Nous sommes d'avis qu'il ne faut pas être exclusif et que l'examen attentif de l'une comme de l'autre s'impose à tout juge impartial. La forme française a, dans bien des cas, conservé plus purement le type primitif; dans d'autres, l'avantage est du côté de l'appellation allemande. Si donc on tient à éviter la moindre chance d'erreur, il faut les étudier l'une et l'autre de très-près et les confronter soigneusement; il est bien rare qu'en procédant ainsi on n'arrive pas à découvrir la vérité. Evidemment les divergences que l'on constatera dans la façon dont a été envisagé tel ou tel nom de lieu de ce côté-ci ou de ce côté-là de la frontière seront parfois assez sensibles, mais ce n'est pas une raison pour jeter le manche après la cognée et pour incriminer les scribes qui écrivaient ou comprenaient mal le français; il y a toujours, même dans la forme en apparence la plus étrange et la plus compliquée, une parcelle de vérité.

Si l'on est bien pénétré de cette idée, il arrivera que les orthographes, même les plus comiques, jetteront quelque lumière sur la localité qu'il s'agit d'étudier, car, si près de la frontière, les hommes saisissent plus ou moins bien le nom des villages qu'ils mentionnent. En tout cas, il serait téméraire, à notre avis, de dédaigner telle ou telle graphie, sous prétexte qu'elle est ridicule ou incompréhensible.

Un exemple, choisi parmi beaucoup d'autres, permettra de mieux faire sentir la portée de notre observation. On sait que *Trétudans* (1) est écrit en 1147 *Trestudens* et en 1177 *Trestoudens* et laisse entrevoir un nom de lieu patronymique (probablement d'origine burgonde), dont l'aspect ancien était \* *Trestoldingis* = chez les descendants de Trestold (plus anciennement *Thrastold*). Aux XIV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, nous notons les appellations allemandes : *Troscholtingen* 1347, et *Trosdeldingen* 1573. On objectera peut-être : ces orthographes sont négligeables, puisqu'elles sont postérieures à *Trestudens* et à *Trestoudens*, la première de deux, la seconde de quatre siècles. Nous sommes d'un avis opposé.

---

(1) *Trétudans* est un des noms les plus instructifs et les plus intéressants du Territoire.

Ce qui nous frappe tout d'abord dans ces deux formes allemandes, c'est que, même à deux et quatre siècles d'intervalle, elles indiquent nettement que nous avons devant nous un nom de lieu patronymique. Analysons-les avec soin : Dans Troscholtingen, nous constatons un nom propre Troscholt, qui, abstraction faite de *Sch* durci d'un *S* plus ancien, est Trosolt. Trosolt se décompose en Tros-olt; olt est l'altération régulière haut-allemande du germanique waldan = régner, si fréquent dans la composition des noms propres germaniques. Il reste la syllabe tros; elle nous paraît contractée de *traus*, racine haut-allemande allongée au moyen du suffixe *s* de *trau*, contenu dans le gothique *trauan*, allemand moderne *trauen* = avoir confiance. Trosolt, plus anciennement *Traus-olt* équivaut pour le sens à : l'homme qui inspire confiance, sur qui on peut compter. Quant à Trosdellingen, il renferme le nom propre Trosold, déformé de *Trostold*; nous connaissons la finale *old*; *trost* est tiré de la racine haut-allemande *trost*, qui figure dans l'allemand moderne *trost* = consolation, *træsten* = consoler. La racine *trost* contient l'idée de confiance : consoler quelqu'un, c'est lui rendre confiance. La graphie Trosdellingen (1573) serait plus exactement « *Trostellingen* », *Trostoldingen* et aurait pu aboutir en roman, à supposer que nous l'avons seule, à \* *Trostoudens*, qui n'est pas très éloigné de *Trestoudens* (1177). Ainsi Troscholtingen, Trosdellingen dont le *d* médial remplace un *t* plus ancien, sont tous deux composés d'un nom propre *Traus-old*, *Traust-old*, dont le sens est : l'homme qui rend confiance, qui console. Nous conclurons en disant : les orthographies Troscholtingen, Trosdellingen démontrent clairement que les copistes comprenaient encore aux XIV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles le sens primitif de *Trestoudens*, mais que, la langue de leur temps ayant perdu la racine gothique *thrafst*, qu'ils devinaient dans le nom de lieu, ils lui en ont substitué une autre de signification équivalente et ils l'ont fait, reconnaissions-le, avec l'expérience d'un linguiste consommé. Après cet exemple typique, gardons-nous de mettre en cause l'ignorance des scribes. Ce qu'il nous faut avouer plutôt, c'est souvent notre propre impuissance à bien comprendre certains noms de lieu, quelquefois les plus intéressants. Puisque dans Troscholtingen, Trosdellingen nous découvrons une racine haut-allemande avec le sens de : consoler, puisque dans *Trestoudens* nous soupçonnons une racine bas-allemande (gothique) *thrafst* = consoler, puisque cette

racine gothique s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans un nom de lieu que l'allemand postérieur comprenait, mais qu'il transformait à sa façon, nous pouvons affirmer hardiment que le mot Trestoudens suffirait à lui seul à prouver la présence des Burghondes dans le Territoire de Belfort.

**3<sup>e</sup> Patois local.** — Le patois local n'a pas été non plus sans influence sur la manière dont on a prononcé les noms de lieu. Souvent à Montbéliard, les formes patoises reproduisent fidèlement les orthographies plus anciennes. Ainsi *Audincourt* est écrit *Adincort* au XII<sup>e</sup> siècle; la prononciation patoise est encore aujourd'hui *Adincoueu*. Le patois Montbilliai est plus près de l'antique Mons Biliardae (v. 970) que le français Montbéliard. Sans vouloir multiplier les exemples, nous dirons que la prononciation locale ne doit pas être négligée par l'étymologiste; il y a là des indications qui, dans bien des cas, lui faciliteront sa tâche. Ce qui est vrai du patois montbéliardais l'est aussi de celui de Belfort. Tous ceux qui s'occupent de linguistique savent que, dans les pays frontière, le parler local subit plus ou moins l'action de la langue étrangère. Un certain nombre de mots alsaciens se sont même glissés dans le patois belfortain et montbéliardais. L'alsacien dit *sûrkrüt* pour l'allemand *sauer-kraut* = choux salés, choucroute. A Montbéliard, et sans doute aussi à Belfort, nous disons *seulcrute* pour désigner la choucroute. De même l'alsacien dit *surruobe* (allemand *sauerrübe*) pour dire : rave salée; le patois montbéliardais emploie *seulrouebe*, qui rappelle d'une façon saisissante l'ancien-haut-allemand *sûrruoba*. Une des expressions les plus originales que nous connaissons est : avoir les jambes *am el*, c'est-à-dire être leste, avoir les jambes dégourdies. Ce n'est pas autre chose que l'alsacien *am el* (*all<sup>u</sup> im oel*) = dans l'huile; une roue bien huilée tourne facilement. L'alsacien prononce *el* l'allemand *oel* (huile). Les emprunts de ce genre sont assez nombreux et on en trouvera facilement une foule d'exemples dans le Glossaire du patois montbéliardais de M. Contejean et dans le Glossaire du patois de Châtenois de M. Vautherin. Un autre fait curieux à noter, c'est que le patois conserve même la voyelle longue du mot primitif. L'ancien-haut-allemand a *fuofer* (allemand moderne *futter*) pour dire fourrage; le patois (notamment à Brognard) se sert de *fouetre* pour exprimer la même idée. Quelquefois on ajoute une lettre pour rendre exactement la voyelle longue. C'est ainsi que les paysans disent *Boetans* pour le français Botans;

nous avons relevé l'orthographe *Boetan* dans deux cartes de Franche-Comté, l'une de 1695, l'autre de 1696. Au Moyen-Age, on trouve la graphie *Bostans*, où le s médial a probablement pour objet d'indiquer la longueur de l'*o*. *S* est généralement renforcé en *ch*; ainsi, dans certains villages, on entend prononcer : *di poichon* pour : du poisson. En résumé, quand on explique un nom de lieu, on est obligé de faire bien attention s'il n'a pas été plus ou moins déformé dans la bouche des paysans. Le cas se présente plus souvent qu'on ne pense, mais généralement cette altération a sa raison d'être dans quelque forme plus ancienne. On sait que les sons *g* et *j* n'existent pas en allemand; le peuple dit : un *karçon* (garçon), un *chartin* (jardin); de même à Belfort on renforce à l'aide d'un *t* le groupe *ch*; on prononce *tchâ* pour chaux. A l'influence du patois local il faut rattacher, ce semble, le changement du *b* initial en *p*, du *g* initial en *k*, le renforcement de *ch* en *tch*.

Un exemple extrêmement curieux, qui montre comment le patois local transforme les noms de lieu, est *Cravanche*, que le peuple de la campagne prononce *Cravouetche*. M. Pajot a cherché à expliquer le mot en prenant pour point de départ la forme patoise; nous sommes d'avis qu'il a fait fausse route, car il arrive à un résultat des plus bizarres. La marche inverse s'impose selon nous et c'est dans les orthographies antérieures qu'il faut plutôt trouver la raison de cette prononciation étrange. Voyons comment les choses ont dû ou pu se passer. L'essentiel est de citer, aussi complètement que possible, les graphies anciennes. Voici celles que nous connaissons :

XIII<sup>e</sup> s. Gravainges, pouillé du diocèse de Besançon (arch. du Doubs).

1362 *Cravainchés*, charte d'Adélaïde de Bade (Schœpflin-Ravenez t. III p. 113).

1403 *Cravoinché*, Bulletin de la Soc. d'Emul. 1908 p. 136.

1473 *Cravointchen*, ibid.

1475 *Cravoiche*, Dubail-Roy (Bulletin 1908 p. j. 91).

1579-1665 *Cravointches* Stoffel Dict. du Hh 1868.

1695 *Grawetsch*, carte de Franche-Comte (Jaillot).

1696 *Grawetsch*, carte (Sanson d'Abbeville).

1748 *Cawanche*, carte du Comte de Bourgogne par Querret.

Si l'on examine attentivement ces diverses orthographies, on

voit de suite que *Cravoiche* (1475) va nous donner la clef de l'énigme. Nous constatons :

1<sup>o</sup> Que *Gravainges* laisse soupçonner un nom de lieu patronymique, dont l'aspect primitif fut probablement \* *Grawingis*.

2<sup>o</sup> *Gravainges* (XIII<sup>e</sup>) et *Grawetsch* (XVII<sup>e</sup> siècle) prouvent que le mot commençait par un *g* qui, dès 1362, s'est durci en *c*, comme on doit s'y attendre à Belfort.

3<sup>o</sup> Le suffixe patronymique *ingis* a produit régulièrement *inges*, écrit *ainges*, lequel, sous la plume des copistes, s'est altéré en *ainches* avec *ch* pour *g*.

4<sup>o</sup> Si l'on se souvient que le *v* a fréquemment la valeur du *w* anglais (ou), on conçoit que *Cravainches* (1362), où le *v* primitif est encore pur, se soit modifié en *Cravoinchés*, dont le groupe *v+o* représente le son *ou* du *v*, tel qu'on le prononce à Allenjoie par exemple. Ici on dit *voingnier* pour *vingnier* = semer, proprement jeter au vent.

5<sup>o</sup> La forme *Cravoiche* (1475) représente la prononciation locale actuelle; on ne sentait plus dans le nom de lieu le sens patronymique; le *ch* s'est durci en *tch*, témoin *Cravointchen* (1573) *Cravointches* (1579); l'*n* du suffixe est tombé, on eut le groupe *oi* et, avec la prononciation particulière du *v* (= *ou*), *Cravouoiche*, *Cravouoitche*, qui aboutit naturellement au patois *Cravouetche*.

**4<sup>o</sup> Phonétique.** — Une autre source de difficultés provient de la manière dont les lettres se déforment dans le même mot à des époques différentes. Cette difficulté ne peut être surmontée que par une connaissance approfondie de la phonétique allemande, science aux règles très-précises qui ne s'improvise pas, qui se devine encore moins. Sans le *Dictionnaire étymologique de Kluge*, sans l'*Altdeutsches Namenbuch de Færstemann Bonn* (2<sup>e</sup> édition 1900) qui permet de saisir la composition des anciens noms propres germaniques, il est impossible d'expliquer les noms de lieu d'origine germanique (alémannique, burgonde ou francique). De même, sans une étude sérieuse de la langue burgonde, puisque, comme nous croyons l'avoir suffisamment démontré, les noms de lieu germaniques du Territoire sont de création burgonde, il est hasardeux de vouloir interpréter les localités des environs de Belfort, qui dénotent une provenance germanique. Il y a plus: la phonétique de l'allemand moderne ne suffit pas encore, il faut aussi être versé dans la phonétique des anciens idiomes germaniques qui donne la solution de bien des mystères. Si l'on

ignore que la diphthongue *eu* du germanique primitif devient *iu*, puis *eo*, *io*, puis *ie*, enfin *i*, on ne pourra pas comprendre pourquoi le gothique *liuhals* aboutit à l'allemand *licht* = lumière, comme en font foi les changements intermédiaires, ancien-haut-allemand *leohst*, *lioht*, moyen-haut-allemand *liecht*, haut-allemand moderne *licht*. Des altérations non moins profondes affectent aussi les consonnes. Il est indispensable de s'être familiarisé avec la première « Lautverschiebung », qui a donné sa physionomie particulière au gothique (ostrogoth, wisigoth, vandale, burgonde). Cette première mutation consonantique, nommée aussi parfois loi de Grimm, est ce qui distingue le germanique primitif des langues classiques. Il faut y ajouter ce qu'on appelle l'« Accent-verschiebung » ou déplacement de l'accent.

L'accent qui, dans l'indo-européen, était plus ou moins libre, est reporté par le germanique primitif sur la racine du mot. C'est là une particularité d'une importance capitale. Mais le haut-allemand ne s'en est pas tenu là; du VII<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle, il a fait subir aux consonnes une nouvelle mutation appelée « hochdeutsche Lautverschiebung » ou deuxième mutation consonantique; c'est elle qui différencie le bas-allemand du haut-allemand, le burgonde de l'alémannique, l'anglais de l'allemand moderne; *water* est bas-allemand à cause du *t*, *wasser* est haut-allemand à cause de *ss*, issu au VIII<sup>e</sup> siècle d'un *t* plus ancien. L'étymologue n'a pas le droit d'ignorer tous ces faits, sous peine de commettre de graves erreurs. Le nom *Gundaharius* est burgonde à cause du *d* médial, mais *Gunther* est ancien-haut-allemand (alémannique) à cause du *t*, qui dérive d'un *d* plus ancien. Le francique avait le son *h* très-fortement aspiré au commencement et au milieu des mots. En burgonde, ce son était au contraire faiblement aspiré, ce qui explique pourquoi il tombait fréquemment. Déjà, dans la Lex Burgundionum, on trouve à côté de *Gundaharius*, les variantes *Gundaarius*, *Gundarius*. Le nom de la reine Clotilde, nièce de Gondebaud, était en burgonde : *Hrôthhilda*, composé 1<sup>o</sup> de la racine gothique *hrôth* = gloire et 2<sup>o</sup> de *hild* = combat, en sorte que le sens du composé était : la glorieuse combattante. Grégoire de Tours n'écrit qu'une seule fois *Hrôthhilda*, l'orthographe franque qu'il emploie d'ordinaire est : *Chrotechildis*, *Chrotichildis*, *Chrotieldis* (avec *ch* = *h*), le *ch* médial a perdu plus tard l'aspiration et on a eu *Chrotiildis*, *Chrotieldis*, enfin à la racine *Hrôth* les Francs substituèrent

*Hlod* (écrit *Chlod*) dans *Chlodoveccus* (Clovis) et on obtint *Chlotechildis*, *Chlotiildis*, d'où plus tard Clotilde.

Les noms propres germaniques sont toujours formés de deux éléments, cf. *Gunda-harius* = roi du combat, mais dans les noms de lieu où nous les rencontrons, ils se sont fortement contractés et il est souvent très-difficile de restituer le type primitif. Prenons comme exemple *Trétudans*, qui est en 1147 *Trestudens*, en 1177 *Trestoudens*. Nous savons que la syllabe finale *ens* est le produit roman du suffixe patronymique *ingis*. Puisque le nom s'est transformé en territoire roman, il faudra lui appliquer aussi les règles de la phonétique romane. Par conséquent, *ou* est tiré d'un plus ancien *ol*, d'où il résulte que *oudens* dans *Trestoudens* remonte à *oldingis*. *Trestoudens* équivaut par suite à *\*Trestoldingis*. Nous connaissons la syllabe *old* comme étant le résidu régulier du germanique *waldan* = régner; le nom propre auquel nous aboutissons devait être *Trestold*. Mais l'ancienne langue germanique n'a pas de racine *trast-trest* et pourtant la persistance du *t* médial dans Trétudans semble indiquer que le nom propre devait contenir comme premier membre un mot terminé par *t*. Seul le gothique nous fournit *thrafst* dans le verbe *thrafstjan* = consoler; cette racine *thrafst* figure dans le burgonde *Thrafsta*, le vandale *Trasfila*. On lit dans Jordanès, *De Rebus Geticis*, 1385 « Thrasarico, filio Trapstilae » dont les variantes sont *trastilae pv, trastilae ab, thrastilae xyz*. La véritable forme du nom est, d'après Müllenhoff, *Thrafstila*. Quant à *Thrasaricus*, il est écrit aussi *Trasaricus*. Le *th* initial se modifiait déjà en vandale devant *r*, les variantes de *Thrasamund* (496-523) sont *Trasimund*, *Trasamund*. Nous avons vu également que *Thrafstila* perd déjà en vandale le *f* médial, par conséquent, le nom propre que nous cherchons dans *Trestoudens* a dû être plus anciennement *Thrafstold*, contracté d'un plus complet *Thrafstlawald* = der trœstend Waltende; l'aspect gothique du mot serait *\*Thrafstla-walds*, mais le *w* du deuxième membre s'est de bonne heure vocalisé en *o* et l'*a* final de *Thrafsta* est tombé; le nom *Thrafsta-wald* s'est resserré d'abord en *Thrafst-old*, puis en *Thrafst-old*. En outre, comme l'indiquent les variantes citées plus haut, la racine *thrafst* s'est simplifiée en *thrust* par la chute du *f* médial, puis en *trast* par la perte de l'aspiration devant *r*; le nom propre était donc vraisemblablement *Trastold* (*Thrast-old*, *Thrafst-old*) et le nom de lieu a dû être *\*Trastoldingis* (= *Thrastoldingis*, *Thrafstoldingis*). Au moment de sa création,

*Trastoldingis* avait l'accent sur *trast*, comme tout composé allemand, plus tard le roman déplaça l'accent germanique et le reporta sur la syllabe finale *ens*. L'ancien *Trastoldingis* devint *Trastoldéns*, puis *Trestoldéns*; l'accent ayant été reporté à la fin du mot, l'a primitif de la racine *trast* s'affaiblit en *e*, on eut *Trestoldens*, qui explique l'orthographe *Trestoudens* du XII<sup>e</sup> siècle. La racine *thraſt*, dit Kcegel, n'a été jusqu'ici découverte que dans les dialectes gothiques (vandale et burgonde); puisque nous savons d'autre part que les Burgondes sont les seuls Germains de l'Est qui aient séjourné dans la région de Belfort, le village de Trétudans doit être avec beaucoup de vraisemblance regardé comme un ancien établissement burgonde. La forme *Trestoudens* de 1177 est intéressante au point de vue linguistique; elle montre que la contraction de *ol* en *ou* était déjà achevée au XII<sup>e</sup> siècle et que dès le XI<sup>e</sup> siècle le mot avait subi l'action du roman.

Non-seulement la phonétique des anciens dialectes germaniques doit être familière à l'étymologiste, mais il faut aussi qu'il connaisse bien les racines qui paraissent dans les noms propres de l'ancienne langue, car beaucoup d'entre elles ne se sont conservées que dans ces composés et ont disparu de la langue actuelle. On chercherait en vain dans un dictionnaire allemand les mots *auda*, *brand*, *gund*, *hild*, *hrôth*, *thrasa*, etc.

Les noms propres germaniques que nous constatons dans les noms de lieu du Territoire ont suivi la fortune des noms d'origine romane; par suite, ils affectent un aspect tout autre que celui qu'ils auraient pris en territoire allemand; il faut donc, une fois qu'on a reconstitué, aussi exactement que possible, le type primitif, lui appliquer les lois de la phonétique romane. Nous venons de voir que l'antique *Thraſtoldingis* s'est changé en *Trestoudens*, Trétudans dans le Territoire; s'il était resté soumis aux lois de la phonétique allemande, nous le rencontrerions avec la forme *\*Trastoldingen* ou *\*Traselingen*.

Les considérations que nous avons développées plus haut suffisent à montrer le degré et la nature des difficultés auxquelles se heurte quiconque aborde l'étude d'un nom de lieu germanique dans le Territoire de Belfort. On ne saurait prendre trop de précautions, sous peine d'aller à l'aventure. Il nous semble qu'on pourra éviter bien des pièges, si l'on veut bien suivre la marche que nous avons indiquée: expliquer les doublets, tenir compte de la prononciation locale, connaître la phonétique allemande,

aussi bien celle de l'allemand moderne que celle des anciens idiomess germaniques et ne jamais perdre de vue que nous sommes dans un pays frontière.

On aurait grand tort de croire que les mots sont écrits de telle façon plutôt que de telle autre par le simple effet du hasard; ils obéissent à des lois déterminées dont il faut découvrir l'action; chaque lettre d'un mot a sa raison d'être qui lui donne sa physionomie spéciale et on n'a pas le droit d'en négliger aucune pour les besoins d'une interprétation qui, somme toute, n'est pas toujours la seule possible ni la plus vraisemblable. C'est, croyons-nous, pour n'avoir pas assez tenu compte des exigences de la phonétique romane et germanique que M. Pajot a mal interprété *Lebetain* et *Delle*.

*Lebetain* est écrit vers 1150 *Libeten*; le doublet allemand est *Lieptan*. M. Pajot a proposé une étymologie fort ingénieuse et expliqué le nom de cette localité par l'expression *li bettin* = le petit foulon. Pour donner plus de poids à sa manière de voir, il a rappelé le mot *Battant*, nom d'un quartier de Besançon situé sur la rive droite du Doubs; un moulin à foulon établi à cet endroit aurait donné naissance à cette dénomination. L'orthographe de *Battant* est au XII<sup>e</sup> siècle *Battentum*. Nous ne nions pas a priori que *Lebetain* puisse avoir la même origine, mais, pour des raisons empruntées à la phonétique, cette étymologie nous paraît risquée. Si dans *Lebetain* on avait vu l'idée de *bettin*, n'y aurait-il pas eu deux *t* dans l'orthographe du nom de lieu, comme dans celle de *Battant*? Le mot *batte* ou son diminutif *bettin* aurait dû laisser trace du double *t*. Or *Libeten* est écrit avec un seul *t*. Le doublet *Lieptan* n'est pas d'ailleurs si différent de *Libeten* pour qu'on puisse le négliger. Nous estimons que, si l'allemand avait envisagé la localité comme devant sa création à un moulin, il aurait probablement rendu cette idée par un composé avec *mühl* (*cf.* Altmuhl, Eckmühl, Mühlberg, Mühlhausen, etc.). S'il ne l'a pas fait, c'est que cette idée n'existe pas dans le nom de lieu. Nous pensons, contrairement à M. Pajot, que *Libeten* est un composé germanique. La dernière syllabe est une forme légèrement altérée de *tanne* = sapin, forêt et tout fait supposer que la première partie du composé est le résidu d'un nom propre germanique, probablement *Libo*, qui vient d'un plus ancien *Liobo* *Liubo*, *Leubo*, en sorte que *Libeten* équivaudrait à une formation \**Libonis tan* = forêt d'un Germain *Libo* (*Leubo*). *Leubo*

est la forme hypocoristique d'un nom plus complet comme les noms burgondes *Leubarédus*, *Leubaténus*; cf. aussi le burgonde *Sedeleuba*. Le doublet allemand *Lieptan* ne se distingue de *Libeten* qu'en ce qu'il a durci le *b* primitif en *p*. L'orthographe *Libeten* a d'abord perdu l'*e* final du premier membre *Libe*, le *b* s'étant trouvé en contact immédiat avec le *t* de la syllabe suivante s'est régulièrement changé en *p*, d'autant plus facilement que le *b* allemand a la valeur de *p*. Ce qui achève de montrer que *Libeten* contient réellement un nom propre germanique, c'est l'*ie* contenu dans *Lieptan*. On sait que *ie* (allemand *i*) provient d'un ancien *eu* par l'intermédiaire *eo*, *io*, *ie*; (voir plus haut, p. 12).

Si donc l'on tient à ce qu'une étymologie soit à l'abri de toute discussion, il est essentiel qu'elle rende compte de tous les phénomènes phonétiques et ne laisse subsister aucun doute. Il faut aussi qu'après un examen attentif elle s'impose à l'esprit du lecteur avec tant de force qu'il la considère comme la seule possible et la seule vraisemblable. S'il en est autrement; elle pourra témoigner de l'imagination plus ou moins heureuse de l'auteur, mais elle laissera sceptique le lecteur né malin, qui est souvent meilleur juge qu'on ne pense, bien qu'il n'ait pas toujours la compétence nécessaire, mais il a le grand avantage d'avoir les pièces du procès sous les yeux et de pouvoir apprécier le résultat final en parfaite connaissance de cause.

Arrivons enfin à *Delle*. M. Pajot reconnaît lui-même qu'il a été longtemps arrêté par le nom de cette localité, et, en fin de compte, il s'est décidé pour l'explication suivante : partant de l'orthographe *Dadila* (913), il fait venir cette forme de *da [s] tal*, c'est-à-dire d'une contraction de l'article neutre *das* avec un nom commun *tal* = vallée. Si M. Pajot avait été plus familier avec la formation des noms de lieu allemand, il aurait sûrement reculé devant l'étymologie qu'il propose. En supposant même que le mot *tal* figure effectivement dans *dadila*, l'allemand l'aurait employé avec une préposition et aurait créé une expression, telle que *im tal* ou *ze tal* = dans la vallée, en *vaux*. La pièce de l'abbaye de Murbach datée de 728, mais reportée par la critique au XI<sup>e</sup> siècle, offre toute sécurité en ce qui concerne les noms de lieu. Nous en trouvons la preuve dans *Datira*, *in fine dadarinse* (charte de fondation de l'abbaye de Murbach). Le mot *Datira* ne s'explique ni par le latin, ni par l'allemand, ni par le roman; il ne peut donc être que celtique et nous sommes d'avis que *Datira* est la plus

ancienne orthographe. *In fine dadar-inse* est une forme explicative dont nous attribuons la paternité aux Burgondes; elle renferme, selon nous, le nom burgonde *Dadarius*, plus anciennement *Dada-harius* = le guerrier actif, entreprenant. *Dada* est l'aspect réduit de la racine gothique *dēd* qui est devenue en ancien-haut-allemand *tuon*, en allemand *thun*, en anglais *do (to do)*. L'aspect normal *dēd* se retrouve dans le nom burgonde *Deidanus abbas* Piper II 210 (Luxeuil), où *ei* représente *ē* long. En 913 on lit *Dadila id est Dadenried*. *Dadila* est une réminiscence de *Dadarrius*; c'est un diminutif de *dad* comme *Wulfila* en est un de *Wulf*. On ne comprenait plus très bien, semble-t-il, le sens de *Dadila*; c'est pourquoi le copiste ajoute : *id est Dadenried*, pour mieux préciser l'idée qu'il se faisait de *Dadila*. Or *Dadenried = ried* de *Dado* contient le nom hypocoristique *Dado*, créé sur l'ancien *Dadarrius*. Ainsi, dans *Dadar-inse*, *Dadila*, *Dadenried*, la persistance du *d* initial et médial démontre la provenance burgonde du nom de lieu. Le fait que *Datira* est celtique, alors que *Dadar-inse* est germanique, n'a rien qui doive nous surprendre. Les *Traditiones Wizzenburgenses* offrent de nombreux exemples analogues. Les chartes de l'abbaye de Wissembourg mentionnent quantité de villages de la Basse-Alsace avec l'ancien nom celtique, qu'elles accompagnent du nom alémannique. Il en est de même pour la charte de fondation de l'abbaye de Murbach. Quant à l'orthographe *Delle*, elle découle logiquement de *Dadila*, 913; le *d* médial est tombé régulièrement; on eut donc *Daila*, qui nous mène tout droit à *Daele* 1219, puis à *Daele* (1226), enfin à **Delle**. L'unique changement apporté à *Dadenried* par l'allemand du Moyen-Age est d'avoir écrit *Dattenried* avec deux *t*. *Dattenried* témoigne encore de nos jours de la façon dont on conçut le nom de la localité de l'autre côté de la frontière et *Delle* sur *jones* est là pour la confirmer.

La conclusion de tout ce qui précède est que chaque nom de lieu (d'origine germanique) du Territoire de Belfort mérite une étude particulière, détaillée et approfondie. C'est un travail ardu et épineux qui exige beaucoup de patience et de temps, parce que les chances d'erreur sont innombrables. Nous ne croyons pas que l'étude de M. Pajot, dont nous reconnaissions les mérites, ait réussi du premier coup à résoudre toutes les difficultés. Nous estimons, sans vouloir l'offenser, que cette étude peut être encore perfectionnée de manière à défier la critique.

la plus sévère. Nous sommes persuadé qu'une fois menée à bonne fin, elle nous donnera sur l'état ancien du pays des renseignements précieux qu'on chercherait en vain dans les documents historiques. Elle permettra peut-être de démontrer que le pagus de l'Ajoie est de création burgonde, que le Territoire de Belfort faisait partie du domaine burgonde et que les noms de lieu qui révèlent une origine germanique ont dû être fondés dans les dernières années du Ve siècle et les premières années du VI<sup>e</sup> siècle. Enfin, elle permettra de tracer, plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, la ligne de démarcation entre les territoires qui relevaient de l'Alémannie et ceux qui dépendaient de l'ancienne Burgondie.

*Marseille, le 25 Novembre 1908.*

Th. PERRENOT.



## TABLE DES MATIÈRES

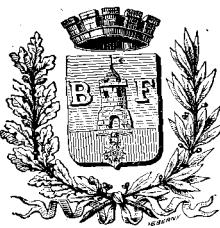
---

	Pages
Comité et liste des membre de la Société.....	III
Sociétés correspondantes.....	XV
Bibliothèque .....	XVIII
François-Gustave Dubail .....	XX
Assemblée générale du 22 Avril 1909 (Rapport du trésorier).....	XXV
Rapport du secrétaire de la Section des Sciences ...	XXIX
Fouilles de Bourogne (1907-1908) .....	XXXIII
Les Droits Féodaux à Belfort et les Elections Municipales aux XII <sup>e</sup> et XIII <sup>e</sup> siècles, par <i>Ch. Godard</i> .....	1
Exposition Mycologique de Belfort du 4 Octobre 1908, par <i>L. Joachim</i> .....	13
Notice Botanique (L'Osmonde royale et les Plantes alpestres au Ballon d'Alsace), par <i>L. Herbelin</i> ..	17
Campagne de J. César contre Arioiste (Aperçus nouveaux de ces deux hommes de guerre), par <i>A. Gendre</i> .....	27
Le Territoire de Belfort à l'Epoque Romaine, par <i>F. Pajot</i> .....	62
Des difficultés que présente l'interprétation des noms de lieu (d'origine germanique) dans le Territoire de Belfort, par <i>Th. Perrenot</i> .....	85

---

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

N° 28



1909

BELFORT  
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS  
23 & 25, RUE THIERS, 23 & 25

—  
1909